This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491954

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

162
.E911

Bonn, 1. 4.

1824

JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MEDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES.

JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MEDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES.

JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MEDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES,

Faisant suite au Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, par les Membres résidans de cette Société; et au Bulletin des Sciences Médicales, par les Membres du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du même département.

TOME PREMIER.

ÉVREUX;
De l'Imprimerie d'Ancelle fils, Imprimeur de la Préfecture, etc., etc.

1824.

Dunning
Nigh.
4°.21.31
21367
6r

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° I.er Janvier 1824.

Après avoir fait pendant plusieurs années un heureux essai de leur réunion en séances publiques, dans le beau local mis à leur disposition par la Mairie d'Evreux, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du département de l'Eure, ont pensé que tout en conservant chacune son organisation particulière, elles feraient bien, dans l'intérêt de leurs études et de leurs collaborateurs, d'adopter un seul et même mode de publicité pour leurs travaux, et sur le Rapport des Commissaires qu'elles avaient respectivement nommés pour se concerter à ce sujet, elles ont arrêté qu'à dater du premier Janvier 1824, il n'y aurait plus pour les deux Sociétés qu'un Recueil périodique, sous le titre de *Journal d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires.*

Ce Journal qui remplacera le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de

l'Eure, par les Membres résidans de cette Société, et le Bulletin des Sciences Médicales, par les Membres du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du même département, aura les mêmes Rédacteurs, traitera des mêmes objets, paraîtra aux mêmes époques, et sera du même format que les deux Bulletins auxquels il fait suite; mais chaque cahier sera plus volumineux, il contiendra un plus grand nombre d'articles utiles, il offrira plus de variété aux lecteurs, et le prix de l'abonnement qui reste à six fr. par an, prouvera aux amis de l'étude que cette entreprise, qui est toute dans leur intérêt, n'est point une spéculation mercantile de la part de ces deux Sociétés, dont le but unique est de contribuer de tous leurs moyens à la propagation des saines doctrines dans le département de l'Eure et à la prospérité de ses habitans.

LISTE des Membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du département de l'Eure.

PRÉSIDENT PERPÉTUEL.

M. *Raymond* DELAITRE, Maître des Requêtes, Préfet du département de l'Eure, Chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi.

PRÉSIDENS HONORAIRES.

Mg.r DE SALMON DU CHATELLIER, Evêque d'Evreux;
M. CHAUSSIER, D.-M., Chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion d'honneur.

Membres honoraires.

Messieurs,

Le Chevalier *Masson-de-St.-Amand*, ancien Préfet de l'Eure.

Le Comte *de Chambaudoin*, ancien Préfet de l'Eure.

Le Comte Maxime *de Choiseul-d'Aillecourt*, ancien Préfet de l'Eure.

Le Marquis *de Gasville*, ancien Préfet de l'Eure.

Le Comte *de Goyon*, ancien Préfet de l'Eure.

Le Marquis *Barbé-Marbois*, Pair de France, premier Président de la Cour des Comptes.

Le Chevalier *Dupont*, ancien Président de Chambre à la Cour royale de Rouen.

Le Chevalier *Cahouet*, Inspecteur de la première division des Ponts et Chaussées.

De Lescaille, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de l'Eure.

Le Chevalier *Vauquelin*, Membre de l'académie royale des sciences, Professeur de Chimie.

Le Marquis *de Clermont-Tonnerre*, Pair de France, Ministre Secrétaire d'état au département de la marine et des colonies.

Le Comte Charles *de Polignac*, maréchal-de-camp.

Cretien-de-Neufville, chevalier de St.-Louis, Doyen des Conseillers de Préfect. du département de l'Eure.

Le Roux, ancien doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Husson, D.-M., Secrétaire du Comité central de vaccine, établi près S. Ex. le Ministre de l'intérieur.

Royer-Collard, D.-M., Inspecteur général de l'Université royale de France.

Regnault, Médecin consultant du Roi.

Delaporte-Lalanne, Conseiller d'Etat.

Du Meilet, chev. de St.-Louis, ancien Maire d'Evreux.

Le Baron *Dubois*, D.-M.

Alibert, premier Médecin ordinaire du Roi.

Guillié, Directeur honoraire de l'Institution royale des jeunes aveugles de Paris.

Broussais, Médecin en chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Orfila, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Gintrac, Professeur à l'Ecole royale de Médecine de Bordeaux.

Le Docteur *Lenz*, Directeur de la Société Minéralogique d'Iéna.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULT., SCIENCES ET ARTS.

M. *Thibault*, ancien Juge de paix.

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE.

M. *L.-H. Delarue*, Pharmacien.

MEMBRES RÉSIDANS.

Voyez les Listes en tête de chacune des Sections d'Agriculture, des Sciences et Arts, de Littérature et de Médecine, Chirurgie et Pharmacie.

Nota. Les noms de MM. les Membres non résidans, associés et correspondans seront imprimés dans les autres cahiers.

AGRICULTURE.

MEMBRES RÉSIDANS.

Messieurs,

L'Abbé PAINCHON, Doyen du Chapitre et premier Vicaire général du Diocèse d'Evreux, *Président.*

DE LA PASTURE, Membre du Conseil général, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, *Secrétaire.*

L'Abbé *Troussel*, Curé de Chambray.
Delacroix, propriétaire à Cocherel.
Beaucantin, Directeur du Jardin Botanique.
Le Moyne, ancien Maître de Poste.

Instruction sur les Cultures sarclées ; par M. Aug. Leprevost, *Membre de la Société.*

L'agriculture de nos contrées fit un grand pas vers la perfection lorsqu'elle remplaça une portion de ses improductives jachères par des prairies artificielles, qui, toutes les fois qu'elles sont établies avec la discrétion et les soins convenables, lui fournissent, sans fatiguer le sol, de si précieuses ressources en fourrages verts et secs. L'époque de leur introduction dans notre système d'assolement fut marquée par une augmentation notable dans le nombre des bestiaux, et, par suite, dans les bénéfices du cultivateur, ainsi que dans la masse d'engrais à répandre sur ses champs. Les terres,

mieux fumées et mieux cultivées que par le passé, purent fournir ces nouveaux produits sans diminution des récoltes ordinaires ; et tous les amis de la prospérité nationale applaudirent à une conquête qui n'était achetée par aucun sacrifice.

Mais en reconnaissant et en proclamant les heureux résultats de cette innovation, les observateurs attentifs sont restés convaincus que si l'introduction des prairies artificielles dans nos campagnes, opérée avec sobriété et entourée de soins convenables, ne pouvait y produire que de bons effets, il y aurait des inconvéniens graves à n'y faire alterner les céréales qu'avec elles seulement, à cause de la facilité qu'elles présentent à la conservation et à la propagation des mauvaises herbes, dont leur retour trop fréquent finirait même par rendre l'extirpation presqu'impossible. Sans doute ces inconvéniens sont bien moindres que ceux qui résultent ou de la succession immédiate de deux céréales dans l'ancien assolement triennal (encore pratiqué dans une partie de l'arrondissement de Bernay), ou de la perte énorme de tems et de terrain, attachée à l'existence des jachères ; mais il n'en devenait pas moins indispensable de remplacer de tems en tems les prairies artificielles par d'autres cultures, qui, employant le sol sans favoriser la multiplication des herbes parasites, présentassent les produits qu'on a droit d'attendre de terres occupées, en les laissant néanmoins aussi bien préparées pour recevoir les céréales, que si elles avaient été abandonnées à un repos complet.

Les prairies artificielles d'ailleurs, malgré les grands services qu'elles rendent pour la nourriture des bes-

tiaux, laissaient encore beaucoup à désirer sous ce rapport. Le changement subit de régime, l'usage exclusif d'alimens secs et échauffans pendant une portion considérable de l'année, le peu d'abondance de la nourriture en hiver et au commencement du printems, nuisent singulièrement à leur santé et à leur vigueur, aussi bien qu'à la quantité et à la qualité de leurs produits en tout genre, mais surtout des fumiers, les plus précieux de ces produits, puisque c'est sur eux que repose particulièrement la fécondite de nos champs. Il fallait donc trouver en même-tems les moyens de pourvoir à cet inconvénient. Tel est le double problème qui a long-tems exercé les recherches des agronomes, et qu'ils ont enfin résolu par l'établissement des cultures qu'ils désignent sous le nom de cultures sarclées ou par rangées, et qui offrent à la fois le triple avantage de purger la terre de toutes mauvaises herbes aussi bien que les labours les plus multipliés, de la laisser favorablement disposée pour la culture des céréales, et enfin de fournir à la consommation des bestiaux pendant l'hiver des alimens non-seulement fort abondans mais encore bien autrement salubres et rapprochés de leur nourriture d'été que les fourrages secs auxquels ils se trouvent ordinairement réduits dans la mauvaise saison, et dont la brusque introduction et le long emploi dans leur régime exercent toujours une influence plus ou moins fâcheuse sur leur santé.

Des titres aussi puissans que ceux que nous venons d'énumérer, ne pouvaient manquer d'attirer sur les cultures sarclées l'attention de tous les hommes éclairés qui s'occupent d'agriculture. Non contens d'en constater les bons effets par des expériences en grand et répétées

dans tous les genres de terrains, ils se sont encore attachés à en diminuer les frais par l'emploi de machines simples et d'un prix peu élevé, qui en réduisent la dépense au 30.e ou au 40.e de son taux primitif.

C'est après que de pareils travaux n'ont laissé ni doutes à former, ni perfectionnemens à désirer, que la Société d'agriculture d'Evreux croit devoir recommander d'une manière particulière les cultures sarclées à ses membres et à tous les cultivateurs du département, comme un moyen assuré de porter au plus haut degré la prospérité de leurs fertiles campagnes, et d'affranchir, par ce complément indispensable, leurs assolemens des inconvéniens attachés à l'introduction isolée des prairies artificielles. Désirant mettre les uns et les autres à portée de vérifier le plus promptement possible les résultats des cultures sarclées, et d'en faire sur-le-champ des essais en grand, la compagnie s'est procuré les instrumens nécessaires qu'elle offre pour modèles aux personnes qui voudront en faire exécuter de semblables (1), et s'empresse de leur communiquer les renseignemens suivans, que la Société d'agriculture de l'arrondissement de Bernay doit à l'obligeance de M. *Lemarié* fils, l'un des agronomes les plus éclairés dont elle ait pu citer les exemples et réclamer les conseils.

Les terres dans lesquelles on se propose de pratiquer

---

(1) Ces instrumens sont au nombre de trois, savoir :

1.° Un semoir.

2.° Une charrue à double versoir.

3.° Une houe à cheval.

L'établissement de ces trois instrumens revient à environ 180 f.

les cultures par rangées doivent être froissées d'un léger labour dès l'automne, hersées après l'hiver, aussitôt que le tems le permet ; binées, c'est-à-dire, labourées de la même profondeur, puis hersées à fond ; enfin labourées profondément avant l'ensemencement. Cette règle est, pour ainsi dire, la seule qui soit générale ; les autres variant plus ou moins avec les plantes a cultiver, nous allons les exposer séparément, en nous attachant successivement à quatre de ces plantes ; savoir :

Les Féveroles.
Les Pommes de terre.
Les Carottes.
Les Navets de Suède ou Rutabagas.

§. 1. *Culture des Féverolles.*

Les féverolles doivent être semées du 15 Fevrier au 15 Mars ; les terres fortes paraissent être celles qui leur conviennent le mieux. Aussitôt que le tems le permet, on donne le labourage et le hersage de premier printems, puis un labour profond, puis enfin, à l'époque que nous venons d'indiquer, on charrie et on répand le fumier.

On sème les féveroles au semoir de deux en deux raies qui doivent être chacune de 11 pouces, ce qui les place de deux pouces en deux pouces ou environ, sur des lignes espacées de 22 pouces, de manière à pouvoir circuler entr'elles avec la houe à cheval et la charrue à double versoir, et on les recouvre en même tems que le fumier sur lequel elles reposent, par un labour de 4 à 5 pouces de profondeur.

Aussitôt qu'on commence à apercevoir les premiers symptômes de germination, il faut donner un léger hersage pour la favoriser par le déplacement et la division des mottes trop fortes qui y mettraient obstacle, ainsi que pour détruire les plantes parasites qui auraient déjà pris possession de la surface du sol.

Quand les féves ont pris 2 à 3 pouces de hauteur, on donne, au moyen de la houe à cheval, une première culture au terrain compris entre les rangées, et l'on répète cette opération de 15 jours en 15 jours environ, ou, ce qui vaut encore mieux, aussi souvent que la nature du sol et les circonstances atmosphériques le demandent pour tenir la terre constamment meuble et purgée de mauvaises herbes.

A l'époque où les féves commencent à fleurir, on donne un premier butage de 2 à 3 pouces, avec la charrue à double versoir, puis, quinze jours après, un second de même hauteur, qu'il sera bon de faire précéder d'une façon à la houe à cheval ; en prenant cette précaution, la terre se trouvant plus ameublie, l'opération se fera plus facilement, et atteindra complètement son but, qui est de bien affermir la tige et de détruire les herbes cantonnées au pied, qui auraient échappé à la houe.

Ici finissent les soins à donner à la terre ; il ne restera plus qu'à étêter la plante au moment où les premières gousses se formeront. Cette opération se pratique de la même manière que sur les féves de marais dans les jardins, et ne demande aucune force, mais seulement de l'adresse et de l'agilité. Il faudra accoutumer ceux qui en seront chargés à étêter des deux mains à la fois.

La récolte se fait aussi de la même manière que celle des féves de marais, et l'époque en sera suffisamment indiquée par la maturité de la plante.

§. 2. *Culture des Pommes de terre.*

Les pommes de terre doivent être plantées à une époque assez avancée pour n'avoir plus de gelées à redouter, mais assez tôt néanmoins pour que leur végétation ait parcouru tous ses périodes, et laisse la terre disponible à l'époque des semailles d'automne, c'est-à-dire du premier au 20 avril (1). Nous supposons qu'on a donné préalablement les trois premiers labours recommandés ci-dessus. On enterre les tubercules par le plus léger labour possible sous raie et en même tems que le fumier, mais à 15 pouces les unes des autres, et de trois raies en trois raies au lieu de deux, ce qui donne environ trente-trois pouces de distance entre les rangées, et permet de buter beaucoup plus fortement: circonstance indispensable à la prosperité de cette culture.

Des expériences comparatives faites avec soin ont prouvé que le moyen d'obtenir les produits les plus satisfaisans sous le double rapport de la quantité et du volume des tubercules, était de consacrer à la plantation le quartier de chaque pomme de terre où le germe est le plus vigoureux. La plupart des cultivateurs plantent les pommes de terre moyennes entières.

---

(1) Cependant il est ordinairement plus avantageux de faire succéder aux pommes de terre et à toute espèce de plantes sarclées, des céréales de printems que des céréales d'hiver.

Les pommes de terre doivent être, comme les féveroles legèrement hersées au moment qui précède immédiatement la germination, puis sarclées au moyen de la houe à cheval avec encore plus d'assiduité et plus profondement à cause de la grande distance des rangs; aussi est-il bon d'avoir une houe particulière pour cette opération.

Enfin le butage s'opérera pareillement à deux reprises séparées par un intervalle de 10 à 12 jours, pendant lequel on aura donné une façon à la houe; ce butage devra, comme nous l'avons déjà dit, être beaucoup plus élevé que celui des féveroles, qui n'avait d'autre but que de soutenir la plante et de détruire les mauvaises herbes, tandis qu'ici plus on ameublira et creusera profondement la terre, plus les tubercules gagneront en nombre et en grosseur. On pourra donc buter de 5 à 6 pouces chaque fois.

Il faut se garder de couper la tige ou fane des pommes de terre avant la récolte, comme quelques personnes l'ont conseillé; cet enlèvement, qui trouble le cours de la végétation et en rompt l'équilibre, ne pouvant exercer qu'une influence fâcheuse sur l'accroissement des tubercules.

L'époque de la maturité des pommes de terre se reconnaît au desséchement de la tige.

§. 3. *Culture des Carottes.*

Ainsi que les pommes de terre et les rutabagas, les carottes préfèrent les terres légères aux terres fortes; cependant elles s'accommodent aussi de ces dernières. Si la terre est antérieurement amendée, on peut se

dispenser de fumer. Dans le cas contraire, on enterre le fumier au second labour. Le troisième labour devra être, comme nous l'avons déjà recommandé, donné à toute la profondeur que comporte le sol qu'on leur destine. L'époque du semis sera du 15 Avril au 15 Mai. On tracera de légers sillons de 22 en 22 pouces avec la charrue à double versoir. La terre se trouvera ainsi disposée en petits sillons de 22 pouces.

On applanira avec le rouleau la crête de ces sillons, puis on y déposera la graine au moyen du semoir (1). Cette disposition place les jeunes tiges de manière que les nombreuses façons à leur donner à la houe, pendant leur longue enfance, ne peuvent avoir l'inconvénient de les enfouir sous la terre que cet instrument tend sans cesse à jeter à droite et à gauche, à mesure qu'il la déplace.

Outre ces façons communes à toutes les cultures sarcles, il faudra encore employer la houe à main pour enlever les mauvaises herbes qui s'établissent sur les lignes mêmes d'ensemencement, et aussi pour éclaircir les carotes dont chaque plante devra rester définitivement isolée des voisines, à une distance de 4 à 6 pouces environ, et qu'on ne peut cependant semer aussi clair, parce qu'il en résulterait souvent des vides improductifs bien plus fâcheux que les soins à prendre pour opérer plus tard ce retranchement. Au reste toutes

(1) Avant de déposer la graine de carotte dans le semoir, il faut la frotter à plusieurs reprises pour la débarrasser des crochets dont elle est pourvue et qui l'empêcheraient de sortir de la trémie.

ces façons se donnent avec une telle rapidité qu'on peut, avec un seul cheval ou mulet, sarcler en un jour un champ de carottes de deux acres.

L'époque de la maturité est suffisamment indiquée par la décoloration des feuilles ; c'est ordinairement dans le courant du mois d'Octobre qu'elles jaunissent, et qu'on doit procéder à la récolte des racines.

§. 4. *Culture des Rutabagas, ou Navets de Suède.*

Cette culture, plus particulièrement applicable aux terrains sablonneux, est la même que celle des carottes, et l'ensemencement a lieu à peu près à la même époque, et par les mêmes manipulations (1). Maintenir la terre constamment meuble et propre, tel est le but qu'on se propose dans l'une comme dans l'autre, et qu'on atteint par des procédés semblables. Les seules différences notables sont qu'il faut semer plus épais pour éviter les vides qui pourraient résulter des ravages que les altises font trop souvent dans les semis de navets, et qu'ensuite le jeune plant doit être encore plus éclairci, de

---

(1) Il est indispensable de fumer les rutabagas. Le fumier peut être enterré au second labour, comme nous venons de l'indiquer pour les carottes. Il serait préférable cependant de faire reposer les jeunes plantes immediatement dessus. Cette manipulation assez difficile s'exécutera au moment de l'ensemencement en remplissant de fumier les raies des petits sillons décrits dans le paragraphe précédent, et en les fendant ensuite avec la charrue à double versoir pour en former de nouveaux : c'est sur la crête de ces derniers qu'on place alors la graine après les avoir applanis par le moyen du rouleau.

manière à laisser 9 à 12 pouces de distance entre chaque pied.

La récolte se fait plus tard que celle des carottes. La racine continue de grossir jusqu'aux gelées qu'elle supporte fort bien, surtout dans les terres légères et sèches, ensorte qu'on ne doit l'arracher que dans le courant de Novembre.

RÉSUMÉ.

Frais d'ensemencement et de culture, produit et usage des plantes à cultiver par rangées.

§. 1. *Féveroles.*

Pour cultiver un hectare de terre en féveroles, il faut sept boisseaux (1) de semence, revenant à environ. . . . . 36 fr.

Les frais de culture peuvent être évalués à cinquante francs, ci. 50

Total quatre-vingt-six francs, ci. 86

Le produit moyen pourra être de 60 boisseaux pesant environ 80 livres et valant environ trois cents fr., ci. . . . . 300 fr.

Les féveroles, contenant beaucoup de fécule, fournissent un aliment très-substantiel, qui peut remplacer tous les autres avec beaucoup d'avantage pour les ani-

(1) La capacité du boisseau dont on s'est servi dans ces évaluations est d'environ un demi-hectolitre.

maux à l'engrais, pour les chevaux qui travaillent beaucoup, pour les brebis qui allaitent, etc.

Cette culture réussirait parfaitement dans les terres fortes du Lieuvin, et y présenterait des résultats encore plus avantageux que ceux que nous venons d'indiquer. Loin de fatiguer le sol, elle le prépare parfaitement pour donner l'année suivante une bonne récolte de céréales. La Société croit donc pouvoir la recommander particulièrement à ses correspondans, et surtout à ceux qui habitent le Lieuvin, comme présentant les chances de succès les plus assurées, sinon les plus élevées, et laissant la terre dans le meilleur compôt possible.

§ 2. *Pommes de terre.*

Les frais de plantation des pommes de terre au moyen de la charrue, sont si modiques, qu'il est difficile de les évaluer. Ceux de culture sont à peu près les mêmes que pour les féveroles.

Un hectare de pommes de terre doit rendre de 1000 à 1500 boisseaux de produit, moyen terme, 1250 boisseaux, pesant plus de 72 milliers, et pouvant être évalués, sur le pied de 75 centimes le boisseau, à 900 francs.

Un mouton en mange 4 à 5 livres par jour, une vache 40 à 50 livres. Cette nourriture extrêmement salubre et substantielle offre une précieuse ressource pour ces animaux, ainsi que pour tous les autres bestiaux, dans la saison où ils ne consomment ordinairement que des fourrages secs. On ne doit faire cuire les pommes de terre que pour les animaux qu'on engraisse.

De toutes les cultures sarclées, celle-ci est à beaucoup près la plus productive; mais on ne doit la pratiquer qu'avec beaucoup de discrétion, à cause de l'épuisement qu'elle fait éprouver au sol. Plus les pommes de terre sont sucrées et savoureuses, plus l'usage en est salubre pour les bestiaux.

§ 3. *Carottes.*

Il faut 3 livres et demie de graine de carotte pour ensemencer un hectare de terrain, ce qui peut donner lieu à une dépense de six francs cinquante centimes environ, ci. . . . . 6 fr. 50 c.

Frais de culture.	48	»
Total.	54	50

Le produit, si l'on a suivi les indications données ci-dessus, sera d'environ 458 boisseaux, pesant près de 66 milliers.

Il est plus difficile d'établir la valeur de ce produit en argent, à cause de l'impossibilité de trouver dans les marchés l'écoulement de si fortes quantités, si ce n'est peut-être dans le voisinage des grandes villes. Mais voici à peu près comme on peut s'en rendre compte : un cheval pour être suffisamment nourri, doit consommer, dans une ferme, de 6 à 7 livres d'avoine par jour. Le même cheval peut être mieux nourri avec 40 livres de carottes. On peut donc supposer que 40 liv. de carottes valent le même prix que 6 livres d'avoine ou environ, c'est-à-dire, à peu près 40 centimes; et évaluer, d'après cette base, à plus de 840 fr. le produit d'un hectare de carottes

Aucune des autres cultures sarclées ne présente autant d'avantages que celle-ci, qui donne un produit prodigieux, sans fatiguer sensiblement la terre, et fournit à tous les animaux herbivores le plus substantiel et le plus salubre de tous les alimens. Aussi les bestiaux le recherchent-ils avec avidité. Mais on doit le réserver autant que possible, pour les vaches laitières, dont le lait n'est jamais plus abondant et plus savoureux que lorsqu'elles s'en nourrissent, les brebis qui allaitent, et particulièrement pour les chevaux dont la santé et la vigueur se trouvent beaucoup mieux de son usage que de celui des fourrages secs et surtout de leur brusque substitution aux fourrages verts. L'introduction des carottes dans la nourriture des chevaux serait un service rendu à l'agriculture de tout le département, mais à celle du Lieuvin surtout, dont elle affranchirait les cultivateurs du tribut considérable que leur coûte chaque année l'obligation de s'approvisionner d'avoine dans les pays voisins.

§ 4. *Rutabagas.*

Un hectare de rutabagas demande 4 à 5 livres de semence. On peut évaluer les frais d'achat de la graine et de culture à peu près au même taux que pour les carottes.

Le produit est de 9 à 1200 boisseaux, que l'on peut évaluer à environ 264 francs. Cette racine fatigue très-peu la terre et fournit une bonne ressource d'hiver pour les vaches et les moutons, quoiqu'inférieure aux carottes et même aux pommes de terre. Aussi faut-il

donner les rutabagas en proportion double de ces dernières (1).

Nota. Les cultivateurs qui désireraient se procurer de la graine des plantes dont la culture vient d'être décrite, trouveront chez M. *Olivier*, grainetier très-intelligent et très-bien assorti, rue du Change, à Rouen, les meilleures variétés de chacune d'elles qui existent dans le commerce.

Nouveau Procédé employé dans l'île de Guernesey, pour l'amélioration et la conservation des Cidres ; communiqué par M. Aug. Leprevost (1).

Il n'est personne de la Compagnie qui ne connaisse les défauts que l'on peut reprocher à nos cidres de Normandie, sous le triple rapport de la salubrité, de la saveur et du court espace de tems pendant lequel ils peuvent être conservés. Presque toujours après la fermentation, ils restent troubles, et contractent, au lieu du goût piquant et sucré qui les faisait rechercher avidement par les étrangers, une saveur plus ou moins

---

(1) On pourrait avantageusement substituer ou joindre à la culture des rutabagas celle des betteraves qui s'exécute de la même manière et aux mêmes époques. Les betteraves donnent un produit plus abondant et offrent aux bestiaux une nourriture plus savoureuse et plus substantielle ; elles partagent d'ailleurs avec les rutabagas la propriété de se garder jusqu'à une époque très-avancée du printems.

(1) Cette note a été insérée dans le procès-verbal de la séance publique de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, tenue le 22 Octobre 1823.

austère ou amère, dont l'habitude seule peut faire oublier le désagrément, et qui devient tout-à-fait insupportable au bout de deux ans, terme ordinaire de leur durée. Il est facile de concevoir d'ailleurs qu'une boisson aussi froide et aussi chargée de mucilage doit moins favoriser le travail de la digestion et l'action des viscères sécréteurs que des boissons toniques et limpides comme le vin. Peut-être ne serait-il pas indigne d'une Compagnie qui a témoigné publiquement que la déesse des fruits partageait son culte avec la déesse des moissons, de donner une attention particulière à cette partie de notre agriculture normande, de comparer nos procédés pour la fabrication des cidres avec ceux des autres contrées où cette boisson est en usage (par exemple le comté d'Hereford, en Angleterre, dont les cidres sont si agréables, et les provinces basques de l'Espagne, où l'usage de cette boisson paraît remonter à une date immémoriale) ; puis enfin de tirer de cette comparaison et des perfectionnemens toujours croissans de la chimie et de la mécanique, des instructions propres à diriger les habitans de nos campagnes dans une si importante manipulation ? Peut-être ne serait-il pas indigne d'un savant confrère, dont les recherches chimiques portent toujours l'empreinte d'une utilité pressante et d'une application immédiate, d'embrasser la totalité de ce travail dont il a déjà si heureusement abordé quelques parties ?

Pour nous, qui ne pouvons prendre part que par nos vœux à de pareilles recherches, nous nous contenterons de saisir, pour les rappeler à l'attention de la Compagnie, toutes les occasions qui s'offriront à nous, et de vous tenir au courant de ce que nos voyages ou nos ob-

servations nous auront fourni de faits propres à y figurer. Telle est la description que nous venons de recueillir dans un voyage en Basse-Normandie, d'un procédé pratiqué avec le plus grand succès depuis quelques années dans l'île voisine de Guernesey, pour améliorer la qualité du cidre et en prolonger la conservation beaucoup au-delà de son terme ordinaire.

Les pommes se brassent de la manière accoutumée, et ce n'est qu'après le transport du cidre dans les tonneaux que commence l'opération, dont le but principal est de retarder la fermentation et de la diviser en plusieurs époques. Pour atteindre ce but, on épie le moment où la liqueur commence à bouillir, et aussitôt qu'il est arrivé on s'empresse de la transvaser dans un autre tonneau préparé à cet effet. On a soin de laisser de côté la lie et l'écume qu'on passe à la chausse; il en sort, m'a-t-on dit, une liqueur parfaitement limpide et fort enivrante qu'on met à part. On continue d'épier le moment où la liqueur donne de nouveaux signes de fermentation, et lorsqu'il arrive on pratique les mêmes manipulations. Ordinairement l'opération est finie après trois transvasions. On verse alors dans le tonneau la liqueur limpide et enivrante sortie de la chausse, dans la proportion d'un pot par cent, et l'on ferme hermétiquement la bonde.

Le cidre obtenu par ces préparations est d'une limpidité parfaite, d'un goût exquis, et se garde jusqu'à dix ans sans éprouver la moindre altération dans sa saveur ou ses propriétés. Il obtient en Angleterre la préférence sur tous les autres cidres et s'y vend 5 schellings la bouteille.

Le procédé que nous venons de décrire n'est pas connu de la totalité des habitans de Guernesey. C'est des Etats-Unis qu'il a été apporté asses récemment à quelques maisons de cette île qui font le commerce de cidre en grand et qui en gardent soigneusement le secret. Je le tiens d'un habitant du Cotentin qui a de fréquens et intimes rapports avec les îles anglaises du voisinage, et dont la sagacité et la véracité m'ont paru mériter toute confiance. Je désire que la Compagnie veuille bien soumettre ce procédé à un examen particulier, persuade que, quel qu'en soit le résultat, il ne peut qu'ajouter à nos connaissances sur une préparation aussi importante que celle de la liqueur qui forme à la fois la boisson de la presque totalité de notre population et l'un des principaux produits de notre agriculture.

Sur le Droit de Parcours et de Vaine Pâture ; par M. le Marquis De Blosseville.

Le Législateur a voulu maintenir à la propriété privée et à l'agriculture toute l'indépendance dont elles sont susceptibles, les regardant necessaires à l'industrie qui en étend les produits ; et d'accord avec les écrivains agronomes et les Sociétés d'Agriculture des départemens de l'Eure et de la Seine-Inférieure, favoriser l'agriculture, en ne permettant plus à l'avenir le parcours des bestiaux de commune à commune, et en ne tolérant la vaine pâture que là où elle existe de tems immémorial.

D'accord les uns et les autres, ils ont pensé qu'à l'usage des choses vaines, sont souvent sacrifiées des

cultures bien plus profitables, et que la vaine pâture est une des causes qui s'opposent à l'extinction des jachères.

A cet effet, le Législateur a dit, *Loi du 6 Octobre 1791, Section première, art. 1.er* : « Toute propriété territoriale ne peut être sujète envers les particuliers, qu'aux charges dont les conventions ne sont pas défendues par la loi ».

Sect. 4, art. 2. « Le parcours de paroisse à paroisse, qui entraîne avec lui le droit de vaine pâture, s'il n'y a titre, est aboli ».

Sect. 4, art. 3. « Le droit de vaine pâture *dans une paroisse*, ne pourra exister que dans les lieux où il est autorisé par un titre particulier, ou par la loi, ou par un usage local immémorial, et à la charge qu'elle n'y sera exercée que conformément aux usages locaux ».

Sect. 4, art. 13. « La quantité de bétail sera fixée *dans chaque paroisse*, à tant de têtes par arpent, selon l'usage ; et à défaut de documens positifs, il y sera pourvu par le Conseil de la commune ».

Sect. 4, art. 14. « Tout chef de famille domicilié, qui ne sera ni propriétaire, ni fermier de terrains sujets à la vaine pâture, ou dont la modicité de l'*exploitation* n'assurerait pas l'avantage qui va être déterminé, pourra mettre sur lesdits terrains jusqu'à six moutons et une vache avec son veau ».

Sect. 4, art. 15. « Les propriétaires ou fermiers exploitant des terres sur les paroisses sujètes au parcours ou à la vaine pâture, et dans lesquels ils ne seraient pas domiciliés, auront le même droit de mettre dans le

troupeau commun, ou de faire garder par troupeau séparé une quantité de têtes de bétail proportionnée à l'étendue de leur exploitation, et suivant les dispositions de l'art. 15; mais dans aucun cas ces propriétaires ou fermiers ne pourront céder leurs droits à d'autres ».

Cette loi est intitulée : *Des Biens et Usages ruraux.*

A l'égard du parcours, d'une commune sur une autre, il est toujours réciproque entre communes, ne s'exerce que par troupeau commun, et un propriétaire ne peut en user par troupeau séparé, quand bien même il aurait des héritages sur la commune voisine. (Voyez *Fournel, vol.* 1, *pag.* 266, *et divers Arrêts de la Cour de cassation.*) Ce marchage d'une commune sur une autre ne peut aujourd'hui exister que par titre, ou une possession autorisée par les lois et les coutumes, s'il n'y a qu'un simple usage, il est aboli.

A l'égard de la vaine pâture, *dans une paroisse*, ce droit ne pourra exister que fondé sur un titre particulier, ou autorisé par la loi ou un usage local immémorial, et à la charge d'y être exercé conformément aux règles et aux usages locaux; c'est ainsi une loi restrictive et de tolérance.

Déjà l'Edit du 20 Mars 1769, rendu pour la Province de Champagne et admis comme droit commun, s'exprimait ainsi, art. 5 : « Les troupeaux de chaque » communauté ne pourront plus à l'avenir être conduits » sur le territoire des communautés voisines ou adja- » centes, sous le prétexte de droit réciproque de par- » cours, lequel sera et demeurera aboli ».

A l'égard de la vaine pâture, les articles 3 et 13 ne

la considèrent que dans la circonscription d'une paroisse, pour y être exercée suivant les usages locaux.

Les objets vains, sont ceux abandonnés et ne profitant pas au propriétaire du sol, c'est une servitude que les héritages voisins se doivent les uns aux autres, dans l'intérieur d'une paroisse : ces produits n'étant plus dans le droit réel, ils tombent dans le droit personnel de l'habitant et se règlent dans la proportion des héritages respectifs : ainsi comme dit *Coquil*, ce n'est pas seulement *ægri sui causâ* que chaque citoyen peut user de la vaine pâture, *sed etiam rave habitationis*.

La loi des biens et usages ruraux de 1791 a confirmé ces principes : par elle, le parcours d'une commune sur une autre ne peut plus être consenti ; la vaine pâture n'est tolérée que dans chaque paroisse, encore si son usage est immémorial, et elle n'est exercée que conformément aux usages locaux.

Les sieurs de la commune de sont prévenus d'avoir envoyé leurs moutons pâturer sur celle de qui est contigue ; les habitans de celle-ci réclament contre le parcours : mais les sieurs prétendent en vertu de l'art. 15 de la loi de 1791, avoir le droit d'aller pâturer sur celle de où ils ont des héritages, et en proportion de leurs héritages.

Si ce système était admis, il y aurait de toutes parts un parcours plus intolérable que celui que le Législateur a aboli pour l'avenir ; il serait de toutes parts réciproque, sans avantage entre les communes, en une contrée où la division des propriétés est telle qu'il est peu d'habitant qui n'ait des héritages sur plusieurs

communes voisines ; la police serait impossible, l'ordre qui est le premier besoin ne pourrait exister, et la vaine pâture ne serait plus exercée conformément aux anciens usages locaux ; enfin les articles 1, 3 et 13 de la loi seraient illusoires.

Les sieurs ont leur exploitation en la commune de ; ils se prétendent néanmoins exploitans sur celle de ; ils y récoltent à la vérité quelques pièces de terre, mais ils n'en sont que les exportans des récoltes, et ils vont les exploiter en leur grange, au siége de leur exploitation ; ils ne sont pas plus exploitans en la commune de où ils récoltent seulement des grains, qu'ils ne sont fabricans d'étoffes, parce qu'ils récoltent les laines de leurs troupeaux. Le fabricant est fabricant là où est sa fabrication ; l'exploitant est exploitant là où est son exploitation, et chacun sait qu'en la chose rurale l'exploitation ne se borne pas à labourer et à récolter ; qu'il faut engranger, battre les grains, faire des fumiers, avoir des bestiaux, des bâtimens et outils aratoires ; chacun sait qu'on ne qualifie pas le simple labour, de petite ou de belle exploitation ; une exploitation rurale comporte souvent des vignes, des prés, des bois, etc. L'exploitant voulu par l'article 15 est donc celui qui réunit les hommes et les choses d'une exploitation rurale dans une commune où cependant il n'a pas son domicile, où il n'est pas porté à la contribution personnelle et mobilière, où il n'a pas le *jubé habitationis ;* celui là seul est assimilé à l'habitant, sans violation des articles 2, 3 et 13 de la loi, cela est tellement vrai, que si son exploitation n'est pas assez considérable pour qu'il ait des troupeaux, il ne

peut céder ce droit à d'autres, parce que ce n'est qu'une faculté que lui accorde la loi et non un droit résultant *ægri sui causâ.*

La Justice civile, par l'article 2,210 du code, ne reconnaît non plus qu'une exploitation, et non autant d'exploitation ou d'exploitant qu'il y a d'extension dans les diverses communes de la contrée : l'autorité administrative locale, dont l'action est principalement de prévoyance, ainsi se porte sur tout et à tous les momens, ne pourrait rien contre des troupeaux et des gardiens du voisinage, qui viendraient en une commune, comme sur des terres de pillage, et qui sans intérêt, détruiraient ce qui leur est inutile, afin que cela ne profite pas à d'autres, et amèneraient, comme on le voit souvent, des rixes entre les gardiens.

La raison, la nécessité et la loi sont encore d'accord avec l'Académie ; son Dictionnaire ne dit pas exploiter de la terre, mais une terre (un domaine), une ferme, des bois.

On objecte que tel agriculteur peut avoir le siége de son exploitation en une commune, et cultiver une grande quantité de terres dans une commune adjacente, cela est rare ; mais enfin, de ce que ces terres, par des mutations, se trouveraient faire partie du siége de son exploitation, il n'en résulterait pas un droit personnel tout nouveau, celui d'aller en cette commune çà et là pâturer les terres des uns et des autres ; c'est à lui par des acquisitions ou des échanges, de rendre ses propriétés contigues, pour y user de son droit réel, et de les clore s'il veut en jouir exclusivement. Ce même inconvénient existe encore pour la chasse.

Tout ce qui est appelé vain, est réputé abandonné, et est dévolu aux seuls habitans ; le propriétaire n'a aucun droit comme tel, sur ce que la loi reconnaît vain et vague. A l'égard de la vaine pâture dans une paroisse, elle en régularise l'usage entre les ayant droit, proportionnellement aux terres qu'ils cultivent, et en y appelant tout chef de famille non propriétaire, pourvu qu'il soit habitant ; c'est ainsi en raison du droit personnel, le seul existant sur les choses vaines.

On invoque encore les usages locaux, je les invoquerai aussi en la circonstance, et si en la Seine-Inférieure on continue de ne pas user des choses vaines sur les héritages de celui qui en use par lui-même, qu'ils soient contigus sur une ou plusieurs communes, on doit continuer dans la plaine du Neubourg, de s'abstenir d'aller d'une commune sur une autre, parce que ce n'était pas l'usage.

Si la prétention de quelques cultivateurs était fondée, serait-elle d'un intérêt bien entendu et réel ; on ne le pense pas : le propriétaire qui veut sortir de la commune où est son exploitation, pour user de la vaine pâture sur une commune adjacente, invite ceux des communes adjacentes ayant semblable droit réel, à venir jouir en la sienne de la vaine pâture ; s'il l'étend en dehors elle diminue en dedans, et le plus souvent le résultat sera uniquement avec des rixes, le double danger d'aller chercher et de recevoir chez lui les maladies que les bestiaux se communiquent.

Ce droit fut-il réel, il devrait encore être exécuté, comme l'expliquent ceux qui y pretendent, c'est-à-dire par un nombre de têtes de bétail proportionné aux

terres qu'ils cultivent en la commune voisine ; comme ce n'est jamais en proportion de leurs troupeaux, ils seraient amenés à les diviser, à avoir plusieurs gardiens, et les frais étant au-dessus des bénéfices, ils ont raison de ne pas le faire : mais ils ont en tout état le grand tort d'y amener tout leur troupeau et de croire qu'ils amènent avec eux en cette commune les réglemens énoncés de l'autorité locale où est leur habitation et leur exploitation : dans tous les cas ils sont astreints à n'avoir que la quantité de têtes de bétail et à suivre les réglemens locaux tel qu'il est voulu dans la commune où ils usent de la vaine pâture ; ce qui est consacré par les Arrêts de la Cour de cassation des 23 Octobre 1803, 20 Avril 1805 et 26 Mars 1819.

Considérant en la circonstance, que les sieurs ne sont ni habitans, ni ayant une exploitation en la commune de que le 1823, leur troupeau composé de moutons, a été trouvé sur cette commune par suite de parcours, y usans de la vaine pâture ; que même, selon leur propre dire, ils n'auraient, selon les réglemens locaux, que la faculté d'y amener jusqu'à moutons ; qu'ils ne se sont pas fait reconnaître en cette commune par l'autorité locale, et ne lui ont pas présenté le gardien qui lui est étranger.

Vu 1.° les art. 1, 2, 3 et 15 de la loi du 6 Octobre 1791, intitulée des Biens et Usages ruraux ; 2.° l'art. 1.er de la loi du 16 Août 1790, les art. 604 et 605 de celle du 3 Brumaire an 4, et l'art. 2 de la loi du 10 Août 1796 ; 3.° l'art. 140 du Code d'instruction criminelle et l'art. 471 du Code pénal,

Nous requérons, à ce qu'il plaise au Tribunal,

Programme des Prix proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture, pour la destruction de la jachère absolue et la culture des plantes sarclées.

Une des vérités les mieux constatées aujourd'hui, c'est que l'ordre plus ou moins convenable établi dans la rotation des cultures, exerce l'influence la plus directe sur l'état du sol, et par une suite nécessaire sur le succès des récoltes actuelles et futures. Cette vérité reconnue depuis long-tems par les premiers agronomes de l'Europe, d'après les résultats avantageux qu'ont obtenu de leurs essais les agriculteurs les plus éclairés, n'est pas encore aussi répandue dans nos campagnes qu'elle mérite de l'être; c'est afin de la propager, autant qu'il sera possible, que la Société royale et centrale d'Agriculture, en s'applaudissant d'avoir appelé, dès les premiers momens de sa formation, l'attention des agriculteurs vers le perfectionnement du cours ordinaire des moissons, vient aujourd'hui exciter de nouveau leur zèle et encourager leurs efforts pour généraliser cet objet important d'amélioration rurale. Elle n'entend aucunement imposer des bornes à l'industrie agricole, ni restreindre les projets de perfectionnement des assolemens raisonnés que les agriculteurs pourraient vouloir entreprendre; elle désire seulement fixer plus particulièrement leur attention sur la culture quadriennale comme offrant l'un de ces assolemens à court terme, qui joint au mérite de pouvoir être adopté généralement celui de donner des bénéfices satisfaisans dès qu'il est bien établi, d'admettre facilement la culture régulière du blé d'hiver, de tenir toujours la terre en bon état de préparation, et d'établir une proportion

très-convenable, en général, entre le produit des céréales spécialement affectées à la nourriture des hommes, et celui des plantes qui sont plus particulièrement consacrées à bien entretenir les animaux domestiques. La Société indique donc pour objet principal du concours, l'adoption de l'assolement quadriennal qui donne déjà depuis long-tems parmi nous les résultats les plus avantageux en Flandre, en Alsace où il paraît avoir pris naissance, en Artois et dans plusieurs autres parties du royaume. C'est cet assolement qui, de l'aveu des anglais, a changé la face du comté de Norfolck et de plusieurs autres parties de la Grande-Bretagne ; c'est celui qui est suivi dans la riche propriété de M. *Coke*, que ses concitoyens nomment *le prince des cultivateurs ;* c'est celui qui a enrichi les agriculteurs du Palatinat, celui qui est recommandé à si juste titre dans les écrits et par la pratique de MM. *Thaër* et *Schwertz;* celui qui est pratiqué en Suisse et en Italie par les meilleurs agronomes; celui que la Société impériale de Moscou a cru devoir adopter dans la ferme-modèle qu'elle dirige ; celui enfin que plusieurs membres de la Société royale et centrale de France ont introduit dans leurs exploitations rurales.

La Société décernera, dans sa séance publique de l'année 1827, quatre grandes et quatre petites médailles d'or, et six médailles d'argent à ceux des cultivateurs qui, d'ici à cette époque, auront introduit le plus avantageusement dans leur culture, des assolemens perfectionnés en bannissant la jachère de leurs domaines ruraux. Ceux des concurrens qui auront adopté l'assolement quadriennal auront la préférence, toutes choses égales d'ailleurs, jusqu'à ce qu'une plus longue suite d'années ait permis de juger des avantages d'un assole-

ment à plus long terme. Le nouvel assolement devra occuper au moins 20 hectares de terrain. Il sera nécessaire que les concurrens fassent certifier par les autorités locales qu'après les premiers labours, fumiers et préparations convenables de la terre, ils auront commencé la rotation, par l'introduction des plantes sarclées, telles que la pomme de terre, la féverolle, la betterave, etc., ou au moins par des plantes étouffantes, telles que la vesce, la gesse, etc., lesquelles auront été suivies immédiatement de l'établissement d'une prairie artificielle, semée avec une céréale récoltée à la seconde année, et formée de trèfle des prés, de luzerne lupuline, ou de toute autre plante équivalente, qui fournira les récoltes de la troisième année, et qui sera remplacée à la quatrième par le blé, pour terminer l'assolement.

Les concurrens devront aussi faire connaître la quantité et la valeur des produits de tous genres obtenus pendant les quatre années d'expérience, et comparativement avec ceux que la même étendue de terrain leur avait fourni en suivant l'assolement triennal avec jachère pendant les quatre années précédentes, ou bien avec ceux sur lesquels cette même culture triennale pourrait avoir été exercée simultanément sur des terrains analogues à ceux qui sont soumis à l'assolement quadriennal.

Les mémoires, descriptions et certificats à l'appui des travaux pratiques, doivent être envoyés, sous le couvert du Ministre de l'intérieur, au Secrétaire perpétuel de la Société, avant le 1.er Janvier 1827.

La Société annonce dès ce moment que le concours pour la pratique de l'assolement quadriennal sera continué pendant plusieurs années ; elle se propose de publier aussi, par la suite, un nouveau programme sur les assolemens à long terme.

SCIENCES ET ARTS.

MEMBRES RÉSIDANS.

Messieurs,

HAUTIER, Ingénieur en chef du Cadastre, *Président*.
L. H. DELARUE, Pharmacien, *Secrétaire*.
Brouard, Docteur en Médecine.
Gazan, Charles, Membre du Conseil général du Département.
Lefebure, Secrétaire en chef de la Mairie.
Lefrançois, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

A Messieurs les Membres résidans de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure.

Conteville, 15 Décembre 1823.

Messieurs,

Je sais apprécier comme je le dois, l'honneur que vous me faites, en voulant bien que des Mémoires dont vous m'avez permis de vous entretenir soient publiés avec votre attache : mais je ne me fais pas illusion sur ce point, et je suis loin de chercher dans ce témoignage de votre bienveillance, l'approbation des idées que j'ai suivies et surtout des conjectures qui m'ont entraîné. Au contraire, ne pouvant me dissimuler que j'en dois porter seul toute la chance, j'ose vous prier de consentir qu'il en soit inséré quelques-unes dans votre Bulletin, avant que ces mémoires soient mis

au jour, ce sera comme une consultation que j'aurai faite auprès des Savans, dont je m'estimerai très-heureux de recevoir les conseils. Il est pourtant vrai qu'il y a de ces Mémoires qui sont déjà imprimés, qui le sont même depuis long-tems, à la seule exception de l'explication des planches; mais puisque des circonstances particulières ne me permettent pas encore de les faire paraître, j'aurai le tems et le moyen de joindre les redressemens et les désaveux qu'il ne me coûtera rien de consigner dès que l'intérêt de la vérité l'exigera.

Recevez, je vous prie, etc.

FRANÇOIS REVER.

Extrait d'un Mémoire inédit de M. F. Rever, *sur les Ruines du Vieil-Evreux et les objets qu'il en a retirés.* (Pag. 177, Note XVI, N.° 5.)

Les anciens connaissaient-ils notre platine? savaient-ils l'employer? Cette question m'est suggérée par un passage de *Pline*, sur les deux espèces de plomb qui étaient connues de son tems, le plomb noir et le plomb blanc, et par la description qu'il fait de celui-ci.

Entre cette description du plomb blanc, et la description qu'a donnée du platine, celui de nos chimistes qui en a le plus détaillé l'origine, l'exploitation, les apparences, les qualités et l'usage qu'on en faisait de son tems, je ne trouve d'autre différence que celle des régions qui ont fourni ces deux métaux et des époques où la connaissance en a été acquise; c'est-à-dire que nous n'avons connu le platine que vers le milieu du dernier siècle, et que c'est de l'Amérique qu'il nous est

venu, au lieu que le *plomb blanc* auquel les Grecs attachaient *le plus grand prix*, était connu *dès le tems de Troie, au rapport d'Homère*, et qu'après avoir cru qu'on le tirait des îles Cassitérides, dont il portait le nom, on avait reconnu qu'il venait *de Galice et de Portugal*.

Quant à la ressemblance du platine avec le plomb blanc, je la laisse à juger d'après les descriptions de ces deux métaux que je vais comparer l'une avec l'autre.

« Le platine qui existe dans les cabinets, est sous la » forme de petits grains et paillettes d'un blanc livide, » et dont la couleur tient à la fois de l'argent et du fer. » Si l'on examine à la loupe les grains de platine, les » uns paraissent anguleux, d'autres arrondis et applatis » comme des espèces de galets ». (Fourcroy, *Leçons élém. de Chimie, etc., tom.* 2, *p.* 280 *et suiv. Paris*, 1782).

On trouve le plomb blanc, en très-petites pierres, de couleur noirâtre, diversement nuancée de tons blancs; on en trouve dans des torrens qui ont cessé de couler. (Plin 34, 16 et 17).

« Les grains de platine sont mêlés avec diverses » substances étrangères; on y trouve des paillettes » d'or, du sable ferrugineux noirâtre, des grains qui, » à la loupe, paraissent scorifiés ». (*Fourcr. ibid*)

On trouve du plomb blanc dans des terrains sablonneux et noirâtres, c'est le poids de ce métal qui l'y décèle; on en recueille avec des lavures de mines d'or. (Plin. ibid.)

« Le lavage entraîne le sable et les grains de fer; il

» ne reste plus ensuite que les grains d'or et de platine, » qu'il est facile de retirer ». (*Fourcroy, ibid.*)

Les sables sont enlevés par le lavage, de sorte qu'il ne reste que l'or et le plomb blanc sur les égoutoirs. On les porte ensemble aux usines pour les y séparer et fondre le plomb blanc à part. (Plin. ibid.)

« Le platine tel qu'il vient des mines, ne peut être » fondu tout seul ; en alliant d'autres substances mé- » talliques, on lui donne de la fusibilité ». (*Fourc. ib.*)

Le plomb blanc n'est propre à rien, à moins qu'il ne soit allié à d'autres substances. (Plin. 15.)

« Le platine ne peut se fondre qu'au feu de la plus » grande violence ». (*Fourcr. ibid.*)

Le plomb blanc ne peut servir à rejoindre des pièces en argent, parce que l'argent coule au feu avant que le plomb blanc soit fondu. (Plin. ibid.)

« La pesanteur du platine est presque égale à celle de » l'or (*Fourcr. ibid.*); elle la surpasse un peu lorsque » le platine est dans un grand état de pureté ». (*Min. de Pujoulx.*)

Les petits grains de plomb blanc sont du même poids que l'or ; c'est à cause de cela qu'après le lavage, les deux métaux restent seuls ensemble dans les égoutoirs. (Plin. ibid.)

« Le zinc rend le platine très fusible et s'allie très- » bien avec lui ; le platine s'allie parfaitement avec » l'étain (*ibid. p.* 299); le plomb et le platine s'allient » très-bien par la fusion ». (*ibid. p.* 300.)

On contrefait l'étain en alliant deux tiers de plomb blanc avec un tiers de zinc (æris candidi), *ou en al-*

liant parties égales de plomb blanc et de plomb noir, que quelques-uns appellent aujourd'hui de l'argentaire (argentarium) : *mais qu'ils indiquent sous le nom de tiercé* (tertiarum) *quand l'alliage est de deux parties de plomb noir, sur une partie de plomb blanc.* (Plin. ibid.)

« Il existait, avant l'époque que nous avons citée » (vers le milieu du siècle dernier) quelques bijoux de » platine : mais.... il est vraisemblable que les taba- » tières, les pommes de canne et autres ustensiles de » cette espèce, qu'on vendait sous le nom de platine, » étaient des alliages de ce métal avec quelques subs- » tances métalliques qui lui donnaient de la fusibilité. » (*Fourcr. ibid.*) Le platine fond assez facilement avec » le cuivre ; cet alliage est susceptible de prendre un » beau poli qui ne s'altère pas sensiblement à l'air ». (*Foucr. ibid. pag.* 503.)

On donne encore le nom d'argentaire au mélange de parties égales de tiercé et de plomb blanc, et cet argentaire s'applique à tout ce qu'on veut. Le plomb blanc s'attache très-bien au cuivre, et forme avec lui un tout qu'on a peine à distinguer de l'argent. Le nom qu'on leur donne en cet état de réunion (incoctilia) ferait presque entendre que ces deux métaux sont *appliqués l'un à l'autre par une sorte de fusion commencée. C'est de la Gaule que cette invention nous est venue.* Pline ibid.

On a trouvé dans Herculanum des pièces de batterie de cuisine, où l'on a reconnu du *plaqué d'argent.* Je ne ferai pas la faute d'élever aucun doute sur le rapport que des Savans en ont fait, et *Pline* nous apprend que

ce produit des arts venait de la ville d'Alexia. Mais la conjecture que j'expose, peut engager à essayer rigoureusement les *plaqués d'Herculanum* : car on fait aussi du *plaqué de platine*, et les *incocitlia* de plomb blanc et de cuivre ressemblent bien à du plaqué de platine.

Si je ne suis pas contredit, si l'on reconnaît le platine dans la description que *Pline* fait du plomb blanc, on pourra remarquer que ce métal n'a porté de nom *spécifique* en aucun tems, ni chez aucun peuple, et n'en a reçu que *de rapport ou de comparaison*. Les Grecs l'appelaient *cassiteron*, parce qu'ils le croyaient des *Cassiterides*, d'où ils se figuraient qu'on l'apportait dans des barques d'osier doublées en cuir. Les Espagnols le désignent par un diminutif ou dérivé du nom qu'ils donnent à l'argent, sans égard pour la différence du poids. En lui donnant le nom d'or blanc, nous eûmes principalement en vue l'égalité de poids, sans tenir compte de la différence d'autres qualités, que de la couleur.

Les Romains, qui le nommèrent plomb blanc, crurent réunir les analogies du poids et de la *couleur plombée* de la mine de platine.

Je n'ignore pas que *César* a dit (*Bell. Gall. lib.* 5.) qu'on trouvait du plomb blanc dans l'intérieur de l'Angleterre. Or, comme on y connaît des mines de très-bel étain et qu'on n'y a pas rencontré un grain de platine; qu'en outre le platine n'était plus connu de personne, et que le plomb était moins clair et plus sombre que l'étain, il était tout simple et bien naturel de croire que par la dénomination de plomb blanc, *César* n'avait désigné que de l'étain, et de voir les scoliastes, les traducteurs et les grammairiens faire de *plumbum album*

une expression élégante et recherchée, pour indiquer de l'étain. Au fond, *César* n'avait pas le tems d'approfondir les détails de la docimasie, et il put bien donner à l'étain de Cornouaille, le nom d'un métal qui n'était peut être pas aussi connu de son tems qu'il le devint du tems de *Pline* : joint à cela qu'en matière de productions naturelles et en certains faits, *César* paraît avoir recueilli les contes que les charlatans ou les gens crédules lui faisaient, et s'être fort peu soucié de les vérifier. Témoin ce qu'il a dit de la longueur de la forêt noire et des étranges bêtes qu'on y supposait.

Enfin, l'on ne peut nier que *Pline* ait voulu désigner trois métaux d'origine, d'espèce et de genres différens, par les trois noms bien distincts, 1.° de *stannum*, le plus fusible de tous les métaux, propre à faire de bons miroirs et à préserver les vases d'airain de vert-de-gris et de mauvais goût, en les enduisant d'une couche si mince de *stannum*, que le poids de l'airain n'en était pas augmenté ; ce qui ne peut être autre chose que notre étamage. 2.° Le plomb noir retiré d'une *galène* qui n'en fournissait que le tiers de son poids et qu'on employait pour les ouvrages les plus grossiers en tuyaux et en planches. 3.° Le plomb blanc, le plus dur à fondre, aussi pesant que l'or, se trouvant avec lui, dans les mêmes mines, et dont toutes les qualités apparentes et réelles ne peuvent convenir qu'à notre platine.

Postscript. Dans la description que M. *Mongez* a faite des armures trouvées avec des squelettes humains sous un monticule tombeau, à Velu, (*Encycl. Méth. tom.* 5, *pag.* 670, 2.e *colonne*, *Antiquités*, *etc.*) je lis,

un passage qui me paraît avoir beaucoup de rapport à l'interprétation que je donne au passage de *Pline*.

« Ce n'est pas de l'or, ni même de la dorure qui » brille sur les *bullæ* trouvées à Velu; de l'argent » très-pur remplit les sillons de la boucle de fer da- » masquinée, et *une espèce d'argenture ou blanchîment* » couvre les plaques de bronze. Ce blanchîment est un » alliage d'étain et d'une partie très-petite de *quel-* » *qu'autre substance métallique*, probablement d'ar- » gent, *que l'on n'a pu déterminer* à cause de la petite » quantité d'alliage fourni par ces plaques; mais quelle » que soit cette substance métallique et en quelque pro- » portion qu'elle soit dans l'alliage, *on doit être cu-* » *rieux de la connaître*, parce qu'elle a rendu le » blanchiment capable, en plusieurs endroits, de ré- » sister sans se détacher, ni se boursouffler, au verd- » de-gris produit par le bronze qui lui sert de base. » L'eau forte avec laquelle on a frotté ce blanchiment » pour le *nettoyer et le reconnaître*, *n'a fait même que* » *l'*AVIVER. De plus, il s'est conservé entier sous les » têtes de clous ajoutés comme ornement et rivés sous » les plaques ».

Cet alliage ou blanchîment qui se conserve sans se détacher ni se boursouffler et que l'eau forte ne fait qu'aviver, ne serait-il point un échantillon du *tiercé* ou de l'*argentaire* de *Pline*, invention des Gaulois, *qui l'employaient à tout*?

Si les plaques de Velu existent encore, n'en pourrait-on point sacrifier une ou deux pour lever l'incertitude de la qualité de cette substance métallique qui se com-

porte comme la dorure contre la poussée du verd-de-gris et l'action de l'acide nitrique ?

La solution de ce problème ne présente-t-elle pas plus d'intérêt que la conservation stérile et muette des plaques de Velu ?

Notice sur une Trombe de terre ; par M. Buisson, *Pharmacien à Mantes.*

Le 26 Août 1823, à trois heures et demie de l'après-midi, la température de l'atmosphère était très-élevée, le ciel couvert de nuages ; le thermomètre de Réaumur marquait 25° $\frac{1}{2}$ + o, et le baromètre était descendu à 27 pouces $\frac{3}{12}$; on entendait gronder le tonnerre au loin ; les nuages avaient une couleur sombre éclairée sur leurs contours d'une teinte fauve comme rutilante. L'orage se rapprocha tout à coup de Mantes, précédé d'un coup de vent des plus violens, et bientôt la foudre éclata avec fracas sur le Collége de la ville. Cette détonation fut suivie d'une pluie abondante qui ramena le calme dans l'atmosphère.

La marche singulière de cet orage en fit attribuer l'origine à une cause extraordinaire. En effet, une trombe qui avait pris naissance aux environs de Boncourt (canton d'Anet), commune limitrophe du département d'Eure-et-Loir, et poussée par un vent de S. O., après avoir détruit tout ce qui se trouvait sur son passage dans l'espace de deux lieues jusqu'à la frontière de ce département, envahit celui de Seine-et-Oise dans la direction de N. N. E. ; et ce n'est qu'après avoir encore parcouru l'espace de trois lieues qu'elle s'est enfin dissipée.

Les ravages causés par ce terrible météore sont tels qu'ils nous eussent paru incroyables, si nous n'en eussions été pour ainsi dire les témoins.

Sans m'étendre sur les faits dont je n'ai eu connaissance que par des rapports, je dirai seulement que la moitié des habitations de plusieurs communes de l'arrondissement de Dreux ont été renversées de fond en comble, que plusieurs personnes ont été grièvement blessées, et des chevaux dételés, enlevés à quelques distances, dépouillés de leurs harnois, qui avaient été transportés plus loin, etc. Mais j'insisterai particulièrement sur ce que j'ai vu dans notre département.

Après avoir dépassé les hameaux de Milherus et du Moulin à Vent, où elle n'a laissé que des ruines, et la commune de Tilly, où elle a tué un enfant; la trombe arrivée à Dammartin, a renversé totalement le clocher de l'Eglise, dont la voûte a été enfoncée par la chûte des décombres. Une jeune fille fut entraînée à un quart de lieue de là, et fut ensuite retrouvée expirante et entièrement dépouillée de ses vêtemens. Un jeune homme, monté sur un âne, en fut enlevé et lancé avec violence contre un mur sur lequel il eût le crâne fracassé. En continuant sa course, elle atteignit la ferme de Garel, dont elle détruisit entièrement une partie des bâtimens et découvrit le surplus, il est à peine resté de quoi mettre à l'abri ses malheureux habitans. La campagne était jonchée d'arbres de toute espèce, les uns brisés, les autres déracinés et transportés à des distances considérables.

Vis-à-vis cette ferme se trouvent les bois de l'hospice, sur un terrain dominant un peu le plateau; en cet endroit la trombe s'est divisée en deux courans,

dont l'un remontant au nord, traversa les bois, aborda une coline escarpée qu'il longea en reprenant la direction de l'Est, jusqu'à ce qu'il eût rejoint l'autre courant, près du village et de la ferme de Flucourt, qui, heureusement se trouvaient hors de leur atteinte.

Mais bien près de là, plusieurs maisons ont été découvertes, 2,400 gerbes de blé ont été dispersées dans l'air sans que l'on ait pu en retrouver d'autres traces qu'un peu de paille éparse çà et là dans le lointain ; la terre où reposaient ces gerbes rassemblées en diseaux était restée couverte de grains provenant de ce même blé comme si on l'eût battu et semé sur place ; de l'orge encore sur pied a été coupée sans qu'on ait pu retrouver les épis ; des foins et autres fourrages entremêlés ont été tirés et arrachés au point où le col et sépare la tige de la racine ; le chaume était couché comme si le rouleau eût passé dessus ; tout le terrain au midi de la ferme était couvert de pommiers, de poirier brisés et renversés, les uns portant encore leurs fruits, les autres au contraire en étant dépouillés et sans feuilles ; tous étaient recouverts d'un enduit terreux tellement appliqué, que l'on aurait pu croire qu'ils avaient séjourné long-tems sous les eaux.

Après la réunion des deux courans, la trombe, toujours poussée au N. E., est entrée dans le bois dit de Clermont, en suivant le chemin que semblait lui tracer un ravin profond qui sépare le bois de la colline déjà citée. C'est là que ce terrible fléau semble avoir épuisé toute sa fureur : tout y est dans une confusion, un désordre dont il est impossible de se former une idée. Ici ce sont des arbres fraçassés par le milieu,

dont la cîme est allée briser d'autres arbres, tandis que leurs troncs mutilés sont à demi-renversés; beaucoup d'autres enveloppés dans les tourbillons de la trombe, ont été déchirés par lames entièrement séparées, et tortillées en spirale comme du linge que l'on tord pour en exprimer l'eau. Là, c'est un hêtre dont le tronc a plus de deux pieds de diamètre et d'une hauteur considérable, qui a été déraciné en enlevant une masse de terre de plus de trente pieds de circonférence; ses racines séparées en deux par une traction en ligne droite, comme si ce mouvement eût été fait en sens contraire, attestent la puissance qui les a brisées. Plus loin, ce sont des arbres de la même force, qui ont été déracinés et transportés à deux cents pas de distance; d'autres, au lieu d'être renversés dans le même sens, tombaient opposés l'un à l'autre et confondaient leurs branches; presque tous étaient dépouillés de leurs feuilles ou les portaient rougies et desséchées comme aux approches de l'hiver; tous ceux qui bordaient le ravin étaient aussi recouverts d'un enduit terreux comme les arbres fruitiers de la plaine.

A la sortie du bois, la trombe a détruit plusieurs vignes et enlevé, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits, une assez grande étendue de sol végétal, laissant les couches inférieures à découvert. Enfin après plusieurs éclats de tonnerre, suivis d'une pluie abondante, ce météore s'est dissipé à une demi-lieue de la commune de Vert.

Tels sont les ravages par lesquels il a signalé son passage: aux phénomènes qui l'annonçaient, il était facile de reconnaître une trombe; sa forme cylindrique,

le bruit sourd et continuel qu'elle faisait entendre, semblable au mugissement de la mer, sa couleur sombre, le nuage épais de vapeurs, de poussière et de corps de toute espèce qui l'entourait, et que sillonnaient coup sur coup les éclairs qui sortaient de son sein, étaient autant de marques qui indiquaient une trombe descendante « formée par les particules de vapeurs qui » composaient le nuage, et entraînée vers la terre par » la matière effluente » (*Brisson*) le courant de cette matière étant le plus fort dans cette circonstance.

Quelques communes situées dans la direction du courant qui s'est porté vers le nord, mais encore assez éloignées, ont été frappées dans le même tems d'une énorme quantité de grêle dont les grains étaient d'une grosseur extraordinaire, pesant pour la plupart de 4 à 8 onces. Ce phénomène dépendait-il de la trombe, ou était-il isolé ?

A en juger par le tems que l'ouragan a mis à parcourir l'espace existant entre les communes de Flacourt et de Vert, sa durée totale a pu être d'un quart-d'heure. Son diamètre, à sa partie inférieure, a été évalué de 3 à 400 pieds.

La dispersion des grains de blé, la coupe de l'orge et la nudité de la jeune fille, dont il a été parlé plus haut, sont des faits déjà remarquables et cependant susceptibles d'être expliqués ; mais voici une circonstance qui offre un caractère tout particulier : des oiseaux de basse-cour qui se trouvaient dans la sphère d'activité de la trombe, ont été absolument déplumés, le corps parfaitement blanc et ne portant pas la moindre contusion. Faut-il admettre que le vent agissant sur eux

dans tous les sens ait pu arracher les plumes de ces oiseaux ? Mais est-il aussi facile de se rendre compte de l'état intact où ils ont été retrouvés, leurs corps ayant été, comme tant d'autres objets, lancés et dispersés dans l'espace ?

Voulant essayer d'expliquer la cause de quelques-uns des différens accidens rapportés dans cette narration, j'aurai recours encore à la théorie de M. *Brisson*, sur cette partie des phénomènes électriques. Suivant ce savant Professeur : « Lorsque deux corps, dont l'un » est électrisé et l'autre ne l'est pas, sont en présence, » il y a entr'eux deux courans de matière dont les di- » rections sont contraires, et qu'il nomme *effluences* et » *affluences* simultanées, la matière effluente se porte » du corps actuellement électrisé vers celui qui ne l'est » pas, et la matière affluente se porte du corps non » électrisé vers celui qui l'est actuellement. Ce sont ces » deux courans qui occasionnent tous ces mouvemens » connus sous les noms d'*attractions* et *répulsions* élec- » triques, et l'on sait que de ces deux courans il y en » a toujours un qui est plus fort que l'autre ».

Or, il s'agit ici d'une trombe descendante, où le courant vers la terre l'emporte sur le courant ascendant. Ne serait-il pas possible d'admettre que lors de la rencontre de ces deux courans la résistance que la matière affluente oppose à la matière effluente suffit pour faire dévier celle-ci de la ligne verticale, et lui en faire prendre une autre horizontale ; que l'impulsion une fois donnée et continuée par le dégagement non interrompu, suffit pour déterminer le mouvement en spirale qui produit le tourbillon, et par suite le vent impétueux

qui règne pendant toute la durée de la trombe, en raison de l'action que ce tourbillon imprime aux molécules d'air environnant? Ce principe une fois reconnu, il sera plus facile de trouver la cause de ces accidens bizarres que j'ai rapportés.

Quoiqu'il puisse être de cette explication que je ne hasarde qu'avec crainte, tant la question est ardue et surpasse mes forces, je la livre à l'examen de plus savans que moi, n'y attachant d'autre intérêt que celui de la Science. J'ajouterai de plus que j'éprouve le regret de n'avoir pu être assez à portée du phénomène, avec la possibilité d'observer la marche du thermomètre et celle du baromètre qui ont dû éprouver des variations bien sensibles pendant son existence.

Notes extraites du Philosophical Magasine; par M. Payen.

La première contient une série d'expériences de M. *Vogel*, de Munich, desquelles il résulte que les moyens proposés comme les meilleurs pour découvrir la présence de l'acide carbonique dans les eaux minérales et qui sont fondés sur la décomposition des hydrochlorates de *chaux* et de *barite*, à l'aide de l'ammoniaque, sont inexacts et insuffisans pour démontrer de petites quantités de gaz carbonique, parce qu'une partie des carbonates restent en solution par l'influence de l'ammoniaque, que l'eau de chaux, même ajoutée en excès, ne précipite pas tout l'acide carbonique, puisqu'elle retient du carbonate en solution; enfin que pour bien opérer, il faut faire bouillir les solutions d'hydrochlorates de chaux et de barite précipitées par

l'acide carbonique à l'aide de l'ammoniaque, afin d'achever la précipitation, avant de filtrer.

Si, lorsqu'on veut essayer une eau minérale sur le lieu, l'on ne peut se procurer un appareil à mercure, il faut précipiter par la barite et déterminer le volume de l'acide carbonique par le poids du carbonate de barite, après l'avoir fait dessécher.

La deuxième est relative à l'emploi du potassium comme moyen endiométrique, par *John Murray*.

Il y a plusieurs procédés à l'aide desquels on peut déterminer la pureté de l'air, ou ses proportions constituantes, mais ils présentent quelques causes d'incertitude ou quelques difficultés dans l'exécution, etc.

Dans un tube endiométrique on fait passer la quantité voulue d'hydrogène, on introduit une bulle d'eau de manière à ce qu'elle forme une légère couche à la surface du mercure; alors à l'aide de pinces très-déliées on ajoute un très-petit morceau de potassium; lorsqu'il arrive en contact, il produit à l'instant une explosion et l'ascension du mercure indique le résultat cherché.

De même si l'on mêle, dans un cylindre court et fort, parties égales de chlore et d'hydrogène, et que l'on y conserve un peu d'eau en le retournant, la plus petite quantité de potassium jeté dans le tube y déterminera une violente explosion et la formation de l'acide hydrochlorique.

Ou encore si, dans un tube plein d'hydrogène, au fond duquel il y a un peu d'eau et dont l'orifice est ouvert, on projette un très-petit fragment de potassium, une explosion a lieu au bout de quelques secondes, aussitôt que l'air en descendant dans le tube y constitue avec l'hydrogène un mélange détonnant.

Cours Elémentaire de Teinture sur laine, soie, coton, chanvre et lin; par M. Vitalis, *Docteur ès Sciences de l'Université de France, ancien Professeur de Chimie Thecnologique, à Rouen, Membre de plusieurs Académies et de plusieurs Sociétés savantes, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.*

« Cet ouvrage est principalement destiné *à mettre à la portée de tous* les diverses opérations de la teinture et à en faire concevoir les théories. Cette tâche difficile exigeait tout à la fois des connaissances très-étendue en chimie et une grande pratique de l'art de la teinture. Personne ne pourrait espérer mieux remplir ce double objet que celui qui, par sa position se trouvait sans cesse en relation avec les chefs d'ateliers des plus importantes manufactures et qui recevait en échange de ses conseils et de ses lumières de précieux documens sur la partie manuelle de l'art. M. *Vitalis* n'a point trop présumé de ses forces, et déjà très-avantageusement connu par plusieurs bons traités en ce genre, notamment par celui intitulé *Manuel du Teinturier sur fil et coton*, publié en 1801. On pouvait être certain que le nouvel ouvrage dont il est ici question serait d'une grande utilité : on y trouve en effet de nombreux et très-utiles renseignemens sur les différentes branches de la teinture, et ce qui est peut-être plus important, sur la fabrication des toiles peintes. Cette partie n'avait encore été abordée par personne, ainsi l'ouvrage de M. *Vitalis* mérite donc d'être recommandé à tous ceux qui s'occupent de teinture ».

A ce suffrage honorable des premiers maîtres de l'art, que nous avons pris plaisir à transcrire littéralement, nous unissons bien volontiers les nôtres, et nous remercions M. *Vitalis* du nouveau service qu'il vient de rendre aux arts en publiant cet excellent *Manuel*.

Noms de Messieurs les Artistes, Fabricans et Manufacturiers du Département de l'Eure, dont les produits industriels exposés à Evreux, ont été admis à l'exposition du Louvre, en 1823.

1. *Toutain aîné*, fabricant de finette, molleton, toile et bazin, à Bray, arrondissement de Bernay.

2. *Colombel*, Pierre, fabricant de couti et teinturier en coton, à Claville, arrondissement d'Evreux.

3. *Thiroüin-Gautier* frères, fabricant de coutil, à Evreux

4. *Picquefeu*, Jean-Baptiste-Anne, fabricant de colle forte, a Pont-Audemer.

5. *Hersent*, fabricant de bas, à Evreux.

6. *Durand*, Directeur de la Maison centrale de détention, à Gaillon, arrondissement de Louviers. Les produits de cette maison consistaient en guingans, toiles de coton, reps, tapis jaspés, tapis à fleurs, bordures, escaliers, ouvrages en paille, etc., etc., etc.

8. *Thimus-Boutigny* et compagnie, teinturier, à Louviers.

9. *Bigot-Frigard*, fabricant de coutil, à Evreux.

11. *Bertinot*, Augustin-Victor, fabricant de draps, à Louviers.

12. *De Neuflize*, André, fabricant de draps, à Louviers.

13. *Dannet* et *Odiot*, fabricant de draps, à Beaumont-le-Roger, arrondissement de Bernay.

14. *Ducôté*, C.-A., fabricant de draps, à Louviers.

15. *Gastinne*, A. fils, fabric. de draps à Louviers.

16. *Pétou*, Georges-Paul, fabricant de draps, à Louviers.

17. *Racinne*, Mathieu, et *Gerdret*, Anatole, propriétaires de la Manufacture de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Bordeaux, fabricants de draps, à Louviers.

18. *Gerdret* l'aîné, fabricant de draps, à Louviers.

19. *Ribouleau* et *Jourdain*, Frédéric, fabricants de draps à Louviers.

20. *Clerc* neveu, fabricant de draps, à Louviers.

21. *Prestat* fils, fabricant de draps à Louviers.

22. *Talbot*, Pierre, fabricant de draps, à Louviers.

23. B. *Noufflard* et compagnie, fabricant de draps, à Louviers.

24. *Tournezy* frères, fabricants de draps, à Louviers.

25. *Frigard-Pétou* frères et fils, fabricants de draps à Louviers.

26. *Trémeau* et compagnie, fabricants de draps, à Louviers.

Encre indélébile pour marquer le linge; par P.-H. Boutigny, *successeur de M.* Delarue, *Pharmacien à Evreux.*

Une note de M. *Rever*, insérée au Bulletin de la Société d'Agriculture (N.° VI. — Avril 1823), a fait naître en moi le désir de préparer une encre indélébile

et absolument inaltérable. Depuis cette époque, chacun de mes loisirs a été employé à la recherche de cette encre, et j'ai entrepris une série d'expériences minutieuses que je ne décrirai point ; mais je n'ai pas réussi, et je crois pouvoir assurer qu'une encre *absolument* indélébile est à peu près *introuvable* dans l'état actuel de nos connaissances chimiques.

Je me suis rappelé qu'il existait un procédé chimique pour marquer le linge, employé avec succès dans la Grande-Bretagne. Ce procédé, qui est connu de toutes les ménagères anglaises, est peu répandu en France ; il y est presque inconnu : je vais donc le faire connaître ou plutôt le rappeler. Il a de grands avantages sur celui dont on se sert communément dans notre pays ; il est plus prompt, moins coûteux et plus fixe ; c'est surtout cette dernière qualité qui le rend précieux, car pour enlever cette marque je ne connais pas d'autres moyens que celui de couper le morceau.

Voici en quoi consiste cette marque : On plonge la partie du linge que l'on désire marquer dans une solution de sous-carbonate de soude, puis on la laisse sécher : alors avec une plume que l'on plonge dans une solution de nitrate d'argent, on trace les lettres que l'on désire. Cette encre a un inconvénient que nous ne devons pas taire, c'est qu'elle ne tient parfaitement bien que sur les tissus de lin et de chanvre.

On peut juger de l'indébilité de cette marque, par des *têtes* de toile qui ont été pendant trois mois à la blanchisserie de M. *Leclerc*, et par quelques caractères que j'ai tracés sur un chiffon qui a été lessivé trois fois depuis.

LITTÉRATURE.

Membres Résidans.

Messieurs,

De Richemont, chevalier de St.-Louis, *Président.*
Pain, Juge au Tribunal de première instance, *Secrétaire.*
Horeau, premier adjoint à la Mairie.
Semay, chef de bureau à la Préfecture.
Le Vicomte Ernest *De Blosseville.*
L'Abbé *Féron*, Curé de la Cathédrale.

Sur quelques difficultés dans l'étude des langues étrangères ; par M. De la Pasture, *Membre de la Société.*

L'étude des langues étrangères vivantes fut long-tems négligée en France ; le motif de cet isolement est connu et il était naturel. Riches par les chefs-d'œuvres de notre Littérature, par les Traités les plus complets dans les Sciences et les Arts, possédant surtout les meilleures traductions de tous les auteurs classiques anciens et modernes, nous pouvions nous suffire à nous-mêmes, tandis que les autres nations, pour pouvoir profiter de tant de trésors littéraires, se voyaient forcés, pour ainsi dire, d'étudier et de posséder la langue française ; aussi devint-elle et reste-t-elle encore l'idiome général du monde poli et savant. On

conçoit donc qu'il dût en résulter pour les Français un peu d'insousiance à étudier des langues dont ils pouvaient même rigoureusement se passer hors des limites de leur Patrie.

Mais des circonstances récentes ont dû modifier cet état de choses ; les nations sont restées moins isolées à mesure que la civilisation détruisait les préventions et les haines nationales ; que le commerce et l'industrie mettaient les peuples en rapport les uns avec les autres par des intérêts communs ou rivaux ; nos victoires et nos conquêtes en mêlant tant de peuples avec nous, nos troubles civils en dispersant une foule de Français, toutes ces causes ont contribué puissamment à répandre parmi nous le goût et la connaissance des langues étrangères. On a enfin senti que ce n'est que dans les ouvrages originaux qu'il est permis de juger du génie des écrivains et de jouir complettement des beautés que renferment leurs productions.

La nature si prodigue envers notre belle Patrie, a-t-elle accordé aux Français les dispositions, l'aptitude pour parler facilement les langues étrangères ? Il est permis d'en douter, l'expérience vient à l'appui de cette assertion que nous allons chercher à justifier par quelques remarques sur la prononciation de la langue française comparée à d'autres idiomes. Toute aride que soit cette recherche, toute minutieuse qu'elle puisse paraître, elle aura au moins cela d'utile, qu'en signalant quelques difficultés de pratique, elle pourra contribuer à indiquer les moyens de les surmonter ; tel est l'unique but de cet écrit.

Ce n'est pas assez que de comprendre à la lecture un

idiome étranger, que de l'écrire même correctement, il faut encore, et c'est-là la plus grande difficulté, en saisir la prononciation d'une manière, sinon parfaite, au moins suffisante pour se faire entendre et pour comprendre soi-même le langage des nationaux. Il est des hommes doués à cet égard d'une étonnante facilité, d'une grande finesse dans le sens de l'ouïe; d'autres au contraire sont si peu sensibles aux inflexions de la prononciation, que jamais ils ne parviennent à la saisir même approximativement; mais en écartant ces deux extrêmes opposés, on peut attribuer à la manière particulière des Français, de prononcer certaines lettres de l'alphabet, la peine qu'ils éprouvent à saisir avec justesse la prononciation des mêmes signes dans le langage étranger: car ce ne sont pas les lettres propres à ces langues et qui n'ont pas de correspondantes dans le français, qui présentent le travail le plus pénible pour les bien exprimer; celles qui ont identité de forme et affinité de son, exigent et plus d'attention et plus de finesse dans les organes pour les prononcer comme elles doivent l'être. Ma remarque a besoin d'être éclaircie par quelques exemples.

On connaît la difficulté pour les étrangers de bien rendre le sifflement du *th* anglais, ainsi que le son guttural du *j* espagnol, et dans quelques circonstances du *g* et de l'*x*. Cependant avec de l'attention et un peu de pratique, on y parvient assez promptement; la raison en est, que ces lettres n'ayant aucune analogie avec les mêmes lettres dans le français; on est averti de la difficulté toutes les fois qu'elles se rencontrent, et on s'efforce alors de la vaincre et de bien prononcer. Mais lorsqu'il s'agit, dans l'espagnol, par exemple de prononcer

le *b* ou le *v*, comme ces deux lettres sont représentées par le même signe que dans le français et qu'en outre la prononciation qui leur est propre ne nous est pas tout à fait étrangère, que c'est un son qui participe en même-tems du *b* et du *v*, sans être cependant tout à fait l'un ou l'autre, nuance que comprendrait très-bien un habitant de la Gascogne, alors on s'exerce moins à saisir cette différence et l'on prononce incorrectement ces deux lettres en parlant espagnol. Au reste, cette prononciation mixte pourrait bien être la plus ancienne et même la véritable; car si l'on veut examiner avec quelqu'attention la forme d'un *b* et d'un *v*, on verra de suite qu'il existe un rapport si marqué entre ces deux lettres, qu'il est permis de présumer que jadis elles formaient, dans quelque langue ancienne, un seul et même caractère dont le son s'est conservé dans l'espagnol seulement.

Mais une lettre qui influe plus fortement encore sur une prononciation vicieuse, c'est l'*r* simple, ou celui qui est placé entre deux voyelles, tel qu'il est exprimé par les français de Paris et des Provinces environnantes, c'est-à-dire par ceux qui sont cités comme parlant le meilleur français. On sait que cette lettre est prononcée par eux d'une manière un peu gutturale, ce que l'on est convenu d'appeler grassayement, et on trouve même assez généralement que c'est une qualité dans notre langue, sauf l'affectation. Les étrangers pensent tout différemment, lorsque nous appliquons cette expression à leur langage; et en effet cela dénature tellement le son de leur *r*, de cette lettre qui se rencontre dans une foule de mots, que cette déviation grave mérite d'être notée et de rechercher le moyen d'y remédier.

Comme je l'observais tout à l'heure, notre *r* simple s'exprime par un son un peu guttural, en contractant légèrement la gorge. L'*r* des étrangers se prononce au moyen de la langue qui frappe sur le palais; en telle sorte que le son qui en résulte se rapproche de celui que produit notre *l*, et comme cette différence est très-grande, très-sensible à l'oreille des étrangers, il faut bien nous résoudre à chercher le moyen de saisir leur prononciation. Cela est assez facile, il ne s'agira que de s'exercer d'abord à rendre leur *r* simple comme si c'était un *l*; le mécanisme étant le même, il faudra seulement donner ensuite un peu de force à ce son qui exprimera alors parfaitement l'*r* simple des idiomes étrangers; l'habitude en sera bientôt prise.

Si, par ce travail, nous adoptions l'usage de prononcer de la même manière l'*r* français, il en résulterait pour nous de prendre l'accent des Provinces méridionales, et c'est sans doute ce que personne ne considérerait comme une amélioration; mieux encore vaudrait continuer à grasseyer en parlant l'espagnol, en chantant en italien, tout ridicule, n'en déplaise à nos aimables Parisiennes, que paraisse ce grassayement aux étrangers. Mais il se présente un moyen de satisfaire les oreilles les plus délicates en France et hors de France, c'est de considérer l'*r* étranger et français comme deux lettres différentes qui n'ont d'identité que dans la forme du signe, et de s'exprimer si l'on veut en grasseyant pour le français, et comme je viens de l'indiquer pour les langues étrangères.

J'arrive à une observation plus importante et qui prouve, je pense, l'extrême difficulté pour les Français

de bien saisir la prononciation des langues étrangères; surtout l'espagnol et l'italien : c'est que nous ne possédons véritablement pas dans notre langue de syllabes longues et brèves, au moins dans le sens que l'entendent les étrangers. Cette objection, je le sais, a été combattue ; on a prétendu, par exemple, que notre accent grave ou circonflêxe rendait longue la voyelle sur laquelle il était placé : il force bien en effet à ouvrir davantage la bouche, à changer le son de la lettre qu'il couvre ; mais cette altération ne forme pas encore une véritable longue, puisqu'elle n'oblige pas à un moment d'arrêt et qu'en outre la syllabe suivante n'étant pas non plus une brève, il s'ensuit que l'effet des deux oppositions immédiates (seul moyen de juger d'une longue ou d'une brève) n'est ni senti, ni exprimé, et qu'il est par conséquent nul et inaperçu. Voilà ce qui semble démontrer que nous ne possédons pas dans notre langue de longues et de brèves ayant une véritable analogie avec les longues et les brèves de presque toutes les langues étrangères ; d'autres preuves viendront encore à l'appui de cette assertion, et les grammairiens français qui ont soutenu l'opinion contraire, ne me paraissent pas avoir eu le sentiment vrai de ce mécanisme des langues qu'ils ont prises pour point de comparaison. Eclaircissons par quelques citations cette difficulté qui est fort importante.

Le mot espagnol et italien *caro*, par exemple, qui, comme presque tous ceux dont la terminaison est une voyelle, se prononce en appuyant sur la pénultième syllabe et en passant rapidement sur la dernière, rend l'effet d'une longue et d'une brève dans ces sortes de mots. Le français qui voudrait s'étudier à saisir cette

prononciation, doit donc se préserver d'appuyer sur la voyelle finale ; mieux vaudrait prononcer le mot, quoique cela ne fut pas très correct, en retranchant tout à fait cette lettre, c'est-à-dire en la terminant à la place d'un *o* par notre *e* muet. Ce changement est un moyen employé avec succès pour arriver plus promptement à saisir cette prononciation étrangère, et n'oubliant pas en même-tems de ne pas grasseyer l'*r*, mais de le prononcer par la méthode que j'ai indiquée.

Un second exemple m'est fourni par le mot anglais *father*, que je choisis au hasard : il faut en effet appuyer sur la pénultième *fa* et passer brièvement la dernière syllabe, comme si à peu près encore le mot se terminait par un *e* muet en l'écrivant *fâthre*.

Ce n'est pas sans dessein que j'ai fait observer cet effet de notre *e* muet à la fin de certains mots : sans aucun doute cette lettre équivoque, le son étouffé qu'elle donne, ne s'est introduit dans notre langage usuel que pour rendre approximativement la syllabe brève qui termine une foule de mots étrangers, surtout ceux qui dans les langues anglaise et allemande finissent par *er*. En français, faute d'équivalent, on a transposé l'*r* à la place de l'*e* et on a mis l'*e* muet à la fin ; c'est peut-être le seul cas où une de nos lettres forme une espèce de brève, ou au moins sert à l'imiter parfaitement. Par exemple, nos marins ont l'usage, tout en écrivant *cutter* (le nom d'un petit navire), de prononcer ce mot comme s'il était écrit *côtre* ; c'est qu'en effet cette prononciation se rapproche beaucoup de la manière dont les anglais et les hollandais prononcent ce même mot *cutter*, parce que la dernière syllabe est

très-brève et que l'*a* s'exprime par eux dans cette circonstance à peu près comme un *o* français. Je pourrais citer une foule d'autres mots auxquels ceci peut également s'appliquer, mais il serait superflu d'insister davantage sur ce rapprochement ; je pense néanmoins que cette remarque sur l'origine et les fonctions de *notre e muet*, ne sera pas sans intérêt et sans utilité dans la question qui m'occupe.

L'emploi des longues et des brèves est encore plus marqué, plus étranger à la langue française lorsque l'accent se trouve placé sur l'anté-pénultième syllabe, qui alors est très-longue et les deux dernières très-brèves. Ces sortes de mots qui sont nombreux en espagnol et en italiens, se nomment *esdruxules* (ou esdrùxulos en espagnol, et répondant aux dactyles latins) et ce sont eux principalement qui donnent au langage même habituel une sorte de mélodie qui n'est autre chose que les inflexions de la voix, produites par la prononciation des longues et des brèves. Il est fort difficile pour les français de distinguer ces sortes de mots tout à fait étrangers à notre langue, et de ne pas commettre de fréquentes et bizarres méprises en conversant, tandis que toutes les autres nations en font naturellement une application juste hors de leur propre langage ; et cependant il faut le reconnaître celui qui, dans toutes les langues (le français excepté) ne rend pas l'effet des longues et des brèves, tel correctement d'ailleurs qu'il parle ou écrive, doit se résigner à un très-grave inconvénient, c'est celui de n'être pas compris. C'est bien assez sans doute pour décider les français qui étudient les langues étrangères à s'efforcer de vaincre cette difficulté ; ce ne sera qu'après des observations suivies

et beaucoup d'habitude, qu'ils parviendront enfin à saisir mécaniquement ce qui, chez les autres peuples, est un instinct, un sentiment, et dont l'application pour eux est toujours naturelle et facile ; et de là encore, ne devons-nous pas conclure que la langue française manque de longues et de brèves, telles au moins que les conçoivent les nations étrangères ? On pourrait je crois accumuler les preuves en faveur de cette assertion : le latin en fournit une qui me paraît évidente. Comment prononçons-nous en effet cette langue morte ? A peu près comme nous parlons français, sans nous inquiéter non-seulement du son primitif des lettres, mais encore sans nous douter que presque tous les mots sont composés de longues et de brèves, on appuie même avec une sorte d'affectation sur la dernière syllabe qui, cependant comme dans l'italien, est presque toujours brève, et on s'imagine bien prononcer Mais ce défaut est bien plus sensible encore en récitant des vers latins, car alors on efface pour ainsi dire, par la prononciation française, la mesure, le rhithme et on détruit l'harmonie poétique du vers. Cela n'a pas lieu dans le chant noté, par la raison que le musicien compositeur de même que le poète, a tenu compte des longues et des brèves, et qu'en lisant la note, il n'y a plus moyen de ne les pas faire sentir ; de sorte que le chantre d'Eglise est tout surpris, au lutrin, de ne plus prononcer le latin comme on lui avait enseigné de le lire ; effet bien bizarre, puisqu'il offre une même langue prononcée à la lecture d'une manière différente qu'en la chantant, et la plus sublime poésie convertie en vile prose par la déclamation française, certes ce

défaut grave suffirait bien pour faire réaliser, ne fut-ce qu'en plein-chants, la maxime connue :

Les vers sont enfans de la Lyre,
Il faut les chanter, non les lire.

et justifie sans doute aussi l'opinion que j'ai énoncée. En veut-on une dernière preuve ? Ce sont nos vers français qui vont nous la fournir : et en effet, nous scandons toutes les syllabes de la même manière, uniformément, sans nous arrêter sur les longues, sans passer plus vite sur les brèves, si toutefois il en existe, et l'oreille la plus poétique n'est jamais choquée par une inégalité dans les battemens ; c'est qu'en réalité nous sommes contraints de mesurer tous les intervalles sur la même échelle. S'il en était autrement, si véritablement notre langue était un composé de longues et de brèves, alors il faudrait donc reconnaître que nos plus grands Poètes n'ont pas composé un seul vers et que jusqu'à présent ils n'ont écrit que de la prose rimée ? C'est sans doute ce qu'aucun de nous ne voudra admettre, après avoir lu *Racine* et *Voltaire ;* ils ont victorieusement prouvé que l'on pouvait composer des vers harmonieux et sublimes avec la pauvreté de notre langue. Mais qui pourrait calculer où leur génie poétique se serait élevé, s'ils avaient eu à leur disposition un instrument plus varié, plus flexible que la langue française (1) ? et ce fut sans doute par l'absence de

(1) A l'absence de longues et de brèves, il faut ajouter l'usage peu fréquent des inversions, puis le manque de diminutifs et d'augmentatifs, les lettres nazales, le son étouffé de l'*e* muet, toutes choses qui font le désespoir des poètes et surtout des musiciens-compositeurs.

moyens de varier la phrase et le nombre poétique, que la rime fut introduite dans les vers français, afin de produire au moins une sorte de mélodie, de cadence, qui, en plaisant à l'oreille, peut aussi indiquer la finale des vers et en faire mieux sentir le rhythme et la mesure; et en effet si la rime n'existait pas, que resterait-il pour distinguer la prose des vers français?

Quoiqu'il en soit, on serait fondé à croire que la privation, dans notre langue, des ressources fécondes qu'offrent les idiomes étrangers, non seulement augmente beaucoup la difficulté d'écrire en vers, mais encore qu'elle peut influer sur nos organes, diminuer chez nous cette sensibilité poétique et musicale dont les nations du midi sont particulièrement douées, de cette facilité d'improviser dont elles offrent si souvent des exemples qui tiennent du prodige. Mais, par une heureuse compensation, le travail pénible qu'exigent les vers français, a su enfanter d'autres prodiges plus durables que les improvisations italiennes. La langue française de sa nature pauvre et rebelle, manié, domptée et enrichie par le goût et le génie de nos grands écrivains, a placé notre Littérature au premier rang et a rendu notre langue classique pour le monde savant. Notre prééminence littéraire est assurée, et cet avantage peut bien nous consoler, sans doute, de n'avoir ni longues, ni brèves dans le français; mais ce n'est pas un motif non plus pour ne pas vouloir les comprendre et en adopter les inflexions dans l'étude et la pratique des langues étrangères, car enfin en parlant une langue le premier besoin est de se faire entendre.

Le Prophète Jérémie et le jeune Zorobabel, sur les ruines de Jérusalem; par M. *** *élève au Collége royal de Limoges.*

La gloire d'Israel n'était plus. Le roi d'Assyrie, l'implacable Nabuchodonosor, avait emporté d'assaut, ruiné Jérusalem; les superbes remparts de la cité sainte étaient tombés devant le courroux d'un Prince que Dieu avait choisi pour être l'instrument de sa vengeance; l'épée du vainqueur s'était abreuvée du sang des malheureux enfans de Sion; tous ceux qui avaient eu la douleur de survivre à la destruction de leur Patrie, étaient traînés en esclavage sur des rives étrangères. L'imprudent *Sédécias* avait été lui-même précipité du trône dans un cachot; à la place du sceptre ses mains ne portaient que des fers. Dieu veut que ce Prince, si long-tems indocile aux avis d'un saint Prophète, interprète de ses volontés éternelles, expie dans l'obscurité d'un cachot son endurcissement et son impiété. C'est ainsi qu'il apprend aux grands du monde, qu'ils ne règnent que par sa volonté, et que, comme le dit *Bossuet*, tous les Empires de la terre relèvent de lui.

Parmi les nombreuses victimes arrachées à leur Patrie, était un jeune Israélite, nourri dans la vertu, et dont l'ame innocente et pure était demeurée fidèle au Dieu d'Abraham, *Zorobabel* était son nom. Insensible à ses pleurs et à ses prières, le vainqueur l'a empêché de dire un éternel adieu à son humble héritage et au tombeau de ses pères. Oh! s'il pouvait encore une fois verser des larmes sur des cendres si chères, les chaînes de l'Assyrien lui paraîtraient plus légères; avec moins

de regret il porterait ses douleurs aux murs de Babylone, et sous les saules de l'Euphrate ces tendres souvenirs charmeraient au moins les ennuis de son esclavage ! Oubliant son infortune pour ne songer qu'à celle de sa Patrie, il saisit un instant favorable, s'échappe et retourne vers sa chère Jérusalem. Hélas ! son œil a peine à la reconnaître ; il la cherche et ne la trouve plus ! « Jérusalem, s'écrie-t-il dans son désespoir, où sont les superbes monumens qui attestaient » jadis et ta puissance et ta grandeur ? Où est ce temple » que naguères notre voix faisait retentir du nom de » *Jéhova ?* Où sont ces Palais, ouvrages de David et » de Salomon ? » Il contemple dans un morne silence ces amas de ruines ; il touche, il baise ces marbres que les flammes n'ont pu dévorer ; et promenant ses regards sur ces tristes débris, il gémit, verse des larmes et s'écrie : « Pourquoi, ô mon Dieu, m'avez-vous laissé » la vie, puisque je devais la traîner ignominieusement » dans la servitude ? Pourquoi m'avez-vous envié le » sort des guerriers qui ont trouvé un trépas glorieux » sous nos remparts ? N'étais-je pas digne de partager » leur gloire ? Ah ! dormez en paix, illustres héros ; » dormez dans le silence de vos tombeaux ! Bientôt » *Zorobabel* aura comme vous cessé de vivre ; il succombera sous le poids de ses malheurs ! Hélas ! que » votre sort est digne d'envie ! Vous n'avez pas vu » tomber Sion ; vous n'avez pas vu vos épouses » et vos enfans égorgés par d'insolens vainqueurs ; » vous reposez maintenant au sein de Jacob ; et » nous, malheureux, condamnés à l'exil, nous quittons nos campagnes chéries, témoins des jeux de » notre enfance ! Vous avez trouvé dans la mort la

» gloire et le bonheur ; je n'ai trouvé dans la vie que » la honte et l'esclavage ; vous êtes dans les bras de » l'Eternel ; je suis au pouvoir d'un vainqueur ! »

» Riant Carmel, majestueux Liban, je n'irai plus » sur vos cimes verdoyantes cueillir les fleurs du Prin- » temps ! O mont de Galaat, je n'irai plus dans vos bois » poursuivre le daim et le cerf agile. Adieu Jourdain, » fleuve sacré ! je ne puiserai plus à votre source les » eaux du sacrifice ! Adieu, torrent de Cédron, que » tant de fois j'ai traversé ; puissent mes malheurs et » ceux de ma Patrie s'écouler aussi rapidement que tes » ondes ! Et vous, silencieux tombeaux de mes pères, » je vous salue pour la dernière fois ! Je ne viendrai » plus vous arroser chaque jour de mes larmes ; ma » main ne vous pareta plus de guirlandes ; ma voix, » mon luth ne feront plus entendre dans ces lieux le » chant du bonheur ; ma voix, mon luth ne savent que » gémir ! »

Il avait dit, quand un vieillard se présente à ses yeux. Son corps est courbé par les années et la douleur. Ses cheveux blancs, sa longue barbe, la tristesse empreinte sur son front frappent le jeune Israélite. Il s'approche et reconnaît *Jérémie*, ce digne élu du Seigneur, qui, dans ces jours de calamités, sauvé par l'Eternel, déplorait en ces lieux le néant des grandeurs humaines si hautement confondues. A la vue de la blonde chevelure qui flotte sur les épaules du timide *Zorobabel*, de ce front où brille l'éclat de l'innocence, le vieillard sourit, le prend par la main, le fait asseoir à ses côtés sur un marbre rompu, et lui adresse ces paroles : « O mon fils, » c'est sans doute sur les ruines de Jérusalem qu'il fau

» t'apprendre la fragilité des choses humaines. Les » cités, les empires s'écroulent ; rien n'est durable sous » le soleil ; tout passe ; Dieu seul demeure toujours le » même. Qu'a-t-elle fait de sa puissance cette altière » Jérusalem ? Hier tu l'as vue si florissante ; on l'ap- » pelait la reine des cités ; et sa gloire a passé comme » l'éclair qui sillonne rapidement la plaine éthérée. » Hélas ! elle a méconnu son Dieu ; elle a fait couler » le sang des Prophètes ; et la colère du Seigneur s'est » répandue sur elle. En vain j'ai voulu la sauver ; en » vain ai-je porté mes larmes au pied du trône. O Sé- » décias, ai-je dit, tremble ! ma fatale réprobation est » suspendue sur ta tête ; apaise, crois-moi, apaise un » Dieu irrité. Sédécias méprisa mes larmes et mes con- » seils ; ivre de ses grandeurs, il osa prodiguer un » encens coupable à des divinités sourdes, impuissantes, » et le Dieu fort s'est vengé ! A cette place que tu foules, » ce prince a vu son épouse, ses enfans, sa famille » égorgés sous ses yeux qui bientôt lui furent arrachés » par un vainqueur barbare. Dieu de Jacob, voilà donc » tes vengeances ! »

A ces mots, l'auguste vieillard s'arrête, interrompu par ses sanglots. Le jeune Israélite mêle ses larmes à celles du Prophète et tous deux confondent leurs gémissemens et leur douleur. Après quelques momens de silence, l'homme de Dieu se lève, et d'un ton plus solennel :

« Ecoute, mon fils, ces ruines parlent plus haut que » la voix des Prophètes. Garde les commandemens de » l'Eternel ; Jérusalem noyée dans le sang de ses enfans, » dévorée par les flammes, détruite jusqu'aux fonde-

» mens, t'apprend à quoi l'on doit s'attendre quand on » trahit le Seigneur. N'oublie point ces enseignemens » redoutables ; qu'ils demeurent gravés au fond de ton » cœur : un jour Dieu peut rétablir ce qu'il a pu ren- » verser. Il peut te choisir toi-même pour accomplir » l'œuvre de sa miséricorde. Oui, l'Esprit saint parle à » mon cœur ; l'avenir se déroule à mes yeux. Ciel ! où » vont des bords de l'Euphrate ces enfans de gloire, la » truelle d'une main, le glaive de l'autre ? Quel est ce » guerrier qui les conduit ? Montagne de Sion, tressaille » d'allégresse ; tu revois les élus d'Israel ; sors de tes » ruines, temple sacré ; Ministres du Seigneur prépa rez » vos harpes et vos cantiques ; et toi, Jérusalem, relève » ton front trop long-tems humilié dans la poussière ; » quitte tes vêtemens de deuil : le Seigneur te rend ses » bontés ; mais tremble de les méconnaître encore ! »

Il dit ; le jeune Israélite attendri, tombe à ses genoux, lui demande sa bénédiction, et rejoint ses compagnons d'infortune, en méditant les paroles du saint Prophète qui se perd au milieu des ruines de Jérusalem.

Rapport sur l'article précédent, par M. l'Abbé Féron.

Messieurs,

Sur votre invitation, j'ai lu attentivement un écrit de quelques pages adressé à votre Société et qui a pour titre : *Le Prophète* Jérémie *et le jeune* Zorobabel *sur les ruines de Jérusalem.* Le sujet de cette production littéraire étant tiré des Livres Saints, mon premier soin a été d'examiner si elle ne contenait rien qui pût être contraire à la pureté de la source sacrée où elle a

été puisée ; et, sous ce point de vue, sans contredit le plus important, je n'y ai rien trouvé de répréhensible, ou plutôt rien qui ne soit parfaitement en harmonie avec la saine doctrine et les principes orthodoxes. Les faits, il est vrai, sur lesquels roule toute l'amplification ne sont pas tous historiques ; mais ils ne contrarient en aucun point l'Histoire Sainte ; ils offrent au contraire des caractères frappans de vraisemblance ; et c'est tout ce qu'on peut exiger d'une fiction, qui est d'ailleurs essentiellement morale et dans son but et dans tous ses développemens. Il serait à souhaiter que notre Littérature moderne allât plus souvent puiser à la même source ses sujets de composition, les lettres aussi bien que les mœurs ne pourraient manquer d'y gagner beaucoup, puisque quiconque a le sentiment du beau, est maintenant forcé de rendre hommage à la Sainte Ecriture (même en la considérant humainement) ; que c'est une mine précieuse et inépuisable qui peut fournir à ceux qui savent l'exploiter, comme elle a fourni à nos grands maîtres de nombreux chefs-d'œuvres en différens genres.

Quant au mérite littéraire de la production dont j'ai l'honneur de vous entretenir ; autant qu'il m'est permis d'en juger et d'émettre mon opinion devant une assemblée en présence de laquelle il me siérait beaucoup mieux sans doute de me taire et d'écouter ; quant donc au mérite littéraire de cette production, puisque vous me permettez, Messieurs, d'ouvrir mon avis, je le trouve plus qu'ordinaire, eu égard surtout à l'âge de l'auteur qui est un jeune élève de réthorique, et à la manière dont le sujet de composition a été donné ; car il est bon d'observer que le titre de la pièce est la seule matière que le maître ait fournie. L'élève a eu consé-

quemment à faire de son propre fonds tous les frais de l'invention, de la disposition et de l'élocution. Or, il me paraît avoir rempli tous ces points avec autant de succès que de talent et de goût. Il était difficile, ce me semble, de placer dans des situations plus morales et plus intéressantes les deux personnages qu'il devait mettre en scène, mais principalement de leur prêter un rôle, un langage et des sentimens plus appropriés à la vraisemblance de leur caractère. Le style se montre également partout ce qu'il doit être, simple et pur, concis et clair dans la narration ; vigoureux et élevé dans les grandes figures qui trouvent naturellement leur place dans cette composition et y produisent le meilleur effet ; tendre et pathétique dans les touchans adieux qu'adresse le jeune *Zorobabel* aux lieux chéris qui l'ont vu naître ; grave, noble et sentencieux lorsque le Prophète *Jérémie* donne des leçons à ce jeune et vertueux Israélite au milieu des ruines de Jérusalem ; le style, en un mot, comme tous les autres élémens de la pièce, forment, à mon avis, un ensemble accompli dans son genre, et je dirais presque un petit chef-d'œuvre de littérature bien digne de recevoir les honneurs de l'impression. Au reste, Messieurs, je m'en réfère en tout à votre jugement devant lequel, je le répète, le mien ne peut être d'aucun poids ; et, pour vous mettre à même de le porter plus sûrement, j'ai cru qu'il me suffirait de vous offrir la lecture en entier de cette petite pièce sur laquelle vous avez à prononcer et dont il m'eût été difficile de faire l'analyse ou de citer quelques fragmens sans en affaiblir l'intérêt.

Stances à la Folie, reine du monde ;

Par feu M. Duvaucel.

Bien fous étaient les pères de nos pères,
Bien fous comme eux, nos pères ont été ;
Et même sort, par vertus singulières,
Nous frappe tous et la postérité.

Sans la folie on devient monotone,
Faible, timide et même indifférent ;
Trop de raison fait que l'on déraisonne,
Folie enfin fait penser autrement.

Par la folie, on rit, on chante, on danse ;
La folie est l'âme de la gaîté,
Elle procure une douce existence
Qui passe, hélas, avec rapidité.

Dans la folie est le bonheur de l'homme,
Sans la folie il ne peut être heureux ;
Mélancolie advient et le consomme,
Le mine, enfin l'envoie à ses aïeux.

Qu'il est heureux qu'il soit des fous sur terre
Ah! quel bonheur pour tout le genre humain!
Avec les fous on brave le tonnerre
Le feu, le fer, et les bouches d'airain.

Dans la folie est l'âme du commerce ;
Elle fait tout braver effrontément ;
Par elle enfin on franchit, on traverse
Avec ardeur tout l'humide élément.

Par la folie à l'amour on se livre ;
Il conduit tout, il agite nos sens,
On ne voit plus, n'entend plus, on est ivre ;
L'homme par lui passe de doux instans.

C'est la folie, on veut être à la mode ;
C'est la folie ; il n'est plus de raison ;
Folie atteint son dernier période,
Par la folie on brave la saison.

La mode n'est qu'un brevet de folie
Que nous suivons avec grande ferveur,
Dans nos cerveaux il monte à l'aphélie
Et rien ne peut en suspendre l'ardeur.

Par la folie au plus haut des nuages,
Nous perdons l'homme aujourd'hui dans l'azur ;
De cet essai, dit-on, les avantages
Sont réservés au siècle futur.

Par la folie on soutient la chicanne
Et les agens de tous les tribunaux ;
Donc la folie en est l'âme et l'organe
Et la folie en nourrit les suppots.

Tout est folie enfin dans ce bas monde,
Et la grandeur, la peine, et le plaisir ;
C'est donc en vain qu'on résiste et qu'on fronde
Puisqu'on ne peut jamais s'en garantir.

Dès que l'on sait bien placer la folie,
Tout réussit au gré de nos désirs
Le bonheur donc avec elle s'allie ;
Enfin par elle on jouit des plaisirs.

L'homme joueur, le prodigue, l'avare,
Par elle aussi tendent au même but;
Ils sont heureux si rien ne contrequarre
Que leurs souhaits aient même tribut.

De la folie on vit l'ancienne Grèce
Etre souvent en contemplation.
Même admirer, donner nom de sagesse
A la folie en ostentation.

La folie est donc comme une immortelle
Tout un chacun devant elle fléchit,
Et de son feu possède une étincelle
Ou plus ou moins, suivant son appétit.

La folie est la reine de ce monde;
Par elle enfin tout se meut, tout agit;
Tout sous ses lois, sur la terre et sur l'onde
Par ses bienfaits et marche et se nourrit.

A la folie il faut donc qu'on s'adonne;
A la folie, il faudrait se livrer
Puisqu'ici bas la folie est si bonne,
Dans la folie on ne peut s'égarer.

Qu'à la folie on édifie un temple
Où jour et nuit tous les faibles mortels,
Viennent en foule; et qu'on les y contemple
Brûler l'encens au pied de ses autels.

Qu'il sera beau, quel coup d'œil agréable,
Dans ce parois d'admirer les humains;
De tous états une foule innombrable
Pencher la tête en élevant les mains.

Couplets adressés aux braves du 3.e bataillon du 3.e régiment d'infanterie de la Garde Royale, venant d'Espagne, à leur arrivée à Evreux,

Par Ange Petit, *de Damville, élève au Collége d'Evreux.*

Air connu.

Enfin la paix vous rend à la Patrie,
Guerriers vaillans, enfans de nos Cités.
Vous paraissez ; le démon d'anarchie
Cède en fuyant à vos bras indomtés.
Un peuple ami bénit votre vaillance,
De pleurs d'amour il baigne vos lauriers.
L'écho du Tage a redit à la France :
Honneur à nos Guerriers !

Gloire au Héros qui commanda nos Braves !
Fils de nos Rois, il en a la valeur.
D'un Roi captif il brisa les entraves.
Il montre à tous la route de l'honneur.
Fier des Héros qu'il guidait à la gloire,
L'entendez-vous, rentrant dans nos foyers,
Nous répéter de son char de victoire :
Honneur à nos Guerriers !

Nobles Guerriers, favoris de Bellonne,
Heureux le jour qui vous voit en ces lieux !
De notre main recevez la couronne,
Qui doit parer vos fronts victorieux.
Qu'un doux repos, fruit de votre courage,
Succède enfin aux combats meurtriers !
Que nos neveux redisent d' ge en âge :
Honneur à nos Guerriers !

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

Membres du Comité Central.

Messieurs,

Potet, Chirurgien, *Président.*
L.-H. Delarue, Pharmacien, *Secrétaire.*
De Reynal, Docteur en Médecine.
Bougarel, Docteur en Médecine.
De Grusze, Docteur en Médecine, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.
Boutigny, Pharmacien.

Considérations sur les lésions de la moelle épinière; par M. Tomelling, D.-M. à Strasbourg.

Les lésions de la moelle épinière se présentent sous deux formes de symptômes, l'une d'ataxie, ou de convulsions; l'autre de paralysie. On peut bien, en théorie, envisager ces deux formes dans leur état de simplicité et les étudier isolément. Mais, dans la pratique, rien n'est quelquefois plus difficile que de les voir exemptes de complications, se succéder constamment l'une à l'autre. Aussi, parmi les observations recueillies avec soin, en est-il très-peu dans lesquelles ces deux formes ne soient confondues, accompagnées du désordre de quelques autres organes; de là des symptômes particuliers, dont le mélange changeant entièrement la physionomie de la maladie, a fait admettre de ces différens

états un groupe d'affections diverses. Cherchons donc à apprécier ces deux formes, à signaler la cause à laquelle elles peuvent appartenir, et l'influence que la moelle épinière exerce sur les autres organes dans leurs fonctions. La paralysie, comme étant le mieux connue, va d'abord nous occuper ; je serai alors mieux compris quand j'arriverai à l'exposition de l'ataxie.

CHAPITRE PREMIER.

De la Paralysie.

L'abolition des fonctions du système nerveux ne se rencontre que dans fort peu de cas, affectant l'économie d'une manière complette. Les hémorragies cérébrales qui envahissent les deux lobes, la protubérance annulaire et les ramollissemens généraux du cerveau peuvent seuls présenter un anéantissement aussi profond. On conçoit facilement ces désordres sur *l'innervation*, si l'on se rappelle l'importance du viscère lésé sur les phénomènes de la vie. Placé au centre du système nerveux soumis à son empire, le cerveau exerce une influence sur toutes les dépendances de ce système et sur toutes les fonctions organiques auxquelles ces dépendances président. Nul organe ne peut donc conserver son action normale, lorsque ce viscère est aussi gravement altéré dans son tissu : la moelle épinière ne se trouve point dans une semblable condition ; appelée à obéir aux ordres du cerveau, elle peut bien être lésée dans un point quelconque de son étendue, sans que l'action cérébrale perde son influence sur la partie saine intermédiaire et sans que des symptômes aussi généraux se développent d'une manière instantanée. D'après ces

faits, nous pouvons dire « que le cerveau paraît agir sur » la moelle épinière, comme celle-ci sur les parties » qu'elle anime, et *que la paralysie doit s'annoncer » dans une lésion des deux lobes de cet organe d'une » manière complette sur l'économie*, comme l'altéra- » ration de la moelle de l'épine doit la produire sur les » parties qui correspondent à la portion malade.

L'analyse des observations sur ce sujet, nous autorise à émettre d'autres conséquences sur les phénomènes de la paralysie, si l'intégrité des deux lobes du cerveau devient nécessaire aux fonctions de la moelle épinière, *il doit en résulter que, se trouvant détruite dans l'un d'eux, cet organe ne reçoit l'influence que d'un seul côté, l'absence du mouvement doit exister du côté opposé*. On trouve la preuve palpable de cette vérité dans les apoplexies, les inflammations qui n'intéressent qu'un lobe.

Ce qui se passe dans la lésion partielle du cerveau, semblerait devoir se représenter dans la lésion partielle de la moelle épinière. Cette idée n'est absolument que l'expression des expériences de nos Physiologistes : « Non- » seulement, dit *Legallois*, la vie du tronc dépend en » général de la moelle épinière, mais celle de chaque » partie dépend essentiellement de la portion de cette » moelle dont elle reçoit les nerfs ; en sorte que, dé- » truisant une certaine étendue de moelle, on ne frappe » de mort que les parties qui reçoivent leurs nerfs de la » moelle détruite ; toutes celles qui reçoivent leurs nerfs » de la portion non détruite, demeurent vivantes plus » ou moins long-tems ».

Les faits observés dans la pratique de la Médecine,

au premier abord, ne peuvent se concilier avec les expériences de l'auteur cité : telle est toujours la paralysie des deux parties similaires du corps, suite d'une lésion quelconque de la moelle. Cependant, quelqu'opposés que ces faits paraissent être, nous ne devons point oublier les conditions où se développent les phénomènes de la paralysie. Si, d'une part, le Physiologiste peut circonscrire à volonté l'altération de l'organe et borner pour *plus ou moins long-tems* les désordres d'un seul côté ; il n'en est plus de même dans la marche de la nature : la moelle épinière ne peut être altérée accidentellement, de manière à produire sur-le-champ la paralysie des parties, que lorsqu'elle se trouve soumise à une violence qui change l'arrangement de ses molécules ou altère sensiblement son tissu ; or, dans ces deux cas, l'organe participe tout entier à l'action de la cause par sa délicatesse et par son peu de grosseur. Cette explication doit donc nous rendre raison de la constante simultanéité de la paralysie sur les deux parties qui reçoivent les nerfs de sa portion altérée de la moelle rachidienne. En supposant qu'on n'admette pas cette explication, le fait est incontestable.

Maintenant il me reste à déterminer comment, à la suite d'une altération de la colonne vertébrale, ou d'une irritation portée directement sur l'organe même, la moelle épinière peut être rendue impropre à animer les parties placées sous sa dépendance. 1.° Quelle que soit la cause qui ait agi sur la colonne vertébrale, la paralysie qu'éprouvent les extrémités, est le produit d'une compression graduée qui se fait sur la moelle épinière, suite des désordres qui se passent, soit dans les cartilages, soit dans la substance osseuse des vertèbres.

Rien n'est si simple que cette marche : une maladie, par exemple, donnant lieu à leur gonflement, doit nécessairement rétrécir dans toutes ses parties le diamètre du canal et produire une compression égale sur la moelle épinière ; de là une paralysie sur les deux côtés du corps. 2.° Je dirai, sans entrer dans les conjectures et les discussions auxquelles elles pourront donner lieu, que l'irritation, en se développant sur la moelle rachidienne, ne se borne pas à un seul point de son étendue, lorsqu'elle doit produire plus ou moins promptement la paralysie, par l'absence du tissu cellulaire, par les rapports de continuité et par la nature des propriétés dont sont animés les deux cordons médullaires, elle se communique de part et d'autre avec rapidité, de manière à envahir au même instant tout l'organe. Comme l'activité de l'affection est égale sur les deux parties les plus similaires de notre corps, il n'est pas du tout étonnant que la désorganisation ne survienne en même tems et à la fois sur les deux côtés, et que la paralysie se manifeste en rapport avec la lésion. Dans cette opinion, ce serait mal interpréter ma pensée, si l'on me supposait croire qu'un seul cordon médullaire ne peut être affecté et devenir seul le siége de quelques désordres. Une irritation chronique peut se développer dans cet organe sur un point. Nous avons des exemples d'induration dont l'existence a été d'abord annoncée par la paralysie d'un seul côté, mais avec une désorganisation assez rapide pour entraîner plus promptement la paralysie des extrémités, que n'aurait fait la maladie du cerveau affectant successivement les deux lobes.

Puisque dans une longue série d'observations, on voit que la lésion de la moelle a toujours entraîné la para-

lysie des deux côtés sans devenir complète, on doit en conclure que ces deux symptômes distingueront les paralysies produites par les altérations de la moelle épinière, de celles que détermine l'affection du cerveau.

Enfin, pour tenir compte de tout ce qui peut aider au diagnostic, nous ferons remarquer que l'intégrité des facultés intellectuelles n'est point troublée dans la maladie qui nous occupe; cet état mériterait ici d'autant plus d'attention, qu'il fournit des signes constans pour reconnaître les affections du cerveau et de la moelle épinière, s'il ne devait pas être examiné dans une autre partie de ce Mémoire.

De l'influence de la Paralysie produite par l'altération de la moelle épinière sur les organes.

L'influence de la lésion de la moelle épinière sur l'économie n'a pas encore été appréciée d'une manière exacte. C'est par ce défaut d'observation, qu'on a en vain stimulé la vessie par les cantharides ou l'électricité; l'abdomen et la poitrine, par les irritans et les vésicans; dans les paralysies déterminées, par l'altération de la moelle épinière qu'on avait méconnue. C'est donc ici le lieu d'examiner l'influence de l'affection de cet organe sur les fonctions du reste de l'économie.

Chacune de nos parties peut être affectée isolément de paralysie, mais pour peu que la maladie soit grave et que le siége de l'altération soit plus rapproché du cerveau, elles le sont successivement ou toutes à la fois. Le désordre des organes les plus importans à la vie va seul nous occuper.

L'observation clinique nous apprend que, lorsque la

moelle épinière cervicale se trouve lésée très-près du cerveau en totalité, par un coup d'arme à feu, etc., la mort survient tout à coup, et les mouvemens qui se montrent sont si légers et d'une si courte durée, qu'il est permis de n'y voir que les derniers restes d'une vie dont la source est tarie. La moelle est le plus souvent lésée accidentellement entre la quatrième cervicale et la deuxième dorsale. Dans ces deux cas, les phénomènes de la mort ne diffèrent que par la rapidité de leurs successions. En effet, que la vie cesse par l'immobilité simultanée des muscles intercostaux et du diaphragme, ou par la paralysie seulement des premiers, la mort dépend toujours, 1.° de la cessation des phénomènes mécaniques de la respiration, faute d'agens nécessaires à ces phénomènes; 2.° de l'anéantissement des phénomènes chimiques; 3.° de l'influence de la mort du poumon sur tous les autres organes.

Maintenant si l'on compare l'enchaînement des phénomènes qui succèdent à des lésions aussi promptes et aussi graves, à celui que présentent les symptômes des maladies de certaine durée de la moelle épinière, on peut se convaincre que cet organe a moins d'influence sur les mouvemens de la poitrine que sur les membres, et que la respiration paraît plutôt liée au système nerveux de la vie organique dans ses fonctions mécaniques que dans les fonctions chimiques. (Voir l'expérience de M. *Dupuytren*, sur le pneumo-gastrique). L'observation des faits conduit à cette conséquence. En effet, dans la compression ou dans les altérations développées graduellement sur la moelle épinière, voici ce qu'on remarque : 1.° paralysie complète se portant successivement sur les membres et les muscles soumis à la

volonté; 2.° respiration gênée, mais régulière et s'exécutant sans de grandes difficultés avec mouvemens lents des côtes, mais sans interruption, jusqu'à deux ou trois jours avant la mort. C'est alors qu'elle s'embarrasse, devient pénible, stertoreuse et cesse d'exister. L'analyse de ces faits a conduit M. *Lallemand* à l'explication suivante : « Si, dit cet auteur dans sa 2.e lettre, » les muscles de la respiration ne participent pas, au » moins pendant fort long-tems, à la paralysie de ceux » des membres, c'est certainement parce qu'ils ne re- » çoivent pas tous leurs nerfs de la moelle de l'épine : » en effet, chaque nerf intercostal reçoit directement un » ou plusieurs rameaux des ganglions dorsaux du grand » sympathique, et le diaphragme reçoit du plexus co- » ronaire des rameaux qui accompagnent les artères » diaphragmatiques ». Dans ce dernier cas, la lésion des mouvemens des parois de la poitrine n'entraîne pas la mort d'une manière aussi immédiate que dans le premier. Pour peu qu'on ait observé des agonies, on peut s'en convaincre facilement : en effet, le poumon, comme enchaîné dans ses phénomènes chimiques, se pénètre de sang noir, dont le cœur et le cerveau reçoivent la funeste influence. Altéré dans son tissu et dans ses fonctions, l'organe cérébrale s'affaiblit et perd à la longue toute l'action qu'il exerçait sur le poumon par le moyen du pneumo-gastrique. C'est de cet instant que la respiration s'embarrasse, devient pénible, et commence graduellement à cesser pour toujours.

La succession des phénomènes observés dans ce genre de mort et dans les longues agonies, nous autorise à poser en principe : « que l'anéantissement des fonctions

» du cerveau entraîne directement la mort du poumon » et des autres organes de l'économie ».

La différence que présente la mort dans la lésion d'un même organe produite par des causes de même nature, mais sous l'influence de diverses circonstances échappées au génie de *Bichat*, est conforme à l'expérience et au raisonnement. La nature, dans ses phénomènes, ne va que par degrés lents et insensibles. Si elle est quelquefois impuissante à réparer les désordres subits et profonds des organes qu'elle fait agir, elle peut, jusqu'à un certain point, les faire suppléer les uns aux autres dans les altérations lentes qu'ils présentent. La pneumonie nous offre une preuve frappante de cette vérité, que les faisceaux vasculaires d'un seul poumon soient envahis en totalité par une inflammation graduellement développée. Dans ce nouvel ordre de choses, la respiration quoiqu'embarrassée, n'est point arrêtée dans ses phénomènes : le poumon sain, appelé à un double exercice de fonctions, en devient seul l'organe exclusif et entretient la vie dans le reste de l'économie. Mais à cet enchaînement de phénomènes en succède un autre, lorsque les poumons sont placés dans une autre condition, c'est ce que prouve la mort qui survient tout à coup, à l'introduction de l'air dans un des côtés de la poitrine. Ce qui se passe dans les lésions du poumon, se présente aussi dans celles de la moelle épinière, et nous rend raison de la différence de mort sous l'influence de circonstances diverses.

Tous les organes de l'abdomen ne sont pas affectés d'une manière égale dans la lésion de la moelle épinière : les parois musculaires de cette cavité ne recevant

plus l'influence des cordons médullaires qui leur fournissent des nerfs, perdent leur contraction et cèdent au poids de la masse intestinale; de là une tuméfaction qui pourrait en imposer au Médecin.

A la suite de ce phénomène, on peut en prévoir un autre : l'absence de tout mouvement dans les muscles abdominaux produit une stase de sang dans les vaisseaux veineux et surtout dans les ramifications de la veine porte, dont la circulation est soumise, dans l'état normal des fonctions, à l'action et à la réaction de ces muscles. Ces désordres entraînent à leur tour un dérangement de nutrition et de sécrétions, l'estomac, la vessie et le rectum sont les organes les plus influencés. C'est donc à l'altération de la moelle épinière qu'on doit attribuer la perte de l'appétit, les envies de vomir sans aucun effort musculaire capable d'effectuer le vomissement; c'est donc encore à cette lésion qu'on doit rapporter les déjections alvines involontaires et les pertes d'urine.

L'étude des symptômes ne serait que de pure curiosité, si l'on ne cherchait point à reconnaître les causes qui peuvent les développer et si l'on n'arrivait point surtout au meilleur mode de traitement. C'est vers ce but que doivent tendre tous nos efforts.

Des Causes de la Paralysie.

Si nous consultons directement les faits, nous reconnaîtrons à la paralysie deux sources de causes qui peuvent la déterminer; les unes proviennent de l'altération de la moelle épinière, les autres des lésions

organiques de la colonne vertébrale. C'est sous le rapport de l'action des dernières, que nous allons considérer la maladie ; les premières trouveront place dans la deuxième partie de ce Mémoire.

De toutes les diverses affections qui peuvent frapper la colonne vertébrale, la plus remarquable et celle qui agit spécialement sur la moelle épinière, est sans contredit l'altération de son tissu, de ses ligamens et de ses cartilages.

Les vertèbres préparés à la désorganisation par une disposition organique et le plus souvent par des agens mécaniques portés sur elles, peuvent augmenter de volume avec relâchement dans leur tissu et dans les ligamens qui semblent avoir perdu une partie de cette force qui sert à maintenir les vertèbres entr'elles. La colonne vertébrale, soumise à la pression de la tête et des organes de la poitrine et de l'abdomen, perd sa solidité et cède vers l'endroit affecté, en formant une courbure dont le degré et l'étendue varie avec la marche de la désorganisation. Dans ce nouvel ordre de choses, la moelle épinière graduellement comprimée par le gonflement des parties qui rétrécit le diamètre du canal vertébral, et peut être aussi par le dépôt de sanie sur la surface de la membrane séreuse, cesse ses fonctions au-dessous de l'obstacle qui détruit ses rapports avec le reste de l'encéphale. A ces deux causes, peut s'ajouter celle-ci : la colonne, en perdant sa rectitude naturelle, décrit une petite courbe irrégulière qui augmente sa longueur et soumet la moelle à une traction dont les effets deviennent plus sensibles dans les progrès de la maladie.

Traitement.

C'est d'après la connaissance de ces causes et de leurs effets consécutifs, qu'on doit espérer de traiter avec succès ce genre de paralysie. Cependant, lorsque ces altérations ont donné lieu aux désordres extrêmes dont je viens d'offrir le tableau, on ne doit rien attendre des secours de l'art; mais dès le début de l'affection, la méthode curative devient raisonnée. Ce n'est plus aux effets de l'altération qu'il faut s'opposer, c'est surtout cette altération qu'on doit s'attacher à combattre (1).

Du moment où la courbure devient apparente, l'espèce de désordre qu'une pareille cause peut produire exige un repos absolu, des embrocations spiritueuses, des suppositoires et un régime analogue à la constitution du malade. Le repos est d'une nécessité impérieuse; on ajoutera à cette précaution que la situation horizontale est la seule qui convienne; il faut bien se garder de compter les jours qu'on fait passer au malade dans le lit; il vaut mieux outrer les soins que d'en manquer. Tant de malheureux ont été la victime de cette négligence, qu'on ne saurait trop s'appésantir sur ce sujet. Les suppositoires sont les moyens sur lesquels on doit avoir le plus de confiance. *Pott* fut le premier dont les recherches et l'expérience confirmèrent l'excellence de ce traitement; c'est de lui que nous allons emprunter le passage suivant:

---

(1) On suppose que, dans les cas où l'affection est produite par une violence quelconque, on aura mis en usage les moyens propres à prévenir la maladie qui nous occupe.

« Le remède pour cette affreuse maladie consiste » uniquement à procurer une grande décharge d'hu- » meurs par la suppuration de la membrane adipeuse » à chaque côté de la courbure, et en continuant cette » décharge jusqu'au tems que le patient aura complète- » ment repris l'usage de ses jambes. A cette fin, je me » suis servi de différens moyens, comme des sétons, des » fontanelles, soit avec le scalpel, soit avec le bistouri; » et quoique la différence ne soit pas très-grande, je » préfère ce dernier. . . . . *Après la chute de* » *l'escarre*, je mets une grosse fève de marais; quand » le fond de l'ulcère se découvre par la suppuration, » j'y répands une petite quantité de cantharides bien » pulvérisées, qui empêche les ulcères de se dessécher, » augmente la suppuration et produit probablement » d'autres bons effets. Je tiens les fontanelles ouvertes » jusqu'à une parfaite guérison. . . . . J'ai dit que » la suppuration par les fontanelles est tout ce qu'il faut » pour la cure; ce qui est vrai, puisque j'en ai fait » l'expérience, sans me servir d'aucun autre moyen, » dans des cas qui ont parfaitement réussi. Mais ce fait » étant établi, il n'y a pas de raison pour exclure tout » autre remède, en même tems pour faciliter la cure, » comme le quinquina, le bain froid, les frictions, etc. »

C'est par des moyens aussi simples qu'on peut venir à bout de calmer et de détruire les accidens consécutifs qui annoncent des désordres dans la moelle épinière.

Nous allons citer un exemple de cette maladie, dont nous avons été témoin, et que nous choisissons par préférence sur plusieurs autres que nous avons vues. *Pott* en rapporte de semblables.

Un nommé *Albout*, âgé de près de 30 ans, d'une

constitution lymphatique, demeurant rue de Bièvre, n.° 3, fut obligé de discontinuer son service de domestique, depuis que la faiblesse de ses membres et la gêne de la respiration ne lui permettaient plus de se livrer à des travaux pénibles. Après plusieurs jours de repos, voyant qu'il perdait ses forces au lieu d'en acquérir, il se détermina à demander des conseils à un Médecin; mais après un traitement dirigé contre une pleurésie chronique, il fut obligé d'entrer à l'Hôtel-Dieu de Paris (Févr. 1821), dans la salle de Chirurgie. Ce fut pour la première fois qu'on reconnût la déviation des vertèbres : des moxas lui furent appliqués autour de la courbure de la colonne vertébrale, et entretenus par plusieurs pois. Vers le mois d'Avril suivant, il sortit de l'hôpital, capable de reprendre son service. Après huit mois passés, soit chez son ancien maître, soit dans les prisons; il rentra dans le même hôpital, mais dans une salle de Médecine, où il fut traité inutilement avec une quantité de remèdes, pour une péritonite chronique. Enfin il mourut après deux mois de séjour avec tout l'ensemble des symptômes décrits.

A son autopsie cadavérique, tous les organes soupçonnés frappés d'inflammation ou d'altération furent trouvés sains; la colonne vertébrale quoique ouverte avec négligence, nous présenta une altération des 3.e et 4.e vertèbres qui formait la tubérosité, avec dépôts sanieux sur la membrane séreuse, une dépression et ramolissement de la moelle épinière, vis à vis la première ou deuxième dorsale.

Cette observation, quoiqu'incomplète, nous montre jusqu'à quel point un Médecin peut s'en laisser im-

poser par les symptômes. Le traitement dirigé par M. *Dupuytren*, d'après le succès obtenu, aurait sans doute conduit le malade vers sa parfaite guérison, si *Albout* l'eût continué plus long-tems, et s'il ne se fût exposé à l'influence des causes capables de produire la récidive.

D'après tout ce que je viens de présenter, qu'on ne me reproche point de mettre trop d'importance sur le sujet que je traite, et de faire croire que la paralysie dont j'ai retracé l'histoire, est une maladie nouvelle et peu commune; il me serait facile de prouver que ces sortes de faits, extrêmement rares pour le Médecin vulgaire, deviennent très-fréquens pour l'observateur qui, apportant à l'examen des malades une grande patience et une exactitude scrupuleuse, voit ce qui échappe à beaucoup d'autres. Que de motifs pour exciter sur cette partie l'attention du Médecin, puisque l'exercice raisonné et éclairé de son art tourne tout à l'avantage de l'humanité souffrante!

CHAPITRE II.

De l'Ataxie.

L'ensemble des phénomènes d'exaltation portée sur le système musculaire, constitue ce que j'appelle *ataxie*. Cet état de mobilité et de convulsion se présente comme la paralysie, au milieu d'un groupe de lésions des fonctions qu'il développe. Un organe aussi important et aussi essentiel que la moelle épinière ne saurait être affecté sans mettre promptement en jeu les élémens de relation sympathique, et communiquer à l'économie également ou inégalement et selon les dispositions or-

ganiques individuelles, l'état morbide auquel il est en proie.

Si, sous la première forme, la marche lente de la maladie apporte les plus grandes modifications dans le développement des symptômes, il n'en est plus de même sous la deuxième forme, l'intensité du mal domine les complications qui pourraient entraver son cours ou obscurcir ses symptômes, et fait, pour ainsi dire, taire les autres organes dans le désordre de leurs fonctions. Mais quels que soient les caractères tranchés dont puisse se revêtir l'ataxie, elle n'est pas toujours facile à distinguer : en effet, elle ne peut pas exister seule, elle se complique d'encéphalite, s'accompagne de paralysie, ou enfin devient sympathique de l'altération d'un autre organe. C'est à l'aide des principes d'une saine physiologie et du flambeau de l'analyse, que nous chercherons à apprécier les variétés de forme dont elle est susceptible et à remonter à la source des lésions de cette nature, à la cause directe et immédiate de tout l'ensemble de ces phénomènes dans cette nouvelle étude; notre marche est toute tracée, et nous continuerons à la suivre, en procédant toujours des faits les plus évidens aux faits les plus obscurs.

L'ataxie s'observe dans toutes les nuances, depuis le léger frémissement, mêlé de stupeur, dans les muscles, jusqu'aux soubresauts des tendons, aux contractions convulsives et tétaniques. Dans l'association de ces phénomènes, l'exaltation d'action ne se porte sur toute l'économie, que lorsque le cerveau est lui-même irrité; tandis qu'elle ne porte son influence que sur une ou plusieurs parties du corps, dans le développe-

ment de l'affection dont la moelle épinière est le siége. La cause de cette diversité de phénomènes est trop évidente pour avoir besoin d'être exposée. Cette différence de contractions pourra servir, jusqu'à un certain point, pour distinguer la source du mal ; cependant il est des cas où les contractions partielles peuvent être produites par la lésion du cerveau, comme par celle de la moelle épinière ; mais dans l'affection de ce dernier organe, elles auront lieu sur les deux côtés du corps à la fois. Ce symptôme, réuni au précédent, n'existera pas lorsque le cerveau deviendra affecté sur toute son étendue.

L'intégrité des facultés intellectuelles dans l'état simple de la maladie peut encore servir au Médecin dans ses recherches pour reconnaître le siége de l'affection ; car l'exaltation des facultés intellectuelles et la paralysie de l'intelligence sont toujours les compagnes d'une altération du cerveau.

Malheureusement, il n'est aucun signe assez évident pour faire découvrir la source primitive du mal, lorsque l'inflammation envahit le cerveau et vient compliquer la maladie sous forme de fièvres *malignes*, *ataxiques*.

Dans les circonstances où l'on doit tirer parti de tout ce qui peut aider le diagnostic, on ne doit point oublier les douleurs qui se développent à la suite de l'affection qui nous occupe, dans toute l'étendue de la région vertébrale. Il ne faut néanmoins attacher d'importance à ce signe, que, lorsque cette complication existe : en effet, ces douleurs prises isolément, font quelquefois soupçonner l'existence d'une autre maladie,

et peut-être a-t-on le droit d'avancer qu'il existe des affections qui, par la complication de leurs symptômes ressemblent à l'inflammation de la moelle épinière, ou bien que celle-ci peut parcourir ses différens périodes sans faire soupçonner l'existence d'une maladie qui en diffère.

L'ataxie peut se présenter sous deux états, l'un aigu, l'autre chronique avec les types, continu et intermittent. Dans un organe aussi profondément situé, les altérations organiques qu'il éprouve ne peuvent être manifestes que par les altérations de fonctions qui en dépendent constammment. C'est donc d'après l'état des derniers que nous allons apprécier l'état des premiers; dans cette étude, nous devons examiner comment cette lésion se montre sur les organes avec toutes les nuances dont elle est susceptible.

L'ataxie, portée à l'état aigu, sous l'influence d'une cause dont j'apprécierai plus tard l'action, s'annonce, dès son début, avec un appareil de symptômes convulsifs, dont le nombre et la gravité augmentent en raison des progrès et de l'étendue du mal. Rien ne serait plus propre, à mon avis, pour donner une idée exacte de la maladie qui nous occupe, que d'en rapporter des observations particulières; mais il est si rare d'observer cette maladie sur le même sujet avec toutes ses variétés, que nous nous trouvons obligés d'en tracer un tableau abstrait et un groupe artificiel de tous ses phénomènes.

Chacune de nos parties peut être affectée isolément; mais pour peu que la maladie soit grave, elles le sont successivement et presque toutes à la fois.

Les convulsions sur les membres se trouvent marquées

par la flexion, en raison de la prédominance des fléchisseurs sur les extenseurs. Ainsi, l'avant-bras est fortement fléchi sur le bras, ou agité d'un mouvement de balancement, comme si le malade voulait se frapper l'épaule ou la poitrine. Les jambes se fléchissent sur les cuisses et conservent plus ou moins long-tems cet état d'immobilité avec une telle énergie qu'il est impossible de la surmonter ; quelquefois cette contraction des membres ne consiste que dans une simple rigidité plus prononcée dans les membres inférieurs que dans les supérieurs.

Les muscles de l'abdomen participent ordinairement à l'état spasmodique des membres ; les convulsions dont ils sont le siége ne tardent pas à cesser pour faire place à la paralysie, dont les effets ont été appréciés plus haut. L'estomac, au milieu de ces contractions, soumis à la pression des muscles abdominaux et à l'influence qu'il reçoit de la lésion de la moelle épinière, manifeste ses désordres par le vomissement des matières ingérées ; le rectum, dont les muscles sont convulsivement contractés, se refuse au passage des matières qui s'y accumulent ; de là les constipations opiniâtres qui s'observent dans cette maladie ; la vessie se trouve, à la suite du spasme de ses muscles, distendue par l'urine autant que ses parois peuvent s'y prêter ; la résistance que ce liquide éprouve de leur part, étant plus grande que celle du col et de l'urètre, il s'écoule involontairement avec douleur, de là les deux états d'*incontinence* et de *paralysie* admis par les auteurs.

Les convulsions qui portent, d'une manière si visible, leur influence sur les membres, modifient les

mouvemens de la poitrine et les fonctions des organes qu'elle contient avec une telle énergie, que des auteurs d'un grand nom ont cru qu'un viscère de cette cavité était frappé d'inflammation.

De tous les divers phénomènes qui se développent, le plus remarquable est l'irrégularité ou l'interruption momentanée des mouvemens des parois thorachiques : en effet, c'est de ce trouble, dans le jeu de l'appareil musculaire destiné à la respiration, que naît l'embarras du poumon et du cœur. Voilà pourquoi il survient à la suite de cette maladie des dyspnées, des toux sans expectoration, le hoquet, et enfin tous les désordres du pouls. Cette altération dans l'exercice de ces organes, imprime un caractère particulier au *facies ;* de là la coloration des pommettes, l'éclat et la vivacité des yeux. Ces phénomènes peuvent aussi appartenir à l'influence que la moelle épinière exerce sur le visage. Cependant, il est bon de noter que ces symptômes n'existent guère que lorsque la poitrine se trouve influencée.

L'ensemble de tous ces désordres se rencontre rarement dans le développement de cette affection ; mais toutes les différences qui peuvent naître, ne supposent point de diversité de nature dans la cause qui interrompt les phénomènes de la respiration ; elles n'indiquent que des modifications diverses dans l'étendue de la maladie. Nous remarquons aussi que cette variété dépend de l'état dans lequel se trouve l'individu ; en sorte que la même cause produira des symptômes divers, suivant la prédominance des organes ; mais en général, ces variétés portent plus sur l'intensité, sur

la force et la faiblesse des symptômes que sur leur nature, qui reste constamment la même.

Le cou, uni à la moelle épinière par les nombreux nerfs qu'il reçoit d'elle, ne reste pas sans partager le désordre des autres organes ; les phénomènes qui se montrent dans cette région ne s'enchaînent point entre eux comme ceux de la poitrine ; aussi dois-je considérer séparément le dérangement qui survient à chacune de ses parties.

1.° L'aphonie, les cris entrecoupés, la difficulté de respirer et souvent l'asphyxie du malade sont les effets de la contraction des muscles vocaux du larynx. En effet, ces petits muscles, dans leur état spasmodique, peuvent, surtout dans le jeune âge, s'opposer au passage de l'air soit expiré, soit inspiré. Les recherches de MM. *Legallois* et *Dupuytren* ont mis cette question hors de doute.

Le pharynx, à l'excitation qu'il éprouve, se contracte convulsivement et s'oppose au passage des alimens et même des boissons, et les fait jaillir par le nez ; le spasme de ses muscles produit à l'inspiration une douleur que le malade rapporte à la partie supérieure et antérieure du cou ; de là l'impossibilité de la déglutition et la difficulté de la respiration. Bientôt à ce phénomène peut en succéder un autre : le malade fatigué par des secousses aussi violentes, ne peut réparer les pertes qu'il éprouve ; la soif ardente qui s'allume, par sa prolongation, doit, au milieu de l'ébranlement qui se communique à toute l'économie, déterminer l'inflammation de la muqueuse, qui paraît en être le siége, comme la faim la développe sur l'organe de la digestion.

Rarement les convulsions sont assez permanentes pour produire cette complication ; à l'état de contraction succède plus ou moins promptement une intermittence d'action qui permet l'introduction des liquides.

L'appareil des symptômes observés dans ces cas, à cette région, paraît tellement identique, qu'ils ne diffèrent de ceux de la rage que par le peu d'étendue de son siége et par son intensité. L'opinion variée des auteurs semble soutenir cette idée. En effet, qu'on lise leurs ouvrages, il est facile de se convaincre que toutes leurs recherches tendent à démontrer que les traces de cette funeste maladie ont été aperçues, tantôt dans le canal rachidien, tantôt sur la muqueuse du pharynx. S'il était en notre pouvoir de produire artificiellement, dans les espèces différentes de la nôtre, des maladies semblables à celles qui nous affligent, peut-être la science y gagnerait-elle ? Mais quel Médecin peut, d'après les données actuelles de son art, prétendre percer le voile qui cache ici les opérations de la nature ? Aussi n'avons-nous fait que jetter accessoirement cette idée ; il faudrait d'ailleurs, pour bien apprécier cette maladie, une expérience médicale étrangère à mon âge.

Suivant le même plan, procédant de la même manière, il me reste à démontrer quels sont les organes de la tête les plus influens dans l'affection de la moelle épinière.

L'appareil masticatoire, sous ce rapport, est le plus digne de fixer notre attention. En effet, une lésion légère de la moelle peut produire sur ce petit appareil des symptômes extrêmement graves, sans laisser les

moindres traces dans l'organe qui en a été le siége pendant la vie. Il est donc de la plus haute importance, dès qu'on observe quelque lésion dans cette fonction, de ne pas s'en laisser imposer par l'absence de désorganisation : un tissu aussi délicat ne peut laisser de traces aussi évidentes que tout autre organe de nature différente ; d'ailleurs, le prolongement rachidien étant un aboutissant des sensations, est plus susceptible que toute autre partie, excepté le cerveau, d'avoir une irritation sympathique dont l'effet disparaît après la mort. Il faut donc, dans ces cas, interroger les fonctions avec d'autant plus d'attention, qu'elles manifestent au-dehors la lésion portée sur l'organe souffrant. Ainsi, dans le rapprochement permanent des mâchoires, dans la rigidité spasmodique de leurs muscles, à la suite de laquelle le malade peut succomber, qu'on ne veuille point supposer, de l'absence de l'altération, que la moelle épinière n'a pas été lésée pendant la vie. Si les nombreuses observations de l'affection de cette partie de l'encéphale nous présentent, outre les désordres qui se portent sur l'économie, l'ensemble des symptômes qui forment le caractère du tétanos, n'est-il pas évident que, lorsque ces mêmes symptômes se développeront isolément, d'admettre le même principe et de voir que la seule différence qui caractérise cette variété de lésion, consiste dans le peu d'étendue du siége de cette maladie. Ce qui démontre cette vérité, c'est qu'à mesure que les progrès du tétanos s'étendent sur chaque organe du mouvement volontaire, l'ensemble des phénomènes produits alors, ressemble tellement à celui des symptômes que nous avons examinés, qu'il

est impossible de douter un instant de l'identité du tétanos avec l'inflammation de la moelle épinière.

Les muscles destinés à l'expression du visage deviennent aussi le siége de contractions ; ainsi, le front se ride, les yeux se contournent quelquefois, mais le plus souvent ils restent immobiles dans leurs orbites ; le nez se retire, les joues se portent en arrière, de manière que toute la figure a l'empreinte d'une vive souffrance.

Au milieu d'un si grand ébranlement, le cerveau conserve l'intégrité de ses fonctions, même avec exaltation, jusque vers la dernière période, lorsque par les secousses réitérées d'une affection aussi violente, chaque fonction de système est considérablement troublée.

Cet état de simplicité se montre rarement d'une manière aussi complète ; quelquefois la lésion de la moelle ne se borne qu'à influencer une des parties que nous avons examinées ; d'autre fois, en affectant toute l'économie, on observe, dès le début, le plus singulier mélange de paralysie et de phénomènes spasmodiques.

Quoiqu'il en soit, lorsque la maladie est d'une certaine durée, la contraction n'est pas permanente jusqu'à la fin ; elle est remplacée par des mouvemens convulsifs, avec des alternatives de flexion et d'extension qui ne durent qu'un instant et reviennent par accès de plus en plus éloignés. Dans l'intervalle de ces accès, les membres sont dans un état de stupeur et de paralysie, avec perte totale de sensibilité. Ces accès con-

valsifs offrent de grandes variétés et permettent d'admettre des intermittences d'ataxie.

Dans quelques cas, la paralysie précède de long-tems la rigidité des membres, et celle-ci va toujours en augmentant.

Tous ces faits trouveront leur application dans l'exposé de l'anatomie pathologique, et ne détruiront point la règle générale.

Cette maladie n'existe pas toujours à l'état aigu, elle passe quelquefois à l'état chronique, en donnant lieu à des convulsions intermittentes irrégulières ou périodiques. M. *Despay*, dans sa thèse inaugurale, nous en a donné une longue observation; nous ne pouvons que renvoyer à cette dissertation pour avoir l'histoire complète de cet état d'affection.

L'étude des symptômes que nous venons de parcourir deviendrait stérile et ne présenterait rien que de vague, si l'on ne cherchait point à rallier les faits à une théorie, sans faire plier l'observation devant elle. Signalons d'abord les prédispositions organiques et les agens qui peuvent déterminer l'affection qui nous occupe.

Histoire des causes capables de donner lieu à la lésion de la moelle rachidienne, se présentant sous la forme d'ataxie.

1.° Les prédispositions organiques, dans la moelle épinière, perdent de plus en plus leur influence sur le développement de cette maladie, à mesure que le cerveau prend plus d'action, ou que tout autre viscère devient plus prédominant dans ses fonctions. Cette

vérité devient frappante, si on examine la plus grande fréquence des affections de cet organe, tant chez le fœtus que chez l'adulte et le vieillard. Chez certains sujets, cet organe se trouve plus apte que chez d'autres à recevoir l'influence des causes qui agissent sur une partie de la surface interne ou externe du corps. Cette aptitude à s'affecter, dépend toujours du développement de l'action de la moelle épiniere placée sous des modificateurs plus ou moins actifs, tels que la chaleur et le mouvement, etc. ; cette disposition aux maladies qui n'a rien qui les distingue essentiellement des autres, nous explique pourquoi elles sont moins rares dans les pays chauds que dans les régions du nord, et frappent de préférence les hommes livrés à des travaux pénibles. Nous pouvons aussi nous rendre raison de la plus grande fréquence de ces lésions chez les animaux dont l'action de la moelle rachidienne prédomine, que chez l'homme, dont le cerveau est toujours plus développé.

2.° Les agens producteurs de cette maladie peuvent modifier tous nos organes ; mais il est deux systèmes dont l'influence sur la moelle épinière est plus marquée. Ce sont les systèmes cutanés et muqueux.

1.° Il arrive qu'à la suite de l'exposition à un air froid, les sécrétions de la peau cessent, et que ce déplacement d'exutation vient retentir, pour ainsi dire, sur la moelle rachidienne, dont l'action est énergique, soit qu'il y ait diminution de sang dans le tissu cutané et afflux de ce liquide dans l'organe dont nous parlons, soit que l'excitation qui existait à la peau se soit transportée sur la moelle épinière, il en résulte toujours une maladie.

Le refroidissement du milieu, dans lequel l'homme vit, n'est pas l'unique cause capable d'imprimer sympathiquement au mouvement organique la direction qui détermine cette lésion. Le frisson du début des fièvres intermittentes, la frayeur, etc., peut produire les mêmes effets ; les mouvemens tétaniques observés dans le premier cas en sont la preuve. La rétrocession d'une maladie cutanée peut être rangée dans cet ordre de cause.

2.° Maintenant, si nous passons à l'examen des agens portés sur les muqueuses, nous verrons que le plus souvent leur action sur les membranes porte son influence sur le cerveau. Cependant, il serait facile de prévoir, malgré les sympathies qui unissent ces viscères entr'eux, dans quelles circonstances la moelle épinière serait modifiée par les organes digestifs. Chez l'homme, ces circonstances n'existent que dans l'enfance; en effet, ce n'est qu'à cet âge que la dentition, ainsi que des corps étrangers dans l'estomac, des vers intestinaux déterminent le tétanos, les convulsions. Nous ne devons point omettre de signaler, que des affections du tube digestif peuvent, par leur disparition, léser l'exercice normal de la moelle épinière, même à une époque de la vie plus avancée. C'est ce que nous démontre la suppression de la diarrhée, etc.

La lésion des fonctions de l'utérus peut mettre aussi en jeu l'action de la moelle rachidienne, d'une manière sympathique. Si cet organe est chargé de recueillir les impressions des viscères et de les transmettre au cerveau, il peut, dans quelques cas, réagir sans sa participation sur les muscles auxquels il fournit des nerfs.

L'hystérie présente un ensemble de phénomène qui constate la réalité de cette manière d'agir. Ainsi tous les mouvemens convulsifs qui accompagnent cette maladie, sans trouble des fonctions intellectuelles, sont déterminés par l'action directe de la moelle sur les nerfs qu'elle distribue aux parties qui lui sont soumises.

3.° Toutes les violences qui ébranlent la colonne vertébrale, les chûtes, les coups portés sur cette région, la luxation de quelques vertèbres, les efforts pour soulever un poids considérable, peuvent plutôt produire la paralysie que l'ataxie. Si nous plaçons ici ce genre de causes, ce n'est que pour en rendre le cadre plus complet; nous devons aussi ajouter les altérations de la colonne vertébrale; la déviation et tous les accidens que cette colonne éprouve, sont plutôt capables de développer cette maladie, que cette même maladie ne peut les déterminer, comme on est surpris de le voir exposé dans un ouvrage de *Franck*. Cette idée est si éloignée de celle qu'on a maintenant, que je me crois obligé de rapporter ses propres paroles, d'après *Macari*. (*Annales de Montpellier*, 1810).

« La sanie âcre et corrompue qui stagne dans les en-
» veloppes de la moelle produit la carie des vertèbres,
» etc. »

4.° Il est un autre ordre de causes qui peuvent développer la lésion du prolongement de l'encéphale, et qu'on doit nommer *traumatiques*: ce sont les blessures des nerfs, leurs déchirures, leurs contusions, etc. Dans la nombreuse série des observations sur les maladies à la suite de ces causes, il est facile de voir que

l'irritation, après avoir existé quelque tems sur les nerfs lésés, se trouve toute entière communiquée à la moelle épinière. L'amputation de la partie, conseillée par M. *Larrey*, ne peut devenir de quelque utilité, que dans le cas où la moelle épinière est affectée sympathiquement, à la suite de l'ébranlement qui lui vient des nerfs blessés. M. *Ribes* rapporte dans le Journal de M. *Magendie*, une observation qui vient à l'appui de ce que nous avançons.

Chapitre III.

Anatomie pathologique sur la moelle épinière.

Dès qu'une des causes exposées a porté son action sur la moelle rachidienne avec une énergie capable de troubler l'exercice de ses fonctions, le premier effet manifeste qu'elle produit est un ensemble de phénomènes, tantôt avec convulsion, tantôt avec paralysie, et tantôt avec un mélange de ces deux symptômes. Or, comment se fait-il que cette affection puisse donner lieu à des désordres si opposés? Ce n'est qu'à l'aide de l'anatomie pathologique qu'on peut parvenir à la solution de cette question. Ce genre d'étude qui réclame une expérience et des recherches que la rareté de la maladie ne nous a pas permis d'obtenir, nous oblige à nous appuyer du témoignage des auteurs et à donner aux faits revêtus de leurs noms une autorité qu'ils n'auraient pas présentée sous le nôtre.

Les traces que cette maladie laisse après la mort, varient selon qu'elle a été plus intense, plus ou moins prolongée, qu'elle a été simple ou compliquée d'une altération des vertèbres.

1.° Lorsque la maladie a duré peu de tems, et s'est terminée par la mort, *avec un ensemble de convulsions suivies de la paralysie*, la membrane séreuse a acquis *une teinte rouge*, que le lavage et la macération ne sauraient faire disparaître ; cette teinte se remarque surtout par plaques vers les points où la moelle épinière est *injectée* et *ramollie*. Ces altérations n'existent pas au même degré dans toute l'étendue de l'organe : chez les animaux, elles s'observent presque constamment à l'endroit des renflemens. (*Lallemand*, à la fin de sa 3.e Lettre). Chez l'homme, le renflement antérieur et la portion dorsale m'ont paru souvent le plus altérés. Rarement alors on trouve un épanchement séreux, à cause de l'intensité et du peu de durée de la maladie.

2.° Si cette affection s'est prolongée davantage avec *des convulsions*, elle peut se terminer par la résolution ou après un tems plus ou moins long, par la paralysie.

1.° Dans le premier cas, la membrane séreuse est opaque, plus dense, plus épaisse dans une plus ou moins grande partie de son étendue ; quelquefois on observe, par plaques, de petites granulations brillantes, que des auteurs ont prises pour une disposition particulière de cette membrane. La négligence qu'on a apportée jusqu'ici pour ouvrir le canal vertébral, nous a empêché d'avoir des données sur l'adhérence que peuvent contracter les deux feuillets de cette séreuse ; cependant, si nous cherchons à nous éclairer par la voie des analogies, nous pouvons croire que l'inflammation de cette membrane suit exactement la marche du même tissu, et que c'est assez souvent par adhérence

qu'elle se termine. Il importe toujours d'en tenir compte, puisqu'elle est constamment le résultat de l'inflammation.

2.° Dans le deuxième cas, lorsque la maladie annoncée *par des convulsions*, se termine par *la paralysie*, elle peut avoir donné lieu à deux produits que l'on a constatés après la mort ; savoir : l'épanchement ou l'altération du tissu de l'organe rachidien. Leur existence peut être simultanée.

L'exalation morbide qui s'opère dans la séreuse inflammée est souvent très-manifeste ; on trouve dans cette membrane une sérosité limpide, trouble, quelquefois assez abondante, pour constituer ce qu'on appelle *hydrorachis*.

M. *Macari* nous donne un exemple remarquable de cette lésion, sans altération de tissu de la moelle épiniere : dans cette observation et dans beaucoup d'autres que l'auteur passe sous silence, et sur lesquelles il semble s'appuyer pour prononcer que, *le spinitis, lorsqu'il ne se termine pas par la résolution aboutit à un épanchement séreux*. Dans cette observation, disons-nous, la compression de l'organe a suffi pour produire la paralysie qui a précédé la mort.

L'intégrité du tissu de la moelle épinière ne se conserve pas cependant le plus souvent jusqu'au déclin de la maladie : cet organe se présente avec des altérations diverses rapportées dans divers ouvrages, parmi lesquels je citerai celui auquel le nom de l'auteur attache une autorité imposante. Voici ce que dit M. *Portal*, dans son Anatomie Médicale, tome IV, pages 170 et 176.

« *Dans les maladies vertébrales des enfans*, l'épine » se ploie de manière qu'elle forme un angle presque » aigu postérieurement. . . . . *Les convulsions* » *et la paralysie surviennent*. On trouve, à l'ouverture » du corps, les vertèbres cariées, le canal vertébral » très-rétréci, et rempli en cet endroit d'une *matière* » *ichoreuse*. . . . . , La moelle épinière est plus ou » moins atteinte de putréfaction ».

Il n'est guère qu'un cas où l'épanchement n'est précédé ni suivi de convulsions. Ce fait arrive lorsque la formation du liquide est étrangère à la membrane de la moelle et dépend entièrement des enveloppes du cerveau. *Morgagny* en rapporte un exemple.

Quelquefois l'épanchement, au lieu de se former à l'extérieur de la moelle épinière, se développe dans son intérieur, comme l'a remarqué M. *Portal*, qui a vu cet organe creusé d'un canal dans la moitié de sa longueur, communiquant avec des épanchemens des ventricules du cerveau.

Les convulsions peuvent succéder à la paralysie, et d'autre fois les symptômes sont tellement combinés entr'eux, qu'il est impossible de déterminer d'après les altérations organiques, quel est celui qui a paru le premier.

Lorsque la paralysie seule précède la mort, à la suite de grandes violences, etc., la moelle épinière nous présente des traces, dans son tissu, capables de nous rendre raison de l'existence de ce symptôme. En effet, cet organe affaissé, comme désorganisé, avec rupture et déchirure de ses vaisseaux, est trop altéré dans sa texture, pour exercer la moindre influence sur le sys-

tème musculaire, et la mort arrive trop promptement pour que l'irritation se développe.

Cependant, il est des circonstances où la moelle épinière se trouve affectée à des degrés inférieurs; comme dans une chûte, dans les déviations graduées des vertèbres avec succession de paralysie et de convulsions. L'enchaînement de ces deux phénomènes a été expliqué d'une manière satisfaisante par M. *Lallemand* (dans sa 2.e Lettre). J'emprunte de son ouvrage le passage suivant, page 259:

« La paralysie s'est montrée la première, elle est » survenue tout-à-coup, quand il s'est fait un véritable » épanchement de sang; lentement, lorsque le sang » s'est plutôt infiltré qu'épanché; mais, dans ce cas, » comme dans l'autre, elle a existé seule pendant plus » ou moins long-tems, parce que la désorganisation... » a précédé son inflammation. Ensuite les symptômes » spasmodiques se sont mêlés à ceux de la paralysie, à » mesure que l'inflammation produite par la présence » de ce liquide s'est développée; ils ont augmenté avec » elle ».

Dans les observations de ce genre, on découvre les mêmes désordres que nous avons rapportés, avec des traces de l'inflammation de la séreuse à l'endroit lésé ou dans un autre point de son étendue coïncidant avec des altérations de la substance médullaire, injection vasculaire, et même ramollissement.

L'examen de ces faits, et le rapprochement de beaucoup d'autres, épars dans les différens ouvrages, viennent à l'appui de l'opinion de M. *Lallemand*. Les distinctions que le Professeur de Montpellier établit

pour les maladies du cerveau, sont si rigoureusement déduites de l'observation, que, partant des mêmes principes, on en trouve l'application pour les maladies de la moelle épinière. Voici comment il expose sa théorie, appuyée d'un grand nombre de faits.

« On voit que les contractions spasmodiques des » muscles peuvent être produites par une inflammation » de l'arachnoïde, et nous verrons plus tard que les » accès épyleptiques, les contractions des membres, » les mouvemens convulsifs, les soubresauts des ten- » dons, sont les symptômes ordinaires des affections de » cette membrane. . . . . Il ne faut pas en » conclure de tous ces faits, que l'arachnoïde ait une » influence directe sur les muscles, mais il est impos- » sible qu'elle soit enflammée sans que le cerveau, qui » est en contact avec elle, y participe plus ou moins, » de la même manière que le poumon participe plus ou » moins à l'inflammation de la plèvre qui le recouvre, » lors même que son tissu n'est pas altéré. Le cerveau » est irrité par le voisinage de cette inflammation; ses » fonctions sont exaltées, et par suite celles du système » nerveux qui est sous sa dépendance, par conséquent » aussi, celles du système musculaire; de là des mou- » vemens convulsifs. . . . . Et quand, au » contraire, l'inflammation a son siége dans la subs- » tance même, la congestion est trop violente et le tissu » est trop profondément altéré pour qu'il puisse con- » tinuer ses fonctions. Il y a paralysie, etc. »

Maintenant, si nous cherchons à apprécier l'altération qui produit les autres maladies, dont on n'a pas encore découvert les traces, nous pouvons admettre,

par analogie, le même principe; ainsi, l'arachnoïdite rachidienne nous en paraît être la source et la cause immédiate. C'est aussi l'opinion que M. *Récamier* émet sur le tétanos, dans ses leçons cliniques.

CHAPITRE. IV.

Traitement.

La thérapeutique de cette maladie repose sur la considération des causes, des circonstances concomitantes et des différentes périodes qu'elle parcourt.

Soit que la lésion de la moelle épinière soit sympathique ou symptômatique, son traitement en général ne doit point fixer l'attention. Toutes les indications qu'elle présente, sont de combattre la maladie primitive, dont elle est l'effet secondaire. Ce n'est que lorsqu'elle est idiopathique, que cette lésion réclame une thérapeutique, et c'est uniquement du traitement spécial qu'elle exige que nous allons nous occuper.

Quels que soient le siége, l'intensité de l'inflammation et les complications qui l'accompagnent, la diète et les émissions sanguines doivent être mises en usage de préférence à tous les autres moyens.

Parmi les diverses opérations pour la soustraction du sang, les saignées générales souvent répétées sont indiquées pour enrayer la marche de la maladie. Après qu'on a diminué la pléthore, le moyen le plus efficace est l'application, sur la région malade, de quarante à cinquante sangsues, pour avoir la quantité de sang qu'il est nécessaire d'obtenir; les ventouses scarifiées

sont aussi d'une grande utilité. *Franck* en a proclamé les succès.

La diète doit être prescrite avec sévérité ; des boissons mucilagineuses, edulcorées et nitrées, seront aussi d'un grand secours. Les bains pourront être employés comme moyen adjuvant.

Que le Médecin ne s'en laisse point imposer, dans les progrès de cette maladie, par cette apparence trompeuse de relâchement et de collapsus ; qu'il se hâte, s'il veut être utile, d'employer avec une inflexibilité extrême les moyens les plus énergiques, pour arrêter la marche de la désorganisation. L'instant où la paralysie se joint aux mouvemens convulsifs est encore favorable. Lorsque les symptômes spasmodiques ont complettement cessé, la maladie est d'autant plus redoutable que la paralysie est plus étendue et que l'altération est plus près du cerveau. La complication de l'encéphalite ajoute au péril.

Malgré tous ces désordres, les bases du traitement modifié doivent trouver leur application. En effet, si l'on remonte à la nature de l'altération qui a donné lieu à cet état et qui peut en augmenter les progrès, n'est-on pas obligé de reconnaître qu'une lésion des forces vitales, entièrement opposée à celle qu'on désigne sous le nom de faiblesse, est plutôt la cause de la marche de la paralysie que cette débilité elle-même. Remarquons de plus, qu'on ne peut opposer à cette méthode curative, les succès qu'on prétend avoir constamment observés de l'usage des stimulans. Les moyens appliqués à l'extérieur, peuvent bien avoir été quelquefois utiles, en détournant et en fixant sur la peau

et sur d'autres appareils, l'irritation, cause de la paralysie ; c'est donc plutôt à leur action dérivatrice, qu'à leur prétendue faculté fortifiante, qu'il faut attribuer leurs avantages dans cette affection.

Quant à l'administration intérieure de la digitale, du quinquina, des cantharides et de la noix vomique, quelque imposant que soit l'appareil des observations, on doit remarquer que quelques-uns de ces moyens ont été combinés avec les saignées, et que dans d'autres, ce n'est qu'à la longue que les guérisons dont on la gratifie ont lieu. Or, le tems, par lui-même, ne constitue-t-il pas un puissant moyen curatif et ne doit-on pas lui attribuer presque toute la gloire de la guérison.

Qu'on n'accorde donc point une trop grande confiance à tous les moyens proposés. En vain on stimule, en vain on cautérise : tant que la cause qui prive les nerfs de l'influence de la moelle épinière ne sera pas enlevée, on cherchera inutilement à rendre le mouvement. Qu'on lise les observations de M. *Lallemand*, sur la noix vomique ; les Recherches de M. *Fouquier*, sur le même sujet ; l'ouvrage de *Desbois*, de Rochefort, sur l'électricité, conseillée dans les cas de paralysie. On pourra se convaincre des dangers de semblables moyens au début de la maladie.

D'après ces considérations, le traitement anti-phlogistique, dans toute sa rigueur, paraît seul convenir à cette affection ; ses effets seront secondés plus tard par un régime tenu et peu nourrissant, pour ne passer ensuite qu'avec de grandes précautions à l'usage des stimulans externes et internes.

Je termine ici ce Mémoire, avec le regret de n'avoir pas traité d'une manière assez complette, toutes les parties de ce sujet. Cependant, je croirai que mes efforts n'ont pas été inutiles, s'ils peuvent m'attirer l'approbation de la savante Société que je m'honore d'avoir pour juge de mon travail.

Note sur un engorgement stéatomateux trouvé vers la partie inférieure et latérale du côté gauche de la langue d'un perroquet mort d'apnée ; par M. Morin, *Pharmacien à Rouen.*

Cet engorgement avait le volume d'une grosse noix, il était dur et calleux à la surface ; coupé transversalement, il offrit dans son intérieur une matière mollasse, jaunâtre et graisseuse, au milieu de laquelle étaient disséminés un certain nombre de petites concrétions assez semblables par la forme à des grains de millet.

On les sépara mécaniquement de cette matière et on les mit à part pour les soumettre à un examen particulier. Les concrétions trouvées chez les oiseaux étant en très-petit nombre, nous avons pensé que l'histoire chimique de celles contenues dans cet engorgement serait de quelque intérêt pour la chimie animale ; c'est ce qui nous a determiné à en entreprendre l'examen ; nous avons cru devoir aussi analyser le stéatome lui-même, dans l'espoir que la connaissance de ses principes constituans jetterait quelque jour sur la nature des concrétions.

On malaxa dans l'eau distillée la matière du stéatome et on soumit les eaux du lavage à l'action du calorique.

La liqueur portée à l'ébullition, laissa apparaître quelques flocons qui ne tardèrent pas à se précipiter ; on continua l'évaporation jusqu'à siccité, en ayant soin de séparer de la liqueur les flocons au fur et à mesure qu'ils se déposaient. Ces flocons recueillis sur un filtre et bien lavés, prirent, par la dessication, un aspect grisâtre et corné ; ils se dissolvaient dans la solution de potasse caustique et en étaient précipités par l'infusum de noix de galles, sous la forme de flocons d'un blanc sale. Chauffés dans un tube de verre fermé à l'une de ses extrémités, ils donnèrent une fumée blanche qui ramenait au bleu le papier de tournesol rougi par un acide.

Toutes ces propriétés démontrent que la matière animale coagulée par la chaleur, était de l'albumine ; brûlée dans un creuset de platine, elle a laissé des cendres composées de phosphate de chaux et de phosphate de magnésie.

On traita l'extrait d'où l'on avait séparé l'albumine, par l'alcohol bouillant, qui l'a divisé en deux parties ; l'une brunâtre, floconneuse ne s'est pas dissoute ; l'autre, jaune-brunâtre s'est dissoute dans ce menstrue. La solution alcoholique a laissé, par l'évaporation, un résidu jaunâtre acide, d'une odeur et d'une saveur de bouillon de viande épaissi ; il possédait toutes les propriétés qui caractérisent l'osmazome.

Présumant qu'elle devait sa propriété de rougir le tournesol à l'acide lactique, nous avons fait digérer la solution alcoholique de cette matière sur du carbonate de plomb, d'après la méthode de M. *Berzelius*, et en procédant du reste comme l'indique cet illustre chi-

miste, nous avons retiré un acide qui a été reconnu pour le lactique. Une portion de cet extrait, calcinée dans un creuset, a donné une cendre entièrement soluble dans l'eau ; elle était composée de chlorure de potassium et de sous-carbonate de soude.

La matière isolée par l'alcohol, reprise par l'eau, s'y est dissoute ; la solution aqueuse de cette matière était précipitée en blanc sale par la teinture de noix de galles ; le précipité ne se redissolvait point dans l'eau bouillante ; évaporée de nouveau, elle laissa un résidu qui, par refroidissement, prit l'aspect tremblant de la gélatine ; brûlée, elle a donné des cendres grisâtres entièrement formées de phosphates de chaux.

L'engorgement stéatomateux épuisé par l'eau, a été soumis à l'action de l'alcohol concentré et bouillant ; on a obtenu une liqueur transparente qui s'est troublée par refroidissement ; la solution alcoholique a fourni, par l'évaporation, un résidu jaunâtre et gras au toucher ; sa saveur était fade : cette matière était facilement soponifiée par les alcalis.

Le stéatome traité par l'eau et l'alcohol, était dur et fibreux ; il avait les propriétés physiques et chimiques de la fibre animale. Cette matière soumise à l'action du calorique, s'est convertie en un charbon difficile à incinérer ; en prolongeant l'action du feu, on obtint une cendre blanche contenant du phosphate de chaux et du carbonate de la même base.

Analyse des concrétions.

Ces concrétions étaient d'un blanc-jaunâtre, de la grosseur des grains de millet ; elles se laissaient faci-

lement attaquer par l'instrument tranchant. On les réduisit en poudre et on les fit bouillir avec de l'alcohol concentré : la liqueur filtrée bouillante déposa, par refroidissement, une petite quantité de substance lamelleuse d'un blanc-nacré.

Cette matière avait les propriétés suivantes :

1.° Elle était sans saveur ;

2.° Elle fondait à une température de 136° à 137° centigr. ; par le refroidissement, elle cristallisait en lames brillantes ;

3.° Mise à bouillir avec la solution de potasse caustique, elle n'en éprouva aucune altération.

D'après les propriétés que cette matière possède, on ne peut se refuser à admettre l'existence de la cholestérine dans ces concrétions.

La présence de la substance nacrée des calculs biliaires dans une semblable matière, ayant lieu de nous étonner, nous avons répété nos essais sur quelques-unes de ces concrétions que nous réservions ; et quoique nous ayons opéré sur une petite quantité, nous sommes certains des résultats que nous avons obtenus.

Le résidu insoluble dans l'alcohol, fut traité par l'acide hydrochlorique affaibli, qui l'a dissout avec effervescence : on versa dans la liqueur filtrée de l'ammoniaque en excès, qui y occasionna un précipité de phosphate de chaux ; filtrée de nouveau, elle donna, par le sous-carbonate de potasse, un précipité de sous-carbonate de chaux.

Après avoir séparé de la liqueur ces divers précipités, on la mit en contact avec la teinture de noix de galles, qui produisit quelques flocons.

Il résulte des faits ci-dessus établis, que l'engorgement stéatomateux est composé :

1.° D'albumine ;

2.° D'osmazome ;

3.° D'acide lactique;

4.° De lactate de soude;

5.° De gélatine ;

6.° D'une matière grasse saponifiable ;

7.° De plusieurs sels minéraux, { phosphate de chaux et de magnésie, carbonate de chaux et chlorure de potassium.

8.° Et enfin de fibre animale.

Que les concrétions contiennent :

1.° De la cholestérine ;

2.° Du carbonate de chaux ;

3.° Du phosphate de la même base ;

4.° Et une matière animale.

L'Art Iatrique, Poème en quatre chants ; par L. H. B. E. J.

J'ignore quel est le nom caché sous ces lettres initiales ; quelques érudits le connaissent peut-être ; mais, à coup sûr, l'auteur et l'ouvrage sont également inconnus au plus grand nombre de mes lecteurs. C'est donc un livre nouveau pour eux, et qui plus est, un livre de circonstance. Les enfans d'Esculape se multiplient tellement ; la foule qui ambitionne les honneurs, la réputation, la fortune, est si grande, qu'il est urgent de lui donner des conseils et de lui enseigner les préceptes dont l'observation seule peut conduire au but désiré. Accourez donc, jeunes initiés, car c'est pour vous principalement que le poète a publié ses leçons. Quelle

carrière voulez-vous suivre ? Quelque place lucrative vous tenterait-elle ? N'attendez pas qu'elle soit vacante.

. . . . L'adroit, le profond politique
Hâte sa marche : et le moment critique
Où le confrère, en passant chez les morts,
Laisse aux vivans redoubler leurs efforts,
Ne suspend pas sa prévoyance active.
Pour s'assurer la place lucrative,
Il prend l'avance à s'intriguer, prier,
Faire sa cour aux gens à baudrier,
Intéresser le valet, la maîtresse,
Pour arracher l'équivoque promesse
D'être pourvu de l'emploi demandé,
Le possesseur n'étant pas décédé.
Voilà l'esprit de votre premier rôle.

Que si la gloire vous tente plus encore que les pensions ; si vous cherchez une prompte et facile célébrité, n'allez pas vous creuser le cerveau pour agrandir la science et découvrir des vérités nouvelles ;

Quelque système oublié, rebattu,
D'habits nouveaux par vos soins revêtu,
Développé du ton de l'importance,
Suffira bien en cette circonstance.
Il est toujours de ces infortunés,
Déjà vieillis avant que d'être nés,
Qu'on peut changer avec une préface,
Ou rajeunir par une dédicace :
L'essentiel consiste à s'annoncer.

Mais pour faire un mauvais livre, il faut encore penser un peu ; et il est des gens à qui cela est tout à

fait impossible. Voici donc une excellente recette pour les dispenser de cette fatigue. Apprendre de mémoire quelques phrases scientifiques ou non, peu importe, pourvu qu'elles soient inintelligibles pour les gens du monde; parler à tout propos de ses cures et de son esprit, de ses malades et de ses chevaux; réciter un aphorisme d'*Hippocrate* et un compliment de *Dorat*; se promener à grands pas dans la chambre, ou s'extasier sur la beauté des gravures qui ornent le salon; voilà plus de talent qu'il n'en faut pour devenir Docteur à la mode :

Sans m'aveugler par un excès de zèle,
En mon ami je vous offre un modèle:
Par deux coursiers rapidement traîné,
Dans tout Paris sans cesse promené,
On se l'arrache : il ne saurait suffire
Aux rendez-vous où chacun le désire;
Et pour la Cour appelé quelquefois,
Met, en partant, cent belles aux abois.
D'où lui viendrait sa vogue fortunée
Et du public la faveur obstinée?
D'où? De son ton, de ce ton enchanteur
Toujours poli, quoique souvent menteur,
De ses propos d'où la raison déloge,
Mais qui toujours renferment un éloge,
Dont le parfum, bien ou mal adressé,
N'en plaît pas moins à l'objet caressé.
On siffle, on ouvre, on annonce, il arrive.
Que chacun prête une oreille attentive:
« Pardon, madame, ah! je suis confondu;
» Cent fois pardon. Vous m'avez attendu.

» Je viens de voir deux ducs, une comtesse,
» Un maréchal, et certaine duchesse,
» Dont les discours longuement ennuyeux
» M'ont, ce matin, fait périr à ses yeux.
» Je n'en puis plus. Mais vous êtes charmante;
» Malade douce, aimable, intéressante;
» Et près de vous je suis dédommagé
» De tout l'ennui dont on m'a surchargé.
» De vos vapeurs éloignons donc les causes,
» Tâtons le pouls. L'aurore aux doigts de roses
» De ce beau bras envierait la blancheur.
» Et votre bouche? O ciel! quelle fraîcheur!
» Jamais Hébé ne l'eut aussi vermeille.
» Les belles dents! vous êtes à merveille! »

Voilà un Docteur galant s'il en fut jamais. C'est bien pour lui que la Médecine est tout simplement

L'art d'amuser la dolente beauté
Qui joue au mieux la petite santé.

Malgré quelques censeurs trop austères, on conviendra que ce petit genre n'est pas sans mérite. Combien de vapeurs rebelles au sirop d'éther ne sont-elles pas dissipées par un Docteur à l'eau rose? Aimeriez-vous mieux ce rusé patelin qui épie sans cesse son client, de peur de laisser passer inaperçue la moindre indisposition?

Apprendra-t-il qu'un rhume, une engelure,
Un mal léger, dont on n'a jamais cure,
Retient chez lui quelque client douillet,
Dont il prit soin pour plus grave sujet?
Sans qu'on le prie ou qu'on le sollicite,
Tout aussitôt il lui fait sa visite;

Elle se passe en fades complimens ;
Propos communs et vains remercîmens.
Point ne s'agit de drogue et d'ordonnance.
Le lendemain la scène recommence ;
Et, chaque jour, notre homme inattendu
Va se montrer en Docteur assidu.
Lorsque, à la fin, secouant sa paresse,
Emerveillé de tant de politesse,
Notre douillet veut quitter son manoir,
Le ton poli change du blanc au noir ;
Le visiteur offre la litanie
De tous les jours qu'il lui fit compagnie,
Et le total, exactement compté,
Avec le prix est au bas arrêté.

Pour un Neustrien, ce qui, en prose, signifie à peu près Normand, le tour n'est pas très-mauvais ; mais celui attribué à un Gascon les surpasse tous. Il s'agit de faire respirer l'air natal à un Allemand, sans sortir de Paris.

Rongé d'un mal dont la longueur l'assomme,
Un Allemand veut consulter notre homme.
A ce désir aussitôt commandé,
Un laquais vole, et notre homme est mandé.
D'un pied léger l'avidité le guide
Où tristement le malade réside.
Auprès du lit assis et délassé,
Sur le présent il juge le passé.
Par habitude, il blâme son confrère.
Songeant enfin qu'il fallait lui soustraire
De ce client le produit principal,
Pour tout remède il prescrit l'air natal.

D'après son but, sans sortir de la France,
De ce même air il promet jouissance.
Or, que fit-il pour obtenir ce lot?
Il conduisit l'Allemand à Chaillot,
Y prendre un gîte, au bord de la campagne,
Dont la fenêtre ouvrit vers l'Allemagne.

L'espace me manque pour citer tout ce que je trouve de piquant dans l'*Art Iatrique;* cependant je ne puis terminer sans citer le portrait suivant d'un homme qui n'est pas sans imitateurs.

Avec finesse ajustant ses paroles,
Il se présente à nos pharmacopoles;
Et d'un ton bas, l'air désintéressé,
A chacun d'eux peint son zèle empressé,
Pour l'honorer de la prérogative
D'avoir seul droit à la vente exclusive
Des lavemens, tisanes, potions,
Pilules, sels et fomentations,
Sirop, julep, élixir ou collyre,
Que dans Paris il viendrait à prescrire;
Promettant bien, par ruse ou par crédit,
De jour en jour, d'en enfler le débit.
Pour terminer le marché qu'il propose
Il vient ensuite à la dernière clause,
Et doucement fait entendre avec art
Qu'au bénéfice il voudrait avoir part.

Je m'aperçois qu'en voulant citer des préceptes pour les jeunes Médecins, je n'ai cité que des portraits auxquels la plupart d'entr'eux ne voudraient pas ressembler. Je m'arrête de peur des interprétations de la malveillance. Si l'on cherche des applications, je proteste

d'avance contre l'abus qu'on pourrait en faire ; et pour prouver que mon intention n'a été d'offenser personne, je déclare que l'*Art Iatrique* a été composé en 1774 et imprimé à Amiens en 1776.

Si l'on n'est pas satisfait de cette déclaration, je dirai avec mon auteur, qui cite son *Cicéron* fort à propos : *Ego autem neminem nomino, quare irasci nemo mihi poterit, nisi qui prius de se confiteri voluerit.* Ce qui veut dire à peu près, que celui qui se plaindra se reconnaîtra coupable. M. (*Extr. de la Gazette de Santé*).

Prix proposés.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, propose pour sujet du prix de Médecine qu'elle décernera en 1824, la question suivante :

Quels sont les progrès que la Médecine a réellement faits, sous l'influence des nouvelles doctrines Médicales dans le traitement des maladies aiguës ?

Le prix est une médaille d'or de 300 fr.

Les Mémoires, écrits en latin ou en français, seront adressés, francs de port, à M. le Président de l'Académie, avant le 15 Juillet prochain, terme de rigueur.

— La Société d'Amateurs des Sciences, de l'Agriculture et des Arts à Lille, décernera, en 1824, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Quels sont les moyens d'améliorer la santé des ouvriers, à Lille.

Les Mémoires seront adressés à M. le Secrétaire général de la Société, avant le premier Août prochain.

— La Société de Médecine de Caen décernera, dans

sa séance publique de 1825, une médaille d'or de 120 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Distinguer les signes de la maladie appelée fièvre cérébrale chez les enfans, de ceux que détermine la présence des vers dans les voies digestives. Etablir comparativement le diagnostic de ces deux cas ?

Les Mémoires seront adressés, francs de port, à M. *Lafosse* fils, D.-M., Secrétaire de la Société.

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Département de l'Eure, pendant l'Automne de 1823.

La première partie de cette saison s'est écoulée sous l'influence humide des vents de Sud-Ouest et de Sud, quelquefois, mais très-rarement le vent a soufflé de l'Est, et le mois d'Octobre, dont la température a été le plus souvent à 14 degrés au-dessus de zéro, s'est passé tout entier sans que le thermomètre ait descendu une seule fois au-dessous.

Il en a été de même des mois suivans.

En Novembre, le vent a soufflé du Nord-Est, du Nord et du Nord-Ouest ; mais si le thermomètre s'est moins élevé qu'en Octobre, il n'est aussi moins abaissé ; la température a varié de 11 à 3 degrés au-dessus de zéro, tandis qu'en Octobre elle avait presque atteint ce degré.

En Décembre, les vents de Sud et de Sud-Ouest ont constamment régné, et le thermomètre a varié de 12 à 3 degrés au-dessus de o ; il y a eu de forts brouillards, et par fois des pluies abondantes.

En somme, l'Automne de 1823 a été très-humide et peu favorable aux travaux de la campagne; cependant les vendanges se sont faites assez bien dans notre pays; le vin est moins mauvais qu'il ne semblait devoir l'être; la récolte des pommes a été très-abondante et le cidre est de bonne qualité.

Analyse des maladies régnantes.

Des catarrhes, des rhumes, des fluxions, des ophtalmies, des esquinancies, des rhumatismes, des paralysies et même des apoplexies foudroyantes. Voilà les ennemis que la Médecine a dû combattre, et contre lesquels ses armes n'ont pas toujours été victorieuses, parce que la nature ne perd jamais ses droits.

Dans cette saison de douce mélancolie pour les uns, et de tristesse profonde pour les autres, les affections nerveuses ont occupé les Médecins, pour leurs menus plaisirs, et les affections scrophuleuses ont procuré une véritable gloire à ceux qui les ont traitées méthodiquement avec les préparations dont l'iode fait la base; mais les affections cancéreuses anciennes et les phthisies pulmonaires avancées ont fait leur désespoir, en entraînant avec rapidité leurs victimes au tombeau.

Evreux, le 31 Décembre 1823.

Pour les Membres du Comité central,

POTET, *Président*; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

Evreux, de l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, etc., etc.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° II. — Avril 1824.

AGRICULTURE.

MEMBRES NON RÉSIDANS.

Messieurs,

Martel de la Vacherie, Chevalier de Saint-Louis, à Barquet.
Lefebvre de Vatimesnil, à Vatimesnil.
Dévé, propriétaire à Dangu.
Touzé, propriétaire à Hécourt.
Desormeaux, avocat à Pont-Audemer.
Mazurier, propriétaire à Semerville.
Le Cómte *De St.-Albin*, à St.-Aquilin-de-Pacy.
Foubert, propriétaire à Cahaignes.
Auvray fils, à St.-Jean-de-la-Lecqueraye.
Le Comte *De Boisdennemets*, à Cahaignes.
Coget, Officier forestier à Evreux.
L'Hôpital, propriétaire à Evreux.

Rapport sur le Terrain d'Expérience de la Société, par M. De la Pasture.

Monsieur le Président et Messieurs,

Je viens vous transmettre le résultat des diverses cultures pratiquées en 1823 sur le terrain d'expérience établi à Irreville; les notes qui y sont relatives, ne m'ayant été remises que depuis peu de jours seulement, je crains que mon rapport ne vous paraisse incomplet. Vous daignerez remarquer qu'il ne s'agit en ce moment que de continuer la suite d'observations recueillies depuis plusieurs années; que pour la plupart des objets qu'elles embrassent, je ne pourrais que répéter ce que vous avez déjà entendu et examiné à plusieurs reprises; qu'enfin, notre estimable collègue, M. l'abbé *Troussel*, vous a présenté d'une manière complète, les détails de tous les procédés agricoles exécutés sur le terrain d'expérience; et qu'il a même balancé, dans ses tableaux synoptiques, les frais et les produits de toutes les cultures. Ainsi donc, Messieurs, vous connaissez maintenant les avantages et les inconvéniens des essais tentés sous votre direction; vous en avez déduit les conséquences les plus justes; vous avez fixé les bornes où une bonne pratique doit s'arrêter, signalé les dangers des théories trop générales. D'accord comme nous le sommes sur tous ces points importans, il ne me reste qu'un compte matériel à vous rendre des travaux relatifs à la récolte de 1823.

Je suivrai l'ordre établi, c'est-à-dire la division opérée sur le terrain, en assolement selon l'ancienne méthode, les trois soles améliorées, et l'assolement quadriennal, ou la méthode d'alterner.

Section première.

Portion du terrain d'expérience cultivé selon l'ancinnne méthode, c'est-à-dire en trois soles.

Cette pièce de terre restée en jachère l'année précédente, a été en totalité ensemencée en blé ; elle a produit 588 gerbes de blé ; le grain s'est trouvé serré, un peu trop serré, quoique onze boisseaux de semences aient seulement été employés au lieu de douze, selon l'usage ordinaire ; cependant le grain était lourd et de bonne qualité. Cet avantage peut résulter du choix de la semence, tirée des environs de Bernay, et qui paraît plus appropriée que le blé du Vexin pour nos terres des environs d'Evreux ; peut-être aussi par le bon état de la terre, améliorée en outre par des fumiers d'une qualité supérieure, parce que comme tout se lie en agriculture, il est certain que l'augmentation du nombre de bestiaux et une nourriture plus abondante doivent nécessairement augmenter la masse des engrais, en même-tems que leur puissance.

La récolte ordinaire a été de 13 hect. par acre, tandis que les 588 gerbes de blé recueillies sur 2 acres ont produit 32 hectolitres de grains, lesquels estimés à 18 francs, donneront . . . . . 576 f.

Les frais de toute nature, calculés par M. *Troussel*, 1823 compris, s'élèvent à. 344

Il faut y ajouter 36 fr. pour les frais de récolte, transport à la grange, etc. 36

380

Il restera donc de produit net. 196

Peut-être, Messieurs, jugerez-vous convenable que cette portion de terrain, vouée depuis neuf années à un assolement routinier, peu productif, soit désormais employée à des expériences plus utiles, puisque maintenant il ne peut rester aucun doute sur l'infériorité relative de la culture à trois soles non améliorées, et qu'alors il devient inutile de conserver plus long-tems le point de comparaison ; nos cultivateurs routiniers nous en offriront d'ailleurs encore la ressource, si l'on juge à propos d'y recourir.

Section II.

Portion de terre cultivée à trois soles améliorées.

Cette pièce de terre était destinée à recevoir de l'orge de printems et du trèfle semé en même-tems, la saison n'ayant pas permis de donner les labours préparatoires, elle a été semée toute en avoine au commencement d'Avril ; la nature du sol qui est un peu glaiseux, n'ayant pas permis de le faire plutôt, le trèfle paraît avoir bien pris malgré l'insuffisance des labours.

Le résultat de la récolte en avoine a été de 290 gerbes, qui ont rendu environ 36 hectolitres, à 9 fr. . 384 fr.

Les frais se montent,

Pour labour de 2 acres.	24
Huit boisseaux d'avoine (ancienne mesure) .	24
Pour fauchage et transport à la grange. . . .	20
Trente-deux livres de graine de trèfle. . . .	16
Fermage des terres et impôt	66
	160
Reste en produit net.	224

Ce qui nous paraît être une récolte abondante; l'année d'ailleurs était favorable aux grains de Mars.

Le sieur *Larcher* se propose de faire plâtrer le trèfle semé sur cette pièce de terre, à deux époques différentes, en Février et en Avril ; il est probable que le gypsage précoce sera le plus efficace, parce que bien que le trèfle pousse un peu plus tard que les autres graines artificielles, on a cependant observé à diverses reprises, que le plâtre répandu en Avril, selon l'usage ordinaire, produit plus d'effet l'année suivante, que celle où il a été semé, etc.

Une petite portion de cette pièce de terre a produit du chiendent qui pourra bien nuire à la récolte du trèfle. Nous observerons à ce sujet, que dans le système actuel de cultures de prairies artificielles, il devient indispensable à tous les cultivateurs de faire usage de la herse à dents de fer, seul instrument aratoire qui puisse bien nétoyer la terre de toutes les herbes auxquelles les prairies artificielles donnent naissance. Il serait donc utile que la Société en fît connaître les avantages aux cultivateurs qui n'en sont pas encore munis, et c'est probablement le plus grand nombre.

Section III.

Portion de terrain cultivée à quatre soles.

Cette pièce de terre, consacrée à des cultures très-variées, offre les résultats suivans :

1.° Deux vergées d'orge, succédant au rutabaga et autres plantes pivotantes, qui ont rendu 182 gerbes,

dont le produit a été d'environ 15 hectolitres, à 12 fr. l'hectolitre, font.. . . . . 180 fr.

2.° Deux vergées en avoine, sur trèfle et dragée, ont donné 74 gerbes d'avoine, qui ont produit au moins 10 hectolitres, à 9 fr.. . . . 90

3.° Deux vergées en vesce de printems, faites sur le blé de 1822, dans lequel le trèfle n'avait pas pris, ont produit 350 bottes, estimées à 36 fr. le cent. 126

396

4.° La partie restée en jachère avait été semée en turneps et ravette; mais un troupeau de mouton, par un abus trop commun dans l'usage du parcours, a passé sur cette terre et a détruit tout espoir de récolte; elle a reçu alors les labours préparatoires pour recevoir le blé qui s'y trouve maintenant.

La dépense relative à ces diverses cultures, peut s'évaluer ainsi qu'il suit :

1.° Demi-hectolitre d'orge de semence. . . .	6
2.° Un hectolitre un tiers d'avoine de semence.	6
3.° Un hectolitre un tiers de vesce.	12
4.° Pour frais de labours de grains de Mars.. .	24
5.° Frais de récolte, etc..	30
6.° Une année de fermage et l'impôt.	76
	154
Produit net.	242

Sur cette somme il faudrait déduire encore les frais de labour pour les deux vergées ensemencées en blé d'automne.

En général, les produits ont été satisfaisans sur cette section du terrain d'expérience. L'orge particulièrement faite sur le rutabaga, était très-bonne, ce qui fournit une preuve nouvelle de l'avantage qui résulte de semer les céréales après la culture des plantes pivotantes, de même que l'avoine réussit très-bien après le grand trèfle.

La portion récoltée en orge a été semée en trèfle, qui se trouve un peu clair.

Celle où était la vesce sera ensemencée en avoine au printems.

Enfin celle où se trouvait l'avoine est réservée pour y exécuter les essais qui seront indiqués par la Société.

Je crois ces détails suffisans pour lier entre eux les travaux qui s'exécutent sur le terrain d'expérience, et fournir aux membres de la Société les moyens de comparer et juger les résultats.

Et si nous rattachons ces faits particuliers à un système général d'assolement, nous y trouverons, ce nous semble, de nouvelles preuves en faveur de l'opinion souvent émise parmi nous, que l'ancien assolement à trois saisons, blé, avoine et jachère, n'est plus que le partage des cultivateurs ignorans et routiniers.

Que la méthode d'alterner les récoltes, c'est-à-dire l'assolement à quatre saisons, est sans aucun doute celui qui satisfait davantage à une théorie raisonnée; qui, même par les résultats, peut offrir les plus grands bénéfices s'il est établi avec intelligence, à l'aide de grands capitaux, suivi avec sagacité et persévérance; mais que les conditions qu'il exige sont trop rares

parmi la généralité des cultivateurs, pour qu'il puisse être adopté et suivi facilement par eux ; qu'en conséquence, la méthode de cultiver, qui paraît la plus convenable à leur fortune, à leur instruction, à leurs habitudes, est l'assolement à trois saisons amélioré par la culture des prairies artificielles et autres plantes fourragères ; et que tous les efforts de la Société doivent tendre à encourager et propager par son exemple et ses instructions, la pratique de cet assolement perfectionné. Peut-être conduira-t-il au changement désiré dans notre système agricole, et c'est toujours une transition avantageuse pour y parvenir avec l'assistance d'une meilleure législation rurale.

Sur le choix d'un bon berger, par M. l'Abbé Painchon.

Messieurs,

Nous nous sommes déjà permis de donner des conseils aux cultivateurs, sur le meilleur régime à suivre pour la conduite de leurs troupeaux de bêtes à laine : prévenir les maladies, en arrêter les progrès, lorsque malheureusement elles sont arrivées; donner aux bergeries les dimensions convenables pour contribuer à la santé des animaux et à la beauté de leur laine ; tel a été l'objet de nos précédentes instructions : ce sujet est loin d'être épuisé ; ce n'est pas assez de parler des troupeaux, il leur faut des bergers pour les conduire, les soigner et souvent les défendre ; les hommes auxquels on confie aujourd'hui ce soin, ont-ils les qualités nécessaires à leur état ? C'est ce qu'il est très-important d'examiner.

Un bon berger est un homme précieux dans une ferme ; le propriétaire ou le simple cultivateur fermier, en lui donnant la conduite d'un troupeau, remet entre ses mains une partie de sa fortune ; le succès de ce troupeau dépend donc des bonnes ou mauvaises qualités du berger ; s'il est actif, vigilant et probe, tout lui réussira ; s'il lui manque quelques-unes de ces essentielles qualités, le troupeau se fondra entre ses mains. On peut bien appliquer au conducteur d'un troupeau ce vieil adage.... *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre ;* il ne faut que changer les mots et dire.... *Tant vaut le berger, tant vaut le troupeau ;* l'adage sera vrai dans toute son étendue. En effet, qu'un propriétaire n'épargne rien pour son troupeau, qu'il choisisse avec soin les bêtes qui le composent ; qu'il ait en toutes saisons une nourriture saine et abondante, que ses bergeries soient bien aérées et aient les dimensions convenables ; si son berger n'a ni la science de son état, ni activité, ni vigilance aux champs et à la maison, les bêtes resteront maigres et n'auront que des toisons légères et d'une médiocre qualité ; l'agnelage, le plus bel espoir du troupeau, sera peu heureux : le propriétaire ne tirera point l'intérêt de ses avances ; il se plaindra ; mais qui doit-il accuser ? Lui-même, parce qu'il a fait choix d'un mauvais berger.

L'état de berger fut anciennement honoré, depuis long-tems il a été avili ; il s'était néanmoins relevé ; lorsqu'on était moins savant qu'on ne l'est aujourd'hui, les bergers passaient, à la campagne, pour être les dépositaires de la science, et on leur en accordait bien au-delà de ce qu'ils en avaient ; car ils n'étaient assurément ni devins ni sorciers ; mais au moins ils avaient

la science de leur état, et c'était beaucoup. Dans notre siècle de lumière, les gardiens de troupeaux ont perdu une grande partie de leur ancienne considération ; on leur en accorde même si peu, que personne ne veut être berger ; aussi n'avons-nous maintenant que des pâtres et très-peu de bergers : la houlette est à qui veut la prendre, et on ne pense point aux qualités qu'il faut avoir pour la porter. Que nos bons cultivateurs ne se laissent donc pas tromper par un pâtre déguisé en berger ; la houlette, le chien et la pannetière ne suffisent pas ; celui qui se présente pour conduire et soigner un troupeau, doit avoir la science nécessaire à son état ; il faut qu'il soit actif, clairvoyant et même courageux pour conduire et défendre au besoin son troupeau ; mais surtout qu'il soit d'une probité bien reconnue ; sans la probité, la science et l'activité sont peu de chose.

Premièrement, le berger doit avoir la science nécessaire à son état ; je ne prétends pas dire qu'il doive être un savant ; mais il est à désirer qu'il sache lire, pour étudier le Manuel du Berger : s'il ne sait pas lire, qu'il ait au moins de la mémoire et de l'aptitude pour savoir par cœur tout ce qui appartient à la conduite d'un troupeau ; je le regarderai comme un ignorant, s'il ne sait pas au premier coup-d'œil distinguer un mouton d'Espagne ou d'Angleterre d'avec un mouton de France : je veux aussi qu'il connaisse non-seulement le genre des moutons de France, mais encore les espèces et les variétés ; le mouton picard n'est pas le mouton cauchois ; les formes diffèrent entre elles, et les qualités varient selon les espèces ; telle est meilleure pour la laine et telle autre donne une viande plus succulente ; tout est à consi-

dérer, et le conducteur d'un troupeau doit au moins entrer pour moitié dans ces considérations.

Dans la collection des connaissances essentielles au berger, entrent très-particulièrement celles des maladies auxquelles les troupeaux sont sujets : il n'est pas nécessaire qu'il soit un médecin vétérinaire, mais il faut qu'il connaisse, soit les épizooties, soit les maux particuliers dont le mouton peut être affecté ; s'il a de l'intelligence et du discernement il apercevra les premiers symptômes des différentes maladies, il se hâtera d'avertir le propriétaire du troupeau, afin qu'un médecin soit promptement appelé ; que le berger ne fasse jamais le *guérisseur ;* il serait coupable s'il gardait le silence ; il le serait plus encore, si, présumant trop de sa prétendue science, il laissait faire de grands progrès à un mal contagieux, parce qu'il aura voulu le guérir seul ; son devoir ne se borne pas néanmoins à avertir promptement, il doit aider l'homme de l'art en beaucoup de choses ; c'est à lui à préparer les potions ou à appliquer les remèdes extérieurs, mais toujours en se conformant aux ordonnances du médecin ; heureux celui qui, dans ces circonstances, saura lire et écrire ; lorsqu'il s'agit de médecine et de remèdes, la mémoire seule est un guide bien peu sûr : la moindre erreur est dangereuse ; il importe donc beaucoup au propriétaire du troupeau que son berger connaisse les maladies dont les moutons peuvent être attaqués et qu'il puisse seconder le vétérinaire dans l'application des remèdes curatifs.

Il est encore une autre connaissance bien désirable dans le berger, c'est de bien distinguer les plantes

funestes aux moutons qui les mangent : on a prétendu que ces animaux étaient doués d'un instinct qui les éloignait de ces sortes de plantes ; c'est une opinion dont l'expérience a démontré la fausseté ; le mouton, en général, cherche la douve et la mange avec avidité, et des troupeaux entiers périssent par cette funeste plante : on pourrait en dire autant de quelques autres herbes ; que le berger apprenne donc à connaître ces plantes et qu'il écarte avec soin son troupeau des lieux trop humides où croissent ces plantes dangereuses.

Encore un mot sur la science du berger ; il doit, au besoin, savoir se servir de la flame, de la lancette et du bistouri ; la prudence demande qu'il porte toujours quelqu'un de ces instrumens lorsqu'il mène son troupeau aux champs.

Secondement, il faut au berger de la vigilance, de l'activité et même du courage.

La vigilance doit être continuelle ; aux champs et à la bergerie il faut veiller : on croit trop généralement que le berger n'a rien à surveiller quand il est aux champs ; nul ennemi à craindre, nul danger à redouter ; on donne des éloges à celui qui s'occupe à tricoter ou à faire quelqu'autre ouvrage manuel et aussi facile ; on se trompe : le berger, s'il est jaloux de son devoir, ne peut que surveiller son troupeau ; ses yeux ne doivent pas s'en écarter ; tel animal suit comme machinalement le troupeau, mais il ne mange point, que le berger l'observe et qu'il le remarque de manière à le reconnaître ; tel autre se traîne après les autres, et se couche aussitôt qu'il les a atteints ; que le berger le visite sur-le-champ, il y a au moins indisposition ; de

retour à la maison, qu'il le mette un peu à l'écart pour lui offrir quelque nourriture plus délicate et qu'il ne le remène pas le lendemain aux champs, s'il ne lui trouve plus de gaieté : il est cent autres observations à faire, et toutes pour la prospérité du troupeau, qu'on ne peut cependant faire qu'aux champs ; ainsi, point d'autre occupation pour le berger, que la surveillance.

Je demande de l'activité ; il en faut aux champs, il en faut à la bergerie : aux champs, ce n'est point pour le moment où le troupeau paît tranquillement ; que le berger le conduise lentement ; qu'il le suive et qu'il ne le précède que lorsqu'il faut passer d'un champ à un autre : lorsqu'il voit la nourriture saine et abondante, il peut rester stationnaire ; mais je demande de l'activité pour la nuit ou le matin ; qu'il ne soit point paresseux à se lever au milieu de la nuit, pour faire passer ses moutons dans le second parc ; s'il y a négligence ou paresse, l'engrais sera mal distribué ; le blé versera à certaines places et sera trop faible à côté : le matin, que le berger change promptement son parc, afin de ne pas laisser trop long-tems son troupeau jeûner ; manger vîte est une qualité dans un berger. Dans le changement du parc, il y a deux précautions à prendre : la première, de bien affermir les claies, en enfonçant solidement dans la terre les épingles ou coins des crochets qui servent de contre-forts aux claies. J'aurai bientôt l'occasion d'en faire sentir la nécessité : le berger doit aussi étendre ou resserrer l'enceinte de son parc, selon que la terre a plus ou moins besoin d'engrais ; mais ce ne sera qu'après s'être concerté avec son maître ou son premier charretier que le berger fera cette opération.

Je demande une grande activité pour le jour et pour la nuit, lorsque le troupeau reste à la bergerie ; qu'on le fasse néanmoins sortir chaque jour, ne fut-ce que pendant le tems où la nourriture en sec sera renouvellée dans les rateliers ; nous avons dit ailleurs combien cette précaution est nécessaire : le berger ne peut pas plus s'éloigner de son troupeau dans la bergerie, que lorsqu'il est aux champs : le jour et la nuit il doit entretenir une chaleur douce et toujours égale, s'il est possible ; l'excès du froid et du chaud est également à craindre ; des ouvertures ménagées avec soin, ouvrant ou fermant à volonté, donnent à toutes les heures le moyen d'entretenir la température désirée ; mais il faut que le berger couche près de son troupeau ; il a besoin sans cesse de ses soins ; il repose plus paisiblement quand il sait que son gardien est près de lui. Je conseille à ce gardien de ne point laisser la porte à demi-ouverte pour rafraîchir l'air ; qu'il y ait, si l'on veut, un vagestas dans cette porte, mais qu'elle soit close de manière à ce qu'aucun ennemi ne puisse entrer ; quand ce ne serait que contre les loups, la précaution est nécessaire. J'en ai vu deux à la fois s'introduire au milieu d'un troupeau, dans une longue nuit d'hiver : une porte de la bergerie mal fermée procura l'entrée de la bergerie à ces messieurs ; la tête du premier passa, son corps passa ensuite ; le second suivit, mais le second, plus gros en apparence, fit effort ; la porte opposa de la résistance, et par la réaction elle se ferma aussitôt que l'animal fut entré ; le berger n'y était pas ; mais heureusement il n'y eut point de guerre ; il paraît qu'un traité de paix fut promptement conclu les moutons tremblans, se serrèrent les uns contre les autres dans

un côté de la bergerie et abandonnèrent l'autre côté aux loups, qui ne tremblaient pas moins que les moutons ; pas le moindre bruit : la maison du fermier n'était qu'à cinquante pas et on n'entendit rien ; les chiens eux-mêmes ne donnèrent aucun avertissement, ce ne fut qu'au moment où le berger vint à l'heure accoutumée visiter son troupeau, qu'il vit en entrant que, pendant la nuit, il s'était passé quelque chose d'extraordinaire. Son chien, qui le suivait, recula de frayeur à la vue des loups ; le berger les aperçut, il referma promptement la porte et fut avertir ; on accourut. En historien fidèle, je dois dire que, par jactance et ensuite par maladresse, il n'y eut qu'un loup de tué, l'autre échappa et regagna la forêt (1).

Je m'aperçois que, voulant donner un exemple, je suis devenu conteur : j'en demande pardon à mes lecteurs ; mais je les prie néanmoins de conclure de ce fait, dont j'ai été le témoin, que le berger ne doit s'éloigner de son troupeau que le moins possible, et que, sous aucun prétexte, il ne faut laisser la porte d'une bergerie ouverte pendant la nuit.

C'est particulièrement au tems de l'agnelage que la présence du berger est nécessaire ; malheur au maître du troupeau, si le berger ne sait pas son métier : brebis et agneaux en souffriront beaucoup. Si ce berger n'est qu'un pâtre, saura-t-il quelle est la durée de la gestation des brebis ? Se souviendra-t-il du moment où elles

(1) C'est arrivé en 1770, à la ferme du château de la Heuse, paroisse des Grandes Ventes, à quatre lieues de Dieppe.

ont été conduites au bélier ? et par conséquent connaîtra-t-il, au moins approximativement, le moment où elles pourront agneler ; ce qui est plus difficile encore si l'agneau se présente mal, pourra-t-il, avec quelqu'adresse, faciliter la délivrance de la brebis ? Il n'est pas rare de se trouver dans la dure nécessité de sacrifier l'agneau pour sauver la mère ; un maladroit berger les fera périr tous deux ; il en est d'assez habiles pour extraire l'agneau par morceaux sans que la mère en souffre sensiblement : que de soins, que de vigilance il faut dans le gardien d'un troupeau ! car sera-ce le jour ou la nuit, sera-ce aux champs ou à la maison que les brebis mettront bas ? Le prévoyant berger aura toujours avec lui ce qui lui est nécessaire pour tout ce qui pourra arriver, il ne sera jamais surpris ; en allant aux champs, il se munira d'un sac pour porter un agneau, si une mère venait à mettre bas ; il l'enveloppera et le préservera du froid, après que la brebis l'aura léché ; en retournant à la maison avec le troupeau, il l'exposera une ou deux fois devant la mère et il tâchera de lui apprendre à la téter ; de retour à la bergerie, il les mettra tous deux dans l'endroit destiné aux mères et aux agneaux : avec un bon berger, vingt brebis portières donneront dix-neuf agneaux qui annonceront devoir venir à bien : avec un mauvais berger, la diminution sera grande ; mais cent excuses seront mises en avant ; l'année est mauvaise pour l'agnelage ; c'est le froid, la neige, la pluie, la mauvaise qualité de la nourriture et mille choses semblables ; l'ignorance et la paresse, souvent les seules causes du mal n'y seront pour rien.

Il me serait facile de présenter encore plusieurs ob-

servations importantes sur l'agnelage, qui fournirait à lui seul un long article. J'en ai assez dit pour prouver évidemment qu'un bon berger doit être instruit, actif et vigilant ; j'ajoute qu'il doit être fort et courageux : je m'explique ; par le mot *fort*, j'entends un homme d'un bon tempérammment et qui soit dans la force de l'âge ; en apparence, l'état de berger ne semble pas exiger beaucoup de forces corporelles ; mais un homme délicat, ou trop âgé, ou valétudinaire pourra-t-il, une grande partie des jours, résister aux intempéries des saisons ? Supportera-t-il, au milieu des champs, les chaleurs de l'été et les glaces de l'hiver ? Pourra-t-il, quand il est au parc, se relever au moins une fois chaque nuit, pour faire passer les moutons d'une enceinte dans une autre ? Je parlerai bientôt des circonstances où il sera forcé d'être debout toute la nuit. Un berger, faible de corps, pourra-t-il porter sur ses épaules un mouton qui, par accident, s'estropie ou bien est pris d'un mal subit ? Ces circonstances ne sont pas rares ; il faut que le berger soit fort et vigoureux ; je dis plus, il doit être courageux. Je veux bien admettre qu'il n'aura à combattre que contre des animaux carnivores ; ce sont des ennemis et même des ennemis dangereux ; une louve affamée ne recule pas aisément ; lorsqu'elle a saisi sa proie, elle la défend et ne s'en désaisit qu'à la dernière extrémité ; le berger ne la lui arrachera pas s'il n'a que sa houlette ; il lui faut une arme à feu, et qu'avec intrepidité il approche l'animal d'assez près pour ne pas manquer son coup : qu'on ne se rassure point sur l'éloignement de toutes forêts ; n'y a-t-il pas des loups voyageurs, qui passent d'un pays à un autre ? ils sont au moins deux de compagnie ; la

faim les prend ; ils éventent un parc, ils y vont droit ; la vue de la proie redouble leur ardeur ; ils s'élancent contre les claies ; ils ne peuvent les franchir ; mais ils les ébranlent ; le troupeau fera bientôt le reste ; les loups courrent renouveller leur attaque du côté opposé ; les moutons effrayés se rejettent en masse vers les claies ébranlées, les croches sautent et l'enceinte est renversée ; quel ravage fait l'ennemi ! il ne se contentera pas d'un mouton, il éventre tout ce qui tombe sous sa dent : il ne faut que quelques minutes pour que vingt moutons soient égorgés : que fera le berger pusillanime ? il laissera ravager son troupeau. Mais le berger courageux, averti par l'aboiement de ses chiens, sera sur pied aussitôt. Dès la première attaque il fera feu : en supposant que, vu l'obscurité de la nuit, il n'atteigne point l'ennemi, il tempérera beaucoup son ardeur ; s'il n'a qu'une seule arme, il se hâtera de la recharger ; le troupeau rassuré par la défense, aura des mouvemens moins rapides et par conséquent moins dangereux pour lui ; les chiens redoubleront leurs aboiemens ; le berger aura l'œil de tous côtés ; à la moindre approche des loups, s'ils osent revenir, il recommencera son feu : mais très-probablement les loups ne reviendront pas à la charge. C'est ainsi qu'un berger courageux sauvera son troupeau : qu'on lui donne donc, dans les cantons voisins des grandes forêts, fusil et pistolets ; mais qu'il lui soit strictement recommandé de ne s'en servir que pour la défense du troupeau ; un braconnier est à coup sûr un très-mauvais berger ; le courage est donc nécessaire dans le gardien d'un troupeau.

Il me reste à parler de la dernière qualité essentielle à un berger, c'est la probité.

Que d'infidélités peut impunément commettre un berger ! Je m'abstiendrai d'entrer dans le détail, de crainte d'instruire de novices bergers ; les cultivateurs éclairés savent très-bien en combien de manière on peut leur faire tort dans la conduite d'un troupeau ; mais quels moyens ont-ils de mettre leurs intérêts à l'abri ? Sera-ce une surveillance continuelle ? Non ; une telle surveillance est d'ailleurs impossible de la part d'un cultivateur, qui a d'autres parties de son faire-valoir à surveiller. Je ne vois pour lui qu'une seule garantie, c'est la probité de son berger ; mais je veux une probité réelle et vraie ; une probité de conscience qui est fondée sur des principes religieux. Telle est la probité que je demande dans un berger. Je ne me contenterai pas de cette probité toute humaine qui disparaît à la première occasion : comment se soutiendrait-elle puisqu'elle n'a aucun fondement ? Celui qui sert mal son Dieu, servira encore plus mal son maître ; chacun entend très-bien, sans que je m'explique plus clairement, ce que signifient ces mots ..... *servir mal son maître*. Ce que je dis du berger, je le dis de toutes les personnes de l'un et l'autre sexe, que le cultivateur emploie dans son faire-valoir : il faut à toutes une probité telle que je l'ai demandée.

Je termine cet article par un avertissement essentiel que je donne à tous les propriétaires d'un troupeau ; c'est de ne jamais accorder à leur berger la permission d'avoir à lui des moutons dans le troupeau ; cet usage existe dans plusieurs cantons, et les gages du berger

sont plus ou moins fondés sur cette concession ; elle est et sera toujours au détriment du maître ; les bêtes appartenant au berger seront toujours les moutons favoris : à la maison, la meilleure nourriture sera pour eux ; et aux champs, que de franches lipées ils auront! ils entoureront souvent leur maître et ils auront plus que les miettes de son pain ; s'éloigneront-ils de lui, ce sera pour aller impunément manger le grain du voisin et même celui de leur propriétaire ; le chien, pour tolérer ce pillage, est d'accord avec son maître, il connaît les moutons favoris ; s'ils s'écartent pour maroder, il ne les verra pas ; mais qu'une malheureuse brebis s'avise de passer la ligne de démarcation, elle sera sur-le-champ sévèrement punie ; le chien n'aura de dents que pour elle ; d'après ces petits soins, soyez assuré que les moutons du berger seront toujours les meilleurs du troupeau. Je suis loin assurément qu'on refuse au berger un honnête salaire ; je désire qu'on le paie largement, mais qu'on le paie tout entier en argent.

Quelques observations sur l'avantage de donner à la terre de profonds labours ; par M. Le Moyne.

Détruire d'anciens préjugés, repousser de vieilles routines et démontrer l'avantage de leur suppression, tel est, Messieurs, le but que je me suis proposé dans ces observations, et que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La plupart de nos cultivateurs ont l'habitude, même dans les meilleurs fonds, de labourer la majeure partie de leurs terres à une très-légère profondeur ; dépasser

ces limites une fois tracées, ils croiraient y trouver leur ruine, tandis que là se trouvent l'abondance et la fertilité.

On ne saurait disconvenir que la portion de terre sur laquelle la charrue est continuellement portée, ne finisse à la longue par devenir tellement ferme et compacte, qu'elle se refusât à l'absorption d'une grande partie des eaux, à la suite de longues pluies ou de fontes de neiges; de là leur séjour prolongé sur les terres ensemencées en blé, et le tort considérable qu'elles occasionnent à ce grain. Le seul remède que l'on est alors obligé d'employer, n'est même pas sans inconvéniens : forcé de tenir les sillons ou les planches élevés, de multiplier les fausses raies et les rigolles, il en résulte une perte considérable de terrain, joint au ravage que le prompt écoulement des eaux occasionne en déchaussant le grain et enlevant les engrais; et cependant ce moyen est encore préférable à celui de labourer en planche avec peu de profondeur, car le séjour de l'eau sur la plante est encore plus dangereux; ces inconvéniens graves, qui n'ont souvent lieu que pendant l'hiver, ne sont pas les seuls que présente ce mode vicieux de culture. L'été a également les siens, et dérivant toujours de la même source, car il est constant que le soleil, à cette époque, ayant en peu de tems pénétré la légère portion de terre cultivée et arrêté par un tuf ferme et compact, réfléchira sa chaleur, et que le grain se trouvant alors privé de toute humidité ne pourra que languir et donner des récoltes très-médiocres.

Tels sont les inconvéniens que présente la mauvaise

méthode adoptée dans une foule d'endroits, de labourer la terre peu profondément et de ne jamais pénétrer au-delà des limites tracées par une main routinière.

Après avoir exposé très-succinctement les résultats de cette mauvaise culture, je vais présenter ici les avantages majeurs que donneront de profonds labours.

Il est certain que ce genre de culture procurera non-seulement un prompt écoulement aux eaux, par l'absorption d'une grande partie, mais qu'elles deviendront ensuite de nouveaux réservoirs où la plante pourra facilement pomper l'humidité nécessaire à sa végétation, en lui présentant en même-tems un plus grand espace en profondeur, où elle végétera plus facilement; les racines ne seront plus arrêtées par cette espèce de tuf que le long passage de la charrue aura établi; les sels que la terre contient auront plus d'étendue pour se développer, et elle ne s'épuisera pas aussi promptement. Non-seulement le cultivateur trouvera dans ce profond labour un remède à une foule d'inconvéniens, mais la portion de terre extraite et amenée à la superficie par la charrue, privée jusqu'alors des facultés végétatives par le défaut de contact avec l'air, lui présentera encore des avantages sensibles; il transporte sur son terrain, à grands frais et avec beaucoup de tems et de peines, des terrasses et autres vidanges, quand il les possède en partie sur son propre fonds; qu'il amène une portion de cette terre vierge et neuve à son premier gueret, qui doit être fait à la fin des semences d'hiver (et non à toute autre époque, crainte d'apauvrir le fond en distribuant sur

sa superficie une terre morte qui n'aurait pas le tems de mûrir jusqu'à la façon des blés) elle acquerra pendant cette saison, à l'aide des pluies, des gelées et des neiges, un degré de fécondité qui la rendra propre à remplacer en partie ce dernier genre d'engrais, en ayant soin surtout de n'effectuer ce travail que progressivement et par légère portion, à chaque premier labour du guéret ou de la façon des mars, afin de ne pas trop surcharger le fond de cette terre neuve et d'en ménager en même-tems le produit ; peut-être serait-il encore préférable, afin d'éviter tout danger, de procéder à cette opération en disposant la terre à recevoir les semences de mars, en ce que ce genre de culture se prêtant assez facilement à toute espèce de fonds, la portion de terre neuve amenée à la superficie aura bien plus de tems pour acquérir le degré de maturité nécessaire à la végétation, lors des semences d'hiver, qui n'ont ordinairement lieu que l'année suivante.

On ne saurait cependant disconvenir, qu'il existe des terrains tellement ingrats, ne présentant à leur superficie qu'une très-légère couche de terre végétale, posée sur un fond argilleux, caillouteux ou marneux, qui ne pourraient sans inconvéniens supporter de profonds labours ; c'est alors au cultivateur intelligent qu'il appartient de distinguer les fonds qui peuvent supporter le travail que j'indique, sans se laisser guider par aucune espèce de routine, mais bien par les connaissances appropriées du terain qu'il cultive.

On objectera peut-être que de profonds labours exigeront davantage de fumiers ; mais la grande quantité de prairies artificielles qui existent maintenant,

joint à l'accroissement considérable des bestiaux, suite naturelle de cette culture, ayant augmenté la masse des engrais, il doit nécessairement en résulter un surcroît, susceptible de favoriser le but proposé.

Tels sont, Messieurs, les avantages majeurs que j'estime pouvoir résulter de la suppression d'une vieille routine qui ne pourrait se perpétuer qu'au détriment de l'agriculture.

Notes sur quelques maladies des moutons, les plus communes dans les Départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure ; par M. Le Prevost, *vétérinaire, Membre de l'Académie et de la Société d'Agriculture de Rouen.*

1.° *Enflure des moutons (météorisation de la panse).*

Lorsqu'on conduit les moutons dans un champ de trèfle, luzerne ou autre prairie artificielle, avant que la rosée ou l'eau de la pluie soit dissipée, il arrive souvent qu'ils enflent. Cet accident se remarque encore les premières fois que les moutons sont conduits dans les trèfles, etc., encore bien qu'ils ne soient pas chargés d'humidité, quand les bergers n'ont pas l'attention de les y faire passer rapidement, et d'empêcher qu'ils n'en mangent trop.

Quand un berger intelligent s'aperçoit que ses moutons enflent, il se hâte de les conduire dans un lieu frais et de les rassembler ; il appelle des aides, et avec les mains on presse doucement le ventre et les flancs des moutons. Ce moyen, purement mécanique, leur fait rendre par la bouche une partie du gaz acide carbo-

nique qui s'est développé dans la panse, et suffit souvent pour les guérir.

Mais si, dans quelques moutons, ces moyens sont insuffisans, le plus prompt comme le plus sûr remède est de leur faire avaler de suite une substance alkaline, comme un demi-gros de bonne potasse dissoute dans un verre d'eau tiède, ou à peu près vingt gouttes d'alkali-volatil-fluor dans un verre d'eau froide. On répète ce breuvage jusqu'à deux et trois fois, si la gravité du mal l'exige, et on en aide l'effet par des lavemens d'eau de savon.

J'observe que l'alkali volatil est préférable à la potasse, et que les cultivateurs devraient, au Printems, en avoir toujours un flacon de plusieurs onces, qu'ils auraient soin de tenir bien bouché.

Si enfin un mouton est menacé de suffocation, on ne doit pas hésiter à faire la ponction de la panse; quand on n'a pas le trois-quarts armé de sa canule, qui sert à cette opération, on plonge à la partie supérieure de la panse du côté gauche, après avoir coupé un peu de laine, un bistouri ou un canif, et on introduit dans l'ouverture un petit entonnoir ou un tuyau quelconque, qui facilite de suite la sortie de l'air; on n'en fera pas moins usage du breuvage alkalin.

2.° *Clavelée ou Claveau.*

Cette maladie, la plus meurtrière de toutes celles qui attaquent les moutons, presque toujours épizootique par son caractère très-contagieux et sa grande facilité à se propager, ne peut être traitée sans les secours d'un vétérinaire instruit. Les cultivateurs doivent se

défier des charlatans ou prétendus guérisseurs répandus dans les campagnes, surtout lorsqu'il règne une épizootie : en donnant leur confiance à ces imposteurs, il en résulte pour eux-mêmes deux graves inconvéniens, 1.° la maladie fait des progrès, infecte tout ce troupeau et se propage à ceux du voisinage ; 2.° l'autorité administrative, à qui on s'est bien gardé de faire la déclaration exigée par la loi, traduit les délinquans devant les tribunaux correctionnels. D'ailleurs, le cultivateur, perd par son incurie, le droit de réclamer les indemnités que le Gouvernement accorde pour perte de bestiaux par l'effet des maladies épizootiques.

Signes de la Clavelée.

Le mouton cesse de manger et annonce de la tristesse, ses yeux sont larmoyans, il porte le nez au vent lorsqu'il est aux champs, ses flancs sont agités ; et après trois à quatre jours de l'apparition de ces symptômes, on aperçoit des boutons rouges, ronds et élevés comme des brins de petite vérole, aux parties dépourvues de laine, comme le dessous des épaules, la face interne des cuisses, le dessous du ventre et quelquefois autour du muzeau.

Le claveau ne se montre pas toujours avec tout cet appareil d'accidens ; dans les individus en qui la maladie doit être bénigne, l'éruption se fait sans que la santé de l'animal en soit sensiblement altérée, et consiste dans quelques brins : on ne se douterait pas de son existence, si on n'examinait soigneusement les moutons.

Quoiqu'il en soit, au moyen de l'inoculation du virus

claveleux, on est parvenu à rendre la clavelée peu dangereuse, et en faire une maladie simple, en pratiquant cette opération dès son invasion ; mais il ne faut pas attendre qu'elle ait fait des progrès, le succès en serait fort douteux.

Lorsqu'un ou plusieurs troupeaux, dans une contrée, seront infectés de la clavelée, nous conseillons aux cultivateurs dont les troupeaux seront encore intacts de cette maladie, de la leur faire inoculer, pour les mettre à l'abri des effets désastreux de la clavelée par contagion.

3.° *Le Tournis ou Folie.*

Dans cette maladie, qui est occasionnée par la présence d'un ou plusieurs vers de forme ronde (*ténia globuleux*), logés entre le crâne et le cerveau, et quelquefois dans la propre substance de cet organe ; le mouton tourne sans cesse sur lui-même, et toujours du côté qui recèle l'insecte. Cette maladie est rarement curable : on a obtenu quelques succès de la perforation de l'os pariétal et de l'extraction du ténia ou hydatides, quand il s'est rencontré sous cette partie du crâne ; et une fois seulement dans un cas semblable, j'ai obtenu guérison.

Plusieurs feuilles agronomiques ont annoncé les succès obtenus de l'application d'un fer rougi au feu, sur la nuque, sur le front et sur le côté malade de la tête. Ce fer représente une lettre ou tout autre caractère, et doit avoir huit à dix lignes d'étendue.

J'accorderais assez de confiance à ce nouveau procédé, dans le principe de la maladie, et il mérite qu'on

se livre à de nouvelles expériences, pour en constater l'efficacité.

Le tournis est encore une maladie qui exige les conseils des gens de l'art.

4.° *Pourriture, bouteille.* (*Cachexie*).

La pourriture des moutons s'annonce par la maigreur de l'animal, il perd de sa gaîté et de son appétit ; le blanc de l'œil est pâle, ainsi que l'intérieur de la bouche et des nazeaux ; le plus souvent il se forme au bas de la mâchoire inférieure, sous le menton, un relâchement de la peau qui se remplit d'eau, ce qui a fait donner à la maladie le nom de bouteille.

Dans cette maladie, l'animal est très-altéré, et souvent il y a diarrhée. Tous ces symptômes, lorsqu'ils sont portés au plus haut degré, dénotent les désordres qui existent dans les organes du bas-ventre et surtout au foie, et ne laissent aucun espoir de guérison. Du reste la maladie n'est pas contagieuse.

La pourriture se montre presque toujours au commencement de l'hiver, à la rentrée des moutons à la bergerie ; elle est occasionnée par les pâturages bas et aquatiques et les étés pluvieux, qui n'ont produit qu'une nourriture relâchante et peu substantielle.

On a encore vu la pourriture se déclarer à la suite d'un été chaud et sec, pendant lequel les moutons avaient beaucoup perdu par la transpiration et peu reposé, suivi d'un automne froid et humide.

Lorsqu'un troupeau aura été exposé à l'une ou plusieurs des causes précitées, qu'on verra maigrir

quelques moutons, et des signes de pourriture se déclarer, on rentrera le troupeau à la bergerie s'il est encore au parc ; on lui donnera une nourriture substantielle, comme de bons fourrages et un peu d'avoine, mais modérément et avec précaution. Les moutons seront abreuvés d'eau blanchie par la farine d'orge, à laquelle on ajoutera du sel marin, dans la proportion de deux cuillerées par chaque seau ordinaire. On continuera l'usage du sel pendant huit jours ; on cessera pour recommencer huit jours après, et continuer ainsi à saler leurs boissons jusqu'à trois à quatre fois.

Ce régime suffit souvent pour rétablir les moutons qui ne sont qu'affaiblis ; ceux en qui la maladie aurait fait quelques progrès, seront traités par les amers : une verrée d'une décoction de centaurée ou de racine de gentiane, ou d'infusion d'absynthe, etc., donnée le matin, à jeun, et continuée pendant huit jours au moins, fera disparaître les accidens.

J'ai dit plus haut que la pourriture confirmée était incurable.

5.° *Le Piétaire ou Crapeau.* (*Fourchet*).

Le fourchet est une maladie de l'ongle des pieds des moutons ; elle s'annonce par un ulcère sanieux entre les deux sabots, qui bientôt s'étend aux tissus que la corne recouvre, produit de l'inflammation, du gonflement, et met quelquefois l'animal dans l'impossibilité de marcher.

Le plus sûr remède est de couper toutes les parties de corne détachées par la suppuration, et de toucher les ulcères avec un pinceau d'étoupes imbibé d'eau de

rabel. On se sert, pour couper la corne, d'une serpette ou de l'instrument des vétérinaires connu sous le nom de feuille de sauge.

Lorsque le fourchet est dans un troupeau, les moutons doivent être visités tous les jours, et tous les jours on trouve des portions de corne détachées à couper et de petits ulcères à cautériser par l'eau de rabel.

Si l'inflammation et l'enflure des pieds et des jambes est considérable, on doit d'abord calmer ces accidens par des bains d'eau tiède et des cataplasmes de pain et d'eau ou de lait, et revenir ensuite aux pansemens indiqués plus haut.

Le fourchet s'est manifesté depuis plusieurs années sur plusieurs points de ce Département; les vétérinaires appelés à le traiter, et même des bergers intelligens, à qui nous avons donné des instructions, ont obtenu de ce traitement des résultats satisfaisans.

6.° *Coup de sang.* (*Apoplexie sanguine*).

Cette maladie est assez rare dans nos Départemens, on ne la voit que sur quelques moutons dans les étés très-chauds; elle s'annonce par la perte de l'appétit, de fréquens baillemens; l'animal a les yeux rouges, porte la tête bas, s'abat même quelquefois en marchant; la respiration est pénible, la bouche est ouverte; souvent elle est chaude et sèche, ainsi que toute la peau de l'animal.

Aussitôt qu'on s'aperçoit de quelques-uns de ces symptômes, on doit conduire le mouton dans un lieu frais, le soumettre à une diète très-sévère, lui tirer

une ou deux cuillerées de sang, et répéter ainsi de petites saignées toutes les demi-heures, jusqu'à ce qu'on aperçoive un mieux marqué. Souvent à la seconde saignée, l'animal est mieux.

Des ablutions d'eau fraîche sur la tête, et des lavemens de même nature légèrement vinaigrés ; faire boire à l'animal quelques verrées d'eau simplement dégourdie et également acidulée par quelques gouttes de vinaigre, sont des remèdes aussi sûrs que faciles à administrer.

7.° *Gale.*

Tous les cultivateurs et les bergers connaissent la gale des moutons, qui s'annonce par leur propension à se frotter contre les corps durs, et par la chute des mèches de laine qu'on aperçoit sur leur toison.

On connaît beaucoup de remèdes pour guérir la gale ; ceux où entre le mercure réussissent très-bien, mais ils ont le grand inconvénient de tacher la laine, ce qui rend la vente difficile.

L'onguent indiqué par *Daubenton*, ne salit pas la laine et guérit très-bien la gale des moutons : on fait fondre une livre de sain doux, on y mêle 4 onces d'essence de térébenthine, on agite le mélange jusqu'à ce qu'il commence à prendre de la consistance, et on conserve cet onguent, pour l'usage, dans un pot bien couvert.

Dans l'été, cet onguent devenant trop mou, on prépare avec du suif au lieu de sain-doux, celui qu'on emploie dans cette saison.

8.° *Gale sur le nez, ou Barbouquet.*

Après avoir ramolli avec un peu d'eau de graine de

lin la croûte que forme sur le nez du mouton cette espèce de gale, on la graisse une ou deux fois avec l'onguent de *Daubenton*, précité.

9.° *Ulcères ou chancres à la bouche.* (*Aphtes*).

Il survient quelquefois de petits ulcères aux lèvres, aux gencives, au palais, à la langue des moutons : souvent ils s'étendent à l'arrière-bouche et à la gorge. Cette maladie est rarement dangereuse et se guérit facilement; on ne reconnaît de malignité aux aphtes que dans le charbon épizootique (charbon à la langue, *glosse authrax*), dont elles ne sont qu'un symptôme.

Pour guérir les aphtes simples des moutons, on fera bouillir, pendant un quart-d'heure, une poignée de feuilles de ronces dans un pot d'eau; on y ajoutera une grande verrée de bon vinaigre et une demi-livre de miel, et on s'en servira pour gargariser les ulcères; on en fera même avaler quelques gorgées aux moutons.

Les décoctions d'oseilles ou de cochléaria, peuvent remplacer les feuilles de ronces.

Si les ulcères ou espèces de chancres sont étendus et prennent une teinte livide, on les gratera avec une lame de couteau ou tout autre instrument non tranchant; et, une fois par jour, pendant trois à quatre jours, on les touchera légèrement avec un morceau de pierre de vitriol bleu; ils ne tarderont pas à devenir vermeils.

10.° *Morsures par les chiens du berger.*

Certains chiens de berger font aux moutons de profondes blessures qui s'agravent d'autant plus, qu'on

les traite avec des corps gras ou autres remèdes aussi bizarres.

Si la morsure est accompagnée de beaucoup d'inflammation, on doit la bassiner avec de l'eau tiède, animée de quelques gouttes d'eau-de-vie ; et lorsque l'inflammation est en partie dissipée, de simples lotions d'eau de goulard suffiront pour cicatriser les plaies. L'eau de goulard est très-facile à préparer : on met dans une bouteille d'eau froide une once d'extrait de saturne et deux cuillerées d'eau-de-vie ; on agite la bouteille et on la bouche pour conserver la liqueur.

Les bergers doivent avoir toujours dans leur cabane une bouteille d'eau de goulard toute préparée, pour panser les écorchures et autres petits accidens que leurs moutons peuvent éprouver.

Il arrive assez souvent que, dans l'été, des mouches déposent leurs œufs dans les plaies résultant d'une morsure, et que bientôt il s'y développe des vers qui tourmentent beaucoup le mouton, et donnent à la plaie un très-mauvais caractère ; dans ce cas, deux ou trois lotions avec l'essence de térébenthine tuent les vers, et on en revient à l'eau de goulard, pour obtenir une bonne cicatrice.

*Observations sur la récolte des Foins, par M. ****

Le Foin est fait pour les chevaux, et non les chevaux pour le Foin. — Proverbe anglais.

Le moment convenable pour récolter les foins, se combine sur leur maturité, et sur la saison des pluies.

Les foins sont murs lorsque la fleur est développée, la graine ne se forme ensuite qu'aux dépens de la sève sucrée qui est dans la plante.

Les saisons des pluies, sont celles des quatre grandes marées ; ces pluies durent environ vingt jours, à commencer des 20 des mois de Mars, de Juin, de Septembre et de Décembre.

Il en résulte que les foins doivent être fauchés, fannés et montés pour le 20 de Juin ; un peu plutôt, si la floraison qui commence ordinairement à la fin de Mai, a été avancée, pour avoir un fourrage tendre, nutritif, odorant, et que la saison des pluies renouvellera bien mieux que si les plantes avaient fourni à un excès de maturité.

Il en résulte qu'au commencement de Septembre, on fait une deuxième récolte équivalente à celle du mois de Juin, en qualité et en quantité.

Il est constant que la première récolte, faite lors de la maturité de la graine, donne plus grande mesure au bottelage, par la dureté des fibres, et qu'il n'y a ainsi que les frais d'une récolte. Comme le foin se vend au marché, bien plus en raison de la quantité que de la qualité ; que partie des bras sont occupés à la moisson au commencement de Septembre, l'usage a prévalu de ne faire qu'une fauchaison ; car on ne considérera pas comme tel, un regain tardif ainsi aventuré et peu usité, fait sur une fauchaison d'herbes qui ont porté graines.

Mais les deux récoltes, en Juin et en Septembre, donnent ensemble un bien plus grand produit, et les

pluies de la fin de Septembre renouvellent les plantes pour un bon pâturage d'automne.

Cette surabondance de quantité, ne fit-elle que couvrir l'augmentation des frais, il importerait de pratiquer les deux fauchaisons, tant pour procurer de l'ouvrage aux femmes surtout, que pour avoir une plus forte masse de nourriture, pour le règne animal, qui est l'ame de l'agriculture.

Mais si l'on considère la qualité, si on la fait entrer en ligne de compte, comme il importe, tant pour la santé et pour l'économie, l'avantage des deux fauchaisons est inappréciable ; et l'on doit considérer encore que l'on est plus assuré de soustraire à l'inclémence des saisons une plus grande quantité de fourrages convenables pour les bestiaux les plus précieux.

Ces foins ainsi récoltés à juste maturité, ne sont pas cassans et se soutiennent mieux : il n'est pas même nécessaire de les botteler et de les porter aux greniers ; il suffit d'en faire des meules en carré long, de trois à quatre mètres de large, que l'on couvre de paille.

Quand on veut en faire usage, on scie (1) la meule d'un mètre en tous sens, et on soulève à 30 centimètres d'épaisseur. Cette quantité donne un poids de 10 kilogr. et peut se transporter à l'aide d'un lien du même foin.

De ce système, si avantageusement pratiqué en Angleterre, la richesse publique augmente par la quantité et la qualité de fourrage et l'économie des bâtimens.

---

(1) Cette scie ou égoine a 2 pieds de long, 6 pouces d'élévation près du manche, et deux à l'extrémité.

Nouvel engrais.

Un auteur anglais rend compte de la manière suivante d'un nouveau genre d'industrie de ses compatriotes. On a balayé, dit-il, les environs de Leipzick, d'Austerlitz et de tous les endroits où, pendant la dernière guerre, avaient été livrées les principales batailles. Les os des hommes et des chevaux ainsi ramassés de tous côtés, ont été embarqués à Hull, et transportés de là dans le comté d'Yorck, chez les broyeurs d'os, qui ont élevé des machines à vapeur et de puissantes mécaniques pour les réduire en poussière. Dans cet état, on les envoie principalement à Daster, l'un des plus grands marchés d'agriculture de ce comté, et on les vend aux fermiers pour engraisser leurs terres; la partie huileuse qui se dégage par la calcination forme un engrais beaucoup plus substantiel que tout autre, surtout dans les os humains. Il est maintenant avéré par des expériences faites en grand, qu'un soldat mort est un article de commerce très-précieux, et que les os des soldats anglais morts sur le continent pour leur pays, sont importés comme objets de commerce pour engraisser son sol. (1)

---

(1) On dit qu'autrefois on suscitait des querelles entre les diverses peuplades de l'Afrique pour se procurer des esclaves, et que c'était par pure philantropie qu'on achetait les nègres, parce que de cette seule manière on pouvait soustraire les vaincus à une mort inévitable. N'est-il pas à craindre aujourd'hui que l'on ne suscite des guerres entre les nations, pour avoir de nouveaux champs de batailles à balayer?

SCIENCES ET ARTS.

MEMBRES NON RÉSIDANS.

Messieurs,

F. Rever, Correspondant de l'Institut, à Conteville.
De la Marche de Manneville, Chevalier de St. Louis et de la Légion d'honneur, à Manneville-la-Raoult.
De Reynal, D.-M. à Evreux.
Leprieur, D.-M. à Pont-Audemer.
Rebut, D.-M. aux Andelys.
Buzot, ancien fabricant à Evreux.
Carville, artiste vétérinaire à Evreux.
Le Comte *De Semerville*, Chevalier de Saint-Louis, à Miserey.
Ozanne, propriétaire a Bérengeville-la-Rivière.
Delangle, D.-M. à Bernay.
Lespagnol, D.-M. à Louviers.
De Maurey, mécanicien à Incarville.

Mémoire sur les diabases globuleuses magnétiques des environs de Domfront, département de l'Orne; par M. Joseph Odolant-Desnos, *Correspondant de la Société, à Alençon.*

L'étude de la minéralogie générale n'étant pas seulement celle d'une classification sèche et aride ; mais renfermant en outre celle des rapports des terrains entre eux, et la connaissance de leur utilité particu-

lière. Je crois devoir, d'après cette dernière considération, fixer votre attention sur un phénomène qui se rencontre aux environs de Domfront : je le fais avec d'autant plus de plaisir, que ce phénomène vient encore à l'appui des nombreux exemples recueillis par le Baron d'*Humbolt*, dans l'admirable travail qu'il a dernièrement fait paraître, sur le gissement et l'indépendance de la formation des roches, dans les deux hémisphères. Faible preuve dans mes mains, elle augmentera toujours le nombre des matériaux, dont quelque interprète de la nature, beaucoup plus instruit que moi, pourra se servir pour découvrir et nous expliquer les mystères de ce principe actif et bienfaisant auquel nous devons chaque jour l'existence et les moyens de l'entretenir. Je n'offre donc ces notes que dans le pur intérêt de la science : connaissant ma faiblesse et mon insuffisance, je ne ferai que présenter des remarques faites sur les lieux, sans me hasarder à jeter en avant des idées qui pourraient ne pas toujours se trouver d'accord avec les divers systèmes que nous connaissons.

Trop voisins du Département de l'Orne, pour ne pas vous y intéresser, j'oserai donc, pour quelques instans, attirer vos regards sur cette partie de la Basse Normandie.

Nous nous transporterons d'abord à quelques lieues de Domfront : les environs de cette ville, placés sur un sol qui passe rapidement du terrain de transition au terrain primitif, ne présente guère de changement dans les productions minérales ; les granites, les grès quartzeux et les mines de fer d'alluvion, voilà pour la plupart

des terrains de ce pays ce qu'on y rencontre. Cependant, dans la commune de Barenton, petite ville du diocèse d'Avranches, on aperçoit un phénomène géognostique assez intéressant et très-rare : c'est une veine d'une espèce de roche, jadis appelée improprement granite ou porphyre de Corse, genre dans lequel le célèbre *Haüi* ayant eu peu d'occasions d'étudier et son gissement et sa nature, l'avait négligemment classé ; mais aujourd'hui, mieux observé, on a cru pouvoir lui donner le nom de diabase globuleuse magnétique. Cette classification, beaucoup plus vraie, semble porter avec elle la description de cette roche et parle de suite à l'imagination du naturaliste.

De la commune de Barenton, en suivant les traces de cette roche, on est conduit jusqu'à Ambrière, bourg à huit lieues de là, en traversant pour y arriver d'abord, la forêt de Mortain, près de St.-Cyr ; puis les communes de Mantilly, Passais, Vaucé, Couesme et le Pas.

Outre cette veine, on en remarque encore une autre s'embranchant avec elle à St.-Cyr, et prenant sa direction par les communes de Mantilly, d'Epinay et de St.-Siméon.

Ces deux filons étant parfaitement semblables l'un à l'autre, je n'arrêterai votre attention que sur celui qui conduit de Barenton à Ambrière. Cette roche dioritique courre du Nord-Est au Sud-Ouest, sur une longueur de huit lieues, n'ayant que 40 à 120 pieds au plus de largeur. Aucune fouille n'ayant été faite assez profondément pour trouver la roche précédente, je n'ai pu m'assurer de son inclinaison ; seulement le sol de

Barenton étant plus élevé, elle descend continuellement jusqu'à une lieue d'Ambrière, où elle s'arrête tout à coup au bord de la petite rivière de la Mayenne, vis-à-vis le village de la Noblinière, posé de l'autre côté de l'eau. Le terrain de ce village est totalement changé : on n'y voit que des grès blancs quartzeux et une immensité de quartz roulés ; tandis que sur l'autre rive, on remarque la veine de diabase enclavée à droite et à gauche par un terrain granitique, supportant lui-même ordinairement une couche de quartz roulés qui, à son tour est recouverte d'une autre couche, plus ou moins épaisse, de terre végétale et toujours fortement argileuse. Cette veine se voit pendant ces huit lieues continuellement à fleur de terre, et si par hasard elle est quelquefois recouverte de terre faiblement végétale, elle est indiquée par des pierres orbiculaires parsemées çà et là dans sa direction.

Ces diabases ou grunsteins des Allemands, sont assez semblables à celles observées par M. d'*Humbolt*, en Franconie, dans le duché de Nassau ; en Saxe, à la vallée de Rio-Cutaco ; aux environs de Popayan, en Styrie ; et par d'autres naturalistes, dans l'Anjou, la Bretagne et les Pyrénées.

Cependant tous ceux qui parlent de cette espèce de roche, se taisent sur leur puissance magnétique, même le savant voyageur Prussien ; et certes, il n'aurait pas manqué d'indiquer ce caractère, s'il l'eût aperçu dans les grunsteins dont il parle. Je crois donc pouvoir affirmer qu'il est propre aux diabases globuleuses des environs de Domfront, pourvu toutefois que les écrivains n'aient pas omis une remarque d'autant plus

utile, qu'elle est très-sensible, puisque chaque échantillon que j'ai éprouvé, a fait dévier l'aiguille de 40 à 60 degrés. Du reste, comme tous les grunsteins, ces diabases sont composées d'amphibole mêlée intimement au feldspath, ayant cela de particulier, c'est qu'on y rencontre une assez grande quantité de fer oxidulé (magnétique) pour qu'il puisse faire dévier l'aiguille, et former une houppe au barreau, quand on le promène sur sa poussière.

Outre cette particularité, cette veine de diabases ressemble à celle de Rio-Cutaco, en ce qu'elle est pareillement coupée perpendiculairement à sa surface par de petits filons, non despath calcaire comme celle-ci; mais par des couches verticales plus ou moins inclinées, tantôt de quartz blanc, tantôt d'une pierre siliceuse verdâtre, ou bien de granite terreux et feuilleté, dont l'épaisseur n'excède jamais 6 pouces.

Il serait à désirer qu'on y découvrit quelques-uns de ces filons calcaires de Rio-Cutaco; leur pente et leur inclinaison donneraient des indices sur le voisinage d'un terrain secondaire et feraient naître ainsi l'espérance de trouver quelque vallée de pierre calcaire, dont ce pays est totalement privé, puisqu'il est obligé, pour les constructions, de tirer la chaux de 10 et 12 lieues de là. Ainsi l'agriculture est, par cela même, privée d'un des engrais les plus utile aux luzernes et aux trèfles, seules prairies des campagnes environnantes.

L'amphibole, le feldspath et le fer oxidulé forment une composition qui, se trouvant placée par couches concentriques, superposées les unes sur les autres,

donnent naissance à des boules dont la grosseur varie depuis un pouce jusqu'à trois, et quatre toises de diamètre.

Le noyau de ces pierres sphéroïdes est fort dur et paraît, selon moi, avoir la plus grande analogie avec ceux des granstéins de Rio-Cutaco, estimés par M. d'*Humbolt* devoir être un porphyre de transition.

Nos diabases enfin ressemblent encore, dans l'aspect de leur formation, à celles décrites par le même auteur et qu'il a trouvées aux environs de Popayan : en effet, comme elles, quelle que soit leur grosseur, elles sont attachées les unes aux autres par un amalgame de feldspath et d'argile naturel. Ce ciment ou amalgame donne aux cultivateurs des environs de Domfront, une marne très-propre à la culture du sarrasin.

Une remarque à faire ici à ce sujet, c'est que cette marne fort estimée depuis Barenton jusqu'à Passais, est au contraire regardée comme nuisible à la fécondité, depuis Vancé jusqu'à Ambrière.

Ce fait extraordinaire, l'est d'autant plus que le terrain, pendant tout le cours du filon, paraît d'une nature parfaitement semblable. Si l'observation des cultivateurs d'Ambrière est juste, je suis porté à croire que cette marne agit seulement comme un simple amendement, c'est-à-dire mécaniquement, puisqu'étant fort argileuse, elle doit tendre à réunir les molécules séparées du sol : en effet, les communes de Passais, Mantilly, St.-Siméon, St.-Cyr et Barenton, où cette marne est utile, sont plus élevées que celles de Vancé et d'Ambrière, et doivent par conséquent recevoir avec plus de force l'influence de la chaleur, les molécules

de leurs sels se diviser avec plus de facilité, et se trouver alors dans la position d'avoir besoin d'une marne très-argileuse pour rapprocher ces molécules, réunir ainsi les sels nutritifs, éviter leur déperdition et agir ainsi sur la culture comme un simple amendement et non comme engrais, tandis que du côté d'Ambrière, le terrain étant plus abaissé, reçoit les argiles supérieures entraînées par les eaux des hauteurs dans ces bas-fonds, et se trouve ainsi ne demander qu'une marne calcaire et réchauffante au lieu d'une marne argileuse. Ce qui m'a convaincu dans cette idée, c'est de voir à quelques lieues d'Ambrière, les cultivateurs répandre sur le sol avec profusion la chaux qu'alors ils se procurent facilement.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai pu observer sur les lieux. Reste à savoir si cette veine est un filon? Je le crois; si ce filon est de transition, je le crois encore; m'appuyant sur le voisinage de toutes les roches de même époque qui l'entourent : mais décider s'il est volcanique ou neptunien, la question est trop délicate pour me hasarder à prononcer; laissons la décider par les grands maîtres; et, pour nous, en attendant le résultat, quel qu'il soit, nous resterons persuadés que cette veine de diabases globuleuses magnétiques des environs de Domfront, est essentiellement de transition; peut-être même ce phénomène donnera-t-il naissance à un nouveau système, suite nécessaire de la crystalographie de l'immortel *Haüi*; déjà ce système a été aperçu et m'a été indiqué par un de mes amis, membre des Sociétés scientifiques de Paris : déjà il en a jeté les bases et compte bientôt le développer. Sitôt qu'il sera terminé, je me ferai un devoir d'en instruire

la Société, pour qu'elle puisse la commenter, et de la discussion faire naître la vérité, si utile aux sciences, à la Société générale et à l'agriculture.

Telles sont, Messieurs, les notes que j'ai pu recueillir sur ce phénomène : vous offrir les rapprochemens d'une roche de notre pays avec celles de même espèce qui se trouvent au Nouveau Monde, vous indiquer un caractère particulier que le hasard et l'étude m'ont fait découvrir. Voilà ce que je me suis fait un devoir infiniment doux de vous présenter, trop heureux si vous voulez bien recevoir ces notes avec indulgence et pardonner leur faiblesse.

Rapport sur le Mémoire de M. J. Desnos ; *par M.* Le François.

Messieurs,

J'ai examiné le Mémoire que M. *Desnos* vous a adressé sur les diabases globuleuses magnétiques qu'il a découvertes aux environs de Domfront. Ce Mémoire m'a paru renfermer des observations curieuses et susceptibles d'être utiles aux personnes qui s'occupent de l'histoire naturelle, et particulièrement de minéralogie.

C'est une circonstance digne de remarque, que la ressemblance qui paraît exister entre les diabases globuleuses des environs de Domfront et celles observées par M. le Baron *de Humbolt*, en Franconie, dans le duché de Nassau, en Saxe dans la vallée de Rio-Cataro, aux environs de Papoyan en Styrie, et par d'autres naturalistes, dans l'Anjou, la Bretagne et les Pyrénées, toutes ces diabases sont également composées d'amphibole et de feldspath, formée de couches concen-

triques superposées les unes sur les autres, et donnant naissance à des sphrondes dont la grosseur varie depuis un pouce jusqu'à trois et quatre toises de diamètre.

La seule différence qui paraîtrait exister entre les diabases de Domfront et celles observées par M *de Humbolt*, serait une vertu magnétique qu'auraient les premières et qui serait due à une assez grande quantité de fer oxidulé qu'elles contiennent. Peut-être, et nous serions assez porté à le croire, M. *de Humbolt* a-t-il négligé de rechercher ces caractères, ou bien a-t-il oublié d'en faire mention dans ses Mémoires ?

Les réflexions que fait M. *Desnos*, relativement au ciment composé de feldspath et d'argile naturelle, qui unit les diabases globuleuses de Domfront, et qui a la propriété de féconder la terre dans plusieurs communes, et qui est au contraire nuisible à la végétation dans d'autres communes voisines des premières, sont très-judicieuses et annoncent un grand esprit d'observation.

Ces réflexions peuvent être fort utiles aux cultivateurs.

M. *Desnos* est d'avis que cette veine de diabase est un filon de transition ; mais il n'a pu prononcer s'il est volcanique ou neptunien. Nous avons à regretter que la modestie de M. *Desnos* l'empêche de nous communiquer ses idées à ce sujet.

D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, Messieurs, sur le Mémoire de M. *Desnos*, vous pourrez le juger digne d'être inséré dans votre Journal. Je pense aussi que la Société doit remercier l'auteur de l'envoi qu'il a bien voulu lui en faire.

Anatomie imitative.

Dans une séance extraordinaire, tenue le 12 Février dernier, par les Membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et les Membres du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, à laquelle les étrangers ont été admis, M. *Auzoux*, de St.-Aubin-d'Ecrosville (Eure), Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, où il demeure, et Membre correspondant de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département, a fait de la manière la plus satisfaisante, la démonstration d'une pièce d'anatomie imitative de son invention, que les assistans ont examinée avec attention et vue avec un grand intérêt. M. le Président lui a donné de justes éloges, en lui faisant les remercîmens de l'assemblée ; et, sur sa proposition, il a été arrêté :

1.° Qu'un diplôme de Membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, serait adressé à M. le Docteur *Auzoux* ;

2.° Que les Rapports faits à la Société Médicale d'Emulation de Paris et à l'Académie royale de Médecine, sur l'utilité de son procédé, seraient insérés au prochain cahier de ce Journal ;

Et 3.° que M. le Préfet serait prié de proposer au Conseil général du Département, dans sa prochaine session, de faire l'acquisition d'une pièce complète d'anatomie imitative du corps humain, préparée par M. *Auzoux*, pour la déposer dans une armoire de la Bibliothèque publique la ville d'Evreux.

Rapport de MM. Bégin, Worbe *et* Desruelles (ce dernier rapporteur), *sur une pièce d'anatomie imitative, présentée à la Société Médicale d'Emulation par M.* Auzoux, *Docteur en Médecine.*

Messieurs,

Vous nous avez chargés, MM. *Worbe*, *Bégin* et moi, de vous faire un rapport sur la pièce d'anatomie imitative que M. le Docteur *Auzoux* vous a présentée dans votre dernière séance.

Avant de vous entretenir de cette pièce remarquable, nous allons jetter un coup-d'œil rapide et général sur les essais que l'on a faits, dans le dessein d'imiter les différentes parties qui constituent l'économie humaine.

La peinture, la gravure, la sculpture, l'art de modeler, ont tour-à-tour été employés avec plus ou moins de bonheur. Il est incontestable que le procédé au moyen duquel on représente plus de parties à la fois, et ces parties avec leurs formes, leur aspect, leurs rapports dans tous les sens, est celui que l'on doit préférer. La peinture et la gravure ne montrent que des surfaces; chaque point de vue, sous lequel on peut voir les objets, exige une nouvelle toile, un tableau nouveau, ce qui augmente considérablement le travail.

La sculpture a cela d'avantageux, qu'elle offre les parties sous leurs véritables formes, qu'elle satisfait deux sens à la fois, en permettant au toucher de rectifier les erreurs de la vue, tandis que la peinture et la gravure empruntent aux ombres et à la perpective les

effets qu'elles produisent sous nos yeux ; mais la sculpture demande un travail fort long, qu'il faut recommencer toutes les fois qu'on veut reproduire les mêmes objets.

Les modèles en cire, en terre molle, en plâtre, seraient très-convenables si ces substances avaient assez de solidité pour résister au tems et à l'usage. La cire surtout, dont la diaphanéité permet à la lumière de *jouer* dans son tissu, donne ce brillant, cette légèreté, nous dirions presque ce *vivant*, que ne peuvent offrir ni la terre, ni le plâtre, ni le carton revêtus de couleurs: aussi M. *Auzoux* se promet-il de faire contribuer la cire à la vérité qu'il voudrait donner à l'imitation de quelques viscères.

Ce Médecin a formé les pièces de son *mannequin* d'une pâte qui réunit la solidité à la souplesse ; qui permet de représenter les objets grossiers et ceux qui sont délicats ; qui résiste au tems, à l'usage, et qui est inattaquable par les insectes. Vos Commissaires ne connaissent pas cette composition ; mais elle leur a paru remplir les conditions voulues. Elle est de nature à se couler dans des moules, de manière que les moules faits peuvent servir à reproduire à l'infini les parties qu'ils représentent.

Pour arriver à former ces moules, il a fallu, de la part de M. *Auzoux*, un tems fort long, de grandes dépenses, une patience que le seul désir de réussir peut donner. Les difficultés sans nombre qu'il a dû vaincre étaient de nature à dégoûter celui qui n'aurait point été poussé par cette force intérieure, ce *vouloir* qui nous rend capables de tout.

La pièce d'anatomie imitative dont nous sommes chargés de vous rendre compte n'est qu'une portion de ce que M. *Auzoux* se promet de faire par la suite. Ce qui nous fait penser qu'il réussira pour tout le reste de l'économie, c'est qu'il a commencé par les régions du corps qui offrent le plus de détails, qui présentent, sur un petit espace, les parties les plus déliées, et qui ont entr'elles les rapports les plus nombreux et les plus difficiles à reproduire. Vous voyez déjà, Messieurs, que c'est de la tête et du cou que nous voulons vous parler.

C'est sur des os naturels que M. *Auzoux* a bâti son *mannequin*. Il leur a restitué, en quelque sorte, les parties vivantes dont ils étaient dépouillés : les muscles profonds, les superficiels, les vaisseaux et les nerfs dans leurs rapports respectifs, viennent s'emboîter les uns dans les autres, se recouvrir, de telle sorte qu'en voyant démonter par portions la pièce anatomique de M. *Auzoux*, on croit assister à la dissection des parties qui serait faite de la peau jusqu'aux os. Toutes ces pièces s'engrènent, se joignent, se recouvrent si bien qu'on serait tenté de les croire naturelles, si l'inimitable tissu cellulaire se laissait apercevoir dans leurs interstices.

En découvrant le *mannequin*, ou plutôt en le débarrassant de l'enveloppe qui représente la peau, on voit à découvert tous les muscles de la face avec les vaisseaux et les nerfs qui les traversent, qui s'insinuent entr'eux, et qui vont ensuite se répandre dans toutes les parties et jusque dans le tissu propre des os. Les muscles superficiels enlevés laissent voir les parties

profondes; un muscle ôté permet à celui qu'il recouvre de se montrer. On arrive ainsi, en enlevant successivement chaque couche, jusqu'aux parties les plus profondes. Le pharynx, le larynx surtout, nous ont paru si bien représentés qu'on serait tenté de les prendre pour ces organes eux-mêmes. Les parties latérales du cou, celles qu'on remarque postérieurement, ont attiré toute notre attention : il était difficile de rendre en détail la masse charnue que l'on voit à la nuque et dans les gouttières dorsales ; cependant toute cette masse y est imitée et décomposée avec une grande vérité. M. *Auzoux*, pour rendre sa pièce parfaite, n'aura qu'à lui faire subir quelques changemens, qu'à rectifier quelques légères erreurs : il y parviendra d'autant mieux, Messieurs, qu'il écoute avec une rare modestie et un vrai désir de bien faire, les observations qu'on lui adresse et les conseils qu'on lui donne.

M. *Auzoux* a été devancé dans la carrière qu'il parcourt, par M. *Ameline*, de Caen, qui, le premier, s'est occupé du même objet, et qui, dans le tems, a recueilli de justes applaudissemens. S'il nous appartenait de décider lequel des deux a le mieux rempli sa tâche, nous dirions que ces deux hommes, pour arriver au même but, avec les mêmes intentions, ont pris des voies différentes, et que, par conséquent, on ne saurait les juger comparativement. Si M. *Auzoux* n'est point inventeur, il a tellement perfectionné son modèle, et il a avec lui tant de favorables dissemblances qu'en louant aujourd'hui le travail de M. *Ameline*, nous deviendrions peut-être injuste envers M. *Auzoux*.

Nous nous plaisons, Messieurs, à donner à ce dernier

tous les éloges que lui méritent son zèle pour la science, sa patience, ses ingénieux essais, et enfin les résultats qu'il doit à son active persévérance et à ses connaissances positives en anatomie. Nous nous garderons bien de vous dire, Messieurs, que le mannequin entier que se promet de faire M. *Auzoux*, en supposant même qu'il soit parfait, remplacera les cadavres, et, favorisant les dégoûts des élèves pour les dissections, les dispensera des travaux anatomiques : une semblable assertion mériterait votre blâme et votre sévère censure. Mais si nous vous disons qu'un tel mannequin, placé dans un amphithéâtre, en offrant à l'élève les parties qu'il cherche, celles qu'il doit éviter, ménager ou bien enlever, pourrait lui être très-utile, abréger son travail et lui épargner d'infructueux tâtonnemens; si nous vous disons, comme le pense M. *Lemercier*, peintre distingué de Paris, que la Commission a consulté, que ce mannequin serait bien placé dans un atelier de peinture; si nous ajoutons qu'il pourrait, mieux que les livres, rappeler aux Médecins et aux Chirurgiens privés de cadavres, les rapports de certaines parties; si enfin nous finissons par vous montrer des gens du monde, curieux de se connaître, l'étudier avec fruit pour apprendre superficiellement l'anatomie sans recourir au dégoûtant et affligeant spectacle d'un cadavre; alors, Messieurs, loin de blâmer nos éloges, vous les approuverez; vous applaudirez au zèle de M. *Auzoux*, vous encouragerez ses efforts, et vous l'aiderez de tous vos moyens pour le voir arriver à rendre parfait ce qui, entre ses mains, a déjà fait des pas immenses vers la perfection.

Par tous ces motifs, et vu l'utilité que peut pré-

senter l'anatomie imitative, sans prétendre blâmer aucun de ceux qui se livrent à d'autres genres d'imitation, vos Commissaires vous proposent de voter des remercîmens à M. *Auzoux*, et de lui écrire pour lui annoncer que la Société Médicale d'Emulation est satisfaite de son travail.

Paris, le 19 Novembre 1823.

Rapport fait à l'Académie royale de Médecine, par la Commission nommée pour examiner les pièces d'anatomie artificielle de M. Auzoux, *dans la séance générale du* 5 *Novembre* 1823.

Messieurs,

Son Excellence Monseigneur le Garde des sceaux, chargé provisoirement du portefeuille du ministère de l'intérieur, fit écrire à l'Académie, le 20 Septembre 1822, par M. le Baron *Capelle*, une lettre ayant pour objet : 1.° de communiquer à l'Académie un Mémoire de M. *Auzoux*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, alors domicilié dans la Capitale, et temporairement aujourd'hui dans le département de l'Eure (St.-Aubin-d'Ecrosville). Ce Mémoire était relatif à une pièce d'anatomie de son invention, qui a été mise sous les yeux de l'Académie ; 2.° de consulter l'Académie sur le mérite de ce travail ; 3.° de déterminer s'il était digne des encouragemens du ministère. La lettre de M. le Conseiller d'Etat, Secrétaire-général de l'intérieur, exprimait en outre le désir, et contenait l'invitation d'un prompt rapport.

Vos Commissaires croient devoir commencer par observer que les procédés de fabrication employés par

M. *Auzoux*, sont moins une innovation ou une découverte, qu'une imitation très-perfectionnée de ce qui a été déjà tenté et exécuté avec plus ou moins de succès.

Depuis plus d'une année que M. *Auzoux* a soumis à l'Académie ses premiers travaux, il a augmenté le nombre de ses pièces, et il s'est singulièrement perfectionné dans la manière de les exécuter ; ainsi il doit être jugé aujourd'hui sur ce qu'il a fait depuis Septembre 1822, plutôt que sur ce qu'il a fait antérieurement à cette époque.

Si on examine bien tous les travaux qui ont été faits depuis plus d'un siècle sur l'anatomie imitative, et presque tous ont été appréciés à leur juste valeur, on verra que l'on a surtout attaché un plus grand prix à ceux de ces travaux dans lesquels on était parvenu à mettre pour ainsi dire à nu, et comme par la dissection, toutes les surfaces, et, par conséquent, arrivé à faire connaître tous les rapports de diverses parties entre elles.

Nous ne dissimulerons pas que les travaux de M. *Auzoux* ont plusieurs points de contact avec ceux de M. *Ameline*, déjà justement encouragé ; mais il y a entre eux de plus grandes dissemblances.

Vos Commissaires n'entreprendront point un parallèle, et se garderont de prononcer en cet instant entre celui qui a ouvert la carrière, et M. *Auzoux*, qui marche dans une direction telle qu'il ne se rencontre plus avec M. *Ameline*.

D'ailleurs, M. *Auzoux* a déjà indiqué des perfectionnemens nombreux qu'il entrevoit et qu'il a les moyens d'obtenir. Ce sont les fruits de ces essais mul-

tipliés, et des avis d'un bon nombre de savans et d'artistes qui prennent beaucoup d'intérêt à ses travaux.

M. *Auzoux* est un jeune Médecin qui présente ses vues avec la plus rare modestie. Vos Commissaires se sont assurés qu'il a fait des dépenses au-dessus de sa fortune, et qu'il a déployé une opiniâtreté digne de leurs éloges pour arriver aux résultats qu'il a obtenus. Il est indubitable que s'il est secondé, il en obtiendra de plus signalés ; privé de secours, il lui faudrait abandonner ses travaux.

Vos Commissaires ont donc l'honneur de proposer à l'Académie de répondre à son Excellence le Ministre de l'intérieur, que M. *Auzoux* mérite des encouragemens, et que si ces travaux étaient continués, ils ne pourraient manquer d'être utiles à ceux qui se livrent à l'étude des Sciences Médicales, et plus spécialement à ceux qui exercent loin des grandes villes la Médecine et la Chirurgie.

Paris, le 4 Novembre 1823.

Signé Béclard, Duméril, Hippolyte Cloquet, Breschet, le Baron Desgenettes, *rapporteur*.

L'Accadémie, après avoir entendu le rapport, en adopte les conclusions à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original,

Le Secrétaire perpétuel, E. Pariset.

Nota. Un sujet entier coûterait de 1500 à 2000 f., selon qu'on entrerait dans des détails plus ou moins minutieux.

S'adresser à M. *Auzoux*, Docteur en Médecine, rue Taranne, n.° 12.

Extrait de l'Ami des Champs, Journal d'Agriculture du Département de la Gironde.

Invention d'un instrument pour l'irrigation des Prairies.

M. *Colin*, propriétaire, agriculteur pratique, vient d'inventer un instrument qui manquait à l'agriculture, dont il désire généraliser l'adoption. Cet instrument, d'une construction simple et solide, a pour objet de faire exécuter par un homme, avec un attelage de deux bœufs ou de chevaux, dans une seule journée, une quantité de rigoles pour l'irrigation des prairies, qui exigeait le travail de 16 ou 17 hommes par les moyens maintenant usités. On sait qu'un homme robuste et laborieux ne peut faire, dans le cours d'une journée, que 120 à 130 toises de rigoles; on en fait avec l'instrument 2040. Les rigoles se trouvent parfaitement ouvertes et curées, sans avoir besoin d'y retoucher. Nous laissons apprécier aux agriculteurs l'avantage d'un tel résultat; nous ajouterons seulement que la célérité du travail par l'instrument, met le métayer à même de ne plus négliger les prairies. Trop souvent il les néglige et les délaisse, et plus souvent encore il ne s'en occupe point, parce que d'autres travaux réclament son tems.

Les maladies que les bestiaux peuvent contracter par l'usage de la mauvaise qualité des fourrages qui croissent dans les parties basses des prés, au milieu des eaux stagnantes, des joncs, des roseaux et autres mauvaises herbes, ne pourront plus se manifester aussi fréquemment, lorsque les irrigations seront plus multipliées.

Les parties de prés non abreuvées ne seront plus exposées au ravage des taupes, à la croissance de la tartarièze et des mousses qui ruinent les prairies.

L'emploi de cet instrument amènera tous ces résultats, en même tems qu'il donnera à chaque agriculteur la facilité d'augmenter prodigieusement la récolte de ses fourrages, le nombre de ses bestiaux, sans lesquels on ne peut avoir ni fumier, ni bonnes récoltes; d'obtenir beaucoup plus d'engrais et de pouvoir encore le faire servir aux défrichemens et desséchemens. Il sera aussi d'un merveilleux et prompt effet avec une pompe mobile, pour les parties de prés élevées au-dessus du niveau des eaux. Dans les jardins d'agrémens, on pourra donner des surprises agréables, en faisant paraître, comme par enchantement, de petits ruisseaux dans un lieu que l'on aurait quitté l'espace d'une demi-heure sans y en avoir vu.

Les propriétaires dont les biens sont affermés, auront un intérêt à le faire adopter par leurs fermiers, pour l'amélioration de leurs propriétés, dussent-ils le leur fournir.

L'auteur de cette découverte propose une souscripcription dont le produit servira à faire fabriquer cet instrument. Le prix est fixé à 30 fr., franc de port. On ne paie *rien d'avance;* mais on prend l'obligation d'en acquitter le montant à la livraison dans la ville ou le lieu de passage le plus à proximité du domicile des souscripteurs.

Pour faciliter les propriétaires et métayers, qui seraient retenus par ce prix, il les prévient qu'au moyen de la célérité du travail de cet instrument, il

peut suffire à huit ou dix métairies d'une même commune ; mais sa construction, dans ce cas, recevra une addition de force pour résister à un usage plus pénible. Le prix de ceux-ci serait de 39 francs. On en fera la distinction en souscrivant. Ainsi, dix propriétaires ou métayers qui se réuniront, se procureront tous les avantages de cette invention, pour 3 fr. 70 c. chacun.

Il sera mis à la disposition de la Mairie de chaque canton, qui réunira dix souscriptions, un instrument pour servir d'étalon ou de modèle.

L'inventeur ayant fait la demande d'un brevet d'invention, fera apposer sur chaque instrument une marque particulière qui servira à ses agens pour en constater l'identité, afin de poursuivre au besoin les contrefacteurs, et assurer au cultivateur qui aurait souscrit la jouissance exclusive desdits instrumens, dont le prix se trouvera payé bien au-delà dans la même année, par l'excédant seul du produit des fourrages sur les produits antérieurs.

On recevra avec l'instrument une instruction sur la manière de s'en servir. On souscrit à la Mairie de chaque chef-lieu de canton. Pour être instruit plutôt de la quantité d'instrumens à faire fabriquer, MM. les souscripteurs sont invités à donner avis, par lettres affranchies, à M. *Colin*, propriétaire à Beaumont, près Aigues-Perse (Puy-de-Dôme), de la date de leur souscription, afin d'être inscrits à un n.° d'ordre qui sera suivi pour l'envoi des instrumens. Ils sont aussi priés de donner leur adresse bien lisiblement écrite.

On souscrit au bureau du Mémorial Bordelais, chez M. *Lavigne* jeune, rue Porte Diseaux.

Maladie du charbon sur les grains.

La maladie du charbon sur les grains est très-fréquente dans les cantons où l'on n'a point adopté l'usage de chauler les blés de semence; les agriculteurs routiniers repoussent l'expérience et les avis des propriétaires instruits, qui leur disent qu'avec une simple immersion de grain dans un lait de chaux, ils évitent ce grave inconvénient. Si ce moyen ne réussit pas toujours également, cela tient à ce que l'on emploie de la mauvaise chaux, qui n'est pas assez éteinte, ou à ce qu'elle n'a pas été éteinte au moment même.

Pour bien faire cette opération, on s'assure d'abord de la bonne qualité de la chaux, on la met dans une comporte, on l'arrose avec un petit filet d'eau, réitérant plusieurs fois, à mesure que l'eau est absorbée; bientôt la chaux s'échauffe et se divise en très-petits morceaux; ce n'est qu'alors qu'il faut ajouter l'eau nécessaire pour faire le lait de chaux qu'on emploiera au chaulage des grains, sans perdre un instant, après qu'il sera refroidi.

On doit à M. *Dispan*, Professeur de Chimie, la connaissance d'un autre préservatif.

« D'après une expérience constante de 35 ans, cet habile chimiste a découvert dans le sel marin, à la dose d'un vingtième d'hectolitres ou 20 litres mêlés avec le double de son poids de chaux vive par 8 hectolitres de semence, un moyen efficace de prévenir le charbon. Il a fait aussi l'essai du vitriol de Chypre, proposé par M. *Prevost*. Il en a éprouvé de bons effets; mais il lui a trouvé l'inconvénient de ne pas gonfler les grains autant

que la chaux ; d'ailleurs, le vitriol étant un poison, comme tous les sels de cuivre, il peut exposer à des accidens, surtout aux vendanges, pour lesquelles on se sert des comportes où le vitriolage a été fait.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux cultivateurs le procédé que nous leur avons déjà indiqué plusieurs fois dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et dans celui de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, qui de même que celui de M. *Dispan* ne présente que des avantages sans avoir aucun des inconvéniens des manipulations vicieuses dont la routine perpétue le dangereux usage dans plusieurs cantons de ce Département, malgré les accidens graves auxquels il a déjà donné lieu trop souvent.

Extrait du Programme des Prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, pour être décernés en 1825.

Prix pour la construction d'ustensiles simples et à bas prix, propres à l'extraction du sucre de la betterave.

Depuis douze ans que la fabrication du sucre de la betterave est établie en France, le procédé d'extraction de la matière sucrée de cette plante s'est singulièrement perfectionné, et il est aujourd'hui d'une exécution facile et d'une réussite assurée ; mais jusqu'ici tous les établissemens de ce genre ont été formés très en grand, et l'agriculteur, qui n'a souvent dans son domaine que quelques arpens à consacrer à la culture de la betterave, n'a pas cru qu'il lui fût possible d'ajouter à son exploitation cette nouvelle branche d'industrie agricole.

La Société d'Encouragement, pénétrée de l'importance de cette fabrication, et convaincue qu'on ne parviendra à enrichir l'agriculture française de cette nouvelle source de prospérité, qu'autant qu'on rendra l'opération facile et peu coûteuse, a pensé que le seul moyen d'atteindre ce but était de procurer à l'agriculteur, à bas prix, les ustensiles nécessaires.

Comme la plupart de ces ustensiles se trouvent habituellement dans les ménages ruraux, la Société a jugé qu'elle devait se borner à proposer des prix pour la construction d'une râpe et d'une presse.

Elle propose en conséquence deux prix : l'un de la valeur de *quinze cents francs*, pour la meilleure râpe, d'une construction simple et économique, propre à réduire en pulpe 600 kilogrammes de betteraves par heure ; l'autre, de la valeur de *douze cents francs*, pour la meilleure presse, qui devra extraire de 72 à 75 pour cent de suc de la pulpe de la betterave.

Les machines envoyées au concours seront reçues jusqu'au premier Mai 1825, et les prix seront adjugés dans la séance générale du mois de Juillet de la même année.

La Société d'encouragement publiera, à la même époque, une instruction précise et détaillée pour diriger l'agriculteur dans la culture des betteraves, leur conservation et l'extraction du sucre qu'elles fournissent.

Prix pour la préparation du lin et du chanvre sans employer le rouissage.

La Société d'Encouragement, désirant propager la méthode de suppléer au rouissage du lin et du chanvre

par des opérations simples, faciles, et nullement nuisibles à la santé, propose un prix de *six mille francs* pour celui qui, avant le premier mai 1825, aura préparé par ces moyens 500 kilogrammes de chanvre ou de lin sans rouissage.

La Société exige, comme condition essentielle, que, dans les diverses fabrications dont les matières premières sont le lin et le chanvre, ils soient reconnus d'une qualité au moins aussi bonne que les meilleurs lins ou chanvres de même espèce, traités par la méthode ordinaire du rouissage; que le déchet ne soit pas plus considérable, et que le prix de la matière ne soit pas sensiblement augmenté par l'emploi du nouveau procédé.

Les concurrens seront tenus d'indiquer avec exactitude l'état dans lequel la plante aura été arrachée, de décrire les procédés employés et de fournir un certificat authentique qui en constate le succès, par l'emploi de la filasse en fil, toile et cordages, et par l'émission de ces matières dans le commerce.

Le prix sera décerné dans la séance générale du mois de Juillet 1825.

Prix pour la construction d'un moulin propre à nettoyer le sarrasin.

La Société d'Encouragement propose un prix de *six cents francs* pour celui qui aura construit un moulin destiné à nettoyer le sarrasin, plus économique et plus parfait que ceux qui sont maintenant en usage. Ce moulin devra dépouiller le sarrasin de son écorce noire, et en faire une espèce de gruau qui puisse être employé

immédiatement. Les concurrens adresseront, avant le premier Mai 1825, un modèle de leur moulin, ou un dessin sur échelle, accompagné d'un mémoire descriptif renfermant tous les détails nécessaires pour les frais de construction et la quantité de produits obtenue dans un tems donné.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance générale du mois de Juillet de la même année.

Prix pour la plantation des terrains en pente. (1)

Il y a déjà plus d'un siècle que des hommes éclairés et amis de la prospérité de la France se sont affligés du déboisement progressif des montagnes et des résultats qu'il avait alors et devait avoir encore plus, à l'avenir, sur notre agriculture.

En effet, la première conséquence de ce déboisement a été la diminution des sources, et par suite des rivières et des fleuves; les eaux de pluie, qui alors s'infiltraient lentement jusqu'aux couches d'argile, coulent aujourd'hui en torrens sur la surface de la terre, et se rendent directement dans les ruisseaux, qu'elles ne grossissent qu'instantanément; ces eaux entraînent non-seulement la terre végétale qui formait cette surface, mais encore les couches inférieures jusqu'à la roche vive, de sorte que beaucoup de ces pentes sont devenues complètement infertiles.

Tous nos Départemens, mais principalement ceux du Midi, offrent le hideux aspect de montagnes entières ou de coteaux nombreux ainsi dénués de terre, où de chétifs troupeaux trouvent à peine quelques touffes d'herbes au printems et en automne, lorsque les docu-

(1) Ce dernier Prix sera décerné en 1830.

mens constatent qu'ils étaient jadis couverts de superbes forêts.

Reproduire la terre végétale sur des rochers n'est pas une chose facile et prompte ; cependant cela n'est pas impossible, comme le prouve l'expérience ; mais ce n'est que par la puissante intervention du Gouvernement, et par l'action des lois d'un effet général et durable, qu'on peut espérer d'y parvenir.

La Société d'Encouragement voulant, autant qu'il dépend d'elle, non réparer le mal fait, mais empêcher le mal de s'étendre, propose pour être distribué en l'an 1830, deux prix, l'un de *trois mille francs*, et l'autre de *quinze cents francs*, pour ceux qui auront replanté en chênes, en châtaigniers, en hêtres, en micocouliers, en alisiers, en frênes, en merisiers, en ormes, ou seulement en trois ou quatre de ces espèces d'arbres, le plus d'étendue de terre ayant au moins 45 degrés d'inclinaison ; cette étendue ne pourra être moindre de 25 hectares, et la plantation devra avoir au moins cinq ans.

Les concurrens feront constater par les autorités locales la contenance et l'état de leurs plantations, et en enverront le procès-verbal au Secrétariat de la Société, dans les six premiers mois de 1829.

L'ouvrage dans lequel les concurrens trouveront le plus de faits est celui de M. *Dugied*, intitulé : *Projet de boisement des Basses-Alpes*, imprimé par ordre du Gouvernement en 1819. Ils trouveront également des documens relatifs à cet objet dans le *Nouveau Dictionnaire d'Agriculture*, imprimé par *Deterville*, libraire à Paris.

Conditions générales à remplir par les concurrens.

Celui qui aura obtenu un prix conservera la faculté de prendre un brevet d'invention, si l'objet en est susceptible.

Les modèles, mémoires, descriptions, renseignemens, échantillons et pièces, destinés à constater les droits des concurrens, seront adressés, francs de port, au *Secrétariat de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale*, *rue du Bac*, N.° 42. Ils doivent être remis avant le premier Mai de chaque année. Ce terme est de rigueur.

Les procédés ou machines seront examinés par des Commissaires que la Société désignera.

Les étrangers sont admis à concourir; mais dans le cas où l'un d'eux aurait obtenu un prix, la Société conservera la propriété du procédé, à moins qu'il ne le mette à exécution en France, en prenant un brevet d'invention.

Les membres du Conseil d'Administration et les deux censeurs sont exclus du concours.

Les autres membres de la Société sont admis à concourir.

Les concurrens ne mettront point leurs noms à leurs mémoires; ils y mettront seulement une devise, et ils joindront aux modèles, mémoires ou échantillons, un billet cacheté, renfermant la même devise, leur nom, et l'indication de leur domicile.

Les médailles ou la somme seront remises à celui qui aura obtenu le prix, ou à son fondé de pouvoirs.

LITTÉRATURE.

MEMBRES NON RÉSIDANS.

Messieurs,

Gattier, Chevalier de la Légion d'honneur, à Bernay.
De Boisjoslin, Sous-Préfet à Louviers.
Beuzelin-Verneuil, avocat à Gisors.
Bessin, à Damville.
Dériod-Ossonne, à Pont-Audemer.
Baudard, Curé à Conchès.
Piéton, à Evreux.
Sebin, Curé à Lieurey.
Peley, propriétaire au Troncq.
Reybrisse, Curé à Vernon.
Dulong, avocat à Evreux.
Léon *Galais*, Principal du Collége, à Vernon.

Discours de M. De la Pasture, *Président du Collége Electoral de l'arrondissement d'Evreux.*

Messieurs,

Appelé encore une fois, par les bontés de S. M., à l'honneur de présider le Collége Electoral de l'arrondissement d'Evreux, je sens vivement le prix d'une faveur qui me permet de vous remercier publiquement des nombreux et bienveillans suffrages que vous avez daigné m'accorder à notre dernière réunion. Cependant, Messieurs, investi alors par vous de fonctions

élevées, il m'est permis aujourd'hui d'éprouver la crainte de n'avoir pas complètement rempli votre attente; au moins j'ose espérer, Messieurs, que vous rendez justice à mes intentions. Les Députés de l'Eure, dévoués aux intérêts du Département, n'ont rien négligé pour répondre à votre confiance, pour appuyer et défendre tout ce qui était utile, juste et légitime. Quant à ma conduite politique, comme Député de toute la France, elle n'a, je l'espère, besoin d'aucune apologie; je serais malheureux de penser qu'il existât dans cette honorable et nombreuse réunion, un seul Français plus que moi dévoué à son Roi, à la gloire et à la prospérité de notre Patrie!

Nous voici donc, Messieurs, réunis de nouveau pour procéder à l'élection d'un Député. Nous devons ne voir dans cette grande mesure du renouvellement entier de la Chambre, qu'une nouvelle preuve de la confiance de S. M., qui ne craint pas d'interroger l'opinion publique, parce que de tous les points de la France, on y répondra par un sentiment d'amour, de dévouement et de reconnaissance. Les électeurs de l'arrondissement d'Evreux, unis à cet élan national, fidèles à leur conduite passée, s'empresseront de seconder les intentions paternelles du Monarque, par le choix qu'ils sont appelés à faire; et si quelque divergence existe dans cette expression, votre Président, en échange de l'impartialité qu'il vous doit, espère voir régner ici les égards réciproques que nous nous devons entre nous, et cette urbanité française, qui a constamment présidé à nos réunions électorales.

On a, Messieurs, cherché comme de coutume, à

influencer l'opinion par ces craintes chimériques, qui se montrent toutes les fois que le gouvernement se dispose à l'exécution d'une mesure importante. Vous n'avez pas oublié ce qui s'est dit à l'occasion de la guerre d'Espagne ; pour cette fois, c'est l'armée française qui s'est chargée de la réponse. En ce moment, c'est toujours *la dîme*, *la féodalité* dont le retour est annoncé (et qui aurait pu s'en douter ?) comme le but ultérieur du renouvellement de la Chambre élective ; ce moyen est usé même comme ruse électorale, personne n'y croit maintenant, pas même ceux qui cherchent à s'en servir, et nous en trouverons la preuve lorsque nous verrons, comme cela est si souvent arrivé, que le lendemain des élections, il n'en sera plus du tout question. S'il y avait des allarmes à concevoir, il serait ce nous semble, plus juste de les reporter sur l'état actuel de l'Eglise de France ; en voyant partout nos paroisses de campagne sans Pasteurs, les enfans des pauvres privés de toute instruction, les vieillards des consolations de la Religion, les Séminaires ne pouvant suffire aux besoins des Eglises, et les Eglises et les Séminaires obligés pour leur entretien, de recourir à la générosité des personnes pieuses ; il y a certes loin de cette pauvreté honorable à la richesse extrême qui résulterait du retour de la *dîme*, et cette absurde supposition, à défaut de toutes les garanties qui existent, se détruit par son exagération même et par l'impossibilité de l'exécution.

Quant à la *féodalité*, vous ne vous attendez pas, Messieurs, que je traite sérieusement cette question : nos mœurs en avaient fait justice long-tems avant sa destruction matérielle. Reléguée maintenant dans son véritable domaine, le pays des chimères, laissons les

poètes et les romanciers s'en servir comme d'ingénieuses fictions ; ils nous y retracent d'ailleurs des souvenirs qui ne sont pas sans quelque gloire pour des cœurs français ; il n'y a encore là, ce semble, d'*oppression* réelle à redouter pour personne.

Ce que nous avons lieu de craindre avec trop de réalité, ce sont bien plutôt les progrès de l'impiété et de la démocratie, ces deux plaies des états modernes ; voilà le seul danger réel qui menace notre avenir ; car en sortant de cette situation prospère où la Providence et la restauration nous ont placés ; ne nous le dissimulons pas, nous n'avons pour résultat positif, les novateurs ne nous montrent pour dédommagement, que la république de la convention, ou l'absurde constitution des cortès, ou le régime militaire, choisissez. Tous les hommes sages doivent donc se réunir dans une seule opinion, dans un esprit de conservation pour ce que nous avons le bonheur de posséder. Le premier besoin de la France, c'est le principe de stabilité dans les hommes et dans les institutions; nous voulons la Religion de nos pères, la Monarchie légitime des Bourbons, le système représentatif tel qu'il a été réglé par les dispositions fondamentales de la Charte ; le tems amènera ensuite les améliorations qui seraient nécessaires ; si ce sont là les vœux de nos adversaires, nous sommes unis avec eux, et nous voterons tous alors dans le même sens.

Et qui pourrait en effet, Messieurs, ne pas s'avouer le bonheur dont nous jouissons, et en retirer le mérite aux bienfaits de la restauration ? Quelle nation, en Europe, est plus industrieuse, plus éclairée, plus puissante ? Quel Gouvernement a jamais accordé plus

de liberté civile et religieuse, plus souffert la censure illimitée de ses actes ? Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur ce qui s'imprime et se publie chaque jour ; ce n'est plus même, j'ose le dire, la liberté de la presse qu'on y trouve, c'est trop souvent son abus, sa licence. Aussi n'est-ce pas le présent qu'il est possible d'attaquer, les faits répondent à tous les reproches ; mais on a cherché à répandre un esprit d'inquiétude sur l'avenir, à alarmer les hommes simples et crédules par des craintes vagues et chimériques, à transformer toute idée d'améliorations en projets de bouleversemens de toutes les garanties : tel fut en tout tems le langage de l'ambition et des factieux. Ce n'est pas là, Messieurs, le véritable esprit d'une opposition sage et modérée, qui veut éclairer le Gouvernement et la population. Ces suppositions mensongères, ces résistances calculées et opiniâtres n'ont d'autre résultat que d'augmenter les inimitiés de parti, d'entraver la marche de l'administration, de lui ôter même la possibilité de faire le bien, de justifier en quelque sorte les préventions qui peuvent encore exister contre nos institutions nouvelles ; enfin, de reculer le moment désiré où l'esprit public, ressort du Gouvernement représentatif, n'aura d'autre mobile que le bien général et l'accord de toutes les volontés.

Quant à nous, Messieurs, nous mettons toute notre confiance dans la sage politique du Roi, dans son amour et sa justice envers tous les Français. Ses augustes ancêtres, par un système suivi avec persévérance, ont fondé les glorieuses destinées de la France ; c'est à eux que nous devons l'établissement des communes et l'affranchissement des peuples : la restauration a été le complément de nos libertés et le gage de l'avenir,

car jamais la France ne fut véritablement libre que sous le sceptre des Bourbons. Et pourquoi ne pas nous confier aussi dans les dépositaires de l'autorité royale? ce sont des hommes éprouvés par leurs talens et leur fidélité. Placés à la tête de l'administration du royaume, ils doivent leur réputation, le haut rang qu'ils occupent à la publicité des débats dans les Chambres, c'est-à-dire au système représentatif, avec lequel leur existence politique a commencé, s'est accrue, et se lie maintenant irrévocablement; c'est enfin cette forme de gouvernement qui sert de base et de garantie au système financier, à l'aide duquel nous voyons le crédit s'élevant à un degré où il n'était jamais parvenu à aucune autre époque.

Mais toutes importantes que soient ces considérations, elles s'effacent pour ainsi dire devant le grand spectacle de la guerre d'Espagne. L'anarchie, vaincue dans son dernier asile, donne à cette guerre un caractère tout particulier, et à la France, la seule espèce de gloire qu'elle n'avait pas encore épuisée. Honneur à l'armée brave et fidèle qui a répondu si complètement à l'attente de son Roi et de tous les bons Français! Honneur et reconnaissance à son illustre chef, à ce généreux Prince, brave entre les braves, qui, comme son intrépide aïeul, ne veut vaincre que pour pardonner! Puissions-nous être unis en politique, comme notre armée le fut dans ses triomphes! Vive le Roi! Vivent les Bourbons!

*Les Feuilles, fragment d'un cours de Botanique élémentaire ; par M.***.*

L'Astre brillant du jour en sa course assurée
S'élance triomphant dans la voute azurée.
Eole en ses cachots emprisonne les vents
Et les glaces d'Hiver ont grossi les torrens.
Le doux Printems renaît. Déjà voluptueuse
La terre a recouvré sa chaleur amoureuse.
Muse, viens à ma voix ; souris à mon ardeur,
Je vais peindre en mes chants la joie et le bonheur.

Salut, douce couleur, élégante verdure,
Gloire de nos gazons, rire de la nature,
De tes charmes naissans, viens caresser nos yeux,
Viens embellir la terre et réjouir les cieux.
Et vous, Géans des bois, Titans à tête nue,
Dont les bras desséchés percent en vain la nue,
Cessez vos pleurs ; la terre a connu vos tourmens
Et prépare en secret vos riches vêtemens.

Dans le sein du bouton, mollement appuyée,
Et dans un court espace, avec art repliée,
La feuille, des Hivers redoutant la rigueur
Dort paisible ; elle attend le retour du bonheur.
Avare des efforts qui consacrent sa gloire
Elle épie en secret l'instant de la victoire
Et veut pour rendre hommage à l'astre des beaux jours
Lui conserver en paix ses premières amours.
Mais bientôt des Zéphirs l'haleine bienfaisante
Dilate les parois de sa prison gluante,
Et brisant pour jamais ses liens écailleux
Pour la première fois elle admire les cieux.

Une aimable gaîté préside à sa naissance
L'Amour par un soupir annonce sa présence,
Célébrant son retour, l'heureux chantre des bois
Essaie en préludant les accords de sa voix,
Et près de son berceau murmurant l'allégresse,
Le peuple aérien gazouille sa tendresse.
Pourrais-je avec succès, décrire dans mes vers,
Ses formes, ses contours, ses attributs divers?
Fixons son inconstance, et dans sa course agile
Arrêtons, s'il se peut, ce chef-d'œuvre mobile.

Quelquefois, dédaignant un rang plus honoré,
Jalouse d'un bonheur trop long-tems différé,
Elle unit ses destins aux destins de sa mère,
Et prend sur la racine (1) un appui salutaire;
Ailleurs cherchant la tige, et suivant ses contours,
Elle vit sur son sein, préside à ses beaux jours (2),
Tandis qu'avec orgueil répudiant la terre
Pour planer librement au séjour du tonnerre;
Superbe, elle s'élance au sommet des rameaux
Etalant sa verdure et ses charmes nouveaux (3)
Là, de sa page immense insultant au nuage,
Elle offre un sûr abri que respecte l'orage (4),
Tandis que sous nos pieds, dans la verte saison,
L'œil la distingue à peine au milieu du gazon (5).
Là, redoutant des vents la puissance importune
Sur la tige elle assied (6) sa modeste fortune;

---

(1) Feuille radicale.
(2) — Caulinaire.
(3) — Raméale.
(4) feuille très-grande (musa).
(5) — très-petite (mousse).
(6) — sessile.

Ailleurs se révoltant contre un si doux lien,
D'un frêle petiole empruntant le soutien (1),
Quand la foudre s'apprête à punir son audace,
L'imprudente à son gré veut flotter dans l'espace.
Mais admirons plutôt avec quel ordre heureux
Les feuilles à la tige ont consacré leurs vœux,
De leurs rians festons embellissent ses traces,
Et sur ses âpres flancs éparpillant les grâces;
Sur deux points opposés, choisissant leur séjour (2),
Rivales de fraîcheur, de souplesse et d'amour,
Je les vois prodiguer leur aimable verdure,
Où sur deux plans croisés flottent à l'aventure (3),
Où, tantôt, alternant leurs pas accélérés
Au sommet de la tige avancent par degrés (4);
Tantôt du doux accord de leur fraîche parure
En anneaux verdoyans composent la ceinture (5).
Vous les verrez encor se grossir en faisceaux (6),
De leurs tendres filets s'arrondir en pinceaux (7);
Celle-ci, n'écoutant que sa vive tendresse,
Dans sa base élargie embrasse sa maîtresse (8);
L'autre, se prolongeant par un autre chemin,
Promène son ardeur en courant sur son sein (9),
Ou bien, à ses dépens, s'amincissant en gaine (10);
De la tige à la fois, fille et contemporaine,
Dans son tube allongé, gardien de ses amours,
Elle offre un sûr asile à l'auteur de ses jours;

---

(1) petiolée. (feuilles)
(2) opposées.
(3) croisées.
(4) alternes.
(5) verticillées.
(6) en faisceaux.
(7) en pinceaux.
(8) amplexicaules.
(9) decurrentes.
(10) engainantes.

Paye par ses bienfaits celui de sa naissance,
Prend, partage, reçoit et donne l'existence.
Là, d'un centre commun dirigeant ses efforts,
Dans un cercle parfait elle enferme ses bords (1),
Où pour plaire à nos yeux par une autre merveille
Dans un sinus adroit se replie en oreille (2),
Ou de l'ellipse encor suivant le cours malin,
Des astres vagabonds dessine le chemin (3).
Là, de l'œuf au gros ventre, à la pointe étrécie,
J'admire les contours en sa page arrondie (4).
Ailleurs, pour retracer des traits mystérieux,
Elle emprunte des Grecs le Delta glorieux (5).

Mais quel démon jaloux veut assouvir sa rage ?
Pourquoi ces instrumens de sang et de carnage ?
Pourquoi chercher la mort et le dieu des combats ?
Peut-il naître entre vous de sinistres débats ?
C'en est fait ; tout annonce une guerre prochaine :
Je vois flotter partout la vengeance et la haine.
Sous mes yeux étonnés s'échappant du berceau,
Des feuilles méditant quelque forfait nouveau,
Ecumantes de rage et dans le fiel trempées
Aiguisent leurs poignards ou croisent leurs épées (6) ;
En sabre meurtrier l'une applatit ses flancs
Et d'un glaive homicide anime les tranchans (7) ;
L'autre en dard insultant, de vengeance empressée (8),
En sifflant le trépas, vers le ciel est lancée ;

---

(1) orbiculaire. (feuilles).
(2) auriculée
(3) elliptique.
(4) ovoïde.
(5) deltoïde
(6) ensiforme.
(7) dolabriforme.
(8) aigue.

Ailleurs, en aigre scie irritant ses rebords (1),
Elle arme mille dents, prépare mille morts.
J'entends rugir au loin le démon de la guerre,
Et la doloire atroce, et la faulx sanguinaire,
Le cimeterre affreux, et l'horrible croissant,
Font frémir le coupable, effrayent l'innocent (2).
De larges boucliers ont provoqué l'audace (3);
Des stilets menaçans ont sillonné l'espace (4),
Tout prêts à réprimer un sinistre complot:
Là, s'agite une lance (5) ou brille un javelot (6);
Ou pour mieux repousser les insultes publiques,
Le sol est hérissé d'un bataillon de piques (7).
Mais pourquoi m'emporter à de fausses terreurs?
Le peuple verdoyant connaît-il ces fureurs?
Hélas! quand vos débats vont désoler le monde;
Lorsque pour assouvir votre rage féconde,
Je vois fumer le sang, je vois planer la mort,
Lorsque pour signaler un aveugle transport,
De l'aimable Printems l'ingénieux ouvrage,
Vous sert à modeler l'instrument du carnage;
Quand, profanant du ciel les utiles bienfaits,
Vos mains par son image enfantent les forfaits,
De vos cruels apprêts, innocente complice,
La feuille en s'agitant déplore l'artifice,
Accuse, en gémissant, vos sinistres fureurs,
De vos affreux combats, de vos sombres horreurs,

---

(1) serrée. (feuilles).
(2) en faucille, etc.
(3) peltée.
(4) acérée.
(5) sagittée.
(6) lanceolée.
(7) hartée.

Par ses appas naissans vient consoler la terre,
Et murmure la paix, quand vous tonnez la guerre.
Ainsi, lorsqu'à son gré distillant le poison,
La Discorde partout sème la trahison.
A la tendre amitié, à la douce harmonie,
A la fraternité la feuille nous convie,
Et laissant guerroyer les perfides humains,
Du bonheur de nous plaire elle fait ses destins.
Là, séduisant objet de notre douce ivresse,
Elle dessine en cœur l'amour et la tendresse (1);
Et quelquefois encore cédant à nos désirs,
Sous son ombrage frais invoquant les plaisirs,
Elle appelle les chants et la danse légère,
Fait bondir le berger, frédonner la bergère;
Pour la franche gaîté qui foule le gazon,
En lyre s'arrondit (2), se creuse en violon (3),
Ou pour fendre les flots de l'élément humide,
Quittant les champs de l'aïr pour la plaine liquide,
D'une barque légère imitant les contours,
Elle est prête à voguer vers l'île des amours (4).
Quelquefois sur ses bords voguant à l'aventure,
Un aimable feston découpe sa verdure (5),
Ou pour mieux s'appuyer dans le vague des airs;
Confiant ses destins à des lobes divers,
Elle répand au loin sa féconde influence,
Et bénit de ses flancs l'heureuse divergence (6).

---

(1) cordiforme. (feuilles).
(2) lyrée.
(3) panduriforme.
(4) carénée.
(5) découpée.
(6) lobée.

Là, les doigts étendus, elle me tend la main (1),
Ou, pour mieux la trouver, me montrant le chemin,
Son pied déjà levé, garant de sa tendresse (2),
De mon pied trop tardif accuse la paresse.
Et vous, jeunes beautés, vous dont le teint fleuri,
Contre les feux d'Eté trouve à peine un abri,
Venez, à vos destins une feuille fidèle,
Pour vos appas naissans préparer sa tutèle,
Dans un cadre anguleux, l'un sur l'autre rangés
En feuillets amincis ses lobes allongés,
Lancent en rayonnant leur ombre salutaire,
Et formant dans leur course un abri tutélaire,
Du soleil à vos yeux dérobent les ardeurs,
Ou flottant dans les airs, légers ventilateurs,
Chassent des feux du jour les haleines brûlantes,
Et pressent les Zéphirs sous vos mains caressantes (3).

C'est peu. Voyez encore avec quel art divin
Une famille entière embellit son destin (4);
Voyez, comme avec soin, d'un élégant feuillage
Elle aime à composer son brillant apanage.
Déjà le petiole assemble sur ses flancs
Le sémillant essaim de ses joyeux enfans (5);
L'un à l'autre opposés, mais rivaux de tendresse,
Ils s'en vont dans les cieux, peignant leur douce ivresse;
Quelquefois à leur tête, utile conducteur,
L'aîné seul du chemin sonde la profondeur,

---

(1) feuille palmée.
(2) feuille pediaire (*arum dracunculus*).
(3) feuille en éventail.
(4) feuille composée.
(5) feuille ailée.

Et traçant dans les airs un facile passage,
A ses frères jumeaux promet un bon voyage (1).
Souvent aussi cédant à d'orgueilleux transports,
D'un chef ambitieux dédaignant les efforts (2),
A travers l'horison, certains de sa victoire,
Deux à deux, côte à côte, ils volent à la gloire,
Et des peuples ailés indomptables rivaux,
Sans repos, jour et nuit agitent leurs drapeaux ;
Ailleurs, pour embrasser un plus vaste domaine,
Suivant l'heureuse audace où son destin l'entraîne,
Le petiole au loin prolonge ses rameaux,
S'élance en divergeant à des succès nouveaux,
Et sur ses flancs nombreux qu'un tendre amour protège,
D'un million d'enfans rassemble le cortège (3).
Mais pourquoi tant d'efforts, et ces apprêts divers,
Pourquoi déployez-vous ces ailes dans les airs ?
Séduits par les attraits d'un fastueux plumage,
Croyez-vous parvenir à conjurer l'orage ?
Et dans le fol espoir d'un vol audacieux,
Auriez-vous médité la conquête des cieux ?
Arrêtez, arrêtez.... Mais, c'est pour mieux nous plaire
Que s'épuise en efforts cette féconde mère.
Ce murmure léger, ces amoureux ébats,
Sont le fruit, l'heureux fruit de ses soins délicats,
Et c'est pour prodiguer l'éclat dont elle brille,
Que va s'épanouir son immense famille.

Oui, je voudrais en vain redire dans mes chants
Les merveilleux appas réservés à nos champs,

---

(1) feuille ailée avec impaire.
(2) feuille ailée sans impaire. (3) feuille surcomposée.

Et ma voix faible encor pourrait suffire à peine
A compter les trésors que la feuille ramène.
Hélas ! pourquoi faut-il qu'un chef-d'œuvre si beau,
Trouve au Printems sa gloire, à l'Automne un tombeau.
J'ai chanté ses grandeurs, je pleure sa ruine.
Dans son vol désormais incertaine et chagrine,
Et voulant de l'Eté partager le cercueil,
Déjà décolorée, elle annonce son deuil.
C'en est fait, succombant au destin qui l'accable,
Elle subit enfin l'arrêt irrévocable;
Caduque en ses beaux jours, elle expire, et soudain (1)
Du trône où l'éleva son glorieux destin,
Tombe, roule, et des airs lentement descendue,
Semble encore regretter le séjour de la nue;
Quelquefois on la voit, malgré le sort jaloux,
Des autans furieux méprisant le courroux,
Jusqu'à l'autre printems conserver sa mémoire,
Par un hideux squelette, incapable de gloire,
Remplaçant sa verdure et ses appas divers,
Persister à flotter dans l'empire des airs (2);
Et quelquefois aussi, même dans son vieil âge,
Pour consoler la terre en son triste veuvage
Affrontant les dangers des plus rudes climats,
Au sein de nos hivers, au milieu des frimats,
Elle étale à nos yeux sa verdure sévère,
Et puisant dans les cieux une vigueur prospère,
De la voute empirée immortel habitant,
Montre d'un siècle entier le triomphe éclatant (3).

---

(1) feuille caduque. (2) feuille persistante.
(3) feuille toujours verte.

Mais dois-je taire ici par quelle insigne audace,
L'imprudente à la fleur va disputer sa place ;
Et quittant sans pudeur ses verdoyans attraits,
D'un éclat étranger médite les apprêts ?
Près du lit des amours, la douteuse bractée (1)
Etale avec orgueil une gloire empruntée ;
Feuille, elle a de ses sœurs partagé le berceau,
Elle en a les destins. et du même pinceau
La nature en commun composa leur fortune ;
Mais bientôt dédaignant leur couleur importune,
Et dans un cercle étroit resserrant ses contours,
D'or, de pourpre et d'azur qu'elle vole aux amours,
Elle a pompeusement diapré sa ceinture,
Et sans honte traînant sa perfide imposture,
Par des soins mensongers, par d'imprudens désirs,
Elle croit à son char enchaîner les plaisirs ;
Et des Zéphirs trompés va tenter la conquête.
Elle s'agite en vain. Déjà Flore s'apprête
A punir sans pitié ce téméraire essor.
Elle en frémit d'orgueil, et par un prompt effort
Contre de vains appas inutiles au monde,
Signale sa puissance en merveilles féconde ;
Et laissant sans espoir ces stériles atours,
Elle en fait les degrés du trône des amours.

---

(1) La bractée ou feuille florale est située ordinairement dans le voisinage des fleurs, dont elle affecte souvent les diverses couleurs.

STANCES

Par M. Léon Galais.

Sur la mort de ma cousine, enlevée à l'âge de seize ans.

Vous, qui de la jeunesse estimez l'avantage,
Sans songer au trepas;
Venez apprendre ici, que la beauté ni l'âge
N'en garantissent pas.

Lucile, hélas! n'est plus; au banquet de la vie
Elle parut un jour;
Et voilà que la mort pour jamais l'a ravie
Du terrestre séjour.

O mort, perfide mort, dont l'implacable rage
Sème l'affliction,
Devais-tu moissonner au printems de son âge
Cette rose en bouton?

Mais pourquoi de la mort à mes yeux si funeste
Accuser les decrets?
Celle qui fut un ange, est au séjour céleste;
Pourquoi de vains regrets?

A mourir, en naissant elle était condamnée ;
Telle est la loi du sort.
Monarques et sujets la même destinée
Les soumet à la mort.

La mort n'est point un mal ; au Ciel notre Patrie
Seule elle nous conduit ;
Et du jour inquiet qu'on appelle la vie
C'est la paisible nuit.

C'est au sein de la mort, que pour jamais reposent
Les dévorans chagrins,
Et les cruels soucis et les peines qu'ils causent
Aux malheureux humains.

Inutile sagesse! en vain ici j'essaie
De vaincre ma douleur ;
Ma raison ne peut rien ; je sens toujours la plaie
Qui saigne dans mon cœur.

O toi, dont le sublime et divin ministère
Est de nous consoler ;
Toi, qui dans nos malheurs d'un secours salutaire
Sais nous fortifier,

Viens, ô Religion, du Ciel fille sacrée,
Viens essuyer nos pleurs;
Toi seule, peux calmer d'une mère éplorée
Les trop justes douleurs.

Pour moi qui n'ai connu celle que je regrette
Qu'un seul et court moment,
J'ose aussi déposer sur son urne muette
Ce simple monument.

Le Souvenir.

Par M. Dulong, *Membre de la Société.*

Des malheureux seconde Providence,
Le monde entier s'unit pour te bénir;
Sur tous les cœurs, douce est ton influence,
Comme en nos champs, l'haleine du Zéphir.
O Souvenir, doux charme de la vie,
Reçois ici mon encens et mes vœux:
A l'Univers, ta puissante magie
Révèle assez l'existence des Dieux.

A l'exilé tu rends une Patrie,
A l'infortune, un instant de bonheur,
A l'orphelin, une mère chérie,
Au condamné, la liberté, l'honneur.
O Souvenir, doux charme de la vie,
Reçois ici mon encens et mes vœux:
A l'Univers, ta puissante magie
Révèle assez l'existence des Dieux.

Grâce à tes dons, sous les glaces de l'âge,
On peut cueillir les roses du Printems;
On peut rêver, en un désert sauvage
A notre France, à ses fertiles champs.
O Souvenir, doux charme de la vie,
Reçois ici mon encens et mes vœux:
A l'Univers, ta puissante magie
Révèle assez l'existence des Dieux.

Du sort cruel tu réparas l'injure,
Quand tu dictas ces vers mélodieux,
Où notre Homère a chanté la nature
Qu'un voile épais dérobait à ses yeux.
O Souvenir, doux charme de la vie,
Reçois ici mon encens et mes vœux:
A l'Univers, ta puissante magie
Révèle assez l'existence des Dieux.

L'Amour en proie aux tourmens de l'absence,
T'invoque seul pour charmer ses ennuis,
Et de toi seul, l'active bienfaisance,
De ses vertus, reçoit le digne prix.
O Souvenir, doux charme de la vie,
Reçois ici mon encens et mes vœux:
A l'Univers, ta puissante magie,
Révèle assez l'existence des Dieux.

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

Directeurs de Correspondance, Présidens des Comités dans les arrondissemens.

Messieurs ;

Rebut, Docteur en Médecine aux Andelys.
Delangle, Docteur en Médecine à Bernay.
Lespagnol, Docteur en Médecine à Louviers.
Leprieur, Docteur en Médecine à Pont-Audemer.

Mémoire sur l'Ophtalmie périodique des chevaux ; vulgairement connue sous le nom de Lune ; par M. André-Anne Maynenc, *Docteur en Médecine, Médecin des épidémies de l'arrondissement de Gourdin (Lot), Membre correspondant de la Société de Médecine-pratique de Montpellier ; résident de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Gourdin, Maire de Concorès, etc.*

Considérations générales.

Totalement distinct par son intelligence, des autres animaux, l'homme qui par instinct s'est placé à leur tête, où l'ont maintenu les résultats de ses études et d'un examen savant et profondément réfléchi, ne l'est pas tellement sous le rapport de son organisation intime et de la structure de ses organes, qu'on n'ait pu le confondre avec eux. En effet, si nous en exceptons l'étendue qui a reçu chez

lui l'organe du toucher, qui est à la vérité le plus précieux de tous, et dont les autres ne sont que de simples modifications, quelle autre différence établit la distinction essentielle, la ligne de démarcation évidente que certains philosophes ont voulu établir entre l'homme et les objets vivans de la création ? Plus on examine cette question dans les données capables de l'éclairer, plus on se convainct de l'étendue et du nombre des rapports d'analogie qui existent entre le premier des animaux et les autres. C'est partout la même fibre élémentaire, le même tissu cellulaire, les mêmes vaisseaux, les mêmes nerfs, les mêmes muscles, les mêmes os : ce sont les mêmes viscères, les mêmes organes de locomotion, de respiration, de sensation, de reproduction ; ils se nourrissent tous par les mêmes moyens, se reproduisent de la même manière, jouissent des mêmes propriétés actives, et vivent pour ainsi dire d'une même vie.

Les rapports d'analogie qui se prononcent si éminemment entre l'homme et les animaux dans l'ordre naturel de leurs fonctions pendant l'état de santé, ne sont point interrompus par l'état de maladie. Doués des mêmes propriétés organiques et vitales, et exposés à l'action de toutes les causes de destruction au milieu desquelles ils vivent ensemble, les animaux comme l'homme sont sujets à la douleur et aux infirmités. Mais bornés dans le nombre et le développement de leurs organes des sensations, plus simples dans leur structure, doués d'une vie plus exclusive, plus intérieure, si l'on peut s'exprimer ainsi, plus concentrée, plus organique, et moins expansive ; moins en rapport par conséquent avec les objets extérieurs ; plus sobres et plus

réglées dans leur alimentation et leurs plaisirs, parce qu'ils ne sont jamais emportés au-delà des bornes fixées par leurs besoins naturels, par une imagination exaltée et des besoins factices: les animaux peuvent bien devenir malades, mais ne sont pas sujets à un aussi grand nombre de maladies que ces causes nombreuses et puissantes développent bien souvent chez l'homme le plus heureusement constitué.

Il n'en est pas moins vrai cependant que celles de ces affections auxquelles les animaux sont sujets, se développent chez eux par les mêmes causes, suivent la même marche, et se guérissent par les mêmes moyens qui les combattent efficacement chez l'homme. C'est une vérité de fait que l'expérience a depuis long-tems consacrée et qui devrait être connue de tout le monde. Mais soit qu'elle n'ait été que vaguement aperçue, soit que l'ignorance ait fait de vains efforts pour la tourner à son profit, je ne vois pas qu'on en ait tiré en ippiatrique tous les avantages qu'elle offrait à sa sagacité. Combien en effet cette science qui devait calculer ses progrès sur ceux que faisait la Médecine, proprement dite, est-elle restée en arrière de celle-ci, et combien n'a-t-elle pas à attendre des trésors que cette dernière a successivement entassés dans le progrès des âges écoulés?

L'art ippiatrique a été tellement négligé, que sa doctrine ne date presque que de nos jours. Réduit jusqu'alors à des formules plus ou moins compliquées et informes que l'ignorance aveugle appliquait à tort et à travers, sans aucun égard ni à la nature des symptômes, ni à l'espèce de la maladie, cet art était plutôt une routine indigeste transmise successivement de père

en fils dans les familles des maréchaux ferrans, qu'un ordre régulier de vues et de préceptes soumis à des règles capables d'en diriger l'application. Etrangers à toutes ces connaissances, ces maréchaux ferrans qui ne savaient pas même lire, se bornaient le plus souvent à quelques pages d'un formulaire que la plupart choisissait au hasard, et dans lequel ils trouvaient trois ou quatre ou un plus grand nombre de prétendus spécifiques, de secrets précieux pour la colique, autant pour le catarrhe, la courbature, l'asthme, etc., etc. On pense bien qu'avec de pareils moyens à effet assuré, l'art ne pouvait que rester stationnaire, ou plutôt ne devait pas sortir du cercle étroit et vicieux dans lequel il était resserré. Il a fallu que des gens instruits profitant de l'analogie qui existe entre les propriétés organiques et vitales de l'homme et des animaux, aient tout à coup transporté en ippiatrique les faits et les documens qui servent de base à la science de la Médecine, pour reconstituer cet art, et l'élever à la dignité vers laquelle il tend à grand pas depuis quelques années. Mais quelques efforts qu'on ait fait, combien il reste encore de lacunes à remplir! Combien la Médecine réserve encore de trésors à l'ippiatrique!

Médecin, je me suis proposé de prouver cette vérité, en choisissant pour l'objet de mes recherches et de mes essais, celle des maladies des bestiaux qui me paraissait la moins connue des vétérinaires, quoique très-commune et contre laquelle les moyens de l'art ont été jusqu'ici tellement efficaces, qu'on a fait de son incurabilité son principal caractère. On devine déjà que c'est de la Lure, comme on l'appelle communément, que j'entends parler. Si je ne me trompe fort, en donnant

trop d'extension à une observation pratique qui m'est propre, et en exagérant les conséquences que je tire de fortes analogies, je prouverai qu'en remontant aux vrais principes de la pathologie, il n'est pas toujours impossible de porter le flambeau de l'analyse dans l'examen des élémens constitutifs des maladies réputées incurables, de reconnaître par là leur nature intime, et de leur appliquer des méthodes de traitement qui triomphent des plus rebelles.

Ce Mémoire présentera autant de sections que son sujet offre de rapports sous lesquels il est nécessaire de le considérer.

Le premier chapitre sera consacré à la description des symptômes dont cette maladie se compose. Mais comme elle est connue de tout le monde, nous insisterons peu sur son histoire, sans pourtant omettre rien d'essentiel.

Le second renfermera quelques détails sur son diagnostic.

Nous traiterons dans le troisième, de ses causes et de sa nature, ce que nous dirons sur cet objet fera déjà pressentir nos vues théoriques sur le traitement et le genre de médication par lequel nous nous proposons de combattre cette affection opiniâtre.

Enfin, c'est dans le quatrième que nous développerons les principes sur lesquels doit être basée la méthode de traitement qu'il faut suivre, et que nous détaillerons les moyens propres à remplir les indications que la maladie nous offrira dans ses diverses périodes.

Le plan fondé sur l'ordre naturel de génération et de

succession de nos idées, présentera surtout l'avantage inappréciable de faire concourir toutes les données répandues dans le corps de l'ouvrage au but vers lequel nous tendons, et de faire de plus en plus ressortir l'idée mère de ce Mémoire, qui en est comme l'ame et en fait tout le mérite, si toutefois on trouve qu'il en ait quelqu'un.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de la maladie.

On ne trouve, sur notre sujet, dans les ouvrages qui ont été publiés jusqu'ici, sans même en excepter quelques cahiers qui ont été tout récemment dictés dans une école renommée, et que nous avons été à portée de consulter, que quelques détails qui se réduisent aux notions les plus vulgaires. A peine y fait-on l'énumération sommaire des symptômes dont cette maladie se compose, et le nom si faux dans sa signification et si impropre de *Lunè*, qui lui reste encore, témoigne assez, non-seulement le peu de zèle avec lequel les auteurs ont cherché à étudier et approfondir son véritable caractère, mais encore le peu de soins qu'ils ont mis à tracer les détails de son histoire. Nous allons chercher à remplir cette lacune de la science autant que nous le permettront de le faire les cas que nous avons observés; et comme le mérite d'une pareille description consiste toujours dans la vérité et l'exactitude, nous oublierons pour un instant tout ce que nous avons lu, et ne voulons composer cette histoire que des traits que nous avons nous-même observés et recueillis sur le sujet malade.

Cette affection se compose toujours de paroxismes

dont la durée et le retour varient singulièrement, surtout dans les commencemens. Alors il arrive le plus souvent qu'on les méconnaît, parce que consistant dans un mouvement fébrile général qui ne dépasse pas certaines bornes et qui ne dure que peu de jours, on prend la lassitude par laquelle ils s'annoncent pour le résultat d'une fatigue excessive, et qu'on ne reconnaît la maladie pour ce qu'elle est réellement, que lorsque l'affection locale a éclaté. Ce n'est non plus que de ce moment que date, aux yeux du vulgaire, le commencement de cette affection. Mais une observation attentive m'a appris qu'il faut remonter à une époque bien antérieure pour découvrir la première origine, et qu'elle a toujours préludé pendant un tems considérablepar les paroxismes dont nous parlons.

En effet, long-tems avant l'apparition des symptômes locaux, les poulains qui doivent être atteints de cette affection, sont à des intervalles inégaux, et pendant quelques jours, nonchalans, faibles et paresseux, leur appétit devient moins vif; ils ont la tête basse, ne répondent que faiblement à l'éperon, et pour peu qu'on les presse, après un peu de fatigue, ils se négligent dans leur marche, trébuchent et s'abattent pour la plus petite inégalité du terrain,.... ils éprouvent par fois la diarrhée, et le moindre exercice les met en nage..... tout à coup la fièvre a cessé; leur appétit revient, et les forces se doublent. Néanmoins ces poulains sont toujours plus ou moins faibles et incapables de longues fatigues.

L'état de calme et de santé qui succède à ce premier paroxisme peut durer deux, trois et quatre mois, au

bout desquels il se renouvelle en augmentant un peu d'intensité et de durée. Peu à peu l'intervalle qui les sépare se détruit, et ceux-ci deviennent et plus fréquens et de plus longue durée. Enfin, ils s'accompagnent d'une affection locale qui réfléchissant sur eux les vibrations qui les constituent en partie, en augmente singulièrement l'intensité pendant tout le tems de leur durée.

Cette affection locale est une fluxion sur les yeux : elle est si peu considérable à la première apparition, que rarement on la rapporte à sa véritable cause. Le poulain rentra hier soir sain dans l'écurie; on est tout étonné ce matin de voir un de ses yeux larmoyans : c'est sans doute l'effet d'une violence extérieure, ou peut-être d'un coup d'air; peu de soins suffisent pour dissiper cette inflammation qui disparaît en entier dans l'espace de peu de jours. Mais quelle nouvelle surprise! Tandis que l'on se félicite d'une cure si prompte, l'autre œil se trouve tout à coup atteint de la même maladie. Les mêmes soins, la même durée ont, dans cette seconde affection, la même efficacité que dans la première : alors le propriétaire rassuré s'applaudit de ce succès, tandis que le connaisseur, convaincu par l'expérience, que ce paroxisme n'est que le premier anneau d'une chaîne qui ne se termine que par la perte absolue des organes affectés, tremble déjà pour ses intérêts, et se hâte de se débarrasser d'une bête qui, dans quelques nuits aura perdu la majeure partie de sa valeur.

Cette phlegmasie oculaire reparaît avec les mêmes symptômes dans les paroxismes suivans : mais peu à peu elle s'aggrave, et prend enfin un tel degré d'inten-

sité que, au lieu de sembler être le résultat du mouvement fébrile périodique, elle réagit sur lui avec une énergie qui en augmente la gravité, et domine tellement sur les symptômes de cette fièvre, qu'ils paraissent tous en être le produit.

Quand, après un plus ou moins grand nombre d'apparitions, cette inflammation (car c'en est une véritable) est parvenue à son dernier degré d'intensité, elle présente le tableau suivant :

L'animal a perdu considérablement de ses forces ; il est lourd, pesant et comme assoupi ; sa tête est basse et les oreilles tombantes : la conjonctive est rouge et boursouflée ; les paupières engorgées et doublées d'épaisseur ; l'œil est constamment fermé, il s'en écoule une très-grande quantité d'une humeur séreuse-muqueuse qui se desséchant en partie sur le limbe et autour des paupières, y forme une croute plus ou moins épaisse qui les unit entièrement l'une à l'autre ; de sorte que l'animal ne peut ouvrir cet œil qu'après que, par des lotions convenables, on est parvenu à les dissoudre. Si l'on examine alors cet organe, il paraît tout troublé dans la profondeur de ses chambres : tel est l'état de l'œil dans les deux ou trois premiers jours.

Mais insensiblement l'inflammation s'aggrave : la conjonctive injectée de sang se boursoufle et produit comme un chou-fleur qui, occupant non-seulement toute l'étendue de la cornée transparente, mais encore toutes les autres surfaces correspondantes de l'œil et des paupières, confond toutes ces parties sous l'apparence d'une large excroissance charnue : la vue est par conséquent tout à fait interceptée, et les paupières très-

douloureuses et gonflées restent constamment fermées. Le gonflement s'étend même un peu loin sur les parties voisines, qui de plus se montrent très-sensibles à la moindre pression. A ces symptômes se joignent encore le plus ordinairement un écoulement de viscosités par la narrine correspondante à l'œil affecté, et une toux opiniâtre qui témoignent la propagation de l'inflammation sur la muqueuse des fosses nasales et l'existence d'une inflammation sympathique sur la muqueuse des bronches. Les intestins participent aussi au trouble général; il y a constipation opiniâtre, et la fièvre qui se développe est toujours en raison directe de l'intensité de la phlegmasie oculaire.

Ce second stade dure ordinairement depuis quatre à sept, jusqu'à dix et quinze jours.

A cette époque les symptômes locaux commencent à paraître perdre de leur violence, et la fièvre s'adoucit: l'œil encore injecté au dehors n'est plus aussi sensible à la lumière, ni à la pression. La quantité de l'écoulement augmente en raison du relâchement qui s'opère; et la matière de cet écoulement en devient d'autant plus épaisse et se rapproche de plus en plus des qualités et de la nature du pus: la toux est moins sèche et moins fréquente; l'écoulement des narrines subit une modification qui l'identifie en quelque sorte avec celui dont nous venons de parler; les intestins se relâchent, et à l'envulsion de matières dures et cuites, comme on les appelle, succède ordinairement une diarrhée dont l'influence sur l'intensité des autres symptômes ne peut être équivoque. La transpiration est égale, modérée et uniforme sur toutes les parties du corps; enfin l'excroissance de la conjonctive disparaît, et la quantité

des écoulemens oculaire et nasal diminue petit à petit et finit par disparaître : alors l'œil paraît à découvert, la conjonctive est terne et les humeurs sont troublées et épaissies. Peu à peu elles s'éclaircissent, mais il est à remarquer que c'est toujours vers la partie supérieure que commence à s'opérer ce phénomène, et qu'il se continue de haut en bas en suivant transversalement une ligne directe qui donne successivement au miroir de l'œil toutes les apparences des diverses phases de la lune ; d'où sans doute, comme nous le dirons plus bas, est venu le nom de *lune*, sous lequel on désigne communément la maladie que nous décrivons.

Les symptômes inflammatoires dont nous venons de parler, dès qu'ils commencent à décliner, le font avec une rapidité telle que cette seule circonstance paraîtrait tenir du prodige, si une phlegmasie semblable qui s'établit alors sur l'œil du côté opposé, n'en donnait une explication très-satisfaisante. On conçoit en effet que la violence de l'irritation phlegmasique qui s'empare tout à coup de l'œil encore sain, ne peut que mener une action dérivative ou révulsive très-forte, et concentrer sur ce dernier les mouvemens fluxionnaires dont l'œil malade était précédemment le terme. C'est à cette circonstance que s'applique exactement l'aphorisme si connu du Père de la Médecine : *Duobus doloribus simul, sed in diversâ parte subortis, vehementior observat alterum.*

Cette seconde inflammation se comporte sur l'œil nouvellement affecté, de la même manière qu'elle l'a déjà fait sur le premier ; elle a la même marche, la même gravité et la même durée que la première ; elle a la même tendue, offre le même aspect et excite les

mêmes irritations sympathiques ; elle n'en diffère en un mot que par sa troisième période, celle de déclinaison, qui ne se fait pas, tant s'en faut, aussi rapidement que dans le premier cas ; de sorte que l'œil reste bien plus long-tems terne et louche, et que s'il arrive que l'animal en conserve un, ce n'est jamais le dernier affecté.

Enfin le miroir de l'œil recouvre sa transparence et se rétablit dans son premier état, lorsque les paroxismes ne se sont pas encore trop souvent répétés. Mais dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque ces paroxismes se sont succédés un certain nombre de fois, la cornée transparente reste de plus en plus louche, jusqu'à ce qu'enfin ayant perdu toute sa pellucidité, elle intercepte toute immission des rayons lumineux : alors la vue est totalement perdue et sans aucun espoir de retour.

La marche de la maladie est d'abord irrégulière, et les paroxismes se succèdent dans un espace de tems qui varie infiniment depuis quarante jours jusqu'à deux ou trois mois : mais à mesure qu'elle s'avance et prend de l'intensité, ses paroxismes se régularisent et se renouvellent assez constamment dans l'espace réglé de quarante jours, à compter de celui de l'invasion des deux yeux, qui se suivent.

Les saisons de l'année ont, sur le développement des symptômes, une influence très-marquée. J'ai vu l'affection douce et modérée en hiver, manquer quelquefois de paraître à ses époques, se régulariser au Printems et en Eté, et prendre un degré d'intensité dont elle se dépouillait dans les saisons suivantes, pour reparaître de nouveau très-intense au Printems et dans l'Eté de l'année suivante. L'œil qui a servi comme de centre et de point d'appui à ces mouvemens fluxionnaires periodiques,

offre alors des apparences et des altérations qu'il est bon de connaître : gros, largement ouvert, il a une expression fort désagréable à la vue ; la cornée transparente dure, épaissie, opaque, renferme dans l'épaisseur de ses lueurs, outre qu'elle a perdu sa transparence, des tresses de matières qui indiquent l'existence d'éminens petits abcès. L'humeur aqueuse est ordinairement troublée, mais il n'est pas rare de la trouver avec sa transparence et sa limpidité ordinaires ; la parois intérieure de la chambre de l'œil est recouverte d'un enduit gras, visqueux et épaissi ; l'ouverture pupillaire est toujours très-largement ouverte.

Mais la désorganisation principale, celle à laquelle tient en plus grande partie l'incurabilité de l'affection, est celle dont le cristallin est atteint : ce corps est devenu tout-à-fait opaque et offre au travers de la pupile une substance plus ou moins dure, blanc cuit, qui la fait subitement comparer a l'albumen d'un œuf calluté par la chaleur. Le corps velu participe à la même altération, et la rétine qui est ordinairement flétrie, retirée, épaisse, n'y est pas étrangère. On trouve enfin le nerf optique fortement injecté, gonflé et nageant dans une certaine quantité de sérosité visqueuse et rougeâtre ou utrophié. Mais il n'est pas rare de voir ces parties internes de l'œil dans l'état sain, et dans ce cas l'interruption des rayons lumineux et la cécité qui en dérive sont uniquement dus à l'opaitte de la cornée transparente.

CHAPITRE II.

Du Diagnostic.

Si nous avions, sur l'état d'un cheval soupçonné d'être

atteint de l'affetion qui nous occupe, des renseignemens exacts et propres à nous faire connaître que ce cheval a éprouvé plus d'une fois les symptômes dont nous avons donné le tableau dans le Chapitre précédent, nous ne pourrions hésiter de prononcer sur l'intensité de l'affection, et reconnaître que cette bête est lunatique. Aussi n'est-ce point sous ce rapport que la question doit être traitée : nous supposons deux cas bien différens, et qui rendent le problème bien difficile à résoudre.

Le premier est celui d'un de ces animaux que l'on voit actuellement atteint à l'un des yeux d'une inflammation que l'on rapporte à un coup, à une chûte, ou à l'action subite d'un courant d'air froid qui, ayant tout à coup saisi l'animal pendant qu'il était en nage, a décidé cette affection catarrhale ; et le second, est celui d'un autre cheval que l'on présente après un paroxisme terminé de la phlegmasie périodique.

De ces deux questions, la première est insoluble dans le plus grand nombre des cas, et la seconde présente d'autant plus de difficultés que la bête est plus jeune et la maladie moins ancienne.

Et d'abord quant à la première, les symptômes qui accompagnent et ceux qui caractérisent l'affection dans les deux cas, étant absolument les mêmes, il devient impossible de distinguer *à priori*, si elle appartient à l'espèce de phlegmasie périodique ou si occasionnée par une violence extérieure, ou l'impression d'un courant d'air, elle est d'une nature differente. Cependant, si les symptômes locaux étaient accompagnés de déchirure ou d'echymoses évidentes, soit sur le globe oculaire ou ses annexes, soit dans le voisinage de l'orbite, cette circonstance pourrait faire présumer que cette affection

est du genre des traumatiques, et qu'elle ne sera pas sujette à de funestes retours. Un examen attentif et très-circonstancié fait par une personne à qui l'habitude et une longue expérience ont donné cette précision de coup d'œil qui trompe rarement dans les choses mêmes les plus difficiles ; un examen, dis-je, très-attentif de la constitution de la bête, de la configuration et de l'expression de l'œil sain (laquelle a toujours quelque chose de singulier dans les chevaux lunatiques) et de ses annexes, peut aussi donner lieu à des inductions très-fortes et mettre à même de prononcer avec le plus haut degré de probabilité ; mais dans aucun de ces deux cas, on ne peut acquérir ce degré de certitude physique qui semble commander aux événemens, et sans lequelle un homme jaloux de son jugement, ne se décide jamais à prononcer d'une manière absolue. On est donc alors obligé d'attendre, et j'observe à ce sujet que le terme de quarante jours fixé par la loi, est rarement suffisant pour garantir de toute méprise.

Considéré sous le second rapport, le diagnostic de la maladie dans les intervalles des paroxismes, n'offre pas de grandes difficultés, lorsque déjà avancée, un certain nombre de reprises se sont succédées l'une à l'autre pendant un certain tems. Les traces déjà presque indélébiles que ces reprises ont laissées sur la cornée transparente, ne pouvant guère être méconnues, et donner lieu à des méprises, cette membrane a perdu de sa pellucidité ; elle est devenue plus ou moins opaque : des veines pleines de sang teignent en rouge la conjonctive dans la majeure partie de son étendue ; la pupile largement dilatée fait connaître que la retine ne reçoit plus une assez grande quantité de rayons lumineux, et que la vue est faible.

L'aspect de l'œil donne à l'animal un air hébété qui ne lui est pas naturel : un tuf, une grosse pierre, un corps blanc qui se trouve à une certaine distance, et que l'animal ne peut discerner clairement, lui cause un mouvement de surprise qui le fait arrêter soudain et refuser de passer outre, ou si cet objet l'a surpris en se présentant tout à coup à ses regards confus, il se jette tout à coup à droite ou à gauche, et fait ce que l'on appelle un écart ; ce qui le rend très-dangereux. Ce cheval devient peureux : et j'observe qu'une vue faible et peu distincte est la cause la plus ordinaire qui rend les chevaux vicieux sous ce rapport.

Mais lorsque la maladie est commençante, lorsqu'à peine deux ou trois paroxismes se sont succédés à de longs intervalles, les difficultés sont bien autrement difficiles à résoudre : l'affection locale faible et indéterminée qui n'a paru sur l'œil que trois ou quatre jours, ne peut pas avoir bien profondément altéré sa structure ; elle a à peine laissé quelques traces de son passage, que le jeu des fibres et spécialement celui des vaisseaux absorbans, ont dissipé dans le long espace de tems qui règne encore entre le paroxisme fait et celui qui le doit suivre. Il n'appartient alors qu'à un œil très-exercé de deviner en quelque sorte le passé et l'avenir, et par le résultat d'une conviction non raisonnée ou d'une combinaison que l'esprit ne peut analyser, de prononcer sur l'existence de la maladie et sur le retour inévitable et prochain de nouveaux paroxismes.

Cependant un homme expert n'est pas dans ce cas même dépourvu de tout signe capable de le guider, et l'on a fait à ce sujet des observations qu'il est bon de connaître.

Le cheval qui est déjà ou qui est sur le point d'être atteint de la maladie, a les paupières et surtout celle supérieure, grosse, boursouflée et engorgée : le contour de la cornée transparente est arrêté par un cercle bleu d'une certaine largeur, et qui se fond sur cette dernière en un second sur la largeur duquel la cornée transparente n'a pas toute sa pellucidité ; de plus, la conjonctive palpibre, et surtout la portion de cette membrane qui, réfléchie des paupières, couvre la sclérotique, plus humide que d'ordinaire, d'un aspect pâle, offre en outre des vaisseaux de réseaux, rouges, injectés plus ou moins apparens : enfin la vue n'est pas aussi claire, ni aussi forte que d'ordinaire, ce qui rend le cheval ombrageux.

A cet ensemble de signes, qui doivent faire la base du jugement à porter dans cette circonstance, on doit ajouter ceux que l'on tire de la constitution et de l'habitude du corps de la bête, et y joindre ceux que fournissent les rapports que cette bête a eus avec les causes capables de déterminer cette affection. Mais comme nous traiterons de tous ces objets au Chapitre des causes, nous nous abstenons de les indiquer ici pour éviter des répétitions inutiles et qui par là ne pourraient être que très-fastidieuses.

Chapitre III.

Des causes et de la nature de la maladie.

On a accusé de déterminer l'affection dont nous nous occupons, un très-grand nombre de causes; mais les auteurs ne sont d'accord ni sur leur nombre, ni sur leur degré d'influence : les uns attribuent la plus grande

efficacité à celles de ces causes dont les autres ne font pas même mention *et vice versâ*.

En rassemblant sous un seul coup d'œil toutes celles que ces auteurs ont signalées, on est étonné de la sorte de bigarure qu'elles forment et de la possibilité, en suivant une marche aussi tortueuse d'en augmenter la liste d'une manière presque infinie ; de sorte que l'œtiologie de cette affection est un véritable cahos où l'erreur et la vérité, le doute et la certitude unis et confondus sur la même ligne, se combattent mutuellement.

Cependant, quelque nombreuses que soient ces causes, il n'est pas impossible de les réduire beaucoup et de les ranger sous un petit nombre de chefs sous lequel elles viennent pour ainsi dire se grouper elles-mêmes : et c'est en étudiant leur manière d'agir que l'on pourrait réussir à les classer dans l'ordre le plus naturel et le plus avantageux pour la conception et pour la science.

En effet, pour peu qu'on les étudie dans leurs modes d'actions, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elles n'agissent en général que de deux manières distinctes : les unes éloignées, inhérentes à la constitution de l'animal, ou venues du dehors, préparent en quelque sorte et de longue main, les élémens de l'affection : les autres, étrangères à l'animal, mais puissantes, actives, instantanées, mettent ces élémens en jeu, et tracent pour ainsi dire le cercle dans lequel ils doivent se combiner, se succéder et agir. Les premières peuvent être désignées sous le nom de causes prédisposantes, et les secondes porter la dénomination de causes déterminantes et efficientes. C'est suivant cette division que nous allons les examiner.

Et d'abord, sans prétendre résoudre d'un mot la grande question touchant la transmission des maladies héréditaires, et assurer que le poulain dont la mère ou le père a été lunatique le sera infailliblement, nous devons reconnaître dans l'état actuel de la science, que de même que l'homme, le cheval naît avec des formes et une constitution qui le rapprochent singulièrement, sous les rapports de ses parens ou de l'un d'eux. De là, l'animal dont nous parlons, apporte en naissant des dispositions aux maladies dont les parens furent atteints; dispositions qui peuvent bien rester sans effet dans la génération présente, et même être corrigées par une infinité de causes qu'il est inutile d'amener ici, mais qui mises en acte par quelqu'une de celles que nous nommons déterminantes, produiront bientôt la maladie. Ainsi, le poulain né de parens lunatiques, peut bien ne pas l'être lui-même, si par hasard ou par suite de précautions, il se trouve soustrait à l'action des causes déterminantes; mais dans le cas contraire, il sera infailliblement atteint de la maladie, tandis qu'il l'aurait évitée sans la prédisposition qu'il apporte à la contracter.

Au reste, on reconnaît cette prédisposition à des signes particuliers, dont l'ensemble même annonce déjà l'existence de la maladie. Ces animaux ont les mouvemens lents et la tête lourde; les paupières sont, comme on dit, doublées d'épaisseur, c'est-à-dire, plus grosses qu'elles ne devraient être; l'appétit est variable; la diarrhée les prend souvent, ils engraissent facilement dans le repos, et suent beaucoup et maigrissent promptement par l'exercice; le tissu cellulaire distendu regorge de sucs lymphatiques; les glandes de ce nom participent à cet engorgement, et on en trouve des chapelets plus ou

moins prononcés dans la ganache, autour des articulations et sur le trajet de la trachée artère; partant, les jambes sont bien rarement fines; la vue est faible et la pupile très-dilatée, une très-grande quantité de rayons lumineux qui affectent désagréablement la rétine, forcent ces animaux à clignoter et à tenir les yeux plus ou moins fermés: ces chevaux sont presque tous plus ou moins ombrageux.

En réfléchissant un peu sur ce court exposé des signes qui annoncent la prédisposition à l'affection périodique, on ne peut que se convaincre que tous ces symptômes se rattachent à un principe d'où ils découlent, et qui est une débilité générale remarquable, surtout dans le mouvement tonique qui, trop faible pour débarrasser les organes des sucs trop abondans et mal élaborés qui les engorgent, s'affaiblit encore davantage par leur impression éminemment relâchante.

Mais que cette débilité des mouvemens toniques qui a sa principale racine dans le défaut de ton de l'estomac, soit héréditaire ou acquise, ses effets seront toujours les mêmes. Ainsi nous pouvons déjà admettre comme aussi prédisposantes de l'affection dont nous parlons, toutes celles qui peuvent soit directement, soit indirectement, soit promptement, soit à la longue, décider ou introduire cet état de débilité dont nous parlons; et cette idée lumineuse nous dispensera d'entrer dans de grands détails sur l'énumération de ces causes qui peuvent être multipliées à l'infini, mais dont il suffira d'indiquer quelques-unes.

Je place au premier rang un long usage de substances alimentaires d'une nature trop aqueuse, et qui sont plus ou moins dépourvues de sucs nutritifs, comme l'herbe

de l'arrière saison dans les endroits bas et marécageux ; les heures de la journée, les saisons et les climats froids, humides et brumeux ; le séjour prolongé dans certaines étables mal tenues, trop peu aérées et trop humides, surtout lorsque la négligence, loin de corriger ces vices, tend sans cesse à en augmenter l'influence pernicieuse ; le défaut de soins relatifs au cheval lui-même ; l'inaction dans laquelle on tient pendant fort long-tems les chevaux que l'on veut, comme on dit, mettre en état ; ou des fatigues excessives et trop prolongées.

On doit ajouter à ces causes dans le même genre, un état habituel de langueur, entretenue par une maladie de longue durée, et spécialement si elle est de celles qui établissent leur siége sur le canal digestif ; l'usage long-tems continué de certaines eaux crues séléniteuses ou chargées de sels purgatifs ; l'habitude de purger les chevaux sans nécessité : et on conçoit, sans que j'aie besoin de le dire, que toutes ces causes ne peuvent qu'affaiblir la constitution, appauvrir, comme on le disait anciennement avec tant de vérité et d'énergie, les fluides et surtout le sang, et faire prédominer les humeurs aqueuses, séreuses et le moins animalisées, et affaiblir par conséquent le solide vivant.

Mais s'il en est une autre qu'il ne faut pas passer sous silence, parce que, outre sa manière d'agir, qui la confond avec celles dont nous venons de parler, elle en a une fort spécifique qui l'en distingue et qui lui donne un nouveau degré d'importance : elle tient même par là le milieu entre les causes prédisposantes et les causes efficientes qu'elle imite toutes par son double mode d'action. Cette cause est le gaz hydrogène carboné ou mêlé d'acide carbonique, et plus ou moins chargé de principes

étrangers à sa nature. On sait que ce gas qui se dégage à tout moment de la surface des terrains marécageux, de ceux qui ont été recouverts par une inondation, lorsque toute la masse des eaux s'étant écoulée ou ayant été absorbée, soit par la terre, soit par l'air et le soleil, ces terrains sont mis à découvert et exposés à la chaleur de cet astre ; ou de la vase des rivières, lorsque l'eau par son retrait l'a laissée exposée aux mêmes influences; on sait, dis-je, que ce gas pur ou mêlé à d'autres; exerce sur le corps de l'homme une action si puissante, qu'il suffit quelquefois de l'avoir respiré pendant quelques instans pour contracter une fièvre intermittente, et que dans d'autres cas où on le respire et l'absorbe en moindre quantité, mais pendant un plus long espace de tems, il ruine sourdement l'économie animale, épuise la constitution et énerve les forces. D'après cela, pouvons-nous méconnaître son influence sur le poulain, qui sans cesse occupé à paître, doit le respirer à plein au moment où il se dégage, et par conséquent alors qu'il est le plus chargé de parties hétérogènes ? C'est d'ailleurs ce que confirme l'expérience journalière dans les pâturages gras et marécageux.

On conçoit donc que cette cause majeure, aidée ou non de quelques-unes de celles que nous venons d'énumérer, doit produire sur le poulain les modifications que nous avons dit préparer l'animal au développement de nouveaux symptômes. Son action est d'autant plus puissante, qu'un air sombre, pesant, calme, froid et brumeux, en s'opposant à l'élévation et à la dispersion de ce gas dans l'atmosphère, en concentre les couches épaisses sur la surface de la terre, de sorte que la tête du cheval qui paît y est constamment plongée dans

leur sphère : et de là de plus grands dangers pendant la nuit.

Mais, comme nous le disons plus haut, ce gaz ne se borne pas à l'énervation de l'animal : on sait que chez l'homme il détermine presque constamment la forme intermittente, ou du moins périodique, dans l'affection qu'il occasionne. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi sur le cheval ? Voudrait-on argumenter de la longueur du tems qui s'écoule entre deux paroxismes respectifs, dans l'ophtalmie périodique ? Mais que fait au fond de la chose quelques jours de plus ou de moins ? Cherche-t-on en Médecine, des causes particulières pour expliquer le retour périodique des accès de fièvres intermittentes dans la quotidienne, la tierce, la quarte ; et n'a-t-on pas vu chez l'homme, la sextane, la septane des fièvres dont les accès ne se renouvellent que tous les jours, tous les mois, tous les trois mois, tous les ans, etc., etc. ? Il est d'ailleurs à observer que semblable aux différentes espèces de la fièvre intermittente les plus communes, dont la longueur des accès est relative à l'espace de tems qui les sépare, l'ophtalmie périodique observe très-régulièrement cette proportion dans la durée de ses paroxismes considérés non-seulement dans l'affection locale, mais encore dans le mouvement fébrile qui la prépare et la détermine d'un côté et celle du tems qui s'écoule entr'eux.

Enfin un dernier tems confirme cette analogie. N'est-il pas vrai que la même médication emporte à la fois et les fièvres intermittentes régulières et les fièvres locales et celles qui leur répondent ? Cette même médication convient même à ces fièvres, quoique leurs paroxismes réguliers et irréguliers ne se répètent qu'à de bien plus

longs intervalles ; pourquoi ne conviendrait-elle pas à l'ophtalmie périodique des chevaux ? Tout concourt à faire croire le contraire, et l'expérience vient de le confirmer sous mes yeux.

On accuse communément de produire le retour périodique de l'affection qui nous occupe, les révolutions de l'astre de la nuit. C'est de là que l'on a tiré probablement le nom de Lune, par lequel on désigne cette affection. L'influence des différentes phases de la lune sur la production de quelques phénomènes de végétation bien constatée, ne peut que faire admettre une action directe assez puissante de sa part, sur la constitution de l'homme et celle des animaux qui se rapprochent le plus de lui ; et sous ce rapport, on ne peut disconvenir que cette influence n'imprime son action sur le degré de violence ou le retour des symptômes qui caractérisent l'ophtalmie périodique des chevaux. Mais vouloir en inférer que cette cause est l'unique ou même la principale qui détermine et règle le retour périodique de l'affection, c'est tirer arbitrairement une induction des premières qui ne la contiennent pas, et avancer une chose qui se trouve démentie par l'observation journalière. En effet, la lune passant par toutes ses phases dans l'espace réglé de vingt-huit jours, comment la même phase pourrait-elle coïncider avec la répétition des paroxismes qui n'a lieu qu'au bout de la quarantaine ? C'est donc bien gratuitement que cette assertion a été d'abord avancée, et sans examen qu'elle a passé sans contradiction jusqu'à nous, en se perpétuant d'âge en âge.

Enfin, il est un troisième ordre de causes qui agissent plus directement sur les organes qui sont le principal siége de l'affection et réunissant sur eux tous les mou-

vemens organiques, en décident peut-être la forme et l'y fixent décidément. Ce sont toutes les substances ou tous les mouvemens qui, agissant sur les yeux, soit par leurs propriétés physiques, soit chimiquement, fatiguent la vue ou en irritent l'organe.

A la première de ces divisions se rapportent les coups et les chûtes qui intéressent le globe oculaire, et qui lors surtout qu'ils sont répétés, excitent sur cet organe des inflammations dont la répétition les dispose de plus en plus à en contracter d'autres pour la plus petite occasion.

Il en faut dire autant des courans d'air froids reçus dans le moment où le cheval est échauffé par la marche et qu'on le découvre sans précaution : les subites vicissitudes de l'atmosphère et son passage brusque du chaud au froid, doivent avoir et ont en effet les mêmes résultats, soit qu'ils n'agissent que sur les yeux, ne les irritent, soit qu'ils suppriment en même-tems la transpiration et la sueur.

Il est une autre cause que l'on a accusée d'une certaine influence dans la production de la maladie et qui tient à la même section des causes mécaniques ; c'est un long usage de fourrages secs, durs et résistans, qui exigeant pour être brisés et mâchés, de longs et pénibles efforts de mastication, ne peuvent que nécessiter, dit-on, un engorgement plus ou moins intense des vaisseaux oculaires et disposer ainsi les yeux aux inflammations. Je laisse à décider le degré d'importance que mérite cette cause qui pourrait bien en avoir une plus grande, sous le rapport de la qualité des sucs que de semblables alimens peuvent fournir. On peut lui associer sous ce rapport, la nécessité de tenir la tête basse, dans l'action

de paître, laquelle continuée pendant long-tems doit avoir des résultats bien plus pronononcés.

Enfin la seconde section des causes locales, se compose de toutes les substances qui, dissoutes dans l'air ou quelqu'autre véhicule et appliquées sur les yeux, peuvent irriter ces organes par leurs propriétés chimiques.

On doit admettre dans cette section toutes les poudres et dissolutions plus ou moins corrosives que certains emploient en applications locales et immédiates sur les yeux, pour dissiper des taies ou éclaircir le miroir de l'œil.

Les vapeurs âcres qui s'élèvent habituellement, surtout en Eté, par les fortes chaleurs, des litières en fermentation dans des étables mal tenues, produisent les mêmes effets et appartiennent à la même division. Il en faut dire autant de toutes autres de la même nature, fournies par le charbon en combustion, par un volcan enflammé, etc., ou même par un terrain marécageux dont le gaz hydrogène impur peut agir aussi de cette manière. On conçoit, sans qu'il soit nécessaire de le dire, que ces différentes substances ne peuvent être appliquées sur des organes aussi sensibles que ceux de la vue, sans y susciter une inflammation qui n'a besoin que d'être coupée et régularisée par un mouvement périodique, pour constituer l'ophtalmie dont nous parlons.

Telles sont en général les causes évidentes de la maladie dont il s'agit dans ce Mémoire : il nous eût été sans doute aisé d'en produire un plus grand nombre, mais c'eut été inutilement que nous en aurions surchargé ce Chapitre qui n'est déjà que trop long. Pour atteindre notre but, il nous a suffi de tracer le cadre dans lequel il sera facile, avec un peu de réflexion, de placer celles que nous avons omises, au fur et à mesure que l'obser-

vation les présentera à l'esprit, et de faire connaître les principes d'après lesquels il sera aisé de découvrir leur nature et leur manière d'agir.

D'après ces principes et les considérations sur lesquelles ils sont fondés, on voit que par l'influence des causes que nous avons appelées prédisposantes, l'animal se trouve dans les dispositions les plus favorables, en raison de l'épuisement des forces *toniques* et de l'exaltation de la sensibilité, à contracter une affection intermittente qui s'établit même alors quelquefois spontanément, mais qui plus souvent est provoquée par une cause spécifique. Celle-ci est le gaz hydrogène plus ou moins chargé de substances étrangères à sa nature. Si on ajoute à ce tableau l'action des causes qui agissent directement sur l'organe de la vue, y établissent une irritation et une inflammation plus ou moins considérable, cette inflammation parcourra ses périodes dans un espace de tems mesuré sur son intensité ; mais cette inflammation affaiblira l'organe qui se trouvera par là plus disposé à en contracter une seconde pour la plus petite occasion, ou pour le moindre retour des mouvemens fébriles périodiques. Et c'est ainsi qu'en expliquant le mécanisme des deux premiers paroxismes, on explique aussi celui de toute la série de ceux qui doivent les suivre.

Chapitre IV.

Du Traitement.

L'esprit humain présume trop de ses ressources intrinsèques et dédaigne trop habituellement de se servir des leviers dont il devrait s'aider dans toutes ses opérations ; je veux dire l'observation et l'expérience dirigées

avec méthode et suffisamment répétées. C'est pour n'y avoir pas recours assez souvent et avec un esprit attentif et surtout dégagé de toute prévention, que nous sommes si souvent malheureux dans nos recherches. A peine avons-nous jetté un coup-d'œil sur un objet, à peine l'avons-nous examiné avec plus ou moins de distraction, à peine enfin, dans quelques cas qui les réclament, avons-nous fait deux ou trois essais, que l'esprit abattu et découragé par l'insuccès, et persuadé peut-être par l'amour propre, qu'on ne saurait aller plus loin, se replie sur lui même et s'arrête à la difficulté qui, examinée de près et avec méthode, n'est rien moins qu'insoluble; et voilà pourquoi les sciences au lieu d'avancer sont restées si long-tems stationnaires, tandis que les arts mécaniques qui exigent continuellement l'application de la main, et qui ne sont en quelque sorte qu'une série d'expériences, ont fait des progrès toujours croissans.

C'est avec l'esprit de recherche que nous venons de caractériser, qu'il faut surtout procéder, en Médecine, à l'étude d'une classe de maladies qui est restée long-tems intacte par la funeste expérience peut-être de la dénomination sous laquelle on les désignait. Ce n'est en un mot que depuis fort peu de tems qu'on s'est avisé d'étudier quelques mots des maladies réputées et dites incurables, et on a été bien surpris de voir, après quelques essais, qu'au lieu de résister à tous les moyens de l'art, quelques-unes de ces maladies étaient précisément celles qui cédaient avec le plus de facilité. Des essais aussitôt couronnés des plus heureux succès, en ont encouragé d'autres, et la liste de ces maladies que l'on croyait définitivement arrêtée, ou à laquelle il

semblait qu'on n'eût qu'à ajouter, s'est trouvée considérablement réduite : on en est enfin venu à ce point de pouvoir tracer une ligne de démarcation entre celles de ces maladies qui sont et resteront toujours incurables, et celles qui, quoiqu'elles l'aient été jusqu'à présent, peuvent et doivent cesser de l'être. C'est ainsi que, à mon avis, on ne doit placer dans l'ordre des premières que celles qui sont marquées par la désorganisation contre laquelle tout pouvoir humain sera toujours inefficace, et que nous ne devons jamais cesser d'expérimenter contre les autres, quelque rebelles qu'elles aient été jusqu'à présent aux moyens de l'art, parce qu'il n'y a pas de raison physique de leur incurabilité, et qu'elles n'ont sans doute résisté jusqu'ici, que parce qu'on a manqué entr'elles ou de méthode, ou qu'on ne leur a pas opposé les seuls moyens capables de les combattre et de les dissiper.

Telles sont les vues qui nous ont dirigé dans l'examen de cette question, touchant l'ophtalmie périodique des chevaux, et qui nous dirigent dans les recherches ultérieures de Médecine humaine, si le tems et les circonstances nous permettent de nous y livrer avec tous les soins qu'elles exigent. Les succès assez nombreux que nous avons obtenus dans notre pratique, en agissant d'après ces vues et ces principes, dans le traitement des maladies rebelles, et que des Praticiens d'ailleurs fort habiles avaient abandonnées comme définitivement incurables nous en garantissent de plus brillans encore. Mais par combien de sacrifices pénibles ne faut-il pas acheter un succès ? Combien de difficultés à vaincre, sans compter celles de la maladie ? Combien de dégoûts à éprouver ? Combien de résistance de la part du malade ?

Combien de témoignages non équivoques de lassitude et d'improbation de la part des parens..... Mais revenons à notre objet.

Nous avons vu dans les Chapitres précédens que l'ophtalmie périodique dont nous nous occupons dans ce travail, consiste en paroxismes séparés, isolés, mais tenant l'un à l'autre par un état de l'animal sur lequel ils sont en quelque sorte entés. La marche qu'il faut suivre dans leur succession, leur caractère et la nature de la modification des propriétés vitales qui favorise leur développement et perpétue leur retour réglé, les rapprochent tellement du caractère et de la nature des fièvres intermittentes, qu'il nous est presque impossible de les considérer autrement. Partant, le même traitement qui combat efficacement les unes doit réussir dans l'autre, et c'est d'après le même plan et avec les mêmes remèdes qu'on doit les traiter.

C'est pour n'avoir pas eu cette idée de rapprocher, quoique dans des individus différens, des maladies qui se ressemblent et sont en quelque sorte identiques, qu'on s'est livré jusqu'ici à des essais et des tâtonnemens infructueux dans le traitement de la fluxion périodique des chevaux. Le vice radical de ces essais, était de ne considérer la maladie que lors de son effervescence et de ne plus la voir dans son repos, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agissait d'agir efficacement pour prévenir de nouveaux paroxismes. Dans ceux-ci on n'a pas manqué de multiplier les moyens capables d'en diminuer la violence, et c'est dans cette intention qu'on a appliqué les saignées locales et générales révulsives et dérivatives; les infusions, les dissolutions, les décoctions, les cataplasmes émolliens, résolutifs, sédatifs; les cautères, les sétons;

mais ces moyens qui, appliqués avec méthode, eussent été si efficaces, l'étaient si peu sagement et si confusément, qu'il arrivait bien souvent qu'au lieu de calmer les symptômes et de diminuer la longueur des paroxismes, ils en augmentaient au contraire l'intensité et les prolongeaient indéfiniment. Quand sera-ce enfin que tout le monde voudra se bien pénétrer de cette idée que les succès que l'on peut obtenir dans les traitemens des maladies, dépendent moins de la nature des moyens employés, que de l'ordre dans lequel on les fait succéder les uns aux autres, et on les applique à telle ou telle modification de l'organisme qui les exige toujours, quel que soit le nom attaché à la maladie ? Quand cessera-t-on de regarder un remède particulier comme un spécifique et de reconnaître qu'il n'y a que les méthodes qui méritent une telle dénomination ? Cette manière de voir épargnerait bien des soins inutiles à ces gens qui ne courent qu'après la découverte de remèdes qui n'existent pas, et les ramenant sagement à l'étude des méthodes les plus naturelles et par conséquent les plus rationnelles, leur ferait atteindre sûrement le but qu'ils se proposent et qu'ils manquent toujours dans leurs efforts mal ordonnés.

Fidèles à ces principes, dont l'application promet les résultats les plus avantageux, nous allons examiner la fluxion périodique dans ses deux tems : celui de son effervescence et celui du repos. Nous déduirons de cette étude les indications que chacun de ses états présente, et nous ferons connaître non-seulement les moyens qui sont les plus propres à les remplir, mais encore les circonstances qui doivent régler l'ordre dans lequel ils doivent être administrés. Nous terminerons par donner

l'histoire d'une ophtalmie périodique, que nous avons traitée suivant cette méthode et qui n'a pas résisté à nos moyens.

Et d'abord un paroxisme de fluxion périodique sur les yeux doit être considéré comme une fluxion ordinaire, c'est-à-dire, indépendamment des circonstances qui le lient avec ceux qui l'ont précédé et ceux qui, dans l'ordre ordinaire des choses, doivent les suivre; il a par conséquent les quatre stades de commencement, d'accroissement, d'état et de déclinaison. En adoptant les moyens que l'art fournit aux indications différentes que chacune de ses stades présente, suivant la doctrine de fluxions dont les anciens offrent partout le germe et que *Barthez* a plus particulièrement et plus dogmatiquement exposée qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, on agit avec méthode et l'on se met à l'abri des reproches de confusion que nous avons faits à nos devanciers, relativement au traitement particulier du paroxisme de la fluxion périodique, et chaque application de moyens est suivie d'un avantage marqué. Ainsi, lorsque cette fluxion commence, elle consiste moins dans l'affection de l'œil, qui n'est encore que faiblement irrité, que dans des mouvemens oscillatoires qui, partis du plan extérieur de l'animal et des organes les plus éloignés, se dirigent en convergeant vers l'organe qui en est le terme. De promptes et fortes révulsions qui soient capables de faire avorter cette direction, d'autant plus à craindre, qu'elle se fait avec plus d'harmonie, sont ici nécessaires. Plus tard, ses actes répétés lui donnent bien plus de consistance, et on n'en vient pas facilement à bout; cependant il est possible encore de l'entraver dans sa marche et d'en diminuer au moins l'impétuosité.

Dans son état il faut avoir recours à d'autres moyens: l'œil est le siége d'une inflammation tellement violente, qu'il paraît être le seul organe souffrant. Tout rapport, toute correspondance sympathique semble être anéantie, et ce serait à pure perte que l'on tâcherait de déplacer cette inflammation par des moyens appliqués sur des organes plus ou moins éloignés: seul malade en apparence, c'est à lui seul qu'il faut s'adresser, et sur lui seul que doivent être appliqués tous les moyens de l'art.

Enfin le stade de déclinaison présente l'indication de favoriser la nature dans la détente qu'elle produit, et prévenir dans l'organe un relâchement et un affaissement qui, en nuisant à ses fonctions, le rendrait bien plus susceptible d'un nouveau retour.

Dans le premier cas, on applique avec avantage tous les moyens possibles de révulsion générale, sur les organes les plus éloignés de celui de la vue. C'est ainsi qu'on doit pratiquer une ou deux saignées aux extrémités postérieures; l'application d'un cautère actuel sur ces extrémités, ne pourrait que produire les résultats les plus avantageux. Mais le moyen que je croirais le plus efficace après la saignée révulsive, serait un purgatif drastique, que l'on pourrait même répéter une ou deux fois. C'est aussi dans ces circonstances qu'il faudrait opérer l'amputation d'un nouet de la queue, si l'on croyait devoir employer ce moyen de préférence à tout autre; quant aux applications locales, l'eau de goulard, faite comme on sait, avec l'extrait de Saturne (acétate de plomb) étendu d'eau avec laquelle on laverait souvent la partie souffrante, remplirait la double indication de fortifier l'organe et de calmer l'irritation naissante.

Dans le second stade, on doit insister sur ces moyens; mais les répulsifs appliqués sur l'œil doivent être étendus et plus délayés; on rapproche avec avantage de l'organe affecté les irritations et les évacuations révulsives qui, par là deviennent un peu dérivatives. C'est le cas d'appliquer des sétons au poitrail et à la nuque, et d'ouvrir quelqu'une des grosses veines qui rampent sur la poitrine. On peut encore donner un purgatif.

Mais dans le troisième stade, alors que tous les mouvemens fluxionnaires ont cessé, que l'engorgement de l'organe porté au dernier point, l'isole en quelque sorte de tous les autres, en détruisant tous les rapports sympathiques, c'est comme nous l'avons déjà dit, à cet organe lui-même qu'il faut adresser tous les moyens curatifs. On doit éviter soigneusement toute application irritante et répercussive qui en outrant l'irritabilité déjà trop exaltée, tendrait à fixer l'inflammation et à produire la désorganisation de la partie; il faut détendre et relâcher par tous les moyens possibles; le cheval est tenu dans une étable obscure et bien fermée, quoique assez spacieuse, pour que l'air puisse se renouveler insensiblement autour de l'animal, sans avoir besoin d'introduire tout à coup celui du dehors; on le fait boire au blanc aussi souvent qu'il est possible; on retranche de sa nourriture, et on évite tout fourrage échauffant; si la fièvre est forte, on réitère la saignée faite sur la poitrine; mais soit que l'on pratique cette saignée générale, soit qu'on juge à propos de s'en passer, il faut ouvrir la veine sous-orbitaire et insister particulièrement sur cette saignée locale, en la répétant tous les jours et même plusieurs fois par jour; on peut aussi, avec avantage, lorsque le chénosis est considérable et

que la conjonctive oculaire et palpébrale boursouflée outre mesure, offre la forme d'une excroissance charnue volumineuse, pratiquer sur cette membrane ainsi engorgée de légères scarifications qui contribuent singulièrement à son dégorgement. Les scarifications se font avec un instrument tranchant, que l'on promène légèrement et en différens sens sur la membrane engorgée; on les peut faire aussi avec un corps à surface garni d'aspérités, tel que serait par exemple le calice du chardon *maru* ou autres.

Indépendamment de ces opérations, on lave l'œil avec des décoctions émollientes, et dès que le relâchement a commencé à s'établir, ou après l'usage des moyens ci dessus indiqués, on applique un nouveau séton au-dessous de l'œil dans la fosse musculaire; ce séton ainsi placé tout près de cet organe, est d'autant plus précieux dans cette circonstance, que tandis qu'il se dégorge localement, on n'a pas à craindre, comme dans le premier stade, qu'il renforce la tendance des mouvemens fluxionnaires qui ont déjà cessé.

Enfin dans le quatrième stade, on peut, dans l'intention de favoriser et d'activer la détente qui a lieu, entretenir le dernier séton qui a été placé et administrer un autre purgatif. Dans les premiers momens on a de nouveau recours aux répercussifs calmans que l'on mettait en usage dans le second stade, c'est-à-dire un peu étendus; mais on les concentre de plus en plus, à mesure que l'on avance davantage; enfin, dans les derniers jours, on ne craint pas d'employer les toniques légèrement irritans, dans le but de dégorger entièrement la cornée transparente et de lui rendre toute sa pellucidité.

C'est ainsi que par des moyens méthodiquement ap-

pliqués, on fait avorter le paroxisme, ou du moins on le rend si faible et on en abrège tant la durée, que l'organe souffrant en est à peine affecté et que l'on parvient à prévenir les paroxismes suivans, il ne présente plus aucune trace de l'inflammation dont il a été le siége et qui aurait pu, en altérant plus ou moins profondément sa tenture, y laisser des impressions indélébiles.

Ce paroxisme est donc heureusement terminé; le miroir de l'œil a recouvré toute sa transparence, et ses fonctions s'exercent aussi bien que si cet organe n'avait jamais été malade. Mais tout n'est pas fait encore: quelque belles que soient les apparences de guérison, il faut bien se garder de s'en laisser imposer au point d'oublier ce que nous apprend l'histoire de cette maladie. Cette fluxion terminée, doit nécessairement être suivie d'une seconde, qui ne tardera pas à se former et avec laquelle elle est si étroitement liée, que ce n'est que dans cet ordre d'inflammations successives qu'il faut chercher le véritable caractère de cette maladie; et c'est à rompre ce lien invisible mais réel, ces rapports cachés mais qui sont constans, que doivent nécessairement tendre toutes nos vues et nos moyens curatifs.

Mais ce but que nos devanciers ne nous semblent pas même avoir aperçu, est-il facile à atteindre? ou plutôt existe-t-il un moyen capable de produire cet effet et d'opérer cette médication désirable? Ce moyen doit-il sa découverte au hasard ou à des essais longuement et péniblement réitérés? Faut-il l'aller chercher hors de nos ressources pharmaceutiques, ou si de longues et profondes méditations l'y ont indiqué? ....

On ne saurait jamais trop répéter qu'un traitement efficace consiste bien moins dans l'application d'un re-

mède spécifique, que dans l'administration de différens moyens sagement adaptés à toutes les circonstances que peut présenter une maladie. D'un autre côté, dans le cas qui nous occupe et qui est précisément l'inconnu que nous cherchons, et que nous ne pouvons tirer que des données fournies par l'analogie, on sait que les fièvres intermittentes et les affections périodiques chez l'homme s'identifient et se confondent par la circonstance de céder au même traitement. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la fluxion périodique des chevaux? Assurément si on venait à l'observer sur l'homme, on ne la traiterait pas autrement. Mais que dis-je? cette maladie ne se manifeste-t-elle jamais sur l'espèce humaine, où plutôt est-il quelque Praticien, pour peu qu'il ait de l'expérience, qui ne l'ait déjà non-seulement observée, mais encore victorieusement combattue par les moyens ordinairement appliqués au traitement des fièvres intermittentes ou d'autres affections locales périodiques? Telles sont les vues qui nous ont conduit à l'administration du *kinkina*. . . .

Le kinkina est à mon sens, un médicament à vertu fixe, mais dont les effets sur la fibre animale vivante, varient suivant les états divers où elle se trouve lors de son application. Faible, épuisée, très-irritable dans les intervales des paroxismes chez les chevaux atteints de l'ophtalmie périodique, le kinkina lui redonne ce ton, cette force qu'elle a perdue, et c'est peut-être seulement par là qu'il prévient le renouvellement des paroxismes auxquels on sait que l'animal n'est jamais plus disposé, que lorsqu'il se trouve dans un état de débilité et d'épuisement remarquable. Comment expliquer autrement la guérison des fièvres intermittentes, qui après avoir

opiniâtrement résistés à des traitemens longs et d'ailleurs bien combinés, se dissipent comme par enchantement à l'approche d'une saison nouvelle, par une nourriture substantielle, qui admet l'usage modéré d'un vin pieux et généreux, le changement de climat, etc., etc.? Et le traitement le plus général de l'intermittence et de la périodicité, ne se compose-t-il pas de substances et de moyens toniques?

C'est donc à la chûte du paroxisme fini, et au commencement de l'apyrexie, que l'on doit faire tous ses efforts pour prévenir le retour de cette affection. Or, voici de quelle manière on doit procéder à l'administration de ce remède : le poulain doit être retiré des pâturages dont nous avons noté la funeste influence dans la production de la maladie, soit comme marécageux et dégageant des gaz et des vapeurs nuisibles, tant par leur température que par leurs propriétés intrinsèques, soit comme exigeant, par l'action de paître, que la tête de l'animal soit constamment baissée; on le tient habituellement dans une étable très-spacieuse, bien soignée et suffisamment aérée; on renouvelle tous les jours la litière qui doit être abondante et jamais humide; on étrille la bête aussi souvent qu'il est possible, et on la frotte partout un peu rudement; ses rations réglées ne contiennent qu'un peu de foin de la meilleure qualité et le plus aromatique qu'il est possible de se le procurer; on peut ajouter un peu de fourrage en vert choisi parmi les plus nutritifs, et on lui fait faire tous les jours un exercice modéré. Si le pays est bas et humide, on doit le tenir sur les lieux élevés et secs, etc., etc.

Ces préliminaires essentiels une fois remplis, on doit donner une fois par jour demi-once de kinkina réduit en

poudre fine, et qu'on fait prendre mêlé avec une certaine quantité de son sans le mouiller; on continue ainsi jusqu'à l'arrivée du paroxisme subséquent, ou plutôt jusqu'au tems où il avoit coutume de se renouveler. Si malgré ces moyens, celui-ci arrive, on met le kinkina de côté pour en revenir à la méthode indiquée pour les symptômes du paroxisme, et on n'y a de nouveau recours, que lorsque ce dernier est terminé; dans le cas contraire, on continue l'usage du kinkina à la même dose pendant quatre à cinq jours, puis on ne le donne qu'à moitié dose, et enfin cette dernière n'est administrée que de jour entre autre, ou même plus rarement; il faut ainsi remplir la première quarantaine, et alterner ainsi de huit en huit jours dans les quarantaines suivantes, de manière à administrer pendant deux ou trois fois les onces de kinkina. Au reste, cette méthode et ces doses des remèdes, sont celles que j'ai mises en usage avec le plus grand succès. Je suis loin cependant de vouloir poser ici une règle générale; peut-être ces doses seraient-elles insuffisantes dans d'autres cas; peut-être aurais-je obtenu le même succès avec des doses moindres. C'est à de nouveaux essais qui doivent être très-variés et très-multipliés, à nous fixer invariablement là-dessus et à perfectionner cette méthode, soit en en retranchant ce qu'elle pourrait avoir d'inutile et de superflu, soit en y ajoutant ce qu'il est possible qu'il y manque. Par exemple, ne pourrait-on pas obtenir les mêmes résultats, en substituant au fébrifuge exotique quelqu'un des fébrifuges indigènes? C'est encore à l'expérience à prononcer là-dessus. Ainsi avec ce traitement et les précautions qu'il recommande, je ne doute pas que l'on n'obtienne un succès constant; mais il est ici quelques observations à faire;

c'est que ce traitement qui prévient le retour des paroxismes à venir, n'est pas également efficace pour dissiper les altérations que les yeux peuvent avoir déjà contractés, et si la perte de la vue est déjà consommée par des altérations organiques indélébiles, il n'y a plus rien à espérer. Dans le cas où ces altérations ne sont que légères, elles fournissent des indications particulières qu'il faut remplir par des moyens différens, au nombre desquels on doit compter la plupart de ceux qui ont été indiqués par le traitement de l'affection locale. En un mot, le traitement anti-périodique, sans exercer aucune influence sur l'affection locale et les suites qu'elle a pu avoir, laisse l'œil dans le même état où on l'aurait trouvé la veille du retour du paroxisme, si ce retour n'avait pas été prévenu.

Voici l'histoire du cas de cette affection, que j'ai été à portée d'étudier à loisir, et que j'ai victorieusement combattue par la méthode dont je viens d'exposer le tableau : On m'amena en 1815, de la foire de Monpasier, une jument de 4 ans, que son embonpoint rendait très-belle, mais dont il ne pouvait cependant cacher certains défauts, dont les plus marquans étaient une tête très-grosse et des jambes fortes et engorgées ; je remarquai surtout de chaque côté de la face et sur les saillies que font les os de la pommette un égoût auquel on avait tâché de donner l'air d'une simple écorchure qui aurait été faite et serait entretenue par le frottement continuel de la bande transversale du bridon qu'on avait disposé de manière à se trouver toujours en contact avec cette plaie. Je voulus de suite monter cette bête qui, loin d'être fringante, comme on me l'avait dit, se trouva au contraire fort douce et même un peu molle, ce que j'attribuai à la

fatigue qu'elle venait d'éprouver. Mais deux jours après, ayant voulu m'en servir pour faire un petit voyage, elle se montra si molle et si peu sensible à l'éperon, que je commençai à avoir tout de bon une très-mauvaise idée de sa vivacité, et j'achevai de me convaincre que je montais une véritable rosse, lorsque je la vis ne pas faire le moindre mouvement et tressaillir à peine sous les coups de fouet vigoureusement redoublés d'un voiturier, que je priai de les lui appliquer. Mon dessein fut dès-lors de chercher à me défaire au plutôt de cette bête que je ne pouvais plus garder; mais deux jours après, je m'aperçus que l'œil droit était le siége d'une fluxion que j'attribuai d'abord à un courant d'air que je supposais être venu par la porte de l'écurie qui s'ouvre précisément de ce côté là : cette fluxion ne fut pas très-intense; peu de soins la calmèrent, et elle se dissipa dans l'espace de quelques jours; mais au moment où je croyais ma bête guérie, je ne fus pas peu surpris de voir l'œil gauche affecté de la même manière. Il guérit aussi en peu de jours, et ma jument reprit aussitôt toute son énergie et toute sa vivacité. Quelques tems après, les mêmes accidens s'étant renouvellés, parcoururent la même marche, et se dissipèrent pour reparaître encore en augmentant toujours d'intensité. Enfin ces retours se réglèrent, et il fut constant que ma jument était lunatique. Je la livrai dès lors aux soins des vétérinaires les plus habiles du pays qui, pendant un an la tourmentèrent de mille et une manières, soit par des saignées générales ou locales, soit par des sétons appliqués à la nuque, au-dessous des yeux, au poitrail, soit par des purgations ou des applications locales. Pendant que ces moyens agissaient d'un côté, de l'autre la maladie allait en ac-

quérant tous les jours de nouvelles forces. C'est alors que remerciant les empyriques que j'avais appelés, et qui depuis long-tems avaient perdu tout espoir, je me livrai à mes réflexions, et voulus à mon tour faire des essais. Considérant l'identité de nature qui existe entre les fièvres intermittentes et les affections locales sujettes à reparaître à des termes fixes, identité prouvée par le succès du même traitement, j'imaginai que les mêmes remèdes qui triomphaient de ces affections chez l'homme, devaient emporter aussi les affections de même nature auxquelles les animaux qui se rapprochent le plus de lui peuvent être sujets, et je me hâtai d'administrer le kinkina, que je donnai en poudre, pendant huit jours, à la dose de deux gros. Le paroxisme suivant fut retardé et ne revint que le 60.e jour, où le précédent qui en avait duré 20, avait commencé; et ce qui m'encouragea bien davantage, c'est que ce paroxisme fut beaucoup moins violent et se termina dans l'espace de dix ou douze jours. Nous étions dans le mois de Septembre; je cessai l'usage de tout remède, et je montai tous les jours ma jument qui cessa totalement d'avoir ses attaques. Mais vers la mi-Mars de l'année suivante, elle éprouva tout à coup un paroxisme des plus violens, qui me fit craindre beaucoup pour la perte totale de sa vue. Je mis de suite en usage les moyens que je crus le plus directement propres à calmer la violence du mal et à en abréger la durée; elle fut saignée d'abord à la poitrine, ensuite localement au-dessous des orbites. Quand la détente eut commencé à s'opérer, j'établis deux sétons dans les fosses maxillaires, et dès que tout mouvement fébrile eut cessé, je me hâtai d'en venir au kinkina, qui fut cette fois donné à la même dose que la dernière et continué

pendant quinze jours. Mais je ne m'en tins pas là ; je voulais prévenir enfin tout retour, et je répétai le même traitement de 40 en 40 jours, aux mêmes époques jusqu'au mois d'Octobre suivant. Alors je m'arrêtai ; mais le mois de Mars de l'année précédente m'avait causé une surprise trop désagréable pour que je ne cherchasse pas bien prévenir une autre de même espèce. En conséquence, dès le mois de Février, ma jument fut mise de nouveau pendant 15 jours, à l'usage du kinkina qui eut son plein effet ; et depuis cette époque, elle n'a pas éprouvé la moindre atteinte qui eût quelque rapport à ses yeux et qui eut exigé une nouvelle administration du remède.

En effet, non-seulement ces paroxismes ne sont plus revenus, mais encore le miroir de l'œil qui était alors fort louche, s'est peu à peu éclairci, au point que sa vue, sans être très-distincte, l'est cependant assez pour lui faire aisément distinguer toutes les inégalités du sol, tant la nuit que le jour ; je crois même que pendant la nuit elle est encore meilleure. Cette bête ayant été nourrie, il y a deux ans, pendant tout un hiver, de foin sablé, est devenue poussive. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de cette nouvelle maladie, que je ne regarde pas non plus, pour le dire en passant, comme incurable, perdu vision que provenant d'une cause ultérieure ; je ne crois pas qu'elle eut encore assez duré de tems pour occasionner une désorganisation bien profonde.

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Département de l'Eure, pendant l'Hiver de 1824.

L'Hiver qui vient de finir, n'a pas été rigoureux, mais il a été très-humide. En Janvier, le vent a presque toujours été au Nord-Ouest ; et malgré qu'il se soit quelquefois fixé au Nord, la température, dont le *maximum*

a été de 8 d. au-dessus de o, n'a jamais passé 3 d. au-dessous; il y a eu des brouillards et des pluies abondantes. En Février, le vent a soufflé quelquefois du Sud-Est, très souvent du Sud-Ouest et rarement de l'Est; la température ne s'est pas élevée à plus de 9 d. au-dessus de o, et elle n'a pas descendu à 1 d. au-dessous : le ciel n'a jamais été serein. En Mars, les vents de Sud-Ouest, de Nord, de Nord-Ouest et de Sud ont alternativement agité l'atmosphère toujours humide, et la température qui s'est élevée quelquefois à 12 d. au-dessus de o, n'a pas descendu à 1 d. au-dessous.

Analyse des maladies régnantes.

Malheur aux humains, quand la nature a des caprices! il vaut mieux vivre sous ses lois. Un hiver rigoureux mais sec et serein fait moins de mal qu'un hiver bâtard; il fait même du bien, parce qu'il est ce qu'il doit être; mais quand nous sommes dans l'humidité, tandis que nous devrions marcher sur la glace, la fibre se détrempe au lieu de se retremper, et le bain continuel de vapeurs insalubres dans lequel nous restons plongés trop long-tems, devient pour nous une source de maux que l'art combat souvent sans succès; aussi les catarrhes, les rhumes, les rhumatismes les plus opiniâtres ont-ils torturé les faibles mortels, dont plusieurs ont payé leur dernière dette plutôt qu'ils ne l'auraient fait si les tems avaient été moins défavorables.

Evreux, le 31 Mars 1824.

Pour les Membres du Comité central,

POTET, *Président*; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

Evreux, de l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, etc., etc.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° III. — Juillet 1824.

AGRICULTURE.

MEMBRES CORRESPONDANS.

Messieurs

Chapelle-de-Courteille, à Tosny.
Combault-d'Autheuil, à Fleury-la-Forêt.
Corbillié, Auguste, à Nonancourt.
Corneille-de-Beauregard (le Comte), à Ecaquelon.
Dauger, F., (le Comte), à Menneval.
De Barrey des Authieux, à Evreux.
De Bertangle, à Lorleau.
De Blosseville (le Marquis), à Amfreville-la-Campagne.
De Grente, à Glos-sur-Risle.
De la Garde, Inspecteur des bergeries royales, à Paris.
De Loubert-de-Martainville (le Vicomte), à Martainville.

De Margeot, Charles, à Grand-Camp.
De Milleville (le Baron), à Lieurey.
De Montmorency (le Marquis), à Beaumesnil.
De Radepont (le Marquis), à Radepont.
De Raffetot (le Comte), à Paris.
De St.-Laurent, à Epaignes.
De Vittermont, à Grossœuvre.
Dumont-de-Courcet (le Baron), à Courcet.
Gondard, à Incarville.
Holtermann, à la Croix-St.-Leufroy.
Lehaistre, à Evreux.
Lepresvost, vétérinaire à Rouen.
Leroy, à Baltimore (Etats-Unis).
Mallard-de-la-Varende, à Chamblac.

De la culture du Châtaignier dans les bois et forêts et sur les propriétés rurales ; par M. Coget, *Membre de la Société.*

Quoique le chêne soit le premier des arbres utiles à nos besoins, le châtaignier (*Fagus castanea*) mérite aussi toute l'attention des forestiers et des propriétaires cultivateurs, autant par la qualité inestimable de son bois pour la charpente, que pour son fruit.

Cet arbre qui formait autrefois le massif de plusieurs forêts de la France, a presque entièrement disparu. On ne peut trop en regretter la perte, et par conséquent en recommander la culture.

Plusieurs écrivains distingués, tels que MM. *Parmentier*, *Buffon*, *Duhamel* et autres, ont parlé de cet arbre précieux, de sa culture et de ses avantages. On ne pouvait mieux faire, ce me semble, que de

puiser dans leurs ouvrages et d'observer ensuite les effets et les progrès de la culture de cet arbre dans quelques bois et forêts des Départemens du Nord, où elle a été propagée depuis la restauration de l'administration forestière, tant par ses agens que par des propriétaires.

Nous nous bornerons à citer ici, par exemple, la forêt de Chantilly, qui n'est qu'à 4 à 5 myriamètres de la Capitale.

Le fonds de cette forêt, par son sol et ses essences, présentait toutes les similitudes avec ceux de la plupart des bois et forêts du Département de l'Eure.

Beaucoup de terrains anciennement dépeuplés, que l'on croyait vulgairement mauvais et qualifiés de vagues, etc., n'étaient autre chose que des clairières. On semblait ignorer que tel genre ou telle essence de bois prospère où tels autres ne pourraient plus que végéter; que si chaque essence de bois préfère, comme le céréal, le sol qui lui est propre; qu'après y avoir prospéré, il arrive un terme où elle doit être remplacée par une autre qui puisse aussi y convenir.

Ce qui a été fait dans la forêt de Chantilly, comme dans d'autres du Nord, peut être appliqué sur les vides et les clairières des bois et forêts de même nature qui se trouvent dans le Département de l'Eure.

Les terrains des bois et forêts jadis réputés vagues ou incultes, et qui sans nul doute avaient été anciennement couverts de beaux chênes, hêtres, etc., ont été repeuplés en châtaigniers et en bouleaux qui y réussissent très-bien, tant en taillis qu'en baliveaux. En opérant d'après les principes, les procédés et ob-

servations énoncés en notre précédent Mémoire sur les Bois et Forêts, on parviendrait aux mêmes résultats que sur les clairières de Chantilly et autres sus-mentionnées, qui sont presqu'entièrement repeuplées, et présentent aujourd'hui les plus beaux bouquets de bois dans leurs masses, par des cepées et des baliveaux admirables de châtaigniers.

Quand le châtaignier est dans un bon terrain en sable gras, il n'y a pas d'arbre quelconque qui vive si longtems et qui parvienne à la même grosseur. L'un de nos auteurs cite un arbre de cette essence dans la Province de Glocester, en Angleterre, qui avait cinquante-un pieds de circonférence, et qu'on présumait être âgé de 1000 ans. On voit à Montmorency, près de Paris, des châtaigniers d'une grosseur prodigieuse.

Or, d'après ce qui a été exposé dans notre précédent Mémoire « que le tronc ou la cepée ne donne de rejets » que pendant l'espace de tems que la tige qui a été » coupée aurait vécu si elle fût restée debout », il suit nécessairement que les plantations de châtaigniers auront aussi en taillis plus de durée et que le fond profitera plus long-tems de l'économie du repeuplement.

Le châtaignier croît dans les terres légères, dans les lieux secs et presque stériles, sur les rochers et les pierrailles; les sols sablonneux lui conviennnent asses; mais il redoute les terres argilleuses, dures, grasses et marécageuses.

Les montagnes du troisième ordre sont, en général, propres à sa culture; il se plaît surtout sur le penchant des côteaux, où par sa position naturelle, il a la faculté d'étendre ses branches.

Il prospère sur des terrains de quatrième classe.

Cet arbre se cultive en pépinière et en grand, et se multiplie par le semis et même par la greffe. Il y a deux espèces de semis : le semis à demeure, pour former des taillis et des baliveaux en bois ou forêts, et le semis en pépinière pour avoir des sujets qu'on transporte ailleurs. Pour l'une et pour l'autre, on doit choisir les plus grosses et les meilleures châtaignes, qu'on sème à deux époques, ou dans l'automne, aussitôt que le fruit est tombé, ou au printems, après les plus fortes gelées. La première époque serait préférable et plus conforme à la nature, mais il faudrait prendre la terre au moment où elle n'est pas encore trop humectée, parce que toute châtaigne ensevelie sous une motte de terre commence par moisir, elle pourrit ensuite et ne peut plus végéter au printems suivant ; il y a d'ailleurs à craindre les fortes gelées de l'hiver et la rapacité des mulots et autres : aussi arrive-t-il souvent que l'on préfère attendre cette seconde époque.

La châtaigne se conserve pendant l'hiver, et on observe pour sa conservation et pour le semis, les mêmes procédés que pour le gland et le semis de chêne, si ce n'est que la châtaigne doit être enterrée un peu plus. Nous avons exposé au précédent Mémoire que, faute d'abrit existant pour les semis de graine, il faut semer un demi-céréal.

Le bois du châtaignier est élastique, fort propre à la charpente qui n'est pas exposée à l'eau, et bon pour la fente. On remarque que des constructions de ce bois, quoique fort anciennes, étaient exemptes de vermines et même de toiles d'araignées.

La charpente de la Cathédrale d'Evreux, qui est presque entièrement de ce bois, et qui date de trois siècles au moins, est la plus belle attestation de toutes ses qualités pour les constructions à sec.

Les jeunes taillis fournissent des cercles pour les tonneaux et les futailles, des échalas, de très-belles perches pour les treillages et du beau bois pour le charbon.

Voilà, Messieurs, les réflexions que j'ai du avoir l'honneur de vous soumettre ; il vous appartient maintenant de connaître du mérite de leur application sur de trop nombreuses clairières qui existent dans les bois et les forêts de l'Eure, faute d'y avoir, je le pense, renouvellé les essences de bois, et encore par l'abus des droits d'usage, trop difficiles à réprimer.

Il est à désirer que la législation franchisse ces sortes de propriétés de servitudes, aussi contraires à leur prospérité, par l'encouragement des prairies ou pâtures artificielles, et par des indemnités qu'elle fixerait.

Le bois, dans l'économie actuelle, est devenu ce qu'il y a de plus cher. La prédiction du célèbre *Colbert* va se réaliser, si le sol forestier ne fixe bientôt l'attention plus particulière du Législateur et des agronomes intéressés au bien de leur pays. Je ne pourrais ici répéter que trop faiblement ce qui a été dit sur les servitudes ci-dessus, par notre estimable collègue, M. l'Abbé *Troussel*, qui a parfaitement bien observé et décrit avec la sagacité et le talent dont il a fait preuve dans cette matière (*pag.* 107 *et suiv.* 2.e *vol. du Bulletin de la Société*).

Observations sur les Moutons ; par M. l'Abbé Painchon.

La Section d'Agriculture, bien convaincue que les bêtes à laine sont aujourd'hui une des branches les plus productives de l'économie rurale, s'est fait un devoir de communiquer à ses lecteurs toutes les observations qui lui seront adressées par des cultivateurs, sur cette partie de l'agriculture. En donnant de la publicité aux observations suivantes, nous avons un double but :

Le premier, c'est de répandre des lumières qui sont le fruit de l'expérience ;

Le second, de mériter et de provoquer en quelque sorte la confiance des bons agronomes qui, nous osons l'espérer, nous communiqueront à leur tour, les observations qu'ils auront faites, soit sur les mêmes sujets, soit sur d'autres parties de l'agriculture ; c'est par ces communications réciproques, que des découvertes particulières, en faisant honneur à leurs auteurs, contribuent puissamment au bien général.

M. *Touzé*, propriétaire-cultivateur à Hécourt, Membre non résidant de la Société, est l'auteur des observations que nous allons présenter ; la santé des animaux, la qualité de leur laine et le lavage des toisons ; voilà les objets vers lesquels M. *Touzé* a dirigé tous ses soins.

Premier objet. — La santé des animaux.

Première précaution sanitaire. Que les bergeries soient convenablement aérées, qu'on y ménage des jours

qu'on puisse ouvrir et fermer à volonté ; le mouton est sensible au froid et à la chaleur ; qu'on le mette à l'abri des rigueurs de l'hiver et des grandes chaleurs de l'été.

Deuxième précaution. Qu'on ne laisse pas trop longtems les bergeries sans les vider et les nétoyer ; d'une masse de fumier, entassé pendant quelques semaines, s'exhalent des vapeurs qui nuisent beaucoup à la santé des animaux ; les engrais gagneraient sans doute à être ainsi conservés ; mais exposer tout un troupeau à un danger évident, ce serait payer trop cher la qualité des engrais.

Nous devons néanmoins dire ici que les Hollandais ont su, par un procédé bien simple, tout concilier : chaque jour ils couvrent d'une légère couche de sable blanc la paille qui, la nuit précédente, a servi de litière au troupeau ; les bergeries, en général, plus vastes que les nôtres, restent ainsi pendant cinq à six semaines sans être nétoyées ; le troupeau n'en souffre jamais. En indiquant ce moyen, nous conseillons aux cultivateurs qui ont du sable blanc à leur disposition, de l'essayer ; nous croyons pouvoir les assurer qu'ils s'en trouveront très-bien ; ils augmenteront la masse et la quantité de leurs engrais.

Troisième précaution. Il faut avoir soin de faire sortir le troupeau de la bergerie pendant qu'on renouvelle la nourriture des moutons dans leurs rateliers ; plus le troupeau est nombreux et plus cette précaution est nécessaire : la raison en est sensible ; quelque célérité qu'on puisse mettre à charger les rateliers de nouveau fourrage, cette opération ne se fait que successivement ; de l'instant où on la commence jusqu'à

celui où elle finit, il s'écoule un temps assez sensible; si le troupeau est dans la bergerie, il se précipitera vers la partie qui aurait été chargée la première, les animaux se presseront, se tourmenteront les uns les autres; les forts écarteront les faibles; arrivés à la mangeoire, ils s'en empareront et mangeront avec avidité et gloutonnerie; ils ne s'en tiendront pas là; à mesure qu'ils verront le ratelier se remplir dans toute sa longueur, ils suivront le distributeur, et s'ils ne peuvent pas tout dévorer, ils choisiront au moins ce qu'il y aura de meilleur, les autres n'auront que leurs restes: de cette manière les uns auront trop et les autres pas assez; la santé de tous pourra donc en souffrir; si au contraire on ne laisse rentrer le troupeau que lorsque le service du fourrage sera fait, tous trouveront place au ratelier et tous mangeront au même moment sans trouble et sans confusion.

Cette précaution sanitaire, dont chacun assurément sentira aussi bien que nous l'importance, nous fournit l'occasion d'exposer la cause pour laquelle nous avons fait sentir la nécessité d'avoir des bergeries *d'une grandeur convenable*: nous entendons par *grandeur convenable*, une bergerie assez spacieuse pour que les rateliers qui seront étendus tout autour, présentent en même moment un accès facile à tous les animaux du troupeau; si quelques-uns sont forcés de rester derrière les autres pour attendre que leur tour vienne, la bergerie est évidemment trop petite.

Qualité de la laine. — Deuxième objet.

La qualité de la laine consiste dans la finesse et la

blancheur ; il faut la réunion de ces deux qualités pour espérer de vendre la laine de ses troupeaux à un prix élevé : à finesse égale, la blanche l'emporte de beaucoup sur la jaune. Comment obtenir ces deux qualités ?

M. *Touzé* indique plusieurs précautions :

La première, c'est de faire en sorte que les animaux, en mangeant, se couvrent le moins possible des pailles, graines et poussières qui s'échappent soit des gerbées, soit des plantes fourragères qui composent leur nourriture ; ces pailles et poussières s'attachent à leur laine et la gâtent jusqu'à la racine. Pour préserver son troupeau de ce danger, M. *Touzé* a donné à ses rateliers une position telle que leur base soit assez écartée de la muraille pour former avec elle un angle droit ; pour obtenir cette position, il suffit d'écarter la base du ratelier de la muraille à laquelle il est attaché ; on remplit avec du bois ou en maçonnerie l'espace qui se trouve entre la muraille et la base du ratelier ; les rateliers, ainsi placés, contiennent autant de fourrages que s'ils étaient inclinés, et les animaux en prenant leur nourriture ne sont plus exposés à se trouver couverts de tout ce qui s'échappe du ratelier ; leur manger se trouve vis-à-vis d'eux et à leur niveau ; ils ne tirent plus le fourrage de haut en bas, et leur toison n'est plus exposée à se trouver couverte de toutes les poussières qui s'échappent des trèfles, luzernes, pailles et foin dont ils se nourrissent.

La seconde précaution désirée pour conserver la beauté de la laine, rentre, à beaucoup d'égards, dans la deuxième mesure sanitaire que nous avons indiquée ci-dessus ; un troupeau mal portant donne rarement de

la laine de bonne qualité ; que les bergeries soient donc toujours bien aérées et tenues dans un grand état de propreté ; néanmoins, aux approches de la tonte, M. *Touzé* invite les propriétaires de troupeaux à redoubler de vigilance ; chaque jour exige de nouveaux soins : à cette époque la chaleur est forte, les toisons ont acquis leur volume et leur pesanteur, alors il est à craindre que des sueurs trop abondantes venant à se joindre au suint, n'occasionnent une sorte de fermentation qui détériorera la laine ; sa finesse lui restera, mais elle perdra sa blancheur ; le même accident arrivera si, peu de jours avant la tonte, les moutons ont été fortement mouillés, sans avoir pu sécher leur toison par un beau tems.

M. *Touzé* prie les amateurs de belle laine de ne pas se laisser séduire par des moutons d'une grande taille ; on a donné aux moutons de cette espèce le nom de *race pure espagnole* ; il a appris, par sa propre expérience, que ces moutons acquièrent beaucoup d'embonpoint ; mais la qualité de leur laine est médiocre : il conseille aux cultivateurs de ne pas sortir de notre Département pour se procurer des beliers ; il indique les dépôts des *Grivel*, *Polignac* et *Corbillié*, comme des sources pures où ils pourront avoir de bonnes races.

En refusant à la laine des moutons de la grande espèce la qualité de *superfine*, M. *Touzé* ne méconnaît pas leur origine espagnole ; mais en Espagne la laine n'a pas dans tous les cantons le même degré de finesse ; les laines dites *Léoniennes* ; se vendent un prix double des laines appelées *Séziannes*. Il est donc important de choisir des béliers sortis des cantons où la laine est

reconnue avoir la meilleure qualité. Ce n'est donc point par prédilection pour son Département, que M. *Touzé* conseille de tirer des béliers des dépôts indiqués, c'est dans l'intérêt des amateurs de belle laine qu'il publie ses observations; elles sont appuyées sur des expériences qu'il a plusieurs fois répétées.

Troisième objet. — Le lavage des laines.

M. *Touzé*, placé sur les bords de la belle rivière de l'Eure, a fait construire sur sa propriété un lavoir; ce n'a d'abord été que pour son usage particulier; mais le succès qu'il a obtenu dans le lavage des laines de son troupeau, lui a inspiré le désir de faire jouir du même avantage ceux qui voudraient lui confier la laine de leurs troupeaux, *pour la triller en suint et pour la triller, laver en blanc et emballer.*

D'après les observations de M. *Touzé*, le lavage est pour la laine ce que le creuset est pour l'or: ce n'est qu'au sortir du creuset qu'on est assuré de la pureté de l'or; de même ce n'est qu'après les différentes opérations du lavage qu'on connaît vraiment la qualité de la laine: c'est à cette épreuve que l'on reconnaît les troupeaux qui ont été bien soignés; des cultivateurs se croient riches, parce qu'à la tonte, les toisons de leurs moutons pèsent, l'une dans l'autre, de neuf à dix livres; mais quelle sera leur surprise, lorsqu'après les opérations du lavage, ces toisons de dix livres ne donneront que deux livres à blanc? encore arrivera-t-il quelquefois que ce que nous appelons ici *blanc*, ne sera pas cette blancheur éclatante et si désirable dans la laine, mais un blanc tirant sur le jaune: un cultiva-

teur, au contraire, qui aura traité son troupeau avec soin et vigilance, ne présentera au lavoir que des toisons moins pesantes, elles lui rendront cependant en blanc et en beau blanc, au moins autant que les toisons de dix livres. Il y a donc un avantage évident à bien soigner son troupeau.

Après cette première observation générale sur le lavage de la laine, M. *Touzé* fait observer qu'il y a des troupeaux qui donnent plus de laine en blanc que d'autres troupeaux, quoique les soins soient les mêmes; il faut conclure de cette observation qu'il y a d'autres causes qui concourent aux perfections des laines; les localités, les sites, les pâturages et la nature du sol influent sans doute sur la nature des animaux. Au reste ceux qui ont le bonheur d'obtenir au lavage de belles laines en blanc, agiront sagement en ne la gardant pas trop long-tems en magasin; à la longue la laine la plus blanche devient jaune et perd sa beauté.

Comme M. *Touzé* offre ses services au public, pour le lavage des laines, les prix et conditions du lavage sont ainsi qu'il suit:

1.° Pour triller en suint, laver, triller en blanc et emballer (l'emballage étant à ses frais), soixante et dix centimes par kilogramme. . . . . » fr. 70 c.

2.° Pour le transport des laines, si on veut l'en charger, un franc pour cent, si le déplacement n'est que d'un jour. . . . . 1 »

3.° Pour Louviers, un franc cinquante centimes. 1 50

4.° Pour Elbeuf, deux francs. . . . . 2 »

5.° Dans le cas où on lui en confierait la vente, s'il faut transporter les laines d'un dépôt à l'autre, par exemple, de Louviers à Elbeuf, ou d'Elbeuf à Louviers, un franc par kilogramme. . . . . 1 fr. » c.

6.° Droit de commission pour vente, deux francs pour cent, sans garantie, et quatre fr. avec garantie.

Notes sur les Observations adressées à la Société d'Agriculture du Département de l'Eure ; par M. Touzé, *propriétaire cultivateur à Hécourt, sur les améliorations à introduire dans le régime des moutons, dans la qualité de leurs laines et dans le lavage de leurs toisons ; par M.* Auguste Le Prevost.

Dans une séance de la Société d'Agriculture, à laquelle nous assistâmes, il y a quelques tems, M. l'Abbé *Painchon* lut des Observations adressées par M. *Touzé*, propriétaire-cultivateur à Hécourt, concernant des améliorations à introduire dans le régime des moutons, dans la qualité de leurs laines et dans le lavage de leurs toisons. Ces observations nous parurent judicieuses, mais énoncées pour la plupart d'une manière trop vague pour être d'une application facile dans la pratique.

Nous en exprimâmes nos regrets à la Compagnie, qui voulut bien nous confier le Mémoire de M. *Touzé*, analysé par M. *Painchon*, pour que nous y joignissions les notes et développemens que notre expérience nous aurait mis à portée de recueillir sur les matières traitées ou indiquées par l'auteur.

En acceptant cette mission, nous ne nous sommes

point dissimulés ce qui nous manquait pour la remplir dans toute son étendue ; mais nous avons compté sur l'indulgence avec laquelle la Société avait déjà bien voulu accueillir quelques-uns de nos travaux, et nous avons espéré trouver dans la prochaine construction d'une bergerie sur l'une de nos propriétés, l'occasion d'approfondir quelques-uns des points auxquels se rapportent les conseils de M. *Touzé*. Nous venons offrir aujourd'hui le résultat de ce travail, et nous commencerons par présenter de doubles excuses, et pour son imperfection et pour le long espace de tems pendant lequel nous l'avons fait attendre. Nous nous féliciterons en même-tems de pouvoir dédommager la Compagnie de ce qui manquera à nos observations, en y joignant des conseils aux bergers sur le traitement des maladies les plus habituelles des troupeaux. Ces conseils, rédigés avec une grande clarté et soigneusement purgés de tout appareil scientifique qui eût pu effaroucher les habitans de nos campagnes, sont dûs au zèle et à l'obligeance de l'un de nos compatriotes, M. *Leprevost*, vétérinaire à Rouen, né à Louviers. Cet habile praticien, dont nous n'avons jamais en vain réclamé l'assistance, a mis encore plus d'empressement à nous les fournir, en apprenant qu'ils étaient destinés pour le Département qui s'honore de le compter au nombre de ses enfans. Nous serions charmé d'apprendre que la Société eût trouvé cette instruction de notre savant confrère à l'Académie et à la Société d'Agriculture de Rouen, digne d'être propagée dans nos campagnes, non-seulement par la voie de son Journal, mais encore soit isolément, soit dans quelque travail particulier relatif à une précieuse branche de nos richesses agricoles.

Première partie du Mémoire de M. Touzé, *concernant les améliorations à introduire dans le régime des troupeaux.*

Première Observation. « Il faut que les bergeries » soient convenablement aérées ; qu'on y ménage des » jours qu'on puisse ouvrir et fermer à volonté ; le » mouton étant sensible au froid et à la chaleur, qu'on » le mette à l'abri des rigueurs de l'hiver et des chaleurs » de l'été ».

Ces conseils sont sans doute fort raisonnables, mais trop peu précis pour qu'on puisse en tirer des applications d'une grande utilité dans la pratique. Nous allons nous efforcer de suppléer à ce qui leur manque sous ce rapport.

Pour que les bergeries puissent être convenablement aérées sans exposer les troupeaux à des températures trop basses ou trop élevées dans un climat aussi variable que le nôtre, les conditions suivantes nous paraissent nécessaires, sous le triple rapport de l'étendue de la bergerie, de sa hauteur et des courans d'air à y établir.

L'étendue de la bergerie doit être proportionnée au nombre de moutons qu'on se propose d'y loger. Les auteurs et les observateurs les plus exercés ne sont point d'accord sur l'espace à assigner à chaque mouton. Notre opinion est qu'on ne peut guères faire entrer dans ce calcul moins de 8 pieds carrés par tête d'animal. D'après cette proportion, il faudra une bergerie de 1080 pieds carrés pour un troupeau de 120 moutons ; de 1200 pieds carrés pour 150 ; de 1600 pieds carrés enfin pour 200 moutons.

Maintenant, ces bergeries seront-elles longues et étroites, de manière à ne recevoir des rateliers que le long des murailles ou larges et courtes, de manière à ce qu'on pusse en établir un ou plusieurs autres rangs dans leur milieu ? Le second parti est incontestablement plus économique ; cependant nous n'en préférons pas moins le premier, parce qu'il offre plus de facilités à la circulation des moutons, à la surveillance du berger et à l'évacuation des fumiers. Nous conseillons donc de donner aux bergeries, toutes les fois qu'il n'en résultera pas une augmentation de dépense trop considérable dans les frais de construction, quinze pieds de largeur seulement de dedans en dedans, dimension suffisante, quand il n'existera des rateliers que le long des murailles. Outre les considérations que nous venons d'indiquer à l'appui de cette disposition, nous ajouterons qu'elle présente de grandes facilités sous le rapport de la charpente : ainsi nous conseillerons de donner aux bergeries,

Pour 120 moutons,	64 pieds	sur 15.
Pour 150	80	
Pour 200.	106	

La hauteur doit être au moins de 8 pieds ; encore ne faudra-t-il point établir de planchers, mais seulement des perches sur lesquelles pourront être tassés, pendant la mauvaise saison, des fourrages que l'on retirera aussitôt que le retour d'une température plus douce le permettra. Nous remarquerons aussi que, surtout dans les couches inférieures, ces fourrages ne devront jamais être de ceux qui seront consommés plus tard, soit par les moutons, soit par d'autres bestiaux, at-

tendu que les émanations animales dont ils s'imprègnent en feraient à la fois un aliment très-désagréable et très-mal sain. De tous les objets pouvant servir à former ainsi un plancher temporaire aux bergeries, le lin est celui qu'on doit préférer, parce que les émanations dont nous venons de parler, loin de le rendre de mauvaise qualité, ne font que l'améliorer, l'adoucir et l'animaliser, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Quant aux jours à établir, pour amener un courant d'air qui purifie l'atmosphère de la bergerie, sans cesse vicié par la respiration, la transpiration et par les exhalaisons d'un fumier trop chargé d'ammoniaque, la mesure la plus efficace consiste à percer de place en place, dans les deux murailles opposées, immédiatement au-dessus des rateliers, ou mieux encore au-dessous des crèches, des ouvertures par lesquelles on puisse renouveler et balayer la couche d'air dans laquelle l'animal est plongé. Mais cette opération ne peut se faire qu'en l'absence du troupeau, dont nous pensons que la santé pourrait être compromise s'il était exposé trop directement aux impressions produites par ces courans. Pour épargner ces soins au berger, et cet inconvénient aux moutons, nous nous contentons d'établir la portion supérieure des murailles en colombages de deux pieds de hauteur, qui reste ouvert pendant l'été et dont on bouche plus ou moins complètement les jours pendant la mauvaise saison. Nous substituons en outre, en été, aux portes en planches de l'hiver, un simple grillage, par lequel les émanations les plus pesantes s'échappent. En hiver, on peut y substituer des ouvertures d'un ou deux pieds carrés, tournés d'un même côté et pratiqués, soit dans cette même porte, soit dans

la muraille, au niveau du plancher de la bergerie, qu'on ouvrira à volonté, et qui rendent le même service, ce plancher devant toujours être élevé au-dessus du terrain environnant. De cette manière, la purification n'est pas aussi prompte, ni aussi complette, mais elle nous a paru suffisante toutes les fois qu'on y joignait les autres mesures de salubrité qui seront recommandées dans ce Mémoire.

Deuxième Observation. « Il ne faut pas qu'on laisse » les bergeries trop long-tems sans les vider et les » nétoyer : d'une masse de fumier entassé pendant » quelques semaines, s'exhalent des vapeurs qui nuisent » beaucoup à la santé des animaux ; les engrais gagne- » raient sans doute à être ainsi conservés ; mais exposer » tout un troupeau à un danger évident, serait payer » trop cher cette amélioration des fumiers.

» Nous devons néanmoins dire ici, ajoute M. l'Abbé » *Painchon*, que les Hollandais ont su, par un procédé » bien simple, tout concilier. Chaque jour ils couvrent » d'une légère couche de sable blanc la paille qui, la » nuit précédente, a servi de litière au troupeau ; les » bergeries, en général, plus vastes que les nôtres, » peuvent rester ainsi cinq à six semaines sans être » nétoyées ; le troupeau n'en souffre jamais. En indi- » quant ce moyen, nous invitons les cultivateurs qui » ont à leur disposition du sable blanc, à l'essayer. » Nous croyons pouvoir leur affirmer qu'ils s'en trou- » veront très-bien, et qu'ils augmenteront la qualité » aussi bien que la masse de leurs engrais ».

M. *Touzé* combat ici un des abus les plus déplorables qui s'opposent chez nous à la salubrité, non-seulement des bergeries, mais encore des étables et des écuries.

Nous croyons, en applaudissant à la justesse et à l'importance de son observation, pouvoir établir comme règle générale, que les bergeries doivent être curées au moins tous les quinze jours. Ce terme suffira pour saturer la litière de déjections animales; la fermentation pourra ensuite s'opérer à l'air et sans danger pour le troupeau, dans la fosse à fumier; elle y sera même favorisée et améliorée par le mélange qu'on y pourra faire de la litière de la bergerie avec celle de l'étable et de l'écurie.

Quant au procédé hollandais indiqué par M. l'Abbé *Paincton*, tout en remerciant notre honorable confrère de cette intéressante communication, nous attendrons qu'on en ait fait l'essai pour recommander son emploi. Nous avons peine, même en tenant compte de la propriété absorbante du sable, à nous rendre compte de la possibilité d'arrêter toute émanation provenant de si nombreuses couches de litières entassées pendant six semaines.

Nous ajouterons que la largeur des portes est une circonstance importante pour faciliter l'enlèvement des fumiers. Nous allons indiquer incessamment les dimensions qu'on devra leur donner.

Troisième Observation. « Il faut avoir soin de faire » sortir le troupeau de la bergerie pendant qu'on re- » nouvelle la nourriture des moutons dans leurs rate- » liers. Plus le troupeau est nombreux, et plus cette » précaution est nécessaire. La raison en est sensible: » quelque célérité qu'on puisse mettre à charger les » rateliers de nouveaux fourrages, cette opération ne » se fait que successivement. Depuis l'instant où elle » commence, jusqu'à celui où elle finit, il s'écoule un

» tems assez sensible ; si le troupeau est dans la berge-
» rie, il se précipitera vers la partie qui aura été chargée
» la première ; les animaux se presseront, se heurteront
» les uns les autres ; les forts écarteront les faibles ;
» arrivés aux rateliers, ils s'en empareront et mange-
» ront avec avidité et gloutonnerie. Ils ne s'en tiendront
» pas là ; à mesure qu'ils verront le ratelier se remplir,
» ils suivront le distributeur, et s'ils ne peuvent tout
» dévorer, ils choisiront ce qu'il y aura de meilleur ;
» les autres n'auront que leurs restes. De cette manière
» les uns auront trop et les autres pas assez. La santé de
» tous pourra donc en souffrir. Si, au contraire, on ne
» laisse rentrer le troupeau que lorsque le service du
» fourrage sera fait, tous trouveront place au ratelier
» et mangeront au même moment, sans trouble et sans
» confusion.

» Cette précaution sanitaire dont chacun assurément
» sentira aussi bien que nous l'importance, nous fournit
» l'occasion d'exposer la cause pour laquelle nous
» avons fait sentir la nécessité d'avoir des bergeries
» d'une grandeur convenable. Nous entendons par
» grandeur convenable, une bergerie assez spacieuse
» pour que les rateliers qui seront étendus tout autour
» présentent au même moment un accès facile à tous
» les animaux du troupeau. Si quelques-uns sont forcés
» de rester derrière les autres pour attendre que leur
» tour arrive, la bergerie est évidemment trop petite ».

Nous sommes complètement de l'avis de M. *Touzé*, relativement à la nécessité de faire sortir le troupeau au moment de remplir les rateliers, et de donner à ces rateliers un assez grand développement pour que tous les moutons y aient à la fois un libre accès, mais nous

ne pensons pas, avec lui, que cette dernière condition suffise pour que la bergerie ait une grandeur convenable, il faut encore que les moutons y trouvent un espace suffisant pour y circuler librement et pouvoir, au besoin, s'isoler les uns des autres; nous avons fixé ce rapport de la surface de la bergerie avec la libre circulation des moutons, à 8 pieds carrés par tête d'animal; nous croyons devoir ajouter qu'un plus grand espace aurait l'inconvénient d'empêcher la litière d'être suffisamment et également consommée.

Quant à la proportion à donner aux rateliers, pour que tous les moutons y trouvent en même-tems un libre accès, nous pensons qu'elle doit être de près de deux pieds par tête d'animal adulte et d'un pied seulement par tête d'agneau.

La totalité de la bergerie devra être partagée en trois chambres, savoir : une de la moitié environ pour les moutons adultes; une d'un tiers pour les élèves, et la troisième, d'un sixième pour les brebis. Néanmoins, les séparations seront mobiles, pour pouvoir sans cesse les proportionner aux besoins du moment. Ces séparations ne s'élèveront que jusqu'à 3 à 4 pieds, de manière que le berger puisse voir par-dessus ce qui se passe dans la chambre voisine. Celle des brebis sera placée à l'un des bouts, pour qu'on puisse la maintenir à une température plus élevée que les deux autres. Il sera bon d'avoir dans un bâtiment séparé une ou deux infirmeries où l'on puisse isoler les animaux malades.

C'est ici l'occasion de parler des dimensions à assigner aux portes; nous leur donnons, avec M. *Tessier*, 5 pieds de largeur, pour qu'elles offrent une issue suffisante aux bêtes à laine, naturellement très-empressées

et très-pétulantes, quand il s'agit d'entrer ou sortir. Ces portes devront être de deux pièces, de manière à pouvoir donner de l'air et du jour par la partie supérieure, sans avoir pour cela besoin d'ouvrir l'étable. Nous avons dit que nous les remplacions en outre en Eté, par des portes à barreaux, pour favoriser encore mieux la circulation de l'air. On conseille en outre de les faire à deux battans et d'arrondir les angles des jambages pour éviter que les brebis pleines ne se blessent.

Une autre précaution de salubrité importante, et beaucoup trop négligée, est d'élever le sol des bergeries au-dessus de celui du terrain environnant et de le couvrir d'une couche de marne pour le maintenir constamment le moins humide possible.

Deuxième partie. — Qualité de la laine.

« La qualité de la laine consiste dans la finesse et la » blancheur ; il faut la réunion de ces deux qualités » pour espérer de vendre la laine de ses troupeaux à un » prix élevé. A finesse égale, la blanche l'emporte de » beaucoup sur la jaune. Comment obtenir ces deux » qualités ? . . . . . M. *Touzé* indique encore plusieurs » précautions à prendre pour parvenir à ce but ».

Première Observation. « Il faut faire en sorte que » les animaux se couvrent le moins possible en mangeant » des pailles, graines et poussières qui s'échappent soit » des gerbées, soit des plantes fourragères qui com- » posent leur nourriture. Ces pailles et poussières s'at- » tachent à leur laine et la gâtent jusqu'à la racine. » Pour préserver son troupeau de ce danger, M. *Touzé* » a donné à ses rateliers une position telle que leur base

» soit assez éloignée de la muraille pour former avec » elle un angle droit. Pour obtenir cette position, il suffit » d'écarter la base du ratelier de la muraille à laquelle il » est attaché ; on remplit avec du bois ou en maçonnerie » l'espace intermédiaire ; les rateliers ainsi placés, » contiennent autant d'espace que s'ils étaient inclinés, » et les animaux en prenant leur nourriture, ne sont » plus exposés à se trouver couverts de toutes les or- » dures qui tombent du ratelier ; leur manger se trouve » vis-à-vis d'eux et à leur niveau ; ils ne tirent plus le » fourrage de haut en bas, et leur toison est exempte de » toutes les poussières qui s'échappent des trèfles, lu- » zernes, pailles et foins dont ils se nourrissent ».

L'inconvénient des rateliers inclinés est reconnu par tous les agriculteurs judicieux, ainsi que l'importance de donner à ces rateliers les dispositions et les dimensions les plus convenables. Cependant, il n'y a point encore de modèle universellement suivi à cet égard ; mais nous n'en croyons pas moins indispensable d'indiquer ici la manière dont l'un de nos plus habiles agronomes, M. le Baron *Morel-Devindé*, construit les siens, pour répandre quelques idées précises sur ce point, dans un pays où l'on est si peu au courant de cette partie de l'économie rurale, qu'il n'existe encore presque aucuns rateliers munis de crèches.

Les rateliers de M. *de Vindé* ont en tout 2 pieds 10 pouces de hauteur ; l'inclinaison des broches est de 9 pouces au sommet, d'où elles se dirigent en ligne droite vers la base, mais en s'arrêtant à la crèche. Ces broches sont écartées de six pouces les unes des autres.

La crèche est composée de trois planches ; celle du

fond est horizontale et placée à 9 pouces de hauteur ; les deux autres sont inclinées à 45 degrés sur celle-ci ; celle de derrière dans laquelle sont plantées les broches, a 13 pouces de longueur ; celle de devant n'en a que quatre.

Ces rateliers ont entre autres avantages, celui d'être à la fois assez droits pour que rien ne tombe sur la tête et le cou de l'animal, et assez inclinés pour que le fourrage descende suffisamment. Au moyen des crèches, les graines, les fleurs, les petites feuilles, au lieu d'être perdues sont ramassées par les moutons et leur profitent ; leur forme ne permet pas aux agneaux de contracter l'habitude d'y monter et de se tenir dedans ; ces rateliers laissent libre la surface entière du sol jusqu'au pied des murs, et enfin ils sont d'une contruction peu dispendieuse. A ces divers titres, dont il nous serait encore facile de grossir la liste, nous les recommandons d'une manière particulière aux agriculteurs, comme préférables même à ceux qu'indique M. *Tonzé*.

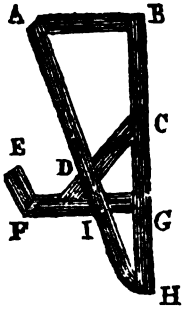

Nota. Les pièces de chêne de 2 pouces carrés qui soutiennent ce ratelier, A B, B H, A H, C I, GF, FE, n'existent que de 5 pieds en 5 pieds, il n'y a que la barre du haut, au point A et les planches de la crèche qui soient continues.

Deuxième Observation. « La seconde précaution

» nécessaire pour conserver la beauté de la laine, rentre » à beaucoup d'égards, dans la deuxième mesure sa- » nitaire que nous avons indiquée ci-dessus. Un troupeau » malportant donne rarement de la laine de bonne » qualité ; les bergeries doivent donc être toujours bien » aérées et dans un grand état de propreté : mais c'est » surtout aux époques de la tonte, que M. *Touzé* invite » les propriétaires de troupeaux à redoubler de vigi- » lance ; chaque jour exige de nouveaux soins : à cette » époque la chaleur est forte ; les toisons ont acquis tout » leur volume et toute leur pesanteur ; dans ce cas, » il est à craindre que des sueurs trop abondantes » venant à se joindre au suint, n'occasionnent une sorte » de fermentation qui détériorera la laine ; sa finesse lui » restera, mais elle perdra sa blancheur ; le même ac- » cident arrivera, si peu de jours avant la tonte, les » moutons ont été fortement mouillés sans avoir pu » sécher leur toison par un beau tems ».

» M. *Touzé* prie les amateurs de belle laine de ne » pas se laisser séduire par des moutons d'une grande » taille ; on a donné aux moutons de cette espèce le nom » de *race pure espagnole ;* il a appris, par sa propre » expérience, que ces moutons acquièrent beaucoup » d'embonpoint, mais que la qualité de leur laine est » médiocre. Il conseille aux cultivateurs de ne pas sortir » du Département pour se procurer des beliers, et in- » dique les dépôts de MM. *Grivel*, *de Polignac* et » *Corbillié*, comme des sources pures où ils pourront » se procurer des élèves de bonnes races ».

» En refusant à la laine des moutons de grande espèce » la qualité de superfine, M. *Touzé* ne méconnaît pas » leur origine espagnole ; mais en Espagne, la laine n'a

» pas, dans tous les cantons, le même degré de finesse ;
» les laines dites *Léoniennes* se vendent un prix double
» des laines appelées *Seziannes*. Il est donc important
» de choisir des beliers sortis des cantons où la laine est
» reconnue avoir la meilleure qualité. Ainsi ce n'est
» point par prédilection pour son Département, que
» M. *Touzé* conseille de tirer des beliers des dépôts in-
» diqués. C'est dans l'intérêt des amateurs de belles
» laines qu'il publie ses observations appuyées sur des
» expériences plusieurs fois répétées ».

Les soins recommandés par M. *Touzé*, dans la première partie de ce paragraphe sont indispensables pour recueillir, non-seulement de la laine d'une qualité supérieure, mais encore des engrais abondans et actifs, autre produit non moins important aux yeux de l'agronome et d'une utilité agricole encore plus immédiate. C'est ici le cas de répéter cet adage vulgaire de nos campagnes, qu'*il n'est fumier que de bêtes grasses*. M. *Touzé* a raison de mentionner particulièrement une circonstance beaucoup trop commune chez nous, savoir la température d'une chaleur démesurée qu'on laisse subir aux troupeaux avant la tonte, ou qu'on leur procure même tout exprès, pour donner une misérable augmentation dans le poids de la laine par une plus forte proportion de suint. Nous avons bien souvent été témoins de ce traitement barbare, et nous avons en vain cherché à faire comprendre aux propriétaires qu'il était en pure perte, et que les marchands de laine beaucoup plus exercés qu'eux à son examen, n'en pouvaient être la dupe ; qu'ainsi ils ne faisaient que compromettre inutilement la santé et même la vie de leurs moutons. Ces grossières supercheries et d'autres semblables, sur

lesquelles nous ne saurions appeler trop de blâme, ont puissamment contribué à la répugnance que nos laines indigènes inspirent au commerce.

Une autre circonstance dont M. *Touzé* oublie de parler et qui est néanmoins tout à fait indispensable à la prospérité du troupeau, à l'accroissement et à l'affinement de la laine, est que les moutons soient abondamment nourris. Nos cultivateurs sont encore sur ce point dans un aveuglement déplorable : leurs bêtes à laine ne reçoivent pendant une grande partie de l'année que la quantité d'alimens strictement nécessaires pour ne pas mourir de faim ; ils ne cultivent encore ni racines pour introduire dans leur régime d'hiver, le rendre moins échauffant et adoucir le brusque passage du vert au sec et du sec au vert(1), ni prairies artificielles asses abondantes ou se succédant assez régulièrement, à partir du premier printems, pour pourvoir largement à tous leurs besoins pendant la belle saison. Les troupeaux souffrent à la fois et de la chétive quantité et de la mauvaise qualité des alimens ; et c'est souvent en vain, mais toujours avec beaucoup plus de peine et de frais, qu'on cherche ensuite à leur faire prendre de l'embonpoint, tandis que l'augmentation et l'amélioration des engrais auraient suffi pour indemniser le cultivateur d'un approvisionnement plus sagement et plus également réparti. Ces réflexions sont encore plus particulièrement applicables aux mérinos qu'aux moutons indigènes, les premiers

(1) Nous croyons devoir recommander ici la précaution de mettre du sel dans les baquets où boivent les moutons pendant les huit jours qui précèdent leur changement de nourriture, au printems et le suivent en automne.

pouvant encore moins supporter la privation d'une nourriture substantielle et abondante.

Nous ne saurions trop appuyer les réflexions de M. *Touzé*, sur la nécessité de s'attacher particulièrement à la finesse de la laine et non à la quantité de cette même laine ou à la taille de l'animal. C'est en s'écartant de cette perfection, qui devrait être au contraire le but principal et constant de leurs efforts, que nos agriculteurs ont discrédité leurs laines et tari cette source de richesse jadis si abondante pour ceux d'entre eux qui ont su l'exploiter avant la dégénération des races et des toisons. Les propriétaires des bergeries de Nas, dans le Département de l'Ain, viennent de donner, sous ce rapport, un bel exemple à la France entière. Quand tous les autres cultivateurs se plaignent du vil prix des laines, les leurs n'ont pas cessé d'être vendues très-avantageusement et avidement recherchées, par suite des précautions de tout genre à l'aide desquelles ils ont su prévenir cette dégénération. Non moins bons citoyens que spéculateurs éclairés, ils viennent de consigner le détail des procédés et des soins par lesquels ils ont su maintenir et même accroître la beauté de leurs laines, dans un livre que nous allons nous procurer et dont nous serions charmés d'offrir un extrait à la Société, pour peu qu'elle y attachât d'intérêt; nous remettrons même à ce moment ce que nous pourrions dire sur beaucoup d'objets dont M. *Touzé* à tout à fait omis de parler, et qui grossiraient par trop le présent Mémoire, tels que, par exemple, le parcage des moutons, et les mesures à prendre pour le rendre le plus utile possible, tant pour la fécondité des terres que pour la prospérité du troupeau.

Troisième Partie. — Lavage des laines.

« M. *Touzé*, placé sur les bords de la belle rivière » de l'Eure, a fait construire sur sa propriété un lavoir. » Ce n'a d'abord été que pour son usage particulier ; » mais le succès qu'il a obtenu dans le lavage des laines » de son troupeau, lui a inspiré le désir de faire jouir » du même avantage ceux qui voudraient lui confier la » laine de leurs moutons pour la *trier en suint*, et pour » la trier, laver en blanc et emballer ».

» D'après les observations de M. *Touzé*, le lavage » est pour la laine ce que le creuset est pour l'or. Ce » n'est qu'au sortir du creuset qu'on est assuré de la » pureté de ce métal ; de même ce n'est qu'après les » différentes opérations du lavage qu'on connaît vrai- » ment la qualité de la laine ; c'est à cette épreuve que » l'on distingue les troupeaux bien soignés. Des culti- » vateurs se croient riches, parce qu'à la tonte les toisons » de leurs moutons pèsent l'une dans l'autre de 9 à 10 » livres ; mais quelle sera leur surprise, lorsqu'après » les opérations du lavage, ces toisons de dix livres ne » donneront que deux livres à blanc ? encore arrivera- » t-il quelquefois que ce que nous nommons ici blanc, » ne présentera pas cette blancheur éclatante si désirable » dans la laine, mais une nuance tirant sur le jaune. Un » cultivateur, au contraire, qui aura traité son troupeau » avec soin et vigilance, ne présentera au lavoir que » des toisons moins pesantes ; elles lui rendront cepen- » dant en blanc et en beau blanc, au moins autant que » les toisons de 10 livres. Il y a donc un avantage à bien » soigner son troupeau ».

» Après cette première observation générale sur le

» lavage de la laine, M. *Touzé* fait remarquer qu'il y » a des troupeaux qui donnent plus de laine en blanc que » d'autres troupeaux entourés des mêmes soins. Il faut » en conclure qu'il y a d'autres causes qui concourent » à la perfection des laines ; telles que la qualité des » alimens et des pâturages, la nature et l'exposition du » sol. Au reste, ceux qui ont le bonheur d'obtenir au » lavage de belle laine sous le rapport de la blancheur, » agiront sagement en ne la gardant pas trop long-tems » en magasin : la laine la plus blanche jaunit à la longue » et perd sa beauté ».

» M. *Touzé* offre ses services au public, pour le la- » vage des laines ; les prix et conditions de cette opé- » ration sont ainsi qu'il suit :

» 1.° Pour trier en suint, laver, trier en blanc et » emballer, l'emballage étant à ses frais, soixante et » dix centimes par kilogr., ci. . . . . » 70 c.

» 2.° Pour le transport des laines, si on veut l'en » charger, un franc pour cent, si le déplacement n'est » que d'un jour, ci. . . . . 1 fr. » c.

» 3.° Pour Louviers, un fr. cinquante c., ci. 1 50

» 4.° Pour Elbeuf, deux francs, ci. . . 2 fr. » c.

» 5.° Pour le transport de l'un de ces dépôts à un » autre, si la vente lui en a été confiée et que ce trans- » port fût nécessaire, un fr. par kilogr., ci. 1 fr. » c.

» Droit de commission pour vente, deux francs pour » cent, sans garantie, et quatre francs avec garantie ».

Nous regrettons vivement que notre arrondissement ne possède aucun établissement semblable à celui de M. *Touzé*, et que l'usage de laver à dos ne s'y soit point introduit. Les cultivateurs pourraient faire parquer plutôt leurs troupeaux et ne se livreraient point

à des supercheries qui retombent en définitif uniquement sur eux-mêmes. Dans l'état actuel des choses, les moutons passent à la bergerie, et sous le poids d'une épaisse toison, le mois le plus chaud de l'année, parce que (dit-on dans nos campagnes) les marchands ne voudraient pas de laine de bêtes qui eussent parqué un mois plutôt, parce qu'on tient beaucoup à la chétive augmentation de poids qui peut résulter du suint obtenu par une température tout à fait insupportable, surtout dans l'état d'imperfection et les dimensions étroites de nos bergeries. Nous avons déjà dit combien ce grossier calcul compromettait, en pure perte, la santé des troupeaux, surtout lorsqu'après s'être accoutumés à cette excessive chaleur, ils se trouvent immédiatement après la tonte exposés tout à fait à nu dans les parcs, à la fraîcheur des nuits et aux atteintes de la pluie. Nous pourrions ajouter ici beaucoup de développemens à cette observation ; mais l'étendue déjà considérable de ce Mémoire, nous oblige de remettre à une autre occasion ce que nous aurions encore à dire sur ce qui concerne le parcage. Nous espérons, au reste, que la simple mention d'usages et calculs aussi absurdes, les signalera dès ce moment, suffisamment à l'attention et à l'improbation de tous les amis éclairés de l'agriculture.

Nous croyons donc devoir terminer ici l'examen dont nous avons été chargé par la Société, et faire place à notre savant confrère et homonyme. Qu'il nous soit permis toutefois encore d'exprimer à MM. *Painchon* et *Touzé* combien nous nous sommes félicité de pouvoir nous associer à leur bonne œuvre, et combien nous avons trouvé d'intérêt et d'utilité dans leurs sages leçons.

SCIENCES ET ARTS.

Membres Correspondans.

Messieurs,

Auzoux, Docteur en Médecine à Paris.
Barbey, horloger à Beuzeville.
De Bomplan, naturaliste en Amérique.
De Châteauvieux (le Marquis), à Abbeville.
De la Pointe (le Baron), maréchal-de-camp, à Rouen.
De la Vigne, géomètre à Houlbec-Cocherel.
De Moléon, ingénieur de la couronne, à Paris.
Desnos, naturaliste à Alençon.
Dubuc père, Pharmacien à Rouen.
Gaillon, naturaliste à Dieppe.
Gallais père, ancien filateur, à Vernon.
Gerdret, Anatole, fabricant à Louviers.
Herault, ingénieur en chef des mines, à Caen.
Hurtrel-d'Arboval, à Boulogne-sur-mer.
Lamouroux, correspondant de l'institut, à Caen.
Langlois, Guillaume, fabricant à Louviers.
Le Maréchal, fabricant à Rugles.
Le Prevost, Auguste, propriétaire à Bernay.
Letellier, inspecteur de l'Académie, à Rouen.
Magner, à la monnaie des médailles, à Paris.
Piéton-Prémalé, fabricant à Louviers.
Potet, chirurgien à Evreux.
Prétavoine-Bidault, propriétaire à Bernay.
Réjou, pharmacien en chef de la marine, à Rochefort.
Vitalis, ancien professeur de chimie, à Paris.

Description de la Statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lillebonne, arrondissement du Hâvre, Département de la Seine-Inférieure ; suivie de l'Analyse du métal, avec le Dessin de la Statue, et les tracés de quelques particularités relatives à la confection de cette Antique ; par M. F. Rever.

Le 24 Juillet 1823, dans la propriété de M. *Holley* jeune, à 800 mètres du bourg de Lillebonne, au-dessous et un peu au-delà de l'ancien château Ducal, appartenant aujourd'hui à la maison de Croï, au bord septentrionnal de la nouvelle route de Caudebec, et à 600 pas du théâtre antique, vers l'orient, des ouvriers tirant de l'argile pour l'entretien de la briqueterie de M. *Holley*, trouvèrent une statue fruste de grande dimension, en bronze doré, couchée de long, à un mètre de profondeur, près de laquelle étaient aussi, en trois endroits, quelques débris peu nombreux de construction.

Lorsque M. le Préfet de la Seine-Inférieure fut informé de cette découverte, il invita M. *Rever*, qui prend une part active à la direction des fouilles du théâtre romain, commencée l'année dernière, à examiner cette statue, et à lui communiquer ses observations et son avis.

Les lettres suivantes contiennent le compte que M. *Rever* a rendu de ses recherches à M. le Préfet. On y a joint l'analyse du métal, faite par M. *La Billardière*, professeur de chimie à Rouen.

Première Lettre.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'examen que vous m'avez recommandé de faire de la statue qu'on a trouvée dernièrement à Lillebonne.

C'est véritablement une statue antique ; les proportions en sont grandes : la hauteur en est de 1 mètre 94 millimètres 30 centim. (6 pieds) (1).

Elle avait été entièrement et très-bien dorée. Je pense que, placée sur un piédestal, comme elle devait l'être, elle produisait beaucoup d'effet (2).

Malgré toutes les recherches qu'on a multipliées autour de la place qu'elle occupait parmi quelques gravois, dans de l'argile, à la profondeur d'environ un mètre, on n'a trouvé, jusqu'à présent, aucun attribut, aucun symbole, aucune pièce de costume ou d'ornement qui puisse fournir des indications certaines relativement à la destination qu'on lui donna : ainsi rien n'autorise à prononcer affirmativement sur ce point.

La nudité absolue est le seul trait qui, d'après l'usage des Grecs et des Romains, peut faire croire que cette antique représentait un Dieu.

Les cheveux séparés au milieu du front s'enroulent mollement en deux bourrelets qui ceignent les tempes, vont en descendant se réunir dans un nœud saillant, derrière la tête, et reviennent sur les épaules se diviser

(1) 1 m 949.

(2) Voyez planche première de ce rapport.

en plusieurs mèches, dont quelques-unes tombent au-dessous des clavicules; des formes pleines, arrondies et coulantes, un embonpoint régulier et une pose aisée, offrent assez bien l'image d'un jeune homme dans l'âge accompli de son adolescence.

L'endroit où des terrassiers l'ont trouvée, est à l'extrémité d'un petit vallon, le long duquel on a découvert, depuis deux ans, un tambour de colonne, dont la sculpture présente une scène de vendange, et un autre bas-relief faisant partie d'un dessin de bacchanale. Les formes de la statue, les sujets de sculpture et la réunion de tous ces objets, au pied d'une éminence où l'on bâtit, dans le moyen âge, le château de Lillebonne, n'engagent-ils point à regarder comme probable que sur cette éminence, à laquelle aboutissait autrefois un aquéduc romain, on avait dédié jadis à Bacchus un temple que le christianisme fit tomber avec ses idoles et ses décorations dans le vallon, où des fouilles les font rencontrer aujourd'hui ?

Quoique la statue n'ait pas été trouvée dans l'enclave du théâtre qui appartient au Département, elle est toujours une preuve que le Conseil n'a point acquis de mauvais terrain dans un pays stérile : elle est propre à donner de grandes espérances pour l'avenir, à stimuler le zèle, l'intérêt et la curiosité de tous les propriétaires de Lillebonne.

Cette statue est malheureusement fort endommagée. Les deux bras en sont cassés un peu au-dessus des coudes : la cuisse gauche est rompue au genou ; l'autre est fracturée aux deux tiers de la longueur, à compter de la tête du fémur.

On a recouvré l'avant-bras gauche, joint au coude et à la main; la jambe du même côté avec le pied attenant; enfin, le tronçon de la cuisse droite qui comprend la moitié du genou.

Quels que soient les regrets que ces mutilations fassent éprouver, on doit se féliciter de ce qu'il n'y en a pas de plus fâcheuses, parce que si l'on considère l'extrême oxidation, et la grande fragilité du métal, on peut dire que la tête, la torse, et tout ce qui reste de la statue, n'ont été conservés que par une sorte de prodige.

Au reste, je ne crains pas, M. le Préfet, d'affirmer que cette découverte est d'un grand intérêt, sous le rapport des arts; je veux dire : pour la recherche et l'étude des procédés que suivaient les anciens dans *l'établissement* des statues en bronze, le jet de chaque pièce à part, les moyens employés pour réparer les défauts de toute espèce qui se trouvaient dans la fonte, rassembler ensuite les pièces, les réunir par des soudures, ou les fixer avec des clous, les ragréer, dorer, etc.

J'aurai prochainement l'honneur de vous soumettre mes idées et mes conjectures sur ces diverses particularités de l'art et du travail des anciens statuaires.

Recevez l'hommage, etc.

P. S. Ce n'est pas exclusivement que je présente la probabilité de l'existence d'un temple à l'endroit où sont les ruines du château. Il peut sans doute y avoir eu des constructions d'un autre genre, ornées de sculptures et de statues. Les dieux qu'on adorait sur leurs autels allaient par fois embellir des établissemens profanes:

et l'aquéduc de Lillebonne pouvait être destiné à l'usage de bains publics, comme au service intérieur d'un temple.

Deuxième Lettre.

Monsieur le Préfet,

L'espoir que le premier examen de la statue de Lillebonne me fit concevoir de trouver dans cette découverte des indications utiles pour l'histoire de l'art, ne s'est pas démenti : au contraire, il s'est confirmé sur beaucoup de points, et se soutient sur quelques autres. Je continue aussi de regarder cette antique comme *une traduction d'un bon type*, et je m'applaudirai de l'opinion que j'en ai, si elle se trouve d'accord avec les observations que ce monument vous a suggérées dans le voyage que vous avez fait pour en prendre connaissance, et avec celles de l'habile et savant artiste que vous avez chargé d'en faire le dessin (1).

Je pense que l'époque de la confection de ce monument peut être placée dans la seconde moitié du deuxième siècle de l'ère chrétienne ; mais je doute que le modele en ait été fait dans le même tems, et je le crois antérieur de plus d'un siècle, à moins que l'ébauchoir du modeleur n'eût été plus savamment conduit que ne furent dirigés les moules et le fourneau du fondeur en bronze ; peut-être aussi cette statue n'est-elle que la copie d'un marbre préexistant ; peut-être enfin ce marbre subsiste-t-il encore entier ou fruste dans quelque lieu de l'Europe ?

---

(1) M. *E. H. Langlois*, peintre à Rouen.

Néanmoins, avant de juger du mérite de l'exécution, il faut se mettre bien au fait des obstacles infinis qu'éprouva le fondeur, et des expédiens pénibles auxquels il recourut avec une inconcevable résignation.

Je ne mets pas au nombre des plus grandes difficultés, le raccordement des portions qu'il fondit à part; on sait depuis long-tems que cette pratique, suivie par les anciens, ne les empêchait pas de *bien faire;* leurs meilleurs ouvrages en sont la preuve, notamment les quatre chevaux dits de *Venise*. Je veux plutôt indiquer les nombreux embarras que lui opposèrent le mécanisme et le matériel même de son travail.

Malgré l'intention qu'il paraît avoir eue de couler *très-mince*, la fonte n'en fut pas plus heureuse; elle est extrêmement inégale; l'épaisseur en varie depuis douze millimètres en quelques endroits, jusqu'à deux seulement en quelques autres. Elle est en outre parsemée de *soufflures* de toutes dimensions, percée même de *fenêtres* en différentes places. Ces accidens me font présumer qu'il y avait un peu d'humidité dans les moules; ou que le métal était trop chaud, ou qu'il ne fut point établi d'évents, ou même que quelques-unes de ces causes réunies s'opposèrent au succès complet de l'opération.

D'après quelques recherches du même genre, sur d'autres objets, je suis porté à croire qu'en général les fondeurs de l'antiquité ne sentaient point assez l'importance de ces précautions que je crois avoir été négligées à Lillebonne; qu'il y en avait même qu'ils ne connaissaient pas ou n'employaient point; aussi remarque-t-on dans presque tous leurs grands sujets en bronze, de plus

ou moins nombreuses imperfections semblables à celles que je viens de signaler.

Winckelman, qui ne dit rien de la grande solidité que l'étain donne au cuivre dans la façon du bronze, qui ne considère cet alliage que comme un moyen de rendre la fonte plus coulante, et cite à cette occasion des faits sur lesquels des artistes exercés pourraient avoir des doutes, a pensé que « c'est à l'alliage nécessaire de l'é-
» tain au bronze, quand il a éprouvé l'action du feu,
» qu'il faut attribuer la quantité de petits trous sem-
» blables à des globules qu'on remarque aux anciens
» ouvrages de l'art, parce que l'étain ayant été dévoré
» par l'ardeur du feu, a rendu le bronze plus cassant,
» et presque aussi poreux qu'une pierre ponce ; delà
» vient que cette sorte de bronze est plus légère qu'à
» l'ordinaire (1) ».

On préférera probablement d'attribuer ces petits trous semblables à des globules, aux différentes causes que je leur assigne, et l'on croira difficilement que le cuivre, dans le feu, pût distiller en quelque sorte l'étain, sans s'affaisser ou se fondre lui-même, et que l'étain mêlé dans la masse par la fusion, pût laisser, en se dissipant, des logettes arrondies dans l'intérieur et closes de toutes parts.

Il faudrait dire aussi que les grands bronzes antiques ont reçu pour la plupart de violens coups de feu, ce qui sortirait de la classe ordinaire des vraisemblances, et l'on ne pourrait appliquer cette supposition à la statue

(1) *Winck.*, liv. 4, ch. 7, §. 34, tom. 2, p. 85.

de Lillebonne, dont la dorure n'eût pu sortir entière d'une si forte épreuve, sous un pied de laquelle existe une charge en plomb qui n'eût pas manqué de fuser, et dont les nombreux défauts réparés deviennent, pour ainsi dire, une preuve matérielle que les petits trous arrondis de la fonte sont des *soufflures* produites dans le métal au moment même où il fut jeté dans les moules (1).

Pour réparer ceux des vices de fonte qui ne pouvaient être palliés, le fondeur pratiquait des entailles dont le circuit enclosait un ou plusieurs défauts, selon leur étendue ou leur proximité, ce qui par fois l'entraînait à donner à ces entailles des contours irréguliers et choquans ; il les creusait à-peu-près jusqu'à demi épaisseur de la matière. Il découpait ensuite, *de mesure*, des plaques de métal pour les incruster dans les entailles, et les y assujétir avec des rivures.

Les rivets étaient de forte fonte. La tête qui est large, plate et cisaillée, plutôt qu'arrondie, soutient les pièces par dedans, et la tige épaisse de 3 à 4 millimètres, écrasée en-dehors à coups de marteau, remplit les *creusûres* ou les *crans* faits aux bords *des forures* de la plaque. Lorsque la fonte était trop faible ou percée,

---

(1) *Winckelman* cite l'exemple de quelques médaillons, dont il attribue aussi les vides intérieurs à l'action accidentelle du feu. Il n'ignorait cependant pas que les anciens moulaient beaucoup de leurs pièces. Il est donc naturel de regarder aussi comme fondus, ces médaillons à petits trous ronds, dans lesquels ces vides sont généralement pris pour des soufflures et des indices de jet.

le fondeur plaçait une *semelle* de métal sous la tête des rivets pour renforcer la fonte.

J'ai compté sur le tronçon de la cuisse droite au-dessus du genou, dans une surface dont la développée n'a que 23 centimètres sur 10 ; j'ai, dis-je, compté cinq raccommodages contigus de cette espèce, un desquels a plus de 4 centimètres d'un angle à l'autre, et le tout comporte cinq plaques en dessus, deux semelles par dedans et quatorze rivets pour les tenir. J'ai pris le calque de ce rajustement bizarre en dehors (1) ; j'ai indiqué les têtes de rivet et les deux semelles à l'intérieur, ainsi que les dimensions et le lieu d'un manque de fonte (2). Je joins à ma lettre une copie de ces deux tracés, avec un petit fragment d'une autre portion de la statue, qui s'est fortuitement rompue dans la tranche même d'un rivet: cette rupture s'est faite d'une manière assez heureuse pour découvrir la tige qui est restée en place et faire voir qu'elle ne tient à la tête que par un des bords, au lieu de se trouver au centre comme cela devra t naturellement être. Le métal de ce rivet n'est pas moins oxidé que celui de la statue : mais il est plus plein et mieux *venu de fonte ;* on n'y voit pas de soufflures.

Je dois dire que, dans les cas où ces plaques n'étaient point d'une grande étendue, le fondeur ne les rivait pas ; il se contentait de les incruster de force dans les entailles. On en compte dix de cette espèce tout près les unes des autres sur le même tronçon en dessous, vers le jarret

(1) Voyez Pl. 2 ci-après.
(2) Voyez Pl. 3.

Je ne puis estimer, même par aperçu, combien il y a de raccommodages de l'un et l'autre genre dans toute la statue: mais je ne crains pas d'avancer que le nombre en est véritablement surprenant. On en reconnaît beaucoup à la surface, par des lignes et des contours finement tracés dans la dorure. On trouve plusieurs rivets dans l'intérieur de la cuisse en y passant la main, et la fracture qui présente un moyen facile d'étendre les recherches, met en outre à portée de constater que les cuisses ont été réunies après la fonte : les deux bords ne sont égaux ni d'épaisseur ni d'élévation ; ils ne se touchent même pas exactement.

Au reste, quand je n'aurais pas acquis cette preuve spéciale de la *fonte par pièces*, les raccommodages seuls n'eussent pas permis d'en douter ; il est évident qu'on n'eût pu les exécuter dans une statue coulée d'un seul jet.

Je n'ai pu constater précisément tous les moyens dont le fondeur avait usé pour réunir ses morceaux ; je crois seulement pouvoir affirmer qu'il en a soudé la plus grande partie.

J'ignore si les procédés de sa soudure ressemblent à ceux que j'ai reconnus en d'autres objets antiques, dont je dois bientôt publier la description. Deux obstacles s'opposent à la vérification de ces petites particularités de fabrique dans la statue de Lillebonne. L'extrême fragilité de la matière fait appréhender qu'on ne la rompe, et les boursouflures de l'oxide vert mêlé de terre, dont l'intérieur est tout encroûté, ne permettent au tact de reconnaître ni sutures ni joints par approche, ni attaches peu saillantes. On ne parviendrait à décou-

vrir tous les petits détails de cet assemblage, qu'en dépeçant entièrement la statue, et la connaissance qu'on en pourrait acquérir ne dédommagerait pas de la perte et de la destruction du monument : il faut se contenter de quelques apparences extérieures en forme de zônes propres à indiquer en quels endroits furent réunis, par voie de soudure, les bras, une cuisse, la tête, etc.

Je crois bien qu'il n'existe pas de fondeur aujourd'hui qui voulût se condamner à réparer avec tant de fatigue, une fonte aussi défectueuse, et qui n'aimât beaucoup mieux la remettre au fourneau comme tout-à-fait manquée, pour en obtenir une meilleure. Il est donc présumable que le fondeur de cette antique, n'était pas très-sûr de ses procédés, et qu'il redoutait vivement les chances incertaines de l'opération. Cependant on ne peut supposer qu'on eût voulu confier une entreprise de cette importance à un homme dont les talens n'eûssent pas été précédemment éprouvés, et qui n'eût pas joui de quelque réputation. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai depuis long-tems sur l'état de l'art du mouleur et du fondeur chez les anciens, et particulièrement chez les Romains.

Quelques objets que j'ai tirés des ruines du Vieil-Evreux et d'autres fouilles m'ont donné lieu d'apprécier plusieurs procédés suivis dans l'exercice de ces deux arts, et je me crois autorisé à dire que, si les arts et la science du modeleur et du sculpteur ont été portés chez les anciens jusqu'à un degré de talent et de perfection qu'il est impossible de surpasser, j'ai presque dit : atteindre, ceux du mouleur et du fondeur ne sont point sortis de l'enfance, et décèlent très-souvent la

faiblesse des premiers pas ; il suffit d'en remarquer les tâtonnemens, les pratiques chancelantes, les routines incertaines et les produits rarement parfaits (sous tous les rapports). Je n'excepte pas même leurs colosses dont les plus grands ne me paraissent avoir eu de très-remarquable que l'énormité de la masse et l'exagération des formes, et dont la *fabrication* tient du fabuleux en certains cas (1).

Quelle différence entre ces pénibles essais de l'enfance de l'art, et les méthodes raisonnées, savantes et presqu'infaillibles de nos fondeurs modernes, dont les chefs-d'œuvres étonnans sortent de leurs fosses tout réparés, tout parfaits !

Il est cependant vrai que, des cendres d'Herculanum et d'autres ruines, on a tiré des bronzes de grandes dimensions, dont les connaisseurs ont fait le plus bel éloge ! Aussi ne parlai-je pas précisément des résultats qu'obtenaient souvent les anciens, mais seulement de l'état de l'art chez eux, considéré sous le rapport des moyens qu'ils employaient pour l'exercer ! Aussi trouvé-je que dans l'exécution de leurs beaux sujets, ils ont eu plus de

---

(1) Tel est le conte de *Philon*, de Byzance, sur la fabrication du colosse de Rhodes, qu'il dit avoir été fondu en tronçons *superjetés* et coulé comme par assises ! Je n'ignore pas le succès que l'audacieux talent de *Le Moyne* lui fit obtenir dans l'achèvement de la partie supérieure de la statue de Louis XV ; mais cet exemple qu'on ne cite que parmi les phénomènes, peut-il être donné comme une probabilité en faveur du prétendu surhaussement en jets partiels, d'une machine de 70 coudées de hauteur ? (près de 95 de nos pieds anciens.) Buffrand, *Descript. de la fonte de la Statue de Louis XIV*, p. 1. — 2.e *Note sur le* §. 37 *du* 7.e *chap. du* 4.e *liv. de* Winck. *t.* 2, *pag.* 86.

mérite que nous, à cause des difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter ; au lieu que par l'expérience des siècles et les progrès de la science, le perfectionnement des procédés est devenu pour nous une sorte de nouvel art ; toutefois je n'ai pas vu que ces produits supérieurs du génie, du sentiment et du goût, qu'on a retirés d'Herculanum et d'ailleurs, aient été scrupuleusement examinés sous le rapport du travail d'exécution, et l'on conçoit bien qu'à l'aide des remplacemens, des rétablissemens, des incrustations ; de la lime, de l'échoppe et du ciselet, les bons sculpteurs pouvaient rendre parfait, après coup, un sujet mal venu de leurs moules, pourvu que toutes les pièces en fussent convenablement assemblées ; ce que les anciens entendaient très bien (1).

Je ne dois pas avoir besoin de faire observer que le métal de Lillebonne était loin d'être aigre et cassant comme il l'est aujourd'hui. On sent bien qu'il n'eût pas supporter les coups de marteau qu'il fallut donner sur les burins pour creuser les entailles, et sur les tiges de rivet, pour assembler les plaques.

---

(1) Le succès ne doit pas être confondu avec les moyens qu'on prend pour l'obtenir. La perfection d'une pièce ne dépend pas de la perfection *des outils* que l'artiste emploie, mais de son adresse à s'en servir, de sa science et de son talent.

J'ai parlé du travail de la lime, du ciselet, etc., dans le raccordement et la réparation des pièces. Je tiens ces renseignemens de *Pline*, qui, pour nous donner, il est vrai, une idée de la grandeur du Jupiter colossal du Capitole, dit que le statuaire *Sp. Carvilius* eût assez de métal pour fondre sa propre statue, *dans la limaille* de son Jupiter : j'y comprends volontiers *les copeaux, retailles*, etc. (Plin. 34, 7 *ad fin.*)

On conçoit également que l'espèce de marqueterie sans ordre, qui résultait des morceaux rapportés sur toute la statue, dans une innombrable quantité, serait devenue tôt ou tard bien désagréable, s'il n'eût pas été possible d'en prévenir ou d'en masquer le mauvais effet, et que par conséquent une bonne dorure était autant de nécessité que de luxe. Celle qu'on y mit était très-solide; le ton en est encore très-ferme, l'éclat en est même brillant, partout où l'oxide vert ne la recouvre pas.

Rien ne donne lieu de croire que les anciens aient connu et pratiqué notre dorure, dite *d'or-moulu*, ou qu'ils dorassent en feuilles sur métal, comme nous avons coutume de le faire, à chaud et par frottement. La pratique adoptée chez eux, au rapport de *Pline*, était un genre mixte qui tenait des deux procédés que nous suivons séparément pour chacune de nos deux especes de dorure *immédiate* sur métaux; c'est-à-dire, qu'ils couvraient le bronze de feuilles d'or ainsi que nous, et que pour les y attacher, ils se servaient du mercure: mais qu'au lieu de l'employer comme nous, en état d'amalgame ou de mélange avec l'or, et comme agent chimique, ils en faisaient, avec la pierre ponce en poudre et l'alun, un mélange ou une pâte dont ils frottaient le bronze préparé, et qu'ils ne le considéraient que comme un simple *mordant* propre à happer l'or et le *coller* au bronze, sans en connaître la véritable action.

Je crois donc qu'ils ne le sublimaient point après l'application des feuilles d'or, comme nous avons soin de le faire pour nos objets en or-moulu, puisqu'ils attribuaient l'adhérence de leurs feuilles, à la propriété

que le mercure avait, selon *Pline*, de les *retenir opiniâtrement* sur le bronze.

Cette conservation du mercure dans le bronze, après l'application des feuilles d'or, me paraît encore indiquée par l'effet qu'il produisait sur la dorure, suivant le même auteur, et dont le résultat faisait découvrir si l'or n'avait été mis qu'en feuilles *simples*, c'est-à-dire, *très-minces*, parce que dans ce cas il « faisait pousser » la couleur de l'or au pâle » (ou plutôt au blanchâtre).

Pline, qui rend compte de cet effet produit par le mercure, et qui se plaint de ce que « rien n'arrête le » génie de la fraude, avertit que les ouvriers de mauvaise » foi trouvaient le secret de *contrefaire* la bonne do- » rure, en remplaçant le mercure par le blanc d'œuf » qui, sans doute, n'altérait pas la couleur du métal précieux, et mettait ces malhonnêtes gens à portée d'employer des feuilles minces, dont l'éclat, à l'aide de ce procédé frauduleux, jouait la couleur et le ton de la bonne dorure; ou plutôt, et selon la pensée de *Pline*, le mercure ne traversant point de part en part les feuilles épaisses de la dorure solide et loyale, ne la faisait pas pousser au blanchâtre, au lieu que la dorure en feuilles minces et faite à l'épargne, était transpercée par le mercure, et prenait au-dehors la couleur du métal intermédiaire; mais les fraudeurs, en lui *substituant* le blanc d'œuf, qui ne poussait pas au blanchâtre, pouvaient dorer fort mince au moyen de cette supercherie, et faire croire par la ressemblance du ton de leur dorure avec celui de la dorure légitime, qu'ils l'avaient faite en feuilles épaisses.

Je vous demande pardon, M. le Préfet, d'avoir aussi

longuement délayé l'interprétation que je donne au texte de *Pline*. Elle me paraît rendre sa pensée avec plus de vraisemblance, je dirai même : avec plus d'exactitude que les traductions qu'on en a faites : vous en jugerez facilement en jetant les yeux sur les passages latins que je vais citer à la fin de ma lettre.

La dissolution de deux petits fragmens dans de l'acide nitrique, m'a fait obtenir, bien entières, les portions de feuilles d'or qui les recouvraient. Je les ai fixées sur une plaque de verre à l'aide d'une légère solution de gomme et je les joins aux échantillons métalliques de mon envoi. Une de ces feuilles est un peu terne et toute criblée de petites déchirures : elle avait été chargée d'une croûte épaisse d'oxide vert ; l'autre feuille n'en avait presque pas été couverte ; l'éclat en était bien conservé ; elle est sensiblement plus épaisse que celles de nos livrets courans, et paraît presque opaque en quelques endroits, malgré la fatigue que je lui ai fait éprouver en l'agitant plusieurs fois dans l'eau pure, afin de m'assurer si elle était unique ou doublée. En effet je courais le danger par ces mouvemens d'y faire plusieurs déchirures, si elle eût été faible.

Quoique les anciens connussent fort bien la manière de battre l'or en feuilles très-minces, ainsi que *Pline* le fait observer (1), ils avaient pour maxime d'en employer d'épaisses aux dorures solides sur métaux, comme nous l'avons vu, et selon les objets qu'ils voulaient dorer. On s'est assuré que dans quelques circonstances l'épaisseur des feuilles antiques était à celle

(1) *Prætenues bracteas.*

de nos feuilles, comme 6 : 1, et dans quelques autres comme 22 : 1 (1).

Il serait, je crois, possible de trouver aussi le rapport d'épaisseur des feuilles de Lillebonne, à nos feuilles de commerce ; mais après les essais déjà faits, on regardera peut-être comme inutile, pour la science, cette recherche qui ne serait dans l'état actuel des connaissances, que de simple curiosité.

On peut conclure du compte que j'ai l'honneur de vous rendre, que la dorure de la statue n'a point été faite par amalgame ; et *d'or-moulu*, mais en feuille. Peu s'en faut même que je n'ajoute que les feuilles au lieu d'avoir été collées au blanc d'œuf, furent *attachées* sur le bronze, à l'aide du mercure, à cause de l'épaisseur des feuilles, et d'après les détails donnés par *Pline*, à ce sujet, et même encore à cause de la belle conservation de la dorure, malgré le tems qu'elle a passé dans la terre.

Mais un troisième fragment d'une plus grande surface, que je faisais dissoudre, et dans la dorure duquel je crus entrevoir que je pourrais apprendre quelque

---

(1) Les feuilles les plus épaisses portaient le nom de feuilles *prénestiennes*, parce que la dorure de la statue de la Fortune, à Prœneste, passait pour être la plus forte de toutes les dorures connues. Les plus épaisses après celles-là étaient appelées *quæsteriennes*, comme pour faire entendre qu'elles étaient riches en métal. Si *Pline* a voulu parler de la plus grande extension qu'on pouvait donner à l'or en citant les 750 feuilles de quatre doigts en carré qu'on tirait d'une once pesant, la proportion ne serait avec quelques-unes des nôtres, que d'environ 5, 23 : 1. (Plin. 33. 8 *ad fin.* Nollet, *Exp. de Physique*, *vol.* 1.)

chose sur les contours ou la coupe des feuilles, ou sur la manière de les ajuster, ne m'a donné ni une feuille entière, ni deux coupons seulement, taillés pour être raccordés l'un avec l'autre. Au contraire, il m'a fourni neuf petites folioles de grandeurs différentes, ne présentant que des contours irréguliers, sans aucune ligne droite qui annonçât une coupe déterminée. De plus, toutes ces folioles rangées les unes à côté des autres, eussent couvert une surface presque triple de celle du fragment. La dorure de ce fragment que le hasard m'avait offert, avait sans doute été réparée, et ces folioles avaient été superposées comme par imbrication pour cacher un ou plusieurs défauts.

J'ignore si ces reprises avaient été faites dès l'époque de la première dorure pour renforcer un endroit faible, et recouvrir des joints de plaques mal ajustés; ou si elle n'avait eu lieu que dans un tems postérieur pour réparer des accidens survenus depuis la confection. Je ne sais pas davantage à quel moyen l'on avait eu recours pour ce travail de réparation, et je n'ose pas compter sur la rencontre que j'ai faite dans le même essai d'une substance semi-transparente, d'un ton blanc-clair légèrement lavé de bleu, suspendue dans la dissolution étendue d'eau, que je venais de verser dans une capsule, et enveloppant plusieurs de ces folioles que je retirai en me servant de deux pinceaux à plume. Je regrette vivement de n'avoir pu me livrer sur-le-champ à l'examen de cette substance, qu'un accident m'a fait perdre, mais que je n'ai pas vue seul.

Malgré les difficultés qu'il y aurait eu, selon moi, à surdorer un espace déjà *couché d'or*, en employant le mercure, sans produire une auréole blanchâtre autour

de la *surdorure*, et en supposant que le mercure n'eût pas été sublimé, je ne me suis pas laissé entraîner assez par les apparences que je viens de décrire pour croire que les anciens recouraient à des moyens de collage étrangers au mercure, lorsqu'ils voulaient réparer ou rétablir des endroits défectueux dans une dorure de cette espèce.

J'ai conçu qu'en découpant une membrane légère de la grandeur convenable, et en l'appliquant sur la pièce afin de couvrir et préserver les alentours, on aurait pu frotter avec le mordant cet endroit circonscrit par les bords de la découpure, pour y appliquer ensuite de nouvelles feuilles d'or, sans courir le risque de marquer *en or pâle*, ni la place réparée, ni même le contour.

Quoiqu'aucun autre essai ne m'ait rien présenté de semblable à ces apparences dont j'ai rendu compte, et que dans les expériences, les feuilles se soient séparées comme il me semble que cela devait arriver, en supposant qu'elles eussent été appliquées par le mercure; quoique toutes les inductions que je tire des passages de *Pline*, me portent fortement à croire que les anciens ne sublimaient pas le mercure, la conservation de ce métal, dans le bronze, après la dorure, sera peut-être encore une question indécise aux yeux de plusieurs personnes, jusqu'à ce qu'on ait pu saisir dans des essais quelque petite portion de mercure dont je n'ai pas vu paraître un seul globule.

Au reste, je dois, M. le Préfet, reconnaître devant vous qu'il ne me conviendrait guères de tenter des essais délicats dans ce genre-là. Je ne fais point non plus de cas d'un petit lingot de cuivre réduit que j'ai obtenu,

et que je réunis cependant aux autres objets ni de la connaissance que j'ai acquise de la présence de l'étain dans l'alliage. J'ai beaucoup mieux fait, sans contredit, en confiant le soin de toutes ces recherches à des mains savamment exercées. M. *La Billardière*, Professeur de chimie expérimentale à Rouen, a bien voulu se charger d'analyser ce bronze : il joindra aux résultats qu'il aura obtenus, l'explication de l'oxidation rare et curieuse dont cette fonte offre peut-être le premier exemple, ou du moins dont aucun exemple n'a jusqu'à présent été remarqué, analysé, ni décrit. Il la regarde comme un effet produit à la longue sur une grande masse, par les mêmes causes que les découvertes modernes ont appris à mettre en action dans les laboratoires.

Le peu que j'en laisse entrevoir indique assez qu'il ne m'a point fait mystère de sa théorie ; mais c'est à lui seul qu'il appartient d'en développer les principes et l'application.

Je puis seulement me permettre d'annoncer par avance la confirmation plus que probable d'un soupçon élevé dès le commencement, sur l'emploi d'un peu d'étain dans quelques endroits, et particulièrement dans les assemblages rivés, comme s'il y eût été fait des soudures avec ce métal.

S'il paraissait douteux qu'on eût imaginé d'ajouter à l'invariable solidité des rivures une ressource aussi faible que celle des soudures d'étain, je ferais observer qu'on ne les employa peut-être que pour tenir provisoirement en place les pièces ajustées ; les *bâtir*, pour ainsi dire, et les empêcher de gauchir lorsqu'on les

fixait violemment à demeure. C'est à mon avis le seul avantage qu'on en pouvait tirer, puisque les deux *chauffes* préparatoires les eussent toutes altérées par l'oxidation, et eussent fait tomber toutes les pièces qui n'auraient pas été rivées.

Si le doreur de Lillebonne a fait usage du mercure, comme je le crois au moins probable d'après ce que j'ai dit, et s'il ne l'a point sublimé comme *Pline* me paraît bien faire entendre qu'on ne le sublimait pas de son tems; ce qu'il en sera demeuré, aura dû plus ou moins concourir à rendre le métal cassant. Si l'on en peut constater la présence en quelque fragment un peu grand, mes conjectures se changeront en certitude. Si l'on ne voit paraître aucun atôme de mercure, et qu'on approuve cependant l'interprétation que je donne aux passages de *Pline*, il y aura lieu d'examiner si la quantité de mercure employée par le doreur, ne fut point assez peu considérable pour que l'infiniment *petite* portion recelée dans l'étendue d'un *petit* fragment puisse se soustraire aux recherches, ou si elle n'a point pu se dissiper par quelque cause, ou dans des circonstances particulières (1).

Je ne puis croire que la statue ait été destinée à être placée en plein air. J'ai cru voir que la dorure et la

---

(1) Je regrette beaucoup de ne pouvoir m'appuyer de l'opinion du traducteur de *Pline*, qui croyait bien aussi que le mercure restait au bronze, puisqu'il regardait l'emploi de blanc d'œuf par les fraudeurs comme un moyen propre « à rendre le mercure plus » tenace et plus siccatif ». Mais une pareille explication n'inspire guère de confiance pour les opinions de l'auteur qui la donne.

statue même étaient plus soignées de face qu'à l'opposé, comme si le Dieu représenté eut dû occuper une niche dans laquelle on ne l'eût vu qu'imparfaitement par derrière, et en outre je ne puis me persuader que la dorure exposée aux injures du tems ne se fût pas bientôt couverte d'oxide verdâtre, ou n'eût prochainement souffert des nétoiemens qu'on y eût faits. Il ne paraît pas non plus que les anciens exposassent les statues dorées aux intempéries de l'atmosphère ; ces sortes de statues, dont nous voyons qu'ils avaient un grand nombre, étaient renfermées dans les temples pour la plupart (1), et rien ne prouve qu'un abri ne protégeait pas celles qui pouvaient être placées à l'extérieur.

Vous voyez, M. le Préfet, que dans tout ce que je viens de mettre sous vos yeux, je n'ai encore répondu qu'aux seules questions que j'ai dû me faire moi-même en étudiant le travail de la statue. Il en est deux autres qui m'ont été souvent adressées, et dont la solution est du ressort de tous les hommes instruits et cultivant les arts.

La statue est-elle entièrement bien faite ? Est-elle le produit d'un grand talent ? Sait-on ce qu'elle représentait ?

Je crois avoir à peu près montré ce que je pense de la statue, comme objet dépendant *des beaux arts*. J'ai déjà dit qu'elle dût avoir beaucoup d'effet. Il y a des choses dont l'entente est fort bonne, et qui sont très-bien rendues. La poitrine est bien développée, les

---

(1) Pausanias. Cic. *Epist. ad Att. lib.* 6. 1.

muscles en sont bien à leur place et bien indiqués : j'en dis autant de ceux de l'abdomen, et ce sont des succès de cette nature qui me l'ont fait qualifier de traduction *d'un bon type*.

D'autres détails m'en font placer la confection vers la fin du second siècle ; et d'après les difficultés inouies que l'artiste eut à vaincre, on serait peu croyable si l'on disait que tout est rendu dans une grande perfection.

Les obstacles qu'il fallut vaincre et les expédiens auxquels on recourut pour établir cette statue, doivent la faire regarder comme un travail extrêmement curieux. La qualité de la dorure et la belle conservation de ce qui en subsiste, en font un monument remarquable. En voilà bien assez pour qu'elle doive être considérée comme un objet de prix avec lequel aucun autre du même genre ne peut être comparé quant à présent, et qui doit être conservé pour toujours avec grand soin.

J'ai quelquefois entendu dire qu'elle serait encore plus précieuse si l'on savait ce qu'elle représentait. Je crains que cette supposition ne soit prématurée ; car il faudrait qu'elle eût dans une certaine perfection, le caractère de l'objet représenté. Je n'ai pas de motif, pour changer d'avis sur celui que j'ai cru lui trouver et je la prends toujours pour le simulacre d'une divinité de l'idolâtrie (1).

---

(1) Des connaisseurs soupçonnent qu'elle pourrait avoir été érigée par l'adulation. On ne le peut nier absolument ; tout est possible en ce genre là !

Si dans les environs on trouvait un thyrse, une couronne de lierre ou des pampres qui fussent traitées dans la manière de la statue, elle serait décidément un Bacchus, elle se raccorderait très-bien avec les bas-reliefs dont j'ai parlé dans ma première lettre, et l'éparpillement des longs cheveux sur les clavicules, serait trouvé très-avenant malgré l'air de tête trop peu animé, où l'on ne voit aucune de ces grâces brillantes que répand sur tous les traits le sentiment pur et satisfait de l'existence au printems de la vie.

Au contraire si l'on trouve une lyre, une couronne de laurier ou seulement un arc, on devra croire que la statue représentait Apollon : le dieu des vers et de l'harmonie, trouvé près d'un théâtre, paraîtra naturellement venir de son domaine et l'on n'opposera ni l'absence d'un carquois avec le port d'un arc, ni le placement peu usité d'une lyre, encore moins d'un arc dans la main droite, ni même le geste de la main gauche quoiqu'il fût alors presqu'inintelligible et mal assorti (1).

Si c'était une étoile qu'on rencontrât, on en reconnaîtrait la place sur la tête de la statue où l'on voit une ouverture faite à dessein quoique mal conservée, mais qui fut dressée à la lime ; et malgré l'inconvenance de la chevelure flottante, au lieu de cheveux courts et bouclés, on verrait sous cette étoile, la figure d'un des Cabires qu'il serait tout naturel de retrouver près de la

---

(1) *Voyez* Pl. 1.re de ce rapport. Il y a cependant quelques Apollons avec une lyre dans la main droite. La chevelure en mèches éparpillées est plus rare.

mer, dans un pays où la navigation devait être active, commerçante et facile, d'après ce que nous avons lieu de conjecturer sur l'embouchure du fleuve et l'ancien état de la rive droite au port de Harfleur..., je veux dire que les explications, les convenances et les à-propos ne manqueront pas de se présenter, dès qu'on aura déterré quelque symbole, quelqu'attribut, etc.

Recevez l'hommage, etc.

P. S. Avant de joindre à ma lettre les passages de *Pline* que j'ai promis de transcrire, je dois ajouter que la *charge en plomb* sous le pied gauche, dont j'ai parlé, me paraît avoir été mise pour servir de *hausse* plutôt que pour former attache, parce qu'elle ne laisse apercevoir aucune trace de rupture, et que le dessous en serait moins irrégulièrement raboteux et mammelonné si elle eût été violemment détachée d'une soudure. Cette particularité me porte à croire que la statue posait immédiatement sur le piedestal, où elle était assujettie par des montans de fer passés en dedans; et non sur une plinthe ou sur un plateau attenant.

*Citations de quelques Passages de l'*Histoire Naturelle de Pline, *relativement aux procédés décrits par cet Auteur, pour dorer le bronze à l'aide du mercure.*

I.

« Æs inaurari argento vivo aut certè hydrargyro le-
» gitimum erat; de quibus, ut dicemus, illorum natu-
» ram reddentes, excogitata fraus est ». (*Lib.* 33, *cap.* 3, *ad fin. Hard*, *sect.* 20).

« C'était une très-bonne et très-loyale dorure qu'on

» appliquait sur le bronze, à l'aide du vif-argent, ou » *même* de l'hydrargyre : mais on a trouvé le moyen » d'y mettre beaucoup de fraude, comme nous le dirons » en parlant de ces deux substances.

Nota. Le vif-argent et l'hydrargyre des anciens n'étaient que du mercure : le premier était le mercure natif, extrait des mines à l'état fluide ; le second était le mercure fabriqué, c'est-à-dire sublimé, ou revivifié du cinabre.

Nous savons que celui-ci vaut mieux que le premier : mais j'ai lieu de penser que les anciens croyaient le contraire. C'est pour cela que je traduits, « aut certè » hydrargyro » par « *ou même* de l'hydargyre » et non par « *ou plutôt ; ou mieux*, de l'hydrargyre. Je rendrai toujours les mots de *Pline*, *argentum vivum* et *hydrargyrum* par les mots de *vif-argent* et *hydrargyre*, afin d'éviter les confusions et les équivoques que le mot générique *mercure* pourrait produire.

II.

« Namque æs cruciatur in primis, accensumque res- » tinguitur sale, aceto, alumine ». (*Ibid.*)

« L'airain qu'on veut dorer doit être d'abord tenu » long-tems au feu ; puis, quand il y est devenu ardent » et rouge, il faut l'éteindre ou tremper dans un bain de » sel, de vinaigre et d'alun ».

Nota. J'ai long-tems été incertain du vrai sens qu'il fallait donner au mot latin *cruciatur*, que *Hardouin* croit signifier battre à coups de marteau, et que *Poinsinet de Sivry* traduit par *tourmenter ;* enfin, d'après un entretien avec des Savans à ce sujet, l'idée de *tenir*

long-tems au feu, qui m'est survenue, m'a semblé d'autant plus naturelle, que l'effet immédiat de cette première manœuvre, indiqué par *Pline*, est de mettre le bronze au rouge, *accensumque*, etc.

Quant au bain de sel, de vinaigre et d'alun, je ne suis heureusement tenu ni d'en indiquer les doses ni d'en justifier l'emploi.

III.

» Postea exarenatur ; an satis recoctum sit splendore » deprehendente ». (*Ibid.*)

« Après cela, on le déroche et on l'éclaircit, parce » que c'est par l'éclat qu'il prend, qu'on juge s'il a été » assez chauffé ».

Nota. C'est encore après l'entretien dont j'ai parlé que l'idée de cette dernière traduction s'est présentée à moi ; je suis demeuré convaincu que par l'expression *recoctum*, *Pline* n'avait entendu qu'une *cuisson* longue et redoublée, ou plutôt une *chauffe* long-tems et graduellement soutenue. Néanmoins, en traduisant ces passages, je me suis demandé si cette longue *tenue* du bronze dans le feu, jusqu'à l'y faire bien rougir, ne devait point paraître à quelques partisans de l'opinion de *Winckelman*, suffisante pour expliquer la formation des vides arrondis, par la disparition de l'étain, ou du moins pour réfuter quelques-uns des motifs que j'ai opposés ; mais j'ai considéré 1.° qu'il serait étonnant qu'on ne vît aujourd'hui aucune trace de dorure sur ces bronzes à petits trous, qui cependant auraient été dorés ; 2.° je suis persuadé que les anciens n'eussent jamais osé chauffer leurs bronzes une fois terminés, jusqu'au

point de produire ce phénomène au cas qu'il eut été possible de le voir paraître ; et l'on ne croira point que ce triage puisse s'opérer sans que les pièces se déforment, ni que l'étain puisse couler à l'extérieur, et s'oxider au-dedans.

IV.

« Iterùmque exhalatur igni, ut possit *edomitum*, » mixtis punice, alumine, argento vivo, inductas acci- » pere bracteas ». (*Ibid.*)

« On lui fait de nouveau prendre une chaleur appro- » priée, afin que bien *adouci* et frotté avec un mélange » de pierre ponce en poudre, de vif-argent et d'alun, il » puisse *happer* les feuilles qu'on étend dessus ».

Nota. Je traduits *edomitum* par *adouci*, que j'emploie pour indiquer l'état d'une surface métallique rendue *douce au toucher* par l'effet d'un frottement long et léger, lequel état devait être celui du bronze devenu brillant par le dérochement antérieur pour être ensuite frotté avec le mélange de vif-argent, de pierre ponce et d'alun. Je suis en outre autorisé à donner cette acception au mot *edomitum*, par l'emploi que *Pline* fait de ce même mot en parlant du cuivre amené *au poli* par l'usage et le service.

« Attritù domiti et consuetudine nitoris veluti man- » suefacti. (*Plin.* 34, cap. 9.)

V.

Description du *vif-argent.*

« Omnia ei (argento vivo) innatant præter aurum. Id » unum ad se trahit, ideò et optimè purgat cæteras

» ejus sordes expuens crebro jactatu fictilibus in vasis. » Ita vitiis abjectis, ut ipsum ab auro discedat in pelles » subactas effunditur, per quas sudoris vice defluens » purum relinquit aurum » (*Lib.* 33, *cap.* 6. Hard. 33, *sect.* 32.)

« Tout flotte sur le vif-argent, excepté l'or. C'est la » seule substance qu'il semble attirer en la recevant et » qu'il purifie aussi très-bien, parce qu'en les agitant » vivement ensemble dans des vases de terre, le vif-» argent rejette toutes les matières étrangères qui » viennent surnager, et ne retient que l'or. Après cela » on l'en sépare au moyen de peaux préparées à travers » lesquelles on fait passer tout le vif-argent sous forme » de rosée, tandis que l'or reste seul et pur dans la » peau ».

Nota. J'ai négligé de suivre l'édition du P. *Hardouin*, parce que le texte en est indifférent à mon sujet. Je ne me charge pas non plus de justifier l'opinion de *Pline* sur la prétendue pureté de l'or resté dans la peau, ni sur l'union exclusive de l'or et du mercure dans cet amalgame, sans combinaison d'aucune autre substance métallique (excepté le fer), qui eût pu se rencontrer parmi les impuretés adhérant à l'or.

VI.

« Ergo et cum æra inaurantur, (argentum vivum) » sublitum bracteis pertinacissimè retinet ». (*Ibid. hard. sect.* XXXIII).

« Il n'est donc pas étonnant que dans la dorure du » cuivre, (le vif-argent) appliqué sous les feuilles d'or » les retienne opiniâtrement sur le métal.

Nota. J'entends par *sublitum*, non pas l'application du vif-argent immédiatement faite *sur le dessous* des feuilles, mais l'emploi qu'on en faisait sous ces feuilles en l'appliquant avec la pâte de pierre ponce en poudre et d'alun sur le bronze même, qui recevait ensuite les feuilles d'or.

VII.

« Verum pallore detegit simplices aut prætenues » bracteas ; quapropter id furtum quærentes, ovi li- » quore candido usum eum adulteravere, *mox et hy-* » *drargyro* de quo suo dicemus loco ». (*Ibid.*)

« Mais quand les feuilles de la dorure sont trop » minces, il en fait pousser la couleur au pâle et décèle » ainsi la fraude de l'ouvrier. C'est pourquoi les doreurs » de mauvaise foi qui cherchent à tromper sur la qua- » lité des feuilles d'or, substituent au vif-argent le » blanc-d'œuf, *et quelquefois l'hydrargyre*, dont nous » parlerons en son lieu ».

Nota. Je n'ai pas cru que *aut* fut employé comme disjonctif en ce passage, ni que *Pline* ait voulu dire que le ton blanchâtre avait lieu *soit* avec des feuilles simples, *soit* avec des feuilles trop minces : j'ai regardé *prætenues* comme l'explication de *simplices*.

J'ai traduit *adulterare* par *substituer* et non par *altérer*, qui n'est en genre de *substitution* que le remplacement d'une portion par une autre, parce que 1.° si *adulterare* exprime bien la substitution partielle d'une substance commune, à une autre quantité d'une substance précieuse quelle que soit la proportion que le fraudeur emploie dans cette substitution pour masquer

son vol, ce mot peut également exprimer une substitution totale quand un fraudeur est en état de la faire assez bien pour ne pas déceler sa friponnerie. 2.° Parce que loin d'être opposée au sens que présente *adulterare*, l'expression *substituer*, *remplacer*, etc., me paraît au contraire en être l'interprétation étymologique et primitive (*Fest. Isid.*) (1). Je n'ajoute pas que je ne vois point qu'il soit possible de donner à la phrase de *Pline* un autre sens raisonnable, parce qu'il n'y a pas de traducteur qui ne puisse faire valoir une pareille excuse; et qu'au fond, ce motif ne présente que la mesure de l'intelligence et de l'instruction de celui qui l'emploie.

3.° J'ai cru que la substitution devait s'entendre non-seulement du *blanc-d'œuf*, mais encore de l'*hydrargyre*, parce que le mot *hydrargyro* construit dans la même phrase, immédiatement après *liquore ovi candido*, avec la conjonction *et*, au même régime me paraît devoir être entendu de la même manière et dans le même sens que *liquore*, etc.

C'est un des motifs qui me font penser que l'hydrargyre qui était fabriqué était aux yeux des anciens, moins précieux que le vif-argent qui était *naturel* comme *Pline* le dit plus bas; de sorte qu'étant moins cher il était substitué à celui-ci par les fraudeurs, ce qui leur procurait au moins du profit sur le prix de cette fourniture, le seul qu'ils y pussent faire, puisqu'ils étaient obligés d'employer de bonnes feuilles avec l'hydrargyre comme avec le vif-argent.

---

(1) C'est en ce sens que *Pline* emploie le mot adulterare, lorsqu'il parle de la fabrication des faux rubis; *carbunculi.... adulterantur vitro simillimè.* (Pl. 37, c. 7.)

VIII.

Sur l'Hydrargyre.

C'est au ch. 8 de son 33.e livre, que *Pline* traite de l'hydrargyre : mais comme l'hydrargyre se tirait d'un minéral qu'on appelait *cinabre* ou *minium* selon l'état ou les préparations de ce minéral, *Pline* dispose ses lecteurs à bien entendre ce qu'il doit dire dans le ch. 8, en décrivant assez au long dans le chapitre 7 deux espèces de cinabre et en avertissant des fraudes qui se commettaient dans l'emploi de ces substances.

Le nom de *cinabre* me paraît avoir été le nom minéralogique de ces substances, et celui de *minium* qu'on leur donnait aussi, me semble avoir été celui du commerce, selon l'état de préparation qu'elles recevaient pour être employées, par exemple, dans la peinture.

Les cinabres ou plutôt les minium les plus précieux et de première qualité étaient ceux qu'on trouvait dans les mêmes mines d'où l'on tirait le vif-argent. Ceux de la seconde ou inférieure qualité sont décrits par *Pline* ainsi qu'il suit, en même-tems qu'il indique la source des premiers.

« Namque est alterum genus in omnibus fere argen-
» tariis, itemque plumbariis metallis, quod fit exusto
» lapide venis permixto : non ex isto cujus vomicam
» argentum-vivum appellavimus (is enim et ipse in
» argentum excoquitur) sed ex aliis simul repertis ste-
» riles enim plumbi deprehenduntur suo colore, nec nisi
» in fornacibus erubescentes exustique tunduntur in fa-
» rinam, et hoc est secundarium minium perquam

» paucis notum, multum *infra naturales illas hare-* » *nas*, etc. (Plin. 33. 7. ci-dessus, n.° 7.)

Dans la suite de ce chapitre, *Pline* décrit l'emploi des minium comme couleur rouge, et fait observer que celui de seconde qualité, employé dans les peintures d'impression sur les murs, était sujet à prendre *de la moisissure* ou plutôt à mon avis, ce que nous entendons par *efflorescence* « secundarii autem splendor, *in pa-* » *rietibus sentit uliginem.*

Enfin *Pline* continuant sa description, ajoute :

IX.

« Minium in voluminibus quoque scriptura usurpatur » clarioresque litteras vel in auro, vel in marmore etiam » in sepulchris facit ex secundario invenit vita et hy- » drargyrum in vicem argenti vivi paulo antè dilatum ». (*Plin.* 33, 7, *ad fin. et* 8 *ad init.* Hard. *sect.* 40 *et* 41).

Nota. Il faut observer que ce passage n'est, dans aucune édition de *Pline*, écrit d'une tenue et tout d'un trait comme je l'écris maintenant, à dessein.

Il est séparé en deux parts au mot *facit*, qui se trouve, par cette coupure, le dernier du ch. 7, en sorte que les mots suivans *ex secundario* commencent le 8.e chapitre, dans les éditions vulgaires, et la 41.e sect. de l'édition *Hardouin*.

Le traducteur de *Pline* qui se figure que les anciens préféraient leur hydrargyre à leur vif-argent, blâme cette coupure. Il prend les mots *ex secundario* pour les derniers de la phrase précédente ; il croit que *Pline* a dit qu'on n'employait à colorier les inscriptions des

tombeaux que le minium de seconde qualité et s'est autorisé de cette supposition pour reprocher au P. *Hardouin* de ne s'être pas aperçu que l'hydrargyre valait mieux que le vif-argent, ni que l'emploi de celui-ci à la place de l'hydrargyre était l'abus et la fraude dont *Pline* se plaignait, etc.

Je pense à mon tour, que le traducteur s'est trompé, et que *Pline* n'a pu songer à dire que pour donner du brillant et *de l'éclat* aux inscriptions tumulaires on n'employait que du minium *poussant à la moisissure*; je remarque en outre qu'il n'eût pas dit que l'hydrargyre avait été trouvé, *in vicem « argenti vivi »* s'il eût mis l'hydrargyre au-dessus du vif-argent en valeur et en qualité. Je rétablis donc l'ancienne division du texte de *Pline* que je vais traduire. (Plin. 33, 7, *ad fin.* Hard. *sect.* 40.)

X.

« Minium in voluminibus quoque scriptura usurpatur, » clarioresque litteras vel in auro, vel in marmore, » etiam in sepulchris facit.

« L'écriture emploie le minium avec succès pour » donner de l'éclat et du brillant aux lettres, non-seu- » lement dans les livres, mais encore sur divers fonds » tels que l'or, le marbre et même les tables et inscrip- » tions funéraires. »

XI.

« Ex secundario invenit et vita hydrargyrum *in vicem* » *argenti-vivi* paulo ante dilatum; fit autem duobus » modis, etc. » *Liv.* 33, *ch.* 8. Hard. *sect.* 4.

« Dans le miniam de la seconde espèce, les arts et » l'industrie ont su trouver l'hydrargyre, *espèce de* » *vif-argent*, qui se fabrique de deux manières, etc.

XII.

« Hydrargyro argentum inauratur solum nunc propè, » cum in æra *simili modo* duci debeat ; sed eadem fraus, » quæ in omni vitæ partæ ingeniosissima est, viliorem » excogitavit materiam ut docuimus ». (*Id. ibid.*)

» On n'emploie presque plus maintenant l'hydrargyre » que pour dorer l'argent, quoiqu'on pût s'en servir » *tout aussi bien* pour dorer le cuivre, mais le même » génie frauduleux qui se glisse partout n'a pas manqué » de substituer à ces procédés légitimes et d'un certain » prix, l'emploi que nous avons signalé d'une matière » qu'on a pour rien ».

C'est-à-dire : le blanc d'œuf qui, selon *Pline*, était substitué « à l'hydrargyre comme au vif-argent : *de* » *quibus* ut dicemus excogitata fraus est, etc. »

Analyse de quelques fragmens du métal de la Statue de Lillebonne ; par M. Houtou la Billardiere, *Professeur de Chimie à Rouen.*

La statue de cuivre doré, nouvellement découverte à Lillebonne, ayant attiré l'attention de M. le Préfet de la Seine-Inférieure, M. *Rever*, qu'il avait engagé à examiner ce monument, me proposa de faire l'analyse de quelques fragmens qu'il me remit, afin qu'elle servît de complément à la description de la statue qu'il devait adresser à ce Magistrat.

Les morceaux que j'avais à ma disposition étaient recouverts d'une légère couche de vert-de-gris ; sur l'une des surfaces et au-dessous du vert-de-gris, se trouvait la dorure ; ils étaient assez fragiles pour qu'un léger effort les rompît en plusieurs portions : l'intérieur avait une couleur brune-rougeâtre, analogue à celle du cinabre en masse, et présentait des points brillans dans quelques-unes de ses parties. La lime réduisait certains morceaux en une poudre rougeâtre et terne ; d'autres laissaient apercevoir quelques points métalliques de couleur de cuivre, et quelques-uns prenaient l'aspect d'un morceau de cuivre limé. Je séparai facilement l'or qui recouvrait une des surfaces ; en traitant un des morceaux par l'acide muriatique, l'or s'en détacha sous forme de feuille plus ou moins endommagée.

Après avoir fait plusieurs essais pour déterminer la nature des métaux qui composaient ces différens morceaux, je reconnus qu'en somme ils étaient formés de cuivre, d'étain et de plomb ; que, dans les fragmens qui se réduisaient en poudre rougeâtre et terne, les métaux étaient complètement oxidés, que le cuivre s'y trouvait à l'état de protoxide (oxide rouge de cuivre), et qu'enfin ceux qui présentaient, après avoir été pulvérisés, plus ou moins de parcelles métalliques, n'étaient que partiellement oxidés. La portion oxidée se trouvait mélangée dans les fragmens, avec celle qui ne l'était pas, et non par couches, comme on pourrait le supposer. Certains fragmens ne contenaient que du cuivre et de l'étain, tandis que d'autres étaient formés des trois métaux ; dans ces derniers, la quantité d'étain était plus grande, proportionnellement au cuivre, que dans les premiers, qui ne renfermaient que du cuivre

et de l'étain. Ces derniers provenaient d'une partie fondue, et dans ceux qui contenaient du plomb, on distinguait facilement des rivures ou la jonction de deux pièces; ce qui porte à croire, avec beaucoup de vraisemblance, que les différentes pièces fondues qui forment la statue, ne contiennent que du cuivre et de l'étain, et que les fragmens dans lesquels j'ai trouvé du plomb et une plus grande proportion d'étain, provenaient de parties raccommodées ou soudées avec un alliage d'étain et de plomb.

Un fragment de deux lignes d'épaisseur, provenant d'une partie fondue et partiellement oxidée, contenait 95 parties de cuivre et 5 parties d'étain, sans aucune traces de plomb (1).

Un autre fragment complètement oxidé, d'une épaisseur inégale, renfermait 94 parties de cuivre, 6 d'étain, et une très-petite quantité de plomb (2).

Un troisième morceau beaucoup plus épais que les précédens, dans lequel on distinguait des rivures et des soudures ou jonctions de pièces, et qui était partiellement oxidé, contenait, par rapport au cuivre, proportionnellement plus d'étain que les précédens, et une quantité de plomb assez notable, que j'évalue approximativement au moins au quart du poids de l'étain. Ce morceau ayant été sacrifié pour un autre objet, je ne pus déterminer bien rigoureusement la proportion des métaux qui le composaient : néanmoins, je puis conclure avec certitude que, dans les parties qui contiennent

(1) L'or avait été enlevé mécaniquement.

(2) Cette quantité n'allait pas à un 100.e

du plomb, on remarque toujours des soudures ou des jonctions de pièces, que l'étain s'y trouve en plus grande quantité que dans les fragmens qui proviennent d'une fonte, et que ces derniers contiennent seulement du cuivre et de l'étain, dans le rapport de 95 à 5, terme moyen.

L'étain, dans les morceaux provenant d'une fonte, était réparti dans toute la masse, puisqu'en dissolvant avec précaution l'un de ces fragmens dans l'acide nitrique, l'oxide d'étain restant après la dissolution du cuivre, avait le même volume et la même forme que le fragment employé.

On ne peut pas supposer, avec vraisemblance, que les anciens aient fabriqué la statue trouvée à Lillebonne avec une matière aussi fragile que celle qui la constitue maintenant, puisqu'un léger effort suffit pour en détacher des morceaux assez épais; il est d'ailleurs impossible de l'admettre, plusieurs parties de la statue ayant été fixées par des rivures; on ne peut aussi supposer que l'oxidation des métaux, complète dans certaines parties, et partielle dans d'autres, provienne d'une calcination que la statue aurait éprouvée accidentellement. La théorie et l'expérience prouvent que, si l'oxidation était due à l'action combinée de la chaleur et de l'air, les parties complètement oxidées, dans lesquelles le cuivre se trouve à l'état de protoxide, devraient s'y rencontrer à l'état de deutoxide.

Il est un fait qui mérite d'être rapproché de celui-ci; c'est que la plupart des médaillons de bronze, trouvés dans les mêmes circonstances que la statue, avaient subi une altération analogue; on peut croire que cela tenait

à ce qu'ils avaient été aussi dorés (comme nous savons que cela arrivait en effet souvent), puisque les médailles communes qui ne l'étaient pas, trouvées pareillement dans les mêmes circonstances, ou conservent leurs propriétés métalliques, ou passent à l'état de vert-de-gris, comme les ustensiles de cuivre exposés à l'air et à l'humidité.

L'oxidation des métaux qui composaient primitivement la statue, provient d'une cause particulière, qui peut être attribuée aux effets galvaniques, produits par le contact de la feuille d'or qui recouvre une des surfaces de la statue, avec le cuivre ou le bronze qui en forme la base.

On sait que deux métaux de nature différente, mis en contact, développent de l'électricité, qu'ils se constituent dans des états électriques opposés, et que dans le cas où l'or est en contact avec le cuivre, l'or devient négatif, et le cuivre positif. En construisant avec ces deux métaux une pile voltaïque, et terminant l'extrémité cuivre ou le pôle positif, par un fil de cuivre, et l'extrémité or, ou le pôle négatif, par un fil d'or; en faisant tendre ces deux fils dans un vase contenant de l'eau et mettant ensuite la pile en action, on observe que l'eau se trouve décomposée, que l'oxigène se porte au pôle positif et qu'il se combine avec le fil de cuivre; l'hydrogène, au contraire, se rend au pôle négatif, et ne pouvant se combiner avec l'or, se dégage sous forme de gaz dans l'atmosphère.

La statue de Lillebonne, formée dans le principe de cuivre allié avec une petite quantité d'étain, et recouverte d'une feuille d'or, peut être considérée comme une

pile voltaïque capable de produire les mêmes effets qu'une pile dont les élémens seraient formés d'or et de cuivre. La statue ayant été enfouie pendant douze à quinze siècles dans la terre humide, a pu déterminer la décomposition de l'eau, par les effets galvaniques, comme la pile dans le cas précédent. L'oxigène de l'eau décomposée se sera porté sur le cuivre avec lequel il peut se combiner. L'hydrogène se sera rendu à la surface de l'or, et par suite dans l'atmosphère, ce gaz ne pouvant se combiner avec l'or. Le nombre d'années pendant lesquelles le monument est resté enfoui, permet de supposer que cette action, quoique lente, ait pu produire des effets d'oxidation aussi marqués.

Le même raisonnement s'applique à beaucoup d'autres phénomènes qu'on voit se passer journellement sous nos yeux. C'est ainsi par exemple qu'on est obligé de fixer le doublage en cuivre des navires avec des clous de cuivre et non avec des clous de fer, pour éviter que le contact de deux metaux de nature différente ne donne lieu à un développement d'électricité qui, par la décomposition de l'eau, déterminerait très-promptement l'oxidation du fer (le cuivre devenant négatif dans cette circonstance).

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche I.ere

Statue de Lillebonne, représentée dans la situation où le propriétaire la fit placer après sa découverte, c'est-à-dire sur un cippe de bois, affermi par un support en fer. Les objets déposés au bas de cette figure sont un tronçon de la cuisse droite et une assiette dans laquelle M. Holley *avait rassemblé les fragmens provenant des membres manquans.*

Planche II.

Développé de la surface supérieure du tronçon de la cuisse droite, rompu un peu au-dessus du genou, et calque du tracé produit sur cette surface par les contours apparens dans la dorure des cinq plaques de métal incrustées pour réparer des vices de fonte.

Les lettres capitales indiquent les plaques incrustées. La plus grande A *est la plus reconnaissable vers les numéros* 1, 6 *et* 7, *où la rupture des feuilles d'or est le plus sensible. Celle que désigne la lettre* E, *n'est pas aussi facile à reconnaître. La plus petite* C *est celle qu'on a le plus de peine à constater.*

Les numéros indiquent les rivures et correspondent à ceux qui, en dessous, désignent les têtes de rivet.

Planche III.

Développé du même tronçon vu à l'intérieur. Les chiffres indiquent les têtes de rivet, *et correspondent aux numéros des rivures marquées au trait sur la seconde planche. Le vide figuré entre les chiffres* 8, 10, 11 *et* 12, *indique un manque de fonte* à jour.

Le contour renfermant les chiffres 4, 5, 6, 7, 8 *et* 9, *est celui d'une plaque de métal employée pour* semelle *sous les têtes de rivet, afin de renforcer et de soutenir la fonte.*

Le contour tracé au-dessus, et contenant les chiffres 1, 2 *et* 3 *indique pareillement les dimensions d'une seconde semelle.*

Nota. Les objets dont les Planches 2 et 3 offrent les figures, y sont représentés de grandeur naturelle.

LITTÉRATURE.

Membres Correspondans.

Messieurs,

Aignant, professeur au collége de Troyes.
Beuzelin (l'Abbé), proviseur à Limoges.
Bottin, secrétaire de la Soc. Roy. des Antiq. à Paris.
Daireaux, ancien professeur à Paris.
De Barrey, Edmont, officier d'état-major à Paris.
De Blangy (le Comte), à Boisset-le-Châtel.
De la Rivière, professeur au collége d'Orléans.
Delarue (l'Abbé), chanoine à Bayeux.
De Morard, homme de lettres à Versailles.
De Rauzan (le Duc), à Morgny.
Deshayes, ancien Procureur-général, à Evreux.
De Solère (le Comte), à Evreux.
Dumesnil, homme de lettres à Paris.
Durand, ancien Sous-Préfet à Pont-Audemer.
Gady, Juge à Versailles.
Hébert, Procureur du Roi à Evreux.
Lair, Conseiller de Préfecture à Caen.
Lecomte, avocat à Evreux.
Le Noir (le Vicomte), maréchal-de-camp, à Paris.
Levacher, avocat à Verneuil.
Lodin-Lalaire, professeur au collége de Rheims.
Osmond, bibliothéc. de mad. la Duch. de Berri, à Paris.
Prétavoine, Casimir, à Louviers.
Ruault, homme de lettres à Paris.
Taranne, professeur de l'Université, à Paris.

Discours adressé à Son Altesse Royale, Madame, *Duchesse d'*Angoulême, *par M.* Raym. Delaitre, *Maître des Requêtes, Préfet de l'Eure, Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, lors de la pose de la première pierre de la Chapelle de l'Hospice d'Evreux, le* 12 *Mai* 1824.

Madame,

L'origine de l'hôpital d'Evreux se perd dans la nuit des tems : il subsistait au 13.e siècle ; mais dénué de ressources, son existence attestait tout à la fois les pieuses intentions et l'impuissance de ses fondateurs. Saint Louis régnait alors ; la voix du malheur pénétra jusqu'à son trône ; le Saint Roi se dépouilla d'une de ses propriétés pour doter la maison des pauvres. Ce Domaine, Madame, est enclavé dans la partie de la forêt d'Evreux, que vous parcourûtes il y a trois ans ; ainsi Votre Altesse Royale ne peut faire un pas sur le sol français, sans y réveiller quelques souvenirs de la bienfaisance de ses nobles ancêtres.

C'est après six siècles, Madame, que vous venez associer votre nom à celui d'un Monarque, dont les Français bénissent la mémoire, que l'Univers admire, et dont le ciel a couronné les vertus.

Et n'était-ce pas à vous, Madame, qu'il appartenait de consacrer et de protéger cet asile du malheur ; à vous, la Fille de Saint-Louis, de Henri IV et de Louis XVI ; à vous, la compagne d'un Héros dont le nom est inscrit dans les fastes du Monde, par la gloire, par la sagesse et par l'humanité ! à vous, dont la vie entière est employée au soulagement de toutes les infortunes,

Quand vos royales mains poseront la pierre fondamentale de ce monument destiné, sous les auspices de la Religion, à l'humanité souffrante, le bras paternel de votre saint aïeul étendu sur vous, du sein de l'Eternité, y fera descendre la bénédiction céleste.

Chaque jour, Madame, votre nom sera répété par l'amour et la reconnaissance des Habitans de cette Cité; chaque jour aussi les murs de cette enceinte retentiront des actions de grâces du faible enfant et du vieillard débile et pauvre dont vous êtes l'Ange tutélaire. Le Ciel daignera exaucer leurs prières pour le meilleur des Rois, pour Votre Altesse Royale; pour les Princes de votre auguste Maison et pour la prospérité de la France.

A Messieurs les Membres résidant de la Société.

Messieurs,

Le Mercredi 5 Mars 1824, à l'extrémité Nord-Ouest du Département, dans la commune de Sainte-Croix-sur-Aizier, à cent pas de l'Eglise, vers Sud-Est, et dans l'enclos d'habitation de M. *Puval*, un terrassier préparant une fosse pour y planter un arbre, vit paraître sur un bloc de terre que sa bèche enlevait deux ou trois *plaques rondes et vertes*, qui attirèrent son attention et lui firent rencontrer à un demi-mètre de profondeur, un vase en terre cuite dont les bords n'avaient presqu'aucune consistance, et qui contenait une masse de terre et de métal verdâtre, qu'il porta chez le propriétaire.

La séparation qui fut faite de ce mélange aggloméré, mit à découvert cent quatre-vingt-quatre pièces de

métal, de la grandeur de nos décimes, excepté cinq qui n'avaient que la dimension des anciennes pièces de six deniers.

Une ou deux furent frottées, éclaircies et même sondées par quelques entailles. Le ton du métal entamé qui, sous la croûte d'oxide, parut jaune et brillant aux yeux des curieux accourus au bruit de la trouvaille, fit à ce métal une réputation beaucoup au-dessus de son mérite réel, et le récit d'un trésor trouvé, retentit aux environs avec beaucoup d'éclat.

Cependant, M. *Puval* me fit informer de cette découverte, par son neveu, qui me présenta deux de ces pièces, une des grandes et une des cinq plus petites. Je reconnus dans la première, la médaille grand-bronze du 3.e consulat de Marc-Aurèle, au revers d'une victoire debout, portant une palme dans la main droite et portant la gauche sur un bouclier qu'un tronc de palmier soutient et sur lequel on lit les deux sigles VIC.
(1) GER.

La seconde médaille était un moyen-bronze de Faustine l'ancienne, où l'on ne pouvait reconnaître que la tête.

Je donnai au neveu de M *Puval*, porteur de ces médailles, l'assurance que si toutes les pièces étaient de même module que les deux échantillons, et surtout si elles étaient encroûtées d'une couche épaisse de vert-de-gris, il n'y en avait pas une en métal précieux. Sur l'aveu qu'il me fit, que son oncle n'en ayant pas une plus haute

(1) Décrite dans la collection d'*Occo*, publiée par *Mezzabarba*, édit. 1683.

idée, en avait distribué gratuitement quelques-unes à des personnes de sa connaissance, j'exprimai le désir qu'il n'en fût distrait aucune avant que j'eusse profité de l'offre qu'il me faisait de les aller voir, et de ne pas souffrir qu'une seule fût *écurée*.

Quelques jours après, nous nous réunîmes pour faire l'examen des médailles, qui se trouvèrent au nombre de cent soixante-six grand-bronze et cinq de moyen. Les treize autres avaient été données. Je n'en ai point reconnu qu'on pût qualifier de médaille précieuse. Néanmoins il y en a quelques-unes qui eussent mérité d'être admises dans des collections, si elles eussent été moins altérées, les unes par le *frai*, les autres par oxidation. Je n'en ai vu qu'un très-petit nombre dont les deux côtés fussent d'une assez bonne conservation et pas une seule à *fleur-de-coin*.

Ce que j'ai trouvé de remarquable dans cette découverte, c'est que toutes les médailles que j'ai pu reconnaître, sont uniquement du second siècle. Il y en a 17 de Trajan, 27 d'Hadrien, une d'Œlius César, 38 d'Antonin Pie, 19 de Marc-Aurèle, 3 de Commode, 18 de Faustine l'ancienne, 8 de Faustine jeune et 2 de Lucille; les 38 autres sont entièrement dégradées, on n'y peut rien lire, ni rien entrevoir.

Il est assez étonnant que le propriétaire de ce petit pécule qui vivait dans les dernières années du second siècle, ne possédât aucune pièce du premier, et sous ce rapport, je regrette de n'avoir encore pu vérifier celles qui ont été données, car elles n'ont été choisies que parce qu'elles étaient du nombre des *bien marquées*. M. *Puval*, à qui je fis connaître que j'aurais l'honneur

de vous rendre compte du trésor que son enclos avait recelé pendant plus de seize cents ans, s'empressa de m'en confier quelques pieces, et me chargea de vous les offrir de sa part, avec l'hommage de son respect. Je dois même ajouter qu'en me voyant chercher et recueillir sur la terre des fragmens du vase et des débris en brique de constructions romaines, il me promit de faire mettre en réserve tout ce qui, dans la culture et les divers mouvemens de terrain, paraîtrait avoir, ou de l'analogie avec les objets qu'il me voyait observer, ou des formes différentes de ce que l'on connaît.

Je ne serais pas étonné qu'on trouvât quelque chose d'intéressant dans cette commune. D'autres enclos que celui de M. *Puval*, contiennent des fondemens d'épaisses murailles et des tessons de diverses sortes qu'on a jusqu'à présent négligés. Cette position n'est pas éloignée de l'endroit où les Romains avaient établi le passage de la Seine, tendant à Juliobona, et j'ai trouvé sur la même rive, à peu de distance au-dessus d'Aiziers, des assises en grandes briques rangées en arc de cercle, que l'ouragan de Novembre 1810 dégagea de la terre qui les recouvrait, j'ai cru pouvoir les prendre pour les fondemens d'un *hypocaustum*.

Les médailles que j'ai l'honneur de vous adresser, au nom et de la part de M. *Puval*. sont 1.° celle d'Oëlius, sur le revers de laquelle il est fâcheux qu'on ne puisse absolument lire que les deux sigles du *senatus consulto*. La légende de la tête n'est pas entière, mais on ne peut en avoir aucun doute, et le profil est bien reconnaissable ; 2.° un grand bronze d'Hadrien, très altéré du côté de la tête et ne laissant reconnaître au revers qu'une

figure équestre galoppant ; 3.° un grand bronze de Marc-Aurèle-César, au revers des ustensiles de Pontife, un secespite, un aspergile, un préfericule, un pedum et un simpule. Cette médaille n'est pas trop altérée ; je la joins à l'envoi, parce que vous en avez une des mêmes types, qui vient du Vieil-Evreux et qui est de la plus entière et de la plus belle conservation ; vous pourrez vérifier si elles sont l'une et l'autre du même coin ; 4.° une Faustine ancienne, la tête voilée, au revers de *matri deûm salutari*, avec une cybèle assise entre deux lions. Je regrette vivement que cette médaille ne soit pas mieux conservée : les empreintes sont bien dessinées et devaient avoir un très-bon effet.

Si je parviens à voir les médailles distribuées et s'il y en a dans le nombre qui soient de quelque mérite, je me ferai un devoir de le faire connaître.

Recevez, je vous prie, etc.

François Rever.

Rapport fait par M. Horeau, *sur la traduction de deux Odes d'Horace, par M.* Léon Galais.

Messieurs,

Traduire Horace, le protée des classiques latins, c'est presque courir à un naufrage. Virgile a trouvé dans notre langue un digne interprète de ses beaux vers, nous attendons encore le Poète français qui sera assez heureux pour faire passer dans ses vers les traits sublimes et délicats que le lyrique latin s'est plu à jetter dans ses Odes. Quoiqu'il ait su toujours prendre le ton convenable au sujet qu'il traite, il faut pourtant avouer que ses Odes ne sont pas toutes également belles

et que même ce titre pompeux ne convient pas à toutes les pièces de vers qu'on en a décoré.

Ce Poète, si difficile à traduire à cause de sa perfection même, a fait le tourment d'un nombre infini de traducteurs ; et la Société elle-même compte dans son sein un Général qui se reposait de ses fatigues guerrières, en essayant d'accorder sa lyre sur celle du Poète par excellence.

Vous avez, Messieurs, goûté ses essais, M. le Principal du Collége de Vernon vous en présente de nouveaux. Il y aurait de la témérité à moi, de vouloir les apprécier devant des Juges aussi éclairés ; la texture vous en plaîra sans doute, et quoiqu'il fut possible d'indiquer quelques corrections, je les crois dignes de figurer dans votre Journal.

Je ne vous lis pas le texte latin : il faut plusieurs années de travail pour bien entendre Horace ; et quelque familiers que nous puissions être avec la finesse et la hardiesse de sa Poésie, il serait difficile, au moins pour moi, de saisir ses beautés à la simple lecture.

Voici les traductions :

A Virgile, sur la mort de Quintilius.

Quel terme à nos regrets mettrait la bienséance,
Quand d'un ami si cher nous déplorons la mort ?
Saisis ton divin luth, Melpomène! commence;
Et module un lugubre accord.

Quintilius n'est plus ! Par une loi trop dure
Sur sa paupière, hélas ! pèse le long sommeil.
Justice, bonne foi, pudeur, vérité pure,
Trouverez-vous un cœur pareil ?

S'il laisse aux gens de bien d'amers regrets dans l'âme,
De toi surtout, Virgile, il les a mérités.
Mais ta plainte pieuse en vain des Dieux réclame
Des jours qu'ils n'avaient que prêtés.

Vainement tu saurais, dans l'excès de ta peine,
Mieux qu'Orphée émouvoir l'arbre de la forêt;
Le sang ne revient plus colorer l'ombre vaine
Quand elle a reçu son arrêt :

C'en est fait; quand Mercure inflexible aux prières
L'a déjà réunie au noir troupeau des morts.
La seule patience allège des misères
Que ne vaincraient pas nos efforts.

Ode XIX.e à Fuscus Aristius.

L'Homme au cœur innocent et sans desseins perfides
N'a besoin, cher Fuscus, ni d'un arc africain,
Ni d'un carquois chargé de ces dards homicides
Trempés dans un poison certain.

Soit aux lieux où bouillonne une mer orageuse,
Soit au pic de l'Athos, soit aux vastes détours
Où l'Hydaspe caresse une rive fameuse,
Le danger respecte ses jours.

Dans la forêt Sabine, affamé de carnage
Un loup s'offrit à moi; loin des soins et du bruit
Je suivais au hazard une route sauvage
Sans arme, et pourtant il me fuit:

Mais un loup tel, qu'au fond de la Daunie
Jamais monstre pareil n'effraya les mortels,
Tel que n'en vit jamais l'âpre Mauritanie
Naître de ses sables cruels.

Placez-moi dans ces champs, paresseuse contrée,
Où jamais de l'Eté l'arbre ne sent les feux,
Sur le revers du globe, où s'exerce Borée,
Où pèse un brouillard nébuleux;

De là, transportez-moi sur ce brûlant rivage
Où le soleil dessèche un sol inhabité:
La vertu me rend seule heureux sur toute plage,
Seule elle fait ma sûreté.

Le traducteur a suivi un texte qui, suivant moi, détruit tout le charme de la dernière strophe, en substituant,

Sola me virtus dabit usque tutum,
Sola beatum,

à la véritable leçon, qui est :

Dulce ridentem, Lalagen amabo,
Dulce loquentem.

Vous sentez, Messieurs, tout le gracieux de cette image, que la première version est loin de remplacer.

Ces critiques légères sont tout à fait indépendantes du travail de M. *Galais*, qui aurait pu traduire aussi agréablement l'une ou l'autre version, et je suis loin d'appliquer à la traduction de cet estimable Professeur, aussi instruit que modeste, la charmante épigramme dont *La Monnoie* frappa celle de l'Abbé *Pelegrin*:

On devrait, soit dit entre nous,
A deux divinités offrir les deux Horaces:
Le latin à Vénus, la déesse des Grâces,
Et le français à son époux.

Procès d'Esope, Fable (1) *; par M.* Bessin.

Certain Rat fatigué des plaisirs de la ville
Etait embarrassé sur le choix d'un asile.
Une bibliothèque arrête enfin ses pas.
Là, dans un plein loisir, vivant sans nul tracas,
Il rongeait, il ronflait et se croyait plus sage
Que le Sénat romain, que tout l'Aréopage.
Dans ses banquets savans notre nouveau docteur
Avait déjà rongé, culbuté maint auteur.
Enfin tout à côté des ouvrages de Pope
Sur le dos d'un volume il lit : *Fables d'Esope.*
Il ouvre incontinent, reconnaît, trait pour trait,
Du Renard et du Loup le fidèle portrait ;
Portrait même flatté.... croit qu'on pourrait encore
Ajouter aux défauts de mainte autre pécore ;
Aperçoit au plancher Grippeminaud pendu
Et plus loin, comme un mort, il le voit étendu.
« Bien fait, maître fripon ! la céleste vengeance
» Devait à tes méfaits leur juste récompense ».
Mais il devait payer sa curiosité.
Vient l'article des Rats.... il se croit insulté.
La rage à cet aspect a remplacé la joie
Et déjà le volume est devenu sa proie.
« Traitre, s'écria-t-il, tu ne m'épargnes pas !
» Les Rats aussi ! ... je cours me venger de ce pas !
» Oui, tu vas les payer, tous les sanglans outrages
» Qu'à notre nation ont fait tes sots ouvrages.

(1) Le sujet de cette Fable est emprunté du Fabuliste italien *Lorenzo Pignotti.*

Il publie aussitôt, non le bien, mais le mal
Que l'auteur Phrygien dit de chaque animal.
Grand bruit ; devant Jupin l'affaire est rapportée
Pour être, sans délai, tout au long discutée.
Par Mercure aussitôt, introduit dans les Cieux,
L'accusé comparaît devant le Roi des Dieux.
Alors le Lion dit, d'un ton sombre et farouche,
La fureur dans les yeux, la menace à la bouche
« Esope, ô Jupiter, a, sans ménagement,
» Critiqué ma personne et mon gouvernement,
» Monarques tous les deux notre cause est commune.
» Ta foudre doit punir son audace importune,
» Ou, toi-même bientôt sur ton trône insulté
» Tu verras l'insolent braver ta Majesté ».
Ainsi dit le Lion. Le Renard le remplace :
Sycophante rusé, dont l'adroite grimace,
Sous le masque apparent d'une feinte douceur,
De la méchanceté sait voiler la noirceur.
La paupière abaissée, il s'avance, il soupire :
« Parmi les animaux soumis à ton Empire,
» En est-il un, dit-il, ô Monarque des Dieux,
» Moins fourbe, moins trompeur et moins ambitieux ?
» M'a-t-on vu quelquefois, déguisant mes manéges,
» Surprendre seulement une poule en mes piéges ?
» Il le dit cependant ; il prétend, l'imposteur,
» Que je suis hypocrite, et perfide, et menteur
» Que... Moi donc, dit le Loup (dont la gueule sanglante
» Des meurtres de la veille est encor dégouttante),
» Qui doit de l'insolent se plaindre plus que moi ?
» Mon appétit, dit-il, est ma suprême loi.
» J'ai porté la terreur dans maintes bergeries,
» Tout retentit au loin de mes gloutonneries.

» Sire Lion parlez. Est-il rien de plus faux ?
» Vous le savez, je vis de simples végétaux,
» Souvent même je jeûne ... ô Jupin, ta justice
» Doit confondre à la fin sa fourbe et sa malice ».
Ainsi parla le Loup. Accourt au même instant,
L'œil vif, l'air étourdi, s utillant, voletant
Du pétulant Pierrot la compagne coquette.
Toujours en mouvement, babillarde, indiscrète,
Elle va, vient, retourne, et, d'un bec amoureux,
Agace les moineaux, frémit, s'éloigne d'eux,
Revient encore.... « Je suis une vierge innocente,
» Murmura-t-elle, et douce, et timide, et décente
» La pudeur même... Eh bien ! le calomniateur
» Débite sur mon compte... ah ! puis-je sans horreur
» Te dire ce qu'il dit ?... » Une antienne écorchante
Annonça l'âne. Il vint, d'une marche pesante,
Préluda de nouveau, prit place et prétendit
Que de lui méchamment Esope avait médit ;
Loua, vanta beaucoup sa forme gracieuse,
Son pas rapide, aisé ; sa voix mélodieuse,
Tous ses talens enfin.... dit qu'on l'avait traité
D'animal indocile, ignorant, entêté ;
Bref, comme les premiers, il demanda vengeance.
(Messieurs les sots ! pour Dieu, du moins de l'indulgence
Le rusé Phrygien, sachant dissimuler,
Dit qu'à Messire l'âne il désirait parler
Sans témoins... Au signal du puissant caducée,
La foule en un instant s'écoula dispersée.
Quand chacun fut sorti, le baudet excepté,
Esope, l'air contrit : « Certes j'ai mérité
» Dit-il, que vous portiez contre moi votre plainte
» De remords, sur ma foi, j'en avais l'âme atteinte.

» Je vous ai, j'en conviens, accusé faussement
» D'être indocile au frein, de marcher lourdement.
» De la docilité vous êtes le modèle.
» Vos accens sont plus doux que ceux de Philomèle.
» La fougue du cheval et sa rapidité
» Ne peuvent balancer votre légèreté.
» Mais à la vérité vous devez votre hommage.
» Le Lion n'est-il pas un despote sauvage?
» Il est trop vrai, dit l'Ane, et les bois tout sanglans
» Sont de ses cruautés les tristes monumens ».
L'Ane part satisfait. Le Renard le remplace:
« Que je t'ai mal connu, dit Esope; de grâce,
» Pardonne-moi... je veux célébrer désormais
» Ta douceur, ta bonté, ton amour pour la paix,
» Ta franchise surtout... mais parle... en conscience
» Ai-je de l'âne à tort tancé l'impertinence?
— A tort? ce vil roussin!.. ce rustre!.. en vérité,
» Vous l'avez, sur ma foi, beaucoup trop bien traité.
— Bon, répartit Esope... Et cette autre coquette,
» Qui se dit en tous lieux si sage, si discrette,
» Et qui s'en vient jetter contre moi les hauts cris:
» Sur elle, qu'en dis-tu, me serais-je mépris?
» Et ses mœurs... — Ah! vraiment je la trouve fort bonne
» Ses mœurs... elle en a bien... la petite personne
» A des galans... Dieu sait quel vacarme, quel bruit
» Ils font sur ces rameaux et le jour et la nuit.
» Je n'en ferme plus l'œil... » Esope de la sorte
Tour-à-tour confessa la plaignante cohorte
Et chacun prétendit que, lui seul excepté,
Tous avaient eu le lot qu'ils avaient mérité.
Inflexibles censeurs des faiblesses des autres,
Nous ne voyons en bien que nous seuls et les nôtres.

Bouquet offert par les Jeunes Filles de Chambray à S. A. R. Madame *Duchesse* d'Angoulême, *le jour où elle est venue, accompagnée de S. A. R. Madame la Duchesse* De Berri, *déjeûner chez Madame la Marquise* De Tourzel, *à Chambray ;*

Par M. De Richemont, *Chevalier de Saint-Louis, maire de Rouvray.*

Des bergères de ce séjour
Daignez agréer cet hommage ;
Il est simple et sans art, comme on l'est au village,
Où l'on ne connaît point le brillant de la Cour.
Aux enfans de Henri le laurier seul doit plaire ;
Cet arbuste aux Français fut toujours précieux ;
Et des Bourbons aussi la gloire nous est chère....
O vous que chaque jour voit faire des heureux,
Soyez notre ange tutélaire.
Le ciel à nos hameaux prodigue ses faveurs ;
Il nous permet d'offrir les dons légers de Flore
Aux Princesses qui font, du couchant à l'aurore,
La conquête de tous les cœurs.

Mes Adieux à la Maison royale de St-Denis, présentés par Mlle De R...., *à S. Ex. Mgr le Duc* De Tarente, *Grand Chancelier de la Lég. d'honneur; par l'auteur de l'Epître à ma Fille.*

Prête à quitter ces lieux chéris
Qui virent former ma jeunesse,
Où j'ai vu briller la sagesse
Parmi les grâces et les ris ;

Permets que, d'une main tremblante,
De mon âme reconnaissante
Je peigne ici les sentimens.
L'expression qui les retrace
Sera, quelqu'effort que je fasse,
Au-dessous de ce que je sens.
De cette paisible demeure
Où mon cœur s'ouvrit de bonne heure
Aux doux attraits de l'amitié;
En t'adressant ce faible hommage,
Les compagnes de mon jeune âge
Avec moi seront de moitié.
Tendres fleurs ici rassemblées
De tant de climats différens,
Par tes sages mains cultivées,
Tu protèges leurs jeunes ans,
Loin du soufle impur de Borée,
Dans cette riante vallée,
La douce haleine du Zéphir,
Comme en une terre sacrée,
Les fait croître et s'épanouir.
Dans cet asile où l'innocence
Jouit de tes soins paternels,
La main de la reconnaissance
Voudrait t'élever des autels:
Mais fuyant une pompe vaine,
Le vrai Héros est modeste en tout tems;
Macdonald, ainsi que *Turenne*,
Se dérobe au plus pur encens.
En ce séjour tout intéresse
L'esprit et le cœur à la fois;
Nous chérissons les douces lois

Qui sont le fruit de ta sagesse.
L'Orpheline en quittant ces lieux
En toi regrette un second père
Les pleurs qui scellent ses adieux
Disent qu'elle y laisse une mère.
Digne et juste dispensateur
Des bienfaits d'un sage Monarque,
Que pour toi la main de la Parque
File des jours pleins de bonheur!
Près de la compagne chérie
Qui fait le charme de ta vie,
Unis le myrte à tes lauriers;
L'Amour, souriant à Bellonne,
Place sur ton front la couronne
Emblème des heureux guerriers.

La Modestie à la mode ; par M. Dulong, Membre de la Société.

Je hais ces fats pleins d'arrogance
Qui se vantent à tout propos;
Moi je n'ai pas la suffisance
De me prétendre sans défauts.
Etre modeste est mon caprice,
Pour tel on me cite en tous lieux,
Car on peut se rendre justice
Sans passer pour avantageux.

Je puis parler de ma naissance,
De ma table, de mon crédit,
Citer mon rang, mon opulence
Et ma tournure et mon esprit.

Je puis encor sans qu'on me fronde,
Conter mes succès amoureux ;
Dire ce que sait tout le monde
Est-ce donc être avantageux.

Dire qu'avec moi dans l'escrime
Saint-Georges n'eût pas réussi,
Que par fois j'ai fait mainte rime
Qu'au théâtre on eût applaudi,
Que pour les arts je rivalise
Avec nos artistes fameux,
C'est s'exprimer avec franchise
Ce n'est pas être avantageux.

Aussi quand de sa main chagrine
La Parque aura fini mon sort,
Sur la tombe qu'on me destine
Je veux qu'on grave en lettres d'or :
« Ici gît qui, pendant sa vie,
» Joignait à cent dons précieux
» Grâces, talens, vertus, génie
» Et ne fut pas avantageux ».

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

Membres Correspondans.

Messieurs

Adelon, D.-M. à Paris.
Adrien, D.-M à Crecy.
Ardieu, D.-M. à Buile.
Asselin, D.-M. à Caen.
Aulet, D.-M. à Houdan.
Auzoux, D.-M. à Paris.
Barbier, D.-M. à Amiens.
Baumes, D.-M à Montpellier.
Bayvel, D.-M. à Rouen.
Baze, D.-M. à Pierre-Latte.
Bellay, D.-M. à Lyon.
Bertrand, D.-M. à Commercy.
Bodard, D.-M. à Paris.
Boin, D.-M à Bourges.
Bonnet, D.-M. à Montpellier.
Bosson, Ph. à Mantes.
Boucher, à Abbeville.
Bouillon la Grange, à Paris.
Boullay, Ph. à Paris.
Bourquenoud, à Fribourg.
Caroly, D.-M. à Bruxelles.
Caron (l'Abbé), à Versailles.
Caventou, Ph. à Paris.
Chabert, à la Nouvelle-Orléans
Chamayon, à Montpellier
Champion, D.-M. à Bar-le-Duc.
Chapuis, D.-M. à Strasbourg.
Chauffart, D.-M. à Avignon.
Chevalier, Opt. à Paris.
Chevalier, Ph. à Paris.
Croizier, à Montreaux-l'Etoile.
Couronné, Ch. à Rouen.
Dalménesche, Ph. à Rouen.
Dargnies (l'Abbé) à Charmay.
De Beauffres, à Paris.
De Borville, D.-M. à Putanges.
De Caux, Ch. à Cailly.
De Haldat, D.-M. à Nancy.
De Kerckoifs, D.-M. à Anvers.
Deneux, D.-M à Paris.
De Rittich, à St.-Pétersbourg.
Desbordeaux, D.-M. à Caen.
Deshayes, M. V. à Alençon.
Desjardins, D.-M. au Hâvre.
Deveaux, D.-M. à Paris.
Deveze, D.-M. à Paris.
Dominel, D.-M. à Caen.
Drapiez, Ph. à Bruxelles.
Dubreuil, D.-M. à Brest.
Dubuc père, Ph. à Rouen.
Ducasse fils, D.-M. à Toulouze.
Dupont, Ph. à Morlagne.
Dupuche Lapointe, à Bordeaux.
Duquesne, D.-M. à Morlaix.
Duthoya, D.-M. a Brest.
Duval, Ch. à Paris.
Espinasse, D.-M. à Rouen.
Faguer, Ph. à Paris.

Forlenze, D.-M. à Paris.
Gentil, D.-M. à Paris.
Girard, D.-M. à Lyon.
Giraudy, D.-M. à Paris.
Gosseaume, D.-M. à Rouen.
Goupil, D.-M. à Paris.
Haime, D.-M. à Tours.
Hamel, D. M. à Paris.
Haracque, D.-M. à Paris.
Hazard-Mirault, à Paris.
Herpin, à Metz.
Henry fils, Ph. à Paris.
Hilaire, Ch. à Rouen.
Kluyskens, D.-M. à Bruxelles.
Labesse, D.-M. à Réthel.
Lair à Caen.
Lamouroux, à Caen.
Lecamus, D.-M. à Paris.
Ledanois, Ph. à Paris.
Ledos, Ch. à Rouen.
Legris, D. M. à Brest.
Lemercier, Ph. à Paris.
Leroi, Victor, à Baltimore.
Liset, à Clermont-Ferrand.
Lucas, à Paris.
Marc, D.-M. à Paris.
Marquis, D.-M. à Rouen.
Martin, D.-M. à Paris.
Mayer, Charles, à S. Pétersbourg.
Mergant, D.-M. à Mirecourt.
Meyrieu, D.-M. à Paris.
Micquel, D.-M. à Paris.
Monfalcon, D.-M. à Lyon.
Moreau, à Vitry le-Français.
Muller, à Vienne en Autriche.
Nicod, D.-Ch. à Paris.
Osmond, à Paris.
Paillet, D.-M. à Paris.
Payen, Ph. à Paris.
Pelletier, D.-M. à Orléans.
Pelletier, Ph. à Paris.
Pillien, D.-M. à Paris.
Pinet, Ch. à la Rochelle.
Planche, Ph. à Paris.
Priou, D.-M. à Nantes.
Raisin, D.-M. à Caen.
Réjou, D.-M. à Rochefort.
Reis, D.-M. à Paris.
Révolat, D.-M. à Bordeaux.
Carault, D.-M. à Rouen.
Reytier, D.-M. à Douay.
Richard-Calve, à Vauvert.
Robert, D.-M. à Landerneau.
Robert, Ph. à Rouen.
Rousseau, D.-M. à Paris.
Roux, D.-M. à Marseille.
Rouzet, D.-M. à Paris.
Sablairolles, à Montpellier.
Saint-Fresue, D.-M. à Caen.
Sallion, D.-M. à Nantes.
Sarreau, D.-M. à Paris.
Sédillot, J., D.-M. à Paris.
Tarbès, D.-M. à Toulouse.
Thibeaud, D.-M. à Nantes.
Thiébaud-de-Bernéaud, à Paris.
Thomas-de-Trois Verre, à Paris.
Tomelling, D.-M. à Strasbourg.
Valentin, L., D.M. à Nancy.
Vallerand-de-la-Fosse, à Paris.
Van Denzande, D.-M. à Anvers.
Vigné, D.-M. à Rouen.
Villermé, D.-M. à Paris.
Vingthrinier, D.-M. à Rouen.
Vitalis, D. E. S. à Paris.
Voisin, D.-M. à Versailles.
Williame, D.-M. à Paris.
Worbe, D.-M. à Paris.
Ychery, D.-M. à Bordeaux.

Observation d'une Pleurésie intermittente tierce, guérie par le quinquina ; par M. Reis, *D.M.P., Correspondant de la Société.*

A Irun, en Espagne, où j'étais chargé d'un hôpital d'évacuation, je fus à même de recueillir une de ces observations que la Médecine Physiologique oppose victorieusement à ses détracteurs. Ceux-ci, en effet, trouvant sans doute les prétendues fièvres essentielles continuës trop difficiles à bien défendre, se sont retranchés principalement derrière les fièvres intermittentes, comme s'ils avaient cru incompatibles l'inflammation et la périodicité. Ils ont oublié les nombreuses observations de phlegmasies intermittentes qu'ils avaient sous les yeux (1); ils ne se sont point rappelés que la goutte et le rhumatisme, unanimement reconnus pour phlegmasies légitimes, se présentent très-fréquemment sous le type intermittent ; et, comme l'a remarqué M. *Ch. Roche*, ce n'est qu'à M. *Broussais* qu'ils ont opposé *l'impossibilité de concevoir une phlegmasie intermittente*, quoique long-tems auparavant M. *Pinel* eut mérité cette objection si souvent réfutée.

C'est encore avec le même esprit de justice, que ne pouvant assigner la cause inconnue de l'intermittence, ils ont prétendu que les Médecins physiologistes de-

(1) Un Médecin célèbre, Casimir *Medicus*, dans son traité des maladies périodiques sans fièvre (Paris, 1790, trad. franç.) rapporte des observations d'apoplexies, d'odontalgies, d'ictères, de vomissemens, etc., périodiques, et traités avec succès par le quina.

vaient l'expliquer avant de reconnaître et d'étudier l'intermittence elle-même; comme si l'étude des faits, dans les sciences naturelles, nécessitait la connaissance des causes premières.

Les Médecins Physiologistes ont répliqué par des observations de phlegmasies intermittentes et par des autopsies cadavériques, démontrant dans les sujets morts de fièvres tierces, quartes, etc, les mêmes lésions organiques que celles observées après les fièvres continues, ou pour mieux dire, les phlegmasies qui les constituent; enfin ils ont convaincu un grand nombre d'esprits justes et dégagés de préjugés, que toutes les fièvres, sous quelque type qu'elles se présentent, sous quelque point de vue qu'on les considère, sont toujours symptômatiques d'une inflammation locale.

M. le Docteur *Mongellar*, dans son excellent *Essai sur les irritations intermittentes*, a réuni un grand nombre d'observations aussi judicieuses que concluantes: à lui appartient la gloire d'avoir saisi et démontré la vérité de cet aphorisme de M. *Broussais*, qu'il a pris pour épigraphe: « l'irritation morbide peut être inter» mittente dans tous les appareils et dans tous les symp» tômes organiques ». Quoique je pense donc que ce point de doctrine soit bien prouvé pour la plupart des Médecins de bonne foi (je parle de ceux qui ont daigné étudier la doctrine nouvelle), je ne laisserai pas que de rapporter l'histoire d'une pleurésie intermittente, remarquable en ce qu'elle était aiguë, et qu'elle fut guérie uniquement par le quinquina.

Le 20 Mai 1823, je fus appelé à visiter un homme de la garnison, malade à la chambre, depuis le matin. Il

me raconta que la veille il avait été employé à transporter des sacs de farine d'un magasin dans un autre assez éloigné, et que ce travail, d'autant plus pénible qu'il n'y était point accoutumé, l'avait fait suer considérablement, malgré la pluie qu'il ne cessa presque pas de recevoir; enfin, le soir, l'argent, profit de ce travail extraordinaire, fut bu au cabaret.

Voici quel était l'état du malade, âgé de 24 ans, de tempérament sanguin, et jouissant ordinairement d'une bonne santé :

1.° Face animée, yeux saillans et clairs; sueurs considérables sur toute la surface de la peau, accompagnées d'un sentiment de froid que les couvertures ne dissipent point; abattement et lassitudes générales;

2.° Douleur vive et lancinante au-dessous du téton gauche, rendant l'inspiration pénible, courte et fréquente; toux accompagnée de quelques crachats muqueux;

3.° Pouls un peu fréquent, dur, mais assez développé;

4.° Langue blanchâtre, humectée; soif modérée, point d'appétit.

Malgré les inconvéniens inséparables d'un transport incommode, le malade se décida à partir pour St Jean-de-Luz, où il espérait trouver plus de secours et de commodité qu'à l'hôpital d'Irun; je me bornai donc à lui prescrire la diète absolue, et une décoction d'orge.

Le lendemain matin le Lieutenant de la compagnie vint me confier qu'il croyait feinte la maladie de son fusilier, et me pria de bien m'assurer de son véritable

état, avant que de lui permettre de quitter son corps. Je lui protestai que j'avais reconnu la veille une pleurésie trop bien dessinée pour qu'on s'y trompât, et je fus avec lui près de cet homme, pour le convaincre de la vérité de mon diagnostic. Mais quels furent mon étonnement et ma confusion en trouvant mon malade guéri, comme il le disait lui-même, c'est-à-dire ne conservant plus qu'un peu de faiblesse qu'il attribuait à la diète, de la pâleur, peu d'appétit, et un très-léger sentiment de gêne au côté gauche du thorax, et seulement dans les grandes inspirations.

J'avoue que je crus en effet que la diète et les sueurs considérables avaient fait avorter cette phlegmasie qui s'annonçait d'abord avec des apparences d'acuité bien grandes : je consentis donc à garder le sujet, et lui refusai tout autre aliment qu'un bouillon le matin et une petite soupe le soir.

Le 22, nouvel étonnement ; les sueurs, les lassitudes, la douleur de ce côté ont reparu, ainsi que la toux, les crachats et l'état fébrile. Le malade et l'infirmier m'affirmèrent qu'il n'a rien pris de plus que la soupe ; il s'est trouvé bien jusque vers minuit ou une heure, époque à laquelle il a été pris de frissons et s'est senti retomber dans l'état où il était la surveille. J'attribue cette rechûte au potage ou à quelque imprudence qu'on me cache. Je prescris la diète, l'eau de gomme ; un lavement, qui produit la première selle depuis l'invasion de la maladie.

Mon intention était de faire une forte saignée locale, au moyen des sangsues, dont l'efficacité est reconnue dans ce cas et dans bien d'autres, par ceux-même que

ce mot semble effrayer. Le Pharmacien de la ville qui n'en avait pas ordinairement (1), me promit de m'en procurer dans la journée ; mais il me manqua de parole.

Le 23, je craignais de trouver mon malade plus mal ; et je me reprochais d'avoir compté sur les sangsues, quand je pouvais scarifier quelques ventouses ou au moins pratiquer une saignée générale ; mais tous les symptômes inquiétans avaient disparu comme le 21 : point de douleurs, peu ou point de toux : faiblesse, pâleur et comme bouffisure de la face, anorexie, constipation. Pour alimens, quelques pruneaux cuits ; prescription : eau de gomme bis, lavement émollient.

Frappé alors de la succession périodique du mal et du mieux, je ne doutai plus que j'avais affaire à une pleurésie intermittente, et j'attendis impatiemment l'accès du lendemain.

Il ne manqua pas : il débuta, comme les autres, par un frisson de plus d'une demi-heure, qui fut suivi des mêmes symptômes que ceux observés le 20 et le 22. Comme la veille, pruneaux, eau de gomme et lavement, sans lequel le malade ne va pas à la selle.

Le 25, jour d'intermission, même bien être que le 23 ; bouillons, pruneaux, eau de gomme, lavement ; un gros de quinquina en poudre à prendre en deux fois, l'une à huit, l'autre à neuf heures du soir, c'est-à-dire la seconde environ trois heures et demie avant l'accès.

---

(1) Le Médecin d'Iran donne à tous ses malades une potion composée d'eau de canelle, de résine de jalap et d'éther ; il en modifie les doses respectives différemment, suivant qu'il prétend faire dominer les qualités excitante, purgative ou antispasmodique qu'il attribue à sa panacée.

Le 26, quatrième accès en tout semblable aux précédens. Le malade ne s'étant réveillé que vers minuit, n'a pris le quina qu'au moment de l'invasion, et tout d'une fois ; aussi l'a-t-il, une demi-heure après, vomi avec efforts. (Prunaux, gomme, lavement).

Le 27, il profite du beau tems pour se promener un peu au soleil. Je prescris le quinquina, en recommandant au malade de le prendre en deux doses, l'une à 8 heures, l'autre à 10. (Bouillons et pruneaux, gomme.)

Le 28, l'accès n'est venu que vers deux heures; la douleur persiste, l'expectoration continue, les sueurs sont moins abondantes; le pouls est peu fréquent, souple et développé. (Alimens et prescriptions comme la veille.)

Le 30, le quinquina a été administré pour la troisième fois. L'état du malade est encore plus satisfaisant que le 28 : le côté n'est presque point douloureux, hors la toux ; les sueurs et les crachats ont sensiblement diminué.

1.er Juin. L'accès a été à peine sensible ; la douleur, l'expectoration et la toux ont disparu ; le malade conserve jusqu'à midi un peu de fréquence dans la circulation et de moiteur à la peau. (Bouillons et prunaux.)

Le 2, à la prière du malade, je prescris le quart (le 29 et le 31 il avait mangé la soupe et les pruneaux). Quinquina pour la nuit.

Le 3, l'accès a manqué complettement : le teint et les forces sont revenus, l'appétit se fait sentir. Néanmoins, je réduis les alimens à la soupe et aux pruneaux pour la journée.

De ce moment l'état de santé est entièrement rétabli. Je fais continuer le quina à la même dose et toujours quelques heures avant celle où les accès avaient coutume de commencer. Les alimens sont graduellement portés aux trois quarts. Enfin le 7, l'ex-malade se trouve assez bien portant pour rentrer à sa compagnie et reprendre son service après quelques jours d'exemption.

On voit que chez l'homme sujet de cette observation, le quinquina a été administré entre le troisième et le quatrième accès; et que ces accès ont cédé à cinq doses du fébrifuge ou du tonique; encore le septième qui fut le dernier, a-t-il été beaucoup plus court et bien moins fort que les précédens. Il est bon aussi d'observer que le quinquina a été porté dans un organe sain sur lequel il a dû agir comme révulsif; car il est aussi impossible de lui refuser ce mode d'action, que de lui disputer la prééminence sur tout autre tonique, toutes les fois qu'on veut combattre par cette médication un phénomène quelconque de périodicité.

J'abandonne à des Praticiens plus expérimentés que moi, la question de savoir si le seul traitement antiphlogistique, tel que je comptais l'employer, aurait été couronné du même succès: toujours est-il que dans une occasion semblable à celle que je viens de citer, mon premier soin serait encore de pratiquer des saignées locales, sauf à les remplacer, après la diminution des symptômes inflammatoires, par le quinquina ou le sulfate de quinine.

Observations de Médecine-pratique ; par M. Chardon, *D.-M. à Condrieu.*

Première Observation. — Gastro entérite grave ; (fièvre muqueuse adynamique).

Cognac, fils de cultivateur, de la commune des Hayes, canton de Ste.-Colombe, arrondissement de Lyon, âgé de 18 ans, tempérament phlegm. sanguin, tombe malade les premiers jours du mois de Septembre 1821, et demeure dans un état de langueur jusqu'au 25 du même mois, environ 18.e jour de sa maladie, où je le trouve avec les symptômes suivans : coucher en supination, prostration extrême, yeux larmoyans, face bouffie, pommette colorée, peau de toute l'habitude du corps chaude et sèche, langue rouge sur les bords, sèche et couverte d'un enduit épais et grisâtre ; soif modérée, toux ayant lieu par accès et accompagnée d'une expectoration muqueuse ; ventre tendu, épigastre douloureux au toucher, urines rares et fort colorées, légère diarrhée, délire ; cependant le malade répond aux diverses questions qu'on lui adresse. On a fait suer le malade, au moyen du vin chaud, du sureau, etc., comme cela se pratique généralement dans les campagnes ; mais on dit s'y être pris trop tard. Dans cet état de choses, ne pouvant espérer de faire cesser en peu de tems, par les saignées locales, cette phlegmasie gastro intestinale répartie sur la muq. pulm., parce qu'elle était trop bien établie, je me bornai à la méthode adoucissante ; foment. émoll. sur l'abdomen, cataplasmes *id.* sur la poitrine ; demi-lavemens *idem*, tisanne d'orge et de guimauve, infus. pectorales, abstin. complète. Je revois le malade quatre jours après, 22.e jour de la

maladie : le délire a fait des progrès, les membres ont pris de la roideur ; les excrétions alvines et urines sont involontaires ; continuation des moyens prescrits ; plus deux vésicatoires, l'un au bras gauche, l'autre à la cuisse droite ; 23, 24, 25, 26.e jours peu de changem. ; 27.e, diminution du délire, de la roideur des membres ; 28.e et jours suivans, disparition des autres symptôm. ; 34.e convalescence. Point de rechûte.

Deuxième Observation. — Gastro entérite grave, (fièvre ataxique adynamique.)

Cognac, frère du précédent, âgé de 22 ans, tempérament nervoso-sanguin, doué d'une forte constitution, employé aux verreries de Rive de Gier, éprouva au mois de Novembre 1821, une indisposition contre laquelle M. *T****, Médecin à Rive de Gier, prescrivit un émétique. *Cognac* se sentant plus mal, se fit transporter aux Hayes, dans l'habitation de son père, où je fus appelé pour le voir. Il présentait alors, 10.e jour de sa maladie, les symptômes ci-dessous indiqués : prostration extrême, abattement moral, air d'hébêtisme, pommettes colorées, mouvemens continuels des mains, peau chaude et sèche généralement, si ce n'est à la face où elle est humide ; pouls petit et fort accéléré, langue rouge, sèche et légèrement recouverte, soif assez vive, toux pénible, ventre météorisé, épigastre chaud et douloureux, urines rares et colorées, belles selles ; délire fugace. Prescription : eau de gomme, infus. pectorales, émulsion légère d'amandes douces, fomentations émoll. sur tout l'abdomen, lavemens *id.*, cataplasmes chauds aux pieds, abstin. complète ; 11,

12, 13.e même état, seulement le délire est plus fort, il y a soubresauts des tendons, contraction involontaire des muscles biceps, le malade ne répond que difficilement, il refuse la boisson. Mêmes moyens déjà prescrits; plus, un julep pectoral avec addition d'un gros de sirop de karabé et du sirop de fleurs d'oranger; 14.e même état; prescription : deux vésicatoires camphrés, l'un au bras, l'autre à la cuisse opposée, 15, 16, 17, 18, 19.e peu de changement dans l'état du malade; prescr. toujours des mêmes moyens; la suppuration des vésicatoires est abondante; 20.e jour, diminution du délire, et successivement les jours suivans, des autres symptômes; eau de poulet légèrement nitrée, abstinence jusqu'au 32.e jour. Convalescence. Point de rechute.

Troisième Observation. — Pleurésie compliquée de catharre pulmonaire terminée par une péritonite.

Henri, marinier à Condrieu, âgé de 49 ans, tempérament sanguin, coloré, est atteint le 15 Février 1824, de pleurésie dans le côté droit avec catarrhe pulmonaire, caractérisée par une violente douleur de côté; oppression, toux, mal de tête, pouls plein et accéléré; appelé au 3.e jour, je prescris de suite 16 sangsues, savoir : 8 sur le point douloureux, et 4 au-dessus de chaque clavicule; cataplasme d'amidon sur la poitrine, boissons mucilagineuses et diète complète; 4.e jour, les sangsues ont saigné abondamment; le point douloureux, l'oppression et la toux ont considérablement diminués; le pouls est plus souple et moins fréquent. 6.e jour, la douleur de côté s'est accrue; application de 10 sangsues; diminution nouvelle de la douleur. 9.e jour, le

malade s'est levé ; toux violente avec oppression, douleur pleurétique à peine sensible ; prescription : 8 sangsues au-dessus des clavicules ; suspension subite de la toux. 12.° jour, le point a repris ; le malade ne peut pas encore se coucher sur les côtés ; application d'un vésicatoire volant sur le côté douloureux ; continuation des cataplasmes d'amidon, des boissons mucilagineuses et de la diète. 14.° ; le malade se trouvant mieux, prend un laxatif qui provoque des selles qui l'exposent au refroidissement. 15.°, empâtement des parois abdominales, douleur dans le côté droit de l'abdomen qui s'accroît dans les 24 heures au point de devenir insupportable ; vomissemens bilieux, disparition complète de la douleur pleurétique ; cependant le malade ne peut pas encore se coucher sur le côté droit : application de 10 sangsues sur l'abdomen, fomentations émollientes, lavemens *idem*, continuation des boissons mucilagineuses et de la diète ; soulagement prompt, mais toujours empâtement et douleur au toucher ; 16.° jour, récidive de douleur dans le ventre, application de 12 sangsues ; cessation subite de la douleur ; sueur abondante dans la nuit, et convalescence le lendemain. Le malade peut se coucher indifféremment sur les deux côtés ; le ventre est souple et ne ressent aucune douleur.

Quatrième Observation. — Tumeur sanguine située sur le côté gauche de l'occiput et qui s'est étendue jusqu'au bas du cou, déterminée par l'érosion des artères occipitales, suite d'affection vénérienne.

T. ***, marinier à Verein près Condrieu, âgé de 40 ans, fort tempéramment, fut atteint en 1820, d'une

affection vénérienne, pour laquelle il eut recours à un traitement empirique, par suite duquel il éprouva une rétention d'urine qui donna lieu à plusieurs fistules urinaires, et dont il trouva la guérison à l'Hôtel-Dieu de Lyon, par les soins de M. *Janson*, Chirurgien en chef à cette époque. Plus tard, Janvier 1821, il eut un abcès dans la région lombaire avec douleur dans toutes les parties du bassin; j'en fis l'ouverture, qui donna issue à un pus grisâtre et peu lié, qui annonçait une inflammation chronique des tissus fibreux avec carie, ce dont je m'assurai plus tard par la sonde. Les applications émollientes, résolutives, anodines, les injections *idem*, les boissons délayantes, le régime et le repos y amènent une telle amélioration dans l'état du malade, qu'il fut capable de reprendre sa place de marinier dans les équipages du Rhône au mois de mai même année. Ce malade avait fait un usage considérable de mercure sous toutes les formes dans sa première maladie. Dans son voyage de Provence à Lyon, qui fut de deux mois et demi, il avait rempli les devoirs de sa place avec activité et suivi le régime de l'équipage qui est très-substantiel en viandes et vins; aussi avait-il acquis de l'embonpoint. Sur la fin de ce voyage, il s'aperçut d'une tumeur à la tête, de la grosseur d'un œuf de pigeon, fluctuante, sans douleur. Arrivé à Lyon, il va consulter un Chirurgien habile, avec prière de le débarrasser de cette tumeur, en l'ouvrant. Le Chirurgien prévoyant, ne fit qu'une légère ponction, qui donna aussitôt issue à une grande quantité de sang dont il arrêta l'écoulement, qui ne lui parut pas tarissable par le vide de la tumeur, par l'application d'un aglutinatif sur l'ouverture et une légère compression. Le lendemain, de retour chez

lui, il me fait appeler. Je trouve la tumeur douloureuse, chaude avec des violentes pulsations, et ayant acquis la grosseur du poing. Je relâche un peu le bandage, que j'arrose avec l'eau de sureau blanchie par l'acétate de plomb : repos complet, limonade, diète. La nuit suivante hémorragie, par l'ouverture, d'environ deux livres de sang, d'abord noir-brun, puis vermeil ; la tumeur est flasque, se vide par la compression, et se remplit bientôt d'une nouvelle quantité de sang ; le malade est décoloré, le pouls petit ; je tampone avec de la charpie, dans l'intention de coller les parois du dépôt sur l'occipital. Le lendemain, nouvelle hémorragie, qui me force à renouveller la compression. Le jour suivant, le sang ne pouvant sortir par l'ouverture s'amasse à la partie la plus déclive de la tumeur et produit le décollement des tégumens jusqu'à la partie inférieure du cou du côté gauche. Effrayé de cet état, j'enlève tout l'appareil ; je trouve une partie des tégumens gangrenés, j'en fais la section avec des ciseaux ; le sang sort en abondance : je promène le doigt dans le dépôt, je sens les pulsations artérielles ; j'introduis des bourdonnets de charpie bien serrés ; j'en remplis toute la partie supérieure du dépôt, je les recouvre de compresses, et j'exerce, au moyen d'un bandage bien fait, une compression immédiate sur les vaisseaux ouverts. Point d'hémorrhagie. Le lendemain, la tumeur du cou ne s'est point accrue, j'en fais l'ouverture à la partie la plus déclive ; il s'échappe environ 4 à 5 palettes de sang ; le dépôt ne se remplit plus, l'hémorrhagie est suspendue ; une suppuration abondante et très-fétide s'établit et entraîne les caillots ; les bourgeons charnus se développent ; l'appareil est levé le 10.e jour ; les

bourdonnets sont peu à peu détachés par la suppuration, la portion osseuse dénudée se nécrose, le recollement s'opère, l'état extrême d'anémie est détruit par les toniques, les cruciferes, une bonne nourriture; et, trois mois après, cet homme pourvu de forces, a repris ses occupations.

Observations d'un cas de Médecine infantile; par M. Girard, *D.M., Correspondant de la Société à Lyon.*

Les Médecins sont quelquefois obligés de faire les recherches, même les plus minutieuses en apparence, pour découvrir la cause de quelques maladies des nouveaux-nés. Ces recherches doivent souvent être dirigées sur la conduite morale des nourrices, ou sur le régime qu'elles observent. Les auteurs qui ont écrit sur ce sujet ont, en général, négligé de citer des exemples qui confirment la bonté de ce précepte. L'observation que j'ai l'honneur de présenter à la Société de Médecine du Département de l'Eure, me semble, sous ce point de vue, digne de fixer un instant son attention.

Les premiers jours du mois de Novembre 1822, mad. *de S.t-D..*, âgée de 24 ans, d'une bonne constitution, accouche naturellement d'un fils, auquel on donna le prénom d'*Edmond*. Cet enfant, premier né, tète sa mère avec facilité, et jouit d'une bonne santé les quinze premiers jours de sa naissance. A cette époque l'on voit, avec surprise, qu'il est affecté par intervalles inégaux et deux ou trois fois dans les 24 heures, de mouvemens spasmodiques. Quelquefois ses yeux sont dans un état convulsif; d'autres fois, c'est d'un rire sardonique ou de soubresauts des extrémités; il est aussi par fois dans

un état de prostration de force tel qu'il ne peut exécuter que quelques faibles mouvemens de ses membres ; son ventre est tantôt soulevé, tantôt dans un état naturel ; les évacuations alvines sont irrégulières ; ses urines ne tachent pas le linge.

Edmond prend le sein avec avidité ; il est pâle, mais son embonpoint ne diminue pas, et dans l'intervalle de ses accès, il dort plusieurs heures d'un sommeil qui paraît tranquille.

Le 8.e jour, sa peau devient jaune, ses yeux sont larmoyans, une humeur aqueuse coule de ses narines. J'applique un vésicatoire à chaque bras ; je prescris du sirop de chicorée purgatif, des fomentations sur le bas-ventre avec une décoction de fleurs de camomille romaine, etc.

A ma visite du 9.e jour, 24 de la naissance d'*Edmond*, je vois la tristesse peinte sur le visage de toutes les personnes de la maison : la garde-malade me dit qu'il avait passé une nuit affreuse, que pendant plus de deux heures ; les différentes convulsions dont il avait été par intervalle et alternativement affecté les jours précédens, s'étaient succédées rapidement ; que par moment sa figure devenait toute violette, et qu'à chaque instant il paraissait devoir expirer ; elle ajouta qu'on n'avait rien à lui reprocher sur le régime doux qu'elle faisait observer à la mère ; que même, depuis quelques jours, elle buvait du vin de Bordeaux, parce que c'était celui qu'elle préférait, mais qu'elle y ajoutait du sucre et l'étendait dans beaucoup d'eau. Je goûtai ce vin, et en fis goûter à un parent de l'enfant. Nous reconnûmes qu'il était fortement alcoholisé et qu'il laissait dans la

bouche un goût bien prononcé de vin d'Espagne, goût qui flattait sans doute le palais de notre jeune nourrice. Ce vin ne contenait cependant aucune substance étrangère, comme l'a reconnu M. *Cap*, qui a bien voulu en faire l'analyse. Je me rappelai alors que la première fois que je vis *Edmond* affecté d'un rire qui me paraissait naturel, mais qui ne l'était pas à son âge; il venait de téter; et, d'après des informations que j'aurais dû prendre plutôt, je reconnus que ces spasmes ne se manifestaient qu'après qu'il avait rempli cette fonction. Je ne doutai plus de la cause de la maladie de cet enfant. J'entrai alors dans la chambre de la mère; son fils dormait tranquillement sur les genoux de sa bonne : on ne lui avait donné que du sirop de violette et de fleurs d'oranger, depuis ses dernières convulsions. Heureusement madame *de S.t-D.* ignorait ce qui s'était passé la nuit précédente; elle croyait que son fils n'avait été affecte que d'un simple malaise. Je la détermimai avec peine, à ne boire à ses repas que du vin ordinaire de la maison. Depuis ce moment, *Edmond* n'a éprouvé aucun spasme nerveux; la jaunisse s'est dissipée peu à peu, il jouit enfin depuis lors d'une parfaite santé.

Observation sur un polype utérin, avec un renversement complet de l'utérus, guéri par l'extirpation; par M. Rebut, *Officier de Santé à Beuzeville, Associé.*

La femme *Jouen*, de la commune de Saint-Maclou, garde de M. *Levavasseur*, âgée de 48 ans, d'un tempérament sanguin, d'une belle stature, avait eu un enfant à l'âge de 32 ans, après son mariage qui eut lieu

le 27 Septembre 1804; depuis ce tems elle avait toujours joui d'une bonne santé jusqu'au 12 Octobre 1818. Ce fut alors qu'elle éprouva une suppression de ses menstrues; des nausées suivies quelquefois de vomissemens; enfin tous les signes indicatifs d'un commencement de grossesse : trois mois se passèrent dans cette position; ce fut seulement dans les premiers jours du 4.e mois que l'on pût remarquer les symptômes suivans : hémorrhagie, dysurie, ischurie, douleurs violentes dans la région lombaire, constipation, écoulement séreux; enfin tous les signes non équivoques d'un polype utérin arrivé au deuxième état. A cette époque, la malade fut visitée par deux Praticiens jouissant à juste titre de l'estime publique, et *Bosquet*, qui, après avoir exploré toutes les circonstances de la maladie, n'hésitèrent pas à déclarer la présence d'un polype utérin. L'extraction d'une portion fut faite par l'un d'eux; mais n'ayant pû faire l'extirpation du tout, ils abandonnèrent le reste aux soins de la nature. La malade ainsi demi-opérée, pouvait encore se lever et marcher; mais ce fut de courte durée, car peu de tems après les premiers symptômes reparurent avec beaucoup d'intensité : le polype augmenta de volume, et les écoulemens de différentes natures se déclarèrent avec une extrême fréquence, ce qui contribua beaucoup à épuiser les forces de la malade et la jetter dans un état de phthisie complète. C'est à cette époque, deux à trois ans après l'invasion de la maladie, que le troisième état se manifesta et que je vis la malade pour la première fois. Je la trouvai au lit, la figure était pâle; peau sèche, pouls petit, serré, à peine sensible; les traits de la face retirés en arrière; les jambes et les cuisses n'offraient plus que l'aspect d'un squelette dé-

pourvu de muscles, recouvert seulement de la peau. Je ne crains pas d'affirmer que l'on ait jamais vu marasme plus complet; joint à cela elle éprouvait des syncopes qui se succédaient très-fréquemment, occasionnées par le dégorgement d'une grande quantité de vaisseaux sanguins d'un volume considérable, situés au pourtour d'une masse énorme, que l'on remarquait sur le mons de vénus : la forme en était difficile à décrire; cependant on eût pu la comparer à un cœur de bœuf, dont la base élargie en forme de bourrelet, aurait été appliquée sur le mons de vénus et retenue dans l'utérus par l'aorte; le sommet dirigé en avant et en bas, n'offrait rien de particulier; la totalité de cette masse était recouverte d'une membrane mince, lice et polie, laissait apercevoir une grande quantité de vaisseaux sanguins dont les plus gros n'en cédaient (pour la grosseur) en rien aux carotides primitives.

Au premier abord, je l'avoue, mon embarras fut extrême, non que le pronostic me parut difficile à porter, tant les symptômes étaient bien caractérisés pour la mort; mais bien à cause de l'alternative où je me trouvais par rapport à la famille de la malade; en effet, leur déclarer une mort prochaine et inévitable, était un sûr moyen d'autoriser les parens, non-seulement à abandonner cette malheureuse aux affreux accidens dont elle eût été victime, mais encore à se passer de mon ministère, et par là me priver de tous les renseignemens que je désirais recueillir sur cette dangereuse maladie : faire luire à leurs yeux le flambeau de l'espérance, était un moyen non moins hasardeux, ayant moi-même peu de confiance dans les moyens que j'allais employer si tardivement: je préférai pourtant ce dernier

raisonnement. Je réclamai promptement l'adjonction d'un confrère. En attendant son arrivée, je me rendis maître du sang en roulant une grande quantité de linge autour de la masse.

L'ancien Chirurgien de la malade, qui me fut adjoint dans cette circonstance, ne partagea pas d'abord mon opinion, eu égard à l'opération que je lui proposais, persuadé, disait-il, que la malade ne pourrait en supporter les fatigues, quelques promptes et ménagées qu'elles fussent.

Je ne dissimulai pas à mon confrère que le succès de l'opération me paraissait aussi fort douteux, mais qu'il fallait suivre l'axiome qui nous prescrit : *qu'il vaut mieux tenter un moyen incertain, que d'abandonner à lui-même un malade qui ne peut plus rien attendre des efforts de la nature*. Enfin, gagné par mes instances et persuadé d'ailleurs, comme moi, que cette affection présentait des particularités remarquables, mon collègue adopta mon sentiment. Il ne s'agissait donc plus que de s'accorder sur le procédé opératoire. Fallait-il, à l'exemple des meilleurs auteurs, faire une ligature sur le pédicule, qui n'existait que par l'imagination que l'on s'en faisait, entouré d'un bourrelet en forme de soucoupe, lequel recouvrait la totalité du mons de vénus et paraissait être adhérent à cette partie? Nous ne le crûmes point. Je ne crus pas non plus devoir partager l'opinion de mon confrère, qui voulait inciser la tumeur en totalité à partir du sommet de la masse, d'avant en arrière et de bas en haut, je pensai qu'il était plus prudent d'employer le procédé suivant, la suite nous confirma que ce dernier était préférable.

En rejetant la ligature conseillée par les auteurs,

j'avais présumé qu'il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire dans cette masse, et que l'on ne pouvait, par le procédé de mon adjoint, en ménager l'intérieur, puisque l'on coupait tout au hasard; par mon procédé, je n'avais point les mêmes craintes, puisque je ne coupais rien en travers, ni en totalité, et que le toucher et la vue étaient ménagés. L'opération fut faite de la manière suivante : je fis sur la partie supérieure de la tumeur une incision d'environ un pouce de profondeur de haut en bas, d'arrière en avant, à partir de la base jusqu'au sommet, en réitérant les incisions plusieurs fois dans la même direction, mais très-légèrement, enfin avec la même prudence que si j'eusse eu une artère à disséquer; à chaque incision les plaies étaient épongées et touchées. La pesanteur de la tumeur forçait les lèvres de la plaie de s'écarter; la direction déclive de l'ouverture permettait au sang de s'échapper, alors les sens indiqués plus haut étaient ménagés, ce qui devint très-avantageux pour l'opérée, tel qu'on va le voir tout à l'heure. Arrivé au tiers de l'épaisseur de la masse, je remarquai au toucher un corps d'une nature beaucoup plus dence que la tumeur, ce qui m'engagea à ménager les incisions et remplacer le bistouri par une spatule. Je déchirai au lieu de couper; quelques lignes plus bas, la substance dure que j'avais remarquée se trouva en partie nue, et fut reconnue pour la matrice elle même; elle était en presque totalité chatouée dans la masse: j'achevai de la détacher de l'utérus, à la manière des placentas. Après leur séparation complète, nous ne pûmes douter de la présence de la matrice elle-même; elle était lisse et polie, d'une couleur un peu livide plombée, ne présentait du reste aucun signe patholo-

gique Après avoir bien considéré ce viscère et nous être assurés qu'il n'existait sur lui aucune cicatrice, nous le fîmes rentrer, au moyen d'une légère pression exercée méthodiquement sur son bas-fond, ce qui ne se fit pas encore sans difficulté, attendu qu'il existait une seconde tumeur située dans le petit bassin, entre la matrice et la dernière, retenue à la principale par une membrane de l'épaisseur du parchemin, qui mettait obstacle à la rentrée de l'utérus. Enfin cette seconde tumeur tomba avec environ un bon verre de pus sanieux: cette masse était bosselée, inégale, allongée, de la grosseur du poing, d'une nature beaucoup plus dure que la première. Plus bas, je parlerai de leur organisation intérieure.

La malade supporta l'opération très-difficilement; elle fut presque toujours en syncope; l'état de faiblesse donnait peu d'espoir de la réussite; cependant à force de soins réitérés, d'excitans, de toniques, nous parvînmes à la ranimer.

Comme la maladie n'était que locale, le traitement ne devait pas être rigoureux, aussi roula-t-il plutôt sur les toniques et sur les excitans, que sur les débilitans: Premier jour, potion tonique, vin de kina à petites doses; injection de miel rosat dans le vagin, embrocations huileuses alcalines sur le bas-ventre; 2.e jour, mêmes moyens, bouillon gras très-léger, lequel passait très-difficilement par cette raison; la malade en prit très-peu les premiers jours; ensuite l'on augmenta la quantité de bouillons, les plus légers solides, tels que celui de viande, vermicelle, etc.

Je dois dire que pendant les premiers quinze jours qui

suivirent l'opération, il se fit par l'utérus un écoulement de matières séreuses très-fétides ; l'orifice du col resta pendant ce tems dans un état d'inertie beaucoup plus bas qu'il n'est ordinairement ; après ce délai, il se contracta sur lui-même, la matrice reprit sa place ordinaire et les écoulemens sanieux cessèrent ; alors tous les systèmes se réveillèrent et se remirent en équilibre ; la nourriture fut augmentée par gradation, et la malade fut en état de se promener deux mois après l'opération. Depuis ce tems, elle n'a cessé de jouir de la meilleure santé ; dans ce moment-ci les règles sont rétablies, l'embonpoint est considérable ; enfin tout annonce chez elle une santé parfaite.

La première tumeur, que j'appèle principale, avait 22 pouces de circonférence dans son plus grand diamètre et 19 dans son plus petit, assez régulière dans sa formation : on pouvait la comparer, comme je l'ai déjà dit, à un cœur de bœuf.

Le poids de cette masse était de 4 liv. lorsque nous la pesâmes, plus d'une heure après son extraction, ce qui aurait pu être évalué à plus de 5, si l'on eût réuni la quantité de sang et de sérosité qui s'en était échappée pendant l'opération et le tems des soins que nous donnâmes à la malade.

La seconde masse (qui dans le principe devait être la première), était située dans la partie latérale et supérieure droite du vagin, entre la matrice et les os du bassin, adhérente à la première tumeur par une membrane de l'épaisseur du parchemin, longue d'environ 3 pouces ; sa forme était irrégulière et de la grosseur du poing.

J'ai dit plus haut qu'un confrère avait fait l'extraction d'une portion de la masse et avait abandonné le reste aux soins de la nature, cela me porte à croire que la petite tumeur (quoique sortie la dernière) devait être la première ; qu'elle avait été détachée de la principale, probablement d'une des faces latérales, ou du bord inférieur et latéral, lorsque la masse était encore dans l'utérus ; alors le bas-fond de cet organe changeant de direction, au moyen du renversement complet de cette partie, les faces latérales de la masse principale devaient également éprouver le même mouvement de bascule ; en conséquence, les parties latérales inférieures devenaient latérales et supérieures, ce qui devait nécessairement entraîner la petite masse dans la partie supérieure et latérale du vagin ; c'est pourquoi cette tumeur ne devait sortir qu'à la rentrée de l'utérus ; ce qu'elle fit.

Encore bien qu'il soit très-probable que la petite masse ait été détachée de la tumeur principale, il existe un fait qui me paraît contradictoire : c'est la différence d'organisation ; la plus grosse était en presque totalité mucoso-fibreuse ; avait beaucoup de rapport aux placentas ; la seconde, au contraire, était squireuse lardacée dans une grande partie de son étendue.

Si l'on admettait dans cette masse le produit de la fécondation, il n'y aurait plus de problème, tout s'expliquerait ; car il me semble qu'il n'y a rien de plus ressemblant à un placenta que la masse principale, tant pour l'organisation que pour son adhérence aux parois de la matrice, ainsi que son décolement ; la petite masse pouvait être comparée à un fœtus désorganisé ; mais

j'avoue que la ressemblance ne serait pas aussi intime que la première : au surplus, que cela soit le produit de la fécondation ou tout autre écart de la nature, toujours est-il qu'il serait bon de s'attacher à indiquer les soins ou plutôt les moyens curatifs qu'il convient d'employer en pareil cas, mais surtout avant le troisième état, car l'on ne peut méconnaître le grand danger auquel la malade a été exposée ; l'on pourrait même affirmer que c'est le plus grand hasard qu'elle n'ait pas succombé avant le troisième état. Cette dernière considération m'engage à proposer quelques moyens curatifs, soit dans un pareil cas ou dans tout autre, lorsque le polype est à large base.

Tous les Praticiens savent que le second état d'un polype se reconnaît aux symptômes suivans : hémorrhagie, ischurie, dysurie, douleurs violentes dans la région lombaire, constipation, écoulement séreux, dilatation du col de l'utérus, lequel permet de toucher avec le doigt un corps étranger, cause directe de la dilatation de la matrice. Si les pertes étaient considérables et que la malade fût affaiblie, il faut, suivant moi, employer les astringens sur le bas-ventre et faire des injections dans l'utérus, tels que l'eau salée, l'eau acidulée, l'eau à la glace, etc., etc. Si tous ces moyens sont insuffisans, il faut avoir recours au tampon, ce qui aura l'avantage de dilater le col, d'arrêter l'hémorrhagie, et permettra de s'assurer de la grosseur du pédicule. Si quelquefois la masse était trop considérable, et qu'il y eût impossibilité de s'assurer, au moyen du toucher, de la grosseur du pédicule après la dilatation de l'utérus, il faudrait tenter la ligature ; car il me semble qu'il n'est pas indispensable de s'assurer avec le

doigt de la grosseur du pédicule, tel que le croit un nombre de bons auteurs, notamment et tout récemment le savant *Adrien*, lequel ne craint pas d'affirmer, dans une observation de ce genre, d'ailleurs très-spirituellement faite, qu'il ne pouvait tenter la ligature, par la difficulté, ou plutôt l'impossibilité de connaître avec le doigt la grosseur du pédicule. Je pense qu'il est un moyen très-simple de connaître cette grosseur. A cet effet, j'emploie le procédé de *Sauter* (1), lequel est composé d'un chapelet, de tiges de baleine, d'un fil, etc., etc. ; je tiens note exacte de la longueur, tant du fil que du chapelet ; alors je fais la supposition suivante : J'ai employé pour faire l'opération, suivant la méthode de *Sauter*, 12 pouces de fil, le chapelet en avait 8 ; alors il me reste 2 pouces de fil employé à faire la ligature ; je vois par là que le pédicule de mon polype a 2 pouces de circonférence. Après avoir fait l'opération, si je trouve que le pédicule soit trop volumineux, je retire le fil et le chapelet, au moyen d'une légère correction que je fais subir aux tiges de baleine, ce qui serait plus difficile sans cette correction.

Pour faire cette correction, il suffit de retenir à volonté le fil dans les échancrures des baleines, au moyen d'un autre fil qui embrasse en longueur ces deux tiges par les deux extrémités, soit par des trous ou par des échancrures pratiquées à travers les premières échancrures et fixé au moyen d'un nœud aux extrémités d'une des tiges. Quand l'opération est faite et jugée nécessaire, il suffit de retirer le second fil, alors les tiges sont re-

(1) Voir l'article Polype, du Dict. des Sciences Médicales.

tirées facilement ; si le pédicule était d'un volume trop considérable, il faudrait retirer le tout ensemble. Dans ce dernier cas, si les pertes continuent à épuiser la malade, il faudrait tamponner de nouveau. Enfin, la dilatation obtenue, soit naturellement ou artificiellement, le polype fut-il d'un volume trop considérable, qu'il y eut impossibilité de faire jouer les portes-nœuds autour de la masse, je pense, dans ce dernier cas, qu'il conviendrait d'appliquer le forceps, non pour attirer le polype par des tractions, comme le conseillent *Levret* et autres auteurs, mais bien pour en diminuer le volume au moyen de la pression que ce dernier exercerait sur la masse ; non-seulement il conviendrait d'employer le forceps, mais encore le tampon ; le tout en même tems. D'une part, l'on diminuerait le volume de la tumeur, et de l'autre on dilaterait la matrice, moyens qui seraient l'un et l'autre avantageux pour faire reconnaître la nature de la masse. Si cette dernière était un pédicule, il faudrait la tourmenter, c'est-à-dire la toucher très-souvent, soit avec la main ou avec le forceps, mais je préférerais le premier moyen, car il me semble que toutes ces masses à large base, sont très-souvent adhérentes à l'utérus, à la manière des placentas ; alors il convient de tenter de les détacher de la même manière. Il me semble que dans tous les cas l'on doit ménager les tractions, et peut-être les supprimer en totalité ; du reste, je m'en rapporte aux Savans, les invitant à l'indulgence, sans pourtant craindre leurs critiques, d'autant moins, que c'est toujours avantageux pour celui qui fait des fautes, surtout quand il n'a pas plus d'ambition que moi, la seule que je possède est de tâcher d'être utile à mes semblables.

Mémoire sur l'extirpation des doigts et des orteils ; par M. E. Carault, *D.-M.-P. Membre correspond. de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, à Rouen.*

Galien, et depuis lui un grand nombre d'écrivains; *Bichat* et *Vicq-d'Azir* entr'autres, se sont occupés de l'anatomie comparée des membres abdominaux et thoraciques. Il résulte de leurs recherches que ces membres sont fondamentalement organisés de la même manière et que les différences qu'ils présentent sont accommodées d'une manière merveilleuse à celles des fonctions qui leur sont confiées. Ainsi, comme l'a fort bien démontré *Bichat*, tout dans les membres supérieurs se rapporte à la mobilité : dans les inférieurs, au contraire, tout concourt à la solidité. Ces hommes célèbres paraissent avoir entièrement épuisé la matière, et il semble au premier abord qu'il y ait de la témérité à se présenter après eux dans la carrière. Cependant il leur est échappé dans les détails quelques erreurs, qu'à l'aide de l'anatomie comparée de quelques classes de mammifères, il serait facile de relever. On s'étonne avec raison que des erreurs de ce genre aient été commises par l'illustre *Vicq-d'Azir*, dont les profondes connaissances en histoire naturelle, lui méritèrent parmi les savans qui s'occupent des productions de la nature, une place aussi distinguée que celle qu'il tenait dans les sciences médicales.

Mon objet n'est point de signaler ces erreurs : un naturaliste distingué, M. *Ducrotay de Blainville*, l'a fait avec succès dans ces dernières années. Je me propose

dans ce Mémoire, de démontrer que l'extirpation des doigts et des orteils doit être différente, selon celui de ces organes dont on veut pratiquer l'ablation.

Pour arriver d'une manière plus certaine au but que nous nous proposons d'atteindre, reprenons les choses de plus haut, et commençons par exposer sommairement les points de comparaison que les anatomistes ont dès long-tems établis entre le pied et la main, par rapport aux diverses parties qui les composent.

On sait généralement que le pied et la main sont deux extrémités originairement formées sur le même modèle, mais présentant dans les détails quelques différences relatives à celles du but pour lequel elles ont été organisées. Dans l'une et dans l'autre, on distingue trois parties, le corps et le tarse, le métacarpe et le métatarse, enfin les phalanges et le carpe, formé par la réunion de 8 petits os irrégulièrement cubiques, présentant chacun un grand nombre de facettes articulaires ; ils sont maintenus par des ligamens assez résistans, mais de manière à favoriser les mouvemens peu étendus et multipliés ; en sorte que c'est, après les phalanges, la partie la plus mobile de la main. Si au lieu d'être constitués par la réunion de petits os articulés par arthrodie, le carpe était formé d'une seule pièce osseuse, la précision des mouvemens de la main serait bien moindre et la partie de cet organe qui se joint à l'avant-bras n'étant plus susceptible que d'un mouvement de totalité, nous n'aurions plus la faculté d'apprécier la forme des corps sans le secours des yeux. Cette vérité est trop claire pour exiger une démonstration. La main n'a pas pour but unique d'apprécier ou de saisir les corps extérieurs,

elle est aussi destinée à repousser leurs atteintes quand elles peuvent devenir nuisibles ; et en ce sens, cette partie du membre thoracique avait besoin d'un certain degré de solidité : la résistance des ligamens carpains n'aurait pas suffi pour remplir ce but, que les quatre derniers os du métacarpe remplissent parfaitement. Le premier de ces os, par sa grande mobilité, a pour objet de favoriser le mouvement d'opposition du pouce, les mouvemens qui font de la main un instrument préhenseur parfait (*instrumentum prehensorium.* Galen.) On trouve dans les arts un grand nombre d'applications de ce mode de mouvement dont la nature nous a donné la première idée. Les quatre derniers os métacarpiens disposés sur une même ligne, sont tous conformés de la même manière ; ils ne diffèrent entr'eux que par la longueur, qui est un peu plus marquée dans la partie moyenne. Chacun d'eux présente deux extrémités contiguës à l'os voisin et réunies toutes entr'elles par des ligamens plus forts à la partie supérieure qu'à l'inférieure. Quoique non articulaires, ces extrémités sont susceptibles d'un mouvement latéral peu étendu : de la réunion de ces mouvemens, résulte un arc de cercle, plus marqué dans les phalangiennes que dans les autres. La partie moyenne de ces os est beaucoup moins volumineuse que leurs extrémités, en sorte qu'entr'eux se trouve un espace rempli dans l'état naturel par les muscles moteurs des phalanges. C'est surtout dans le corps des os du métacarpe que réside la solidité de la main, les phalanges terminent cet organe et doivent être distinguées en celles qui appartiennent au pouce, et les quatre autres qui sont articulées sur des os presqu'immobiles ; ces dernières sont susceptibles de mou-

vemens latéraux qui leur sont imprimés par les muscles intérosseux et qui déterminent heurtement des doigts. Ces mouvemens sont beaucoup moins marqués dans la phalange métacarpienne du pouce ; là ils sont remplacés presque toujours par ceux de l'os qui les supporte. Outre ces mouvemens de latéralité, les phalanges peuvent être mues d'avant en arrière et ces mouvemens sont beaucoup plus étendus que les précédens, ce dont on peut juger au premier abord par la disposition des surfaces articulaires ; ils sont bornés en arrière par la brièveté des tendons fléchisseurs, en avant par la rencontre des doigts avec la paume de la main. Quant aux dernières phalanges (*phalangenis* et *phalangettes*. Ch.) elles ne sont susceptibles que des deux mouvemens opposés d'avant en arrière, quoiqu'en aient dit quelques Physiologistes qui ont présenté des argumens spécieux en faveur des mouvemens de latéralité.

On pourrait de même continuer l'analyse de l'organisation de la main, dans le détail des muscles qui lui donnent le mouvement ; des vaisseaux qui charrient les matériaux de la nutrition, des nerfs qui lui portent le sentiment, etc. ; mais ces considérations sont trop éloignées de notre objet, pour que nous nous y arrêtions ici. Nous avons, à dessein, passé sous silence une multitude de détails accessoires sur la structure osseuse, parce qu'ils auraient rendu notre travail plus étendu sans y ajouter d'intérêt.

Envisageons maintenant d'une manière comparative l'organisation du pied, dans les os qui le composent. Le métatarse est formé d'os courts, volumineux et très-irréguliers, articulés entr'eux par des surfaces étendues,

susceptibles seulement d'un très-léger glissement ; leur réunion constitue une espèce de voûte au côté interne du pied, terminée au côté externe par un bord droit qui appuie sur le sol. La multiplicité et l'étendue des articulations n'a plus ici pour but de favoriser les mouvemens, mais bien de diviser le poids du corps, afin que sa totalité ne porte pas sur un seul os qu'il écraserait, comme le prouvent des expériences dans lesquelles on a chargé le calcanéum ou l'astragale isolés d'un poids égal à celui d'un homme de moyenne stature. Les ligamens qui réunissent ces os sont tous extrêmement forts, surtout à la partie inférieure du pied, celle qui doit offrir le plus de résistance, le ligament calcanéo-cuboïdien inférieur en est une preuve évidente. On doit pressentir, d'après ces considérations, que le métatarse doit différer essentiellement du métacarpe : en effet, le premier os métatarsien seul fournirait matière à une longue dissertation ; il continue la voûte dont nous avons parlé : bien plus volumineux et plus long que l'os qui lui correspond à la main, il est articulé d'une manière presqu'inébranlable avec les os voisins, en arrière avec le premier cunéiforme, en dehors par les deux extrémités avec le second métatarsien, en avant avec la 1.re phalange : sa partie moyenne est presque aussi volumineuse que ses extrémités, à raison de la résistance qu'il doit opposer au poids du corps qui porte presque entièrement sur lui les autres os du métatarse également disposés pour donner au pied une grande solidité, se prêtent aussi à quelques considérations du plus grand intérêt. Nous ne pouvons les exposer toutes ici ; il en est deux seulement sur lesquelles nous fixerons l'attention. Au lieu d'être, comme les métacarpiens, sur une

même ligne horizontale, ils continuent en dehors la voûte du pied, en sorte que le dernier de ces os est le seul qui touche le sol, et les autres en sont d'autant plus éloignés qu'ils se rapprochent davantage du premier; leurs extrémités tarsiennes ne sont pas non plus rangées sur une même ligne transversale, elles sont emboîtées, si l'on peut ainsi dire, de façon qu'il devient très-difficile d'en opérer l'extirpation; ajoutez à cela des ligamens très-forts qui passent de l'un à l'autre et aux os voisins, des muscles dont la partie charnue reléguée principalement vers l'extrémité postérieure et qui ne présentent aux environs de ces articulations que des parties tendineuses très-résistantes, et vous aurez tous les élémens de la plus grande solidité que la nature ait pris soin de réunir dans ce fragment du membre inférieur, où elle était indispensable pour la seule station et bien plus encore pour les mouvemens variés de la progression. Enfin les phalanges, bien plus courtes et moins volumineuses que celles des doigts, si l'on en excepte celle du gros orteil, sont disposées sur un plan horizontal, elles touchent toutes le sol et forment l'extrémité antérieure de la voûte, comme la tubérosité du calcanéum forme la postérieure; deux points par lesquels le poids du corps est transmis au sol. On pourrait présenter une multitude d'autres considérations curieuses sur l'objet qui nous occupe; nous devons nous borner à celles que nous venons d'exposer, parce qu'elles suffisent à l'objet de ce Mémoire, et qu'il nous tarde d'arriver au but que nous nous sommes proposé en l'écrivant.

Nous ne nous occuperons que des phalanges métacarpiennes, le mode généralement adopté pour l'extirpation

des moyennes et des unguéales, ne nous paraissant pas susceptible d'amélioration.

La phalange métacarpienne du pouce doit être distinguée, comme nous l'avons dit, de celles des autres doigts, sous plusieurs rapports ; et pour notre objet, relativement à son isolement complet par celui de l'os métacarpien qui le supporte. L'indication générale qu'on doit se proposer, quand une maladie réduit à la triste nécessité d'enlever un doigt, est de conserver autant que possible la régularité des formes, parce qu'ici elle importe beaucoup à l'exercice de la fonction de la préhension qui est surtout confiée à la main. Cette simple réflexion conduit tout naturellement au mode opératoire que nous proposons dans l'extirpation des phalanges métacarpiennes. Ainsi pour la première phalange, on doit conserver, autant que possible, le mouvement d'opposition du pouce, qui sera d'autant plus complet que l'os conservera davantage de longueur. Il est évident que pour l'extirpation de cette phalange, il faut conserver l'os premier métacarpien tout entier et même une partie de la phalange, si la maladie n'est pas trop voisine de l'articulation métacarpo-phalangienne du pouce, puisque, par ce procédé, on se réserve le précieux avantage de mettre moins d'entrave à l'exercice de la fonction de l'organe qu'on est forcé de mutiler.

Il n'en est pas de même pour l'extirpation des autres doigts de la main, et ce que je vais dire est plus spécialement applicable aux doigts médius et annulaire, comme il sera facile d'en juger. Si, dans l'extirpation de la phalange métacarpienne des quatre doigts qui suivent le pouce, on conserve la tête de l'os du méta-

carpe, outre la difformité marquée qui en résulte, les doigts plus écartés, sont moins propres à remplir leurs fonctions. Or, d'après l'indication générale, nous proposons dans l'extirpation de ces doigts, de scier la tête des os métacarpiens correspondans; et ce procédé nous paraît réunir trois avantages qui ne sont point indifférens et que nous soumettons à l'examen des Praticiens. Il simplifie beaucoup les procédés ordinaires, puisqu'à l'aide de deux incisions et d'un trait de scie, l'opération est plus promptement terminée et on conserve la régularité des formes, choses à laquelle certains malades attachent un grand prix; enfin l'exercice de la fonction des autres doigts qui sont plus rapprochés, devient beaucoup plus facile que cela n'a lieu à la suite de l'extirpation par le procédé ordinaire. La tête de l'os du métacarpe étant enlevée, on peut, à l'aide d'un bandage simple, rapprocher les deux doigts voisins et les maintenir ainsi par la suite; ce qui n'apporte aucun changement notable dans l'exercice des fonctions de la main, quand un seul doigt a été enlevé.

Quant à l'extirpation des orteils, c'est une toute autre chose. Ici la régularité des formes n'est point une condition indispensable à l'exercice de la fonction. Aussi le principe général, dans l'opération dont il s'agit, est-il de tout faire pour l'exercice régulier des fonctions, sans avoir égard aux formes.

Il importe de rappeler que le bord interne du pied est constitué par une espèce d'arc dont la tubérosité du calcanéum et la tubérosité du premier os métatarsien forment les extrémités, et que l'antérieure est prolongée par les deux phalanges du premier orteil; en sorte que le poids du corps est supporté, en ce sens, en partie par

la tête du premier métatarsien, en partie par la prolongation antérieure du bord interne du pied, prolongation que forment les deux phalanges du gros orteil, comme nous venons de le dire ; d'où il suit que si on enlève ces deux dernières, une grande partie du corps portera sur la tête du premier métatarsien, circonstance qui a plus d'une fois donné lieu à des douleurs intolérables, à la carie, et même au cancer, suites trop ordinaires de l'extirpation par le procédé vulgairement mis en usage. Si nous remarquons que le bord interne du premier métatarsien est presque droit et sur un seul plan ; que la saillie formée par la tête de cet os l'empêche seule de porter sur le sol, nous en conclurons que, pour remplir le but de la nature, il faut, dans l'extirpation du gros orteil, emporter toujours la tête du premier os du métatarse ; parce que, par ce moyen, le poids du corps porte sur une plus grande étendue. Ce qui explique l'absence des inconvéniens plus ou moins graves dont l'extirpation ordinaire est, ainsi que nous l'avons dit, communément suivie. Ces remarques qui sont très-justes en théorie, ne le sont pas moins dans la pratique ; et si je ne craignais d'être trop long, je rapporterais plusieurs faits qui prouvent jusqu'à l'évidence, qu'ici l'observation est d'accord avec le raisonnement.

La Physiologie nous apprend que plus la base de sustentation est grande, plus la station est assurée. Il résulte de ce principe que, comme le poids du corps pèse également sur les têtes des quatre derniers os du métatarse, il sera toujours avantageux de les conserver dans l'extirpation des orteils, d'autant plus qu'ici la disposition des parties est telle, que les phalanges étant enlevées, la tête de l'os métatarsien correspondant n'en supporte

pas un poids plus considérable. La mobilité des phalanges prouve, aussi bien que l'histoire de la progression, qu'elles ont une autre destination que celle de transmettre au sol le poids du corps. Nous ne pousserons pas plus loin ces détails qui nous paraissent suffisans pour expliquer notre pensée et justifier le nouveau procédé que nous proposons de mettre en usage.

Il résulte des considérations que nous venons de présenter, que :

1.° L'extirpation du pouce doit être pratiquée de manière à conserver toujours au premier os métacarpien le plus de longeur possible ;

2.° Dans l'extirpation des quatre doigts qui suivent le pouce, et plus spécialement dans celle du médius et de l'annulaire, l'enlèvement de la tête de l'os métacarpien correspondant est une chose indispensable ;

3.° On doit, dans l'extirpation du gros orteil, scier la tête de l'os qui supporte la première phalange ;

4.° Pour ce qui est de l'extirpation des orteils suivans, il est essentiel de conserver les os métatarsiens dans toute leur intégrité.

Nous ne sommes point entrés dans les détails opératoires, parce qu'ils consistent en de simples modifications des procédés que les Praticiens mettent journellement en usage.

Vaccine.

Le Tableau des vaccinations pratiquées et des individus atteints de la petite vérole dans le Département de l'Eure, pendant l'année 1823, présente les résultats suivans : Naissances, 10,575 ; vaccinations, 9,000 ; varioles, 60 ; sujets mutilés ou défigurés par la petite vérole, 10 ; morts de cette maladie, 0.

Prix proposés.

La Société de Médecine du Gard, décernera dans sa séance publique du mois de Juin 1825, une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question :

Résulte-t-il des principes tant physiologiques que pathologiques, émis par quelques modernes sur le traitement des fièvres en général, des motifs suffisans de renoncer à la doctrine des anciens sur les coctions et les crises ?

MM. les concurrens adresseront leurs Mémoires, avec les précautions d'usage, avant le 1.er Avril 1825, à M. *Phelipfil*, D.-M. à Nimes, Sec. gén. de la Société.

Nota. Les Mémoires en réponse à la question mise au concours par la Société de Médecine de Caen (*Voy. p.* 126 *et* 127 du cahier N.° I de ce volume) doivent être parvenus à M. *Lafosse* fils, D.-M., Secrétaire de la Société, avant le premier Mai 1825.

Ce concours a été ouvert en l'honneur du Docteur *Mazet.*

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant le Printems de 1824.

Quelques beaux jours, dont le cours était interrompu tout à coup par des orages, à chacun desquels succédait une longue série de jours pluvieux et froids, ont constitué le Printems de cette année, qui s'est écoulé sans charme et sans agrément, sous l'influence presque constante du vent de Nord-Ouest, qui a été remplacé quelquefois par le vent de Sud-Ouest, très-rarement

par celui de Nord, et plus rarement encore par celui de Sud, dont le passage rapide mérite à peine d'être noté.

La température qui a dépassé plusieurs fois 20 degrés au-dessus de 0, s'est abaissée souvent à ce terme, et l'on éprouvait le besoin de se chauffer dans cette saison où il aurait été plus naturel d'avoir le besoin contraire. Cependant la végétation n'a pas beaucoup souffert de ces intempéries, la campagne est belle et promet d'assez bonnes récoltes, seulement il y a très-peu de raisin.

Analyse des maladies régnantes.

Les maladies que nous avions observées en Hiver ont encore dominé pendant le cours du Printems.

Il y a eu aussi des fluxions de poitrine, des fièvres éruptives et quelques petites véroles à Evreux même, où cette hideuse maladie n'avait pas reparu depuis long-tems.

Evreux, le 30 Juin 1824.

Pour les Membres du Comité central,

POTEY, *Président*; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

N. B. Les gravures indiquées dans ce cahier seront distribuées avec le cahier suivant.

Evreux, de l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, etc., etc.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° IV. — Octobre 1824.

AGRICULTURE.

M. le Vicomte *de Loubert de Martainville*, membre correspondant, a été nommé membre non résidant, en remplacement de M. *Touzé*, d'Hécourt, décédé.

Rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture, fait par M. l'abbé Painchon, *dans la séance publique tenue le 27 Août* 1824.

M. le Président et Messieurs,

Chargé de vous rendre compte des travaux de la Section d'agriculture, je suis presque tenté d'envier le sort de mes deux collègues, qui ont chacun un rapport à vous faire, l'un pour la section des sciences, l'autre pour celle des arts; le champ qu'ils ont à moissonner est plus étendu et plus varié que le mien; mais le sage Horace m'avertit, par la première de ses satires, que

j'ai tort de me plaindre : l'agriculture, me dit-il, n'est-elle pas le premier des arts ? peut-on craindre de fatiguer des auditeurs éclairés, en leur parlant tous les ans des utiles travaux qui embellissent leurs champs et les rendent en même tems plus productifs ? faire disparaître les stériles jachères, n'est-ce pas donner à nos terres un aspect plus riant et plus aimable ? que l'élégant Virgile me dise en vers inimitables, qu'une terre qui, dans le cours d'une année, ne produit aucune récolte, n'est cependant pas sans quelque beauté, j'admire ses vers, mais j'ai de la peine à être de son avis : qu'il me dise ailleurs, que le cultivateur qui laissera ses champs pendant deux étés et deux hivers sans leur confier la semence du froment, verra, à la troisième année, les greniers écrasés par l'énorme poids des grains de sa récolte ; nous sommes loin de méconnaître cette vérité ; nous consentons à ne semer du froment sur la même terre que tous les trois ans ; nous accorderons même, à certaines conditions, une année de plus ; mais, nous en demandons humblement pardon au poëte, nous ne sommes plus maintenant d'humeur à laisser nos terres stériles pendant deux années ; que le lin, l'avoine, le pervot et beaucoup d'autres plantes, brûlent la terre ; cela pouvait être du tems de Virgile ; pour nous, encouragés par une expérience acquise depuis une longue suite de siècles, nous continuerons à faire succéder immédiatement au blé, l'orge et l'avoine ; l'année suivante, le trèfle, la luzerne, le sain-foin, le lin, le chanvre, les pois, feves, navets et autres plantes, soit bulbeuses, soit pivotantes, occuperont une grande partie de la terre qui, selon l'ancien usage, restait oisive ; alors nous dirons avec Virgile... la jachère couverte de

tapis de verdure et enrichie de plantes légumineuses, n'est certainement pas sans beauté. . . *nec nulla est inaratæ gratia terræ.*

Tel est, Messieurs, le but que votre Société d'agriculture s'est proposé d'atteindre dès le commencement de sa carrière ; nos premiers pas ont été timides et incertains ; nous avons fait quelques essais en petit, ils ont réussi ; nous en avons tenté de plus grands, le succès a été plus marqué ; les partisans des anciennes méthodes, d'abord si déchaînés contre nous, ont cessé leurs clameurs, en se convaincant par leurs propres yeux des heureux résultats que donnaient nos essais ; ils les ont tentés eux-mêmes et bientôt plus hardis que nous, ils ont entrepris en grand ce que notre prudence et nos faibles moyens ne nous permettaient de faire qu'en petit ; aussi, tout-à-coup nos campagnes ont changé de face, des prés artificiels ont pris la place des jachères, de nombreux troupeaux de toute espèce, trouvant dans les plaines de gras pâturages, rendent à la terre avec usure la nourriture qu'ils en reçoivent ; nos champs devenus plus fertiles, répandent l'abondance jusqu'au sein des villes ; cultivateurs et consommateurs, tous y trouvent leur avantage.

En vous traçant ce tableau rapide de notre prospérité agricole, nous n'avons pas la présomption d'attribuer aux faibles travaux des Sociétés d'agriculture un si heureux changement. L'industrie nationale, encouragée par le Gouvernement, a fait en général de grands progrès depuis quelque tems ; l'agriculture est un art et même le plus nécessaire des arts ; l'agriculture a suivi le mouvement de son siècle, elle s'est beaucoup amé-

liorée, comme toutes les autres branches de l'industrie; telle est la première et principale cause qui a déterminé tous les bons agronomes à abandonner les vieilles routines pour adopter de nouvelles méthodes, fondées sur des expériences souvent répétées et dont les résultats, toujours appuyés sur les calculs des produits, ont constamment présenté de grands avantages.

Nous espérons néanmoins qu'on ne refusera pas aux Sociétés d'agriculture, établies dans presque tous les départemens comme dans celui de l'Eure, le faible mérite d'avoir donné l'exemple, d'avoir encouragé, d'avoir enfin, dans les journaux qu'elles font publier tous les trois mois, répandu les lumières qui leur viennent des différentes parties du département et même des départemens voisins.

Votre société a donné l'exemple, en faisant, une des premières, des essais sur sa petite ferme d'expérience, confiée au cultivateur l'*Arché*, sous la sourveillance de notre honorable collègue M. *de la Pasture*: c'est là que les nouvelles méthodes ont été soumises à une sevère expérience; afin d'avoir un point de comparaison assuré, un tiers de la petite ferme a continué d'être cultivé selon la méthode des trois saisons, blé, menus grains et jachères; un tiers a été soumis à une nouvelle méthode, que nous nommons améliorée, cette méthode diffère de la première en ce qu'une grande partie de ses jachères disparaissent pour faire place ou à des prés artificiels, ou à des cultures variées.

Une troisième portion, égale en étendue et quantité, est cultivée d'après un nouveau système d'assolement quatriannal; ce terme quadriannal annonce assez que

la même terre ne doit produire du blé que tous les quatre ans.

D'après le rapport très-lumineux qu'a fait dernièrement M. *De la Pasture*, il est de toute évidence :

1.° Que la méthode, que nous appelons améliorée, après une rotation de trois années, donne un produit net bien supérieur à celui retiré de l'ancienne méthode, c'est-à-dire celle dans laquelle on laisse la totalité des jachères.

2.° Que la rotation quadriannale, après quatre années expirées, donne un produit proportionnellement plus fort que celui de la méthode améliorée.

Il est de notre devoir de faire remarquer que cette méthode, déjà adoptée par de bons cultivateurs des Départemens voisins, ne promet un succès assuré que lorsqu'elle sera suivie par des propriétaires ou au moins par des cultivateurs qui auront des baux à longues années : c'est un moyen de remettre en valeur des terres qui auraient été détériorées par une mauvaise culture. Mais ce n'est point pendant la durée d'un bail de neuf ans qu'il est possible de suivre cette troisième méthode ; il faut au moins 18 ans, et mieux encore 27 ans.

Ces principes une fois posés, chacun des Membres de votre Société d'Agriculture s'est occupé des travaux ruraux analogues à ses goûts et à ses connaissances.

1.° M. *Le Moyne* a présenté des observations sur la profondeur qu'il convient de donner aux labours ; ces observations, on le sent bien, ne peuvent pas être suivies dans toutes les parties du Département ; la

terre ayant plus ou moins de fond, suivant les différens cantons, il ne peut y avoir de règle générale; mais, nous l'espérons, l'exemple de M. *Le Moyne* sera suivi par de bons cultivateurs des autres cantons; alors nous aurons une sorte d'échelle graduée pour la profondeur des labours à donner aux différens terrains du Département.

2.° M. *Auguste Le Prevost*, membre correspondant, a envoyé à la Société une suite d'observations sur les cultures sarclées; les conseils que donne l'auteur de ce Mémoire offrent à ceux qui voudront les suivre, deux avantages très-marqués; le premier, c'est de se ménager, par des cultures variées, d'abondantes récoltes soit en plantes oléagineuses, soit en plantes pivotantes; le second, c'est de purger la terre des plantes parasites, qui par leurs profondes racines en dévorent la substance.

3.° M. le Marquis *De Blosseville* a envoyé à la Société un intéressant Mémoire sur le droit de Parcours et vaine Pâture. Cette importante question y est traitée d'après toutes les lois anciennes et modernes.

Peu de tems avant, M. l'Abbé *Troussel* avait examiné la même question; mais il l'a considérée sous un autre point de vue que M. *De Blosseville*; de là est venue de la divergence dans les opinions. Comme c'est une question de droit et qui est tout à fait hors des attributions d'une Société d'Agriculture, la vôtre en a laissé la décision aux Tribunaux.

4.° M. *Touzé*, d'Hécourt, ayant envoyé successivement des notes sur les meilleurs moyens à prendre pour assainir les bergeries, leur donner les dimensions

qu'elles doivent avoir pour que le troupeau puisse y circuler à l'aise. M. *Painchon* désirant répandre ces lumières dans le Département, a fondu toutes ces notes dans un Mémoire qui a été livré à l'impression, après avoir été appuyé par de nouvelles observations de M. *Auguste Le Prevost*.

Nous avons à regretter la mort de M. *Touzé*, aussi courageux qu'intelligent dans ses expériences.

M. *Carville*, Médecin-vétérinaire, a continué cette année les expériences qu'il avait commencées l'an dernier, sur la clavelisation ; il établit, dans un Mémoire qui sera imprimé sous peu, qu'il a clavelisé sept troupeaux, les uns déjà attaqués du claveau, les autres ne l'étant pas encore : le succès a été complet pour les troupeaux qui n'étaient pas atteints du mal ; l'inoculation a parcouru toutes ses périodes, sans le moindre symptôme fâcheux ; une seule bête a péri, mais par un accident.

L'opération était plus difficile sur les troupeaux déjà attaqués du claveau ; néanmoins M. *Carville* l'a tentée avec courage ; il a réussi : après avoir séparé les moutons sains d'avec les malades, il a employé les moyens curatifs indiqués par M. *Girard* ; il a eu le bonheur de diminuer l'intensité du mal et il a sauvé une partie de ces bêtes malades.

C'est dans le Mémoire qu'il faudra voir les détails de cette bien importante expérience, nous en conseillons fortement la lecture à tous les cultivateurs.

M. *Painchon* considérant que toutes les dépenses qu'on peut faire pour un troupeau sont en pure perte, si on n'a pas un conducteur expérimenté, a développé

dans un Mémoire les qualités que doit avoir un bon berger. Le Mémoire est imprimé.

M. *Le Prevost*, vétérinaire du Département de la Seine-Inférieure, a bien voulu nous envoyer des observations précises sur quelques maladies des moutons, communes aux troupeaux de la Seine-Inférieure et de l'Eure; il a eu l'attention d'y joindre les moyens curatifs. Ces observations sont imprimées.

M. *Coget*, Officier des Forêts, membre non résidant, toujours occupé du boisement de nos côteaux, a bien voulu nous donner un Mémoire sur le moyen de repeupler nos forêts; il a joint à ce Mémoire des réflexions lumineuses sur la culture du châtaignier, bois anciennement si commun dans nos forêts, et qu'on ne trouve plus aujourd'hui. Ce Mémoire est imprimé.

M. *Auguste Le Prevost* nous a envoyé une note sur une expérience faite dans l'arrondissement de Bernay : des trèfles ont été plâtrés avec du plâtre brut; l'effet en est-il le même qu'avec du plâtre calciné ?

D'après des observations de M. *Le Moyne*, nommé pour faire un rapport sur cette expérience, il faut plus d'une année d'essais et de comparaison pour obtenir quelque résultat.

M. *Auguste Le Prevost* nous a envoyé la description d'un nouveau procédé employé dans l'île de Guernezay, pour la préparation du cidre; nous désirons que ce procédé puisse, s'il est avantageux, passer promptement du sol anglais dans notre Département, si riche en ces genre de productions.

Nous avons aussi reçu des observations sur la ma-

nière de faire les foins ; nous prions l'auteur, qui a voulu garder l'anonyme, de recevoir ici nos remercîmens. Nous donnerons de la publicité à ses observations.

Nous terminons ce Rapport par une annonce qui, sans doute fera plaisir à l'Assemblée : après beaucoup d'essais, de voyages et de recherches, enfin un moulin à battre le blé paraît trouvé ; ce moulin est simple, peu dispendieux ; il ne faut, pour le mettre en mouvement, qu'un cheval de moyenne taille, et cependant il produit tout l'effet qu'on en peut désirer. Ce n'est pas d'après quelques centaines de gerbes battues, que nous parlons ici : *quarante-cinq mille* gerbes, blé et avoine, ont été battues depuis la récolte dernière, avec un succès complet ; le travail s'est fait à l'aise, et seulement à mesure que la gerbée était nécessaire au cultivateur. Cette utile machine, qui épargnera bien des sueurs et des maladies aux malheureux batteurs en grange, est dans notre Département. On peut l'aller voir chez M. *Foubert*, cultivateur à Cahaignes, arrondissement des Andelys, canton d'Ecos.

M. *Foubert*, notre collègue, puisqu'il est membre correspondant, ne prétend assurément pas prendre le titre d'inventeur ; depuis quelques années, il avait fait beaucoup de voyages à Paris et dans les Départemens voisins ; il courait avec empressement partout où il entendait dire qu'il y avait une machine dans ce genre ; il n'a été satisfait nulle part ; étant cependant allé à Dieppe, où l'on avait déjà fait plusieurs moulins dans ce genre, il crut entrevoir la possibilité de faire mieux. Il a obtenu de l'ouvrier qu'il vint chez lui, à Cahaignes, et l'ayant là tout entier à son profit, il l'a fait travailler

d'après un plan qu'il s'est formé lui-même. Ce n'est qu'un fait que je raconte ici ; il appartient à la Section des Sciences de donner un plan et une description de cette machine. Je laisse à mon honorable Collègue les attributions qui lui appartiennent.

Plusieurs autres objets ont été traités par les Membres de la Section d'Agriculture ; mais les succès ne sont point assez constatés pour leur donner encore de la publicité ; ce que nous voyons bien clairement, c'est que pour continuer et assurer le succès de la méthode que nous appelons améliorée et qui, maintenant est presque généralement adoptée, il faut varier les cultures, et surtout employer chaque année une portion des jachères en cultures sarclées ; l'avantage qu'on en retirera est sensible ; l'opération du sarclage tiendra tout à la fois la terre meuble et la purgera des plantes parasites.

En conséquence, votre Société, sur la proposition de la Section d'Agriculture, décernera dans sa séance publique de 1826, une médaille d'encouragement, de la valeur de *deux cents francs*, à celui qui présentera un sarcloir simple dans sa composition, facile à conduire à bras d'homme et qui remplira les conditions énoncées dans le Programme qui sera imprimé et répandu dans le Département.

Programme pour le Prix d'Agriculture, qui sera décerné dans la séance publique de 1826.

Notre prospérité agricole demande, pour se soutenir, des cultures variées.

Les cultures variées exigent à leur tour qu'on adopte

les cultures sarclées ; mais pour obtenir un plein succès dans les cultures sarclées, il faut trouver un instrument simple dans sa composition, expéditif, et qu'un homme de force ordinaire puisse facilement ou tirer, ou pousser.

L'armure de l'instrument, qui est la partie sarclante, sera en fer ; sa forme sera soit triangulaire, soit oblongue ; ce sera à l'inventeur à déterminer la forme d'après l'appareil sur lequel sera attaché le sarcloire : nous devons faire remarquer que, quelque forme qu'on donne à ce sarcloire, il ne doit pas avoir plus de six pouces dans sa plus grande largeur ; son entrée dans la terre ne doit pas excéder trois pouces ; le même instrument, moyennant un léger versoir à droite et à gauche, servirait à rechausser les plantes qui seraient des deux côtés de la raie sarclée.

Pour tirer de cet instrument aratoire tout le parti possible, il est à désirer qu'on puisse adapter sur le même appareil, successivement et à volonté, des sarcloires de différentes formes : par exemple, lorsque la terre n'est pas encore trop endurcie, un sarcloire à dents de fourche applaties pourrait produire un bon effet ; ce serait assez pour détruire, dès leur germination, toutes les mauvaises herbes qui croissent très-promptement dans les entre-sillons. Les dents du sarcloire purgeraient en même-tems la terre des anciennes racines qui la dévorent.

Plusieurs agronomes, et particulièrement M. *Cook*, anglais, ont donné des plans de sarcloire, mais le travail doit se faire avec un cheval ; et c'est ce que nous voulons éviter : nous pensons que la petite charrue

à bras, dont on se sert pour nétoyer les longues allées des jardins à la française, offrirait quelques parties qui pourraient guider les cultivateurs dans l'invention d'un sarcloire.

La Société d'Agriculture, de Médec. et des Sciences accessoires du Département de l'Eure, dans sa séance de 1826, décernera une médaille de la valeur de *deux cents francs*, à l'inventeur d'un sarcloire qui présentera au moins une grande partie des avantages désirés.

Les conditions du Programme, sont :

1.° De présenter au moins deux hectares en culture variées et sarclées avec l'instrument inventé ;

2.° D'apporter ou faire apporter, à Evreux, l'instrument inventé, au moins quinze jours avant la séance publique de 1826, afin qu'il puisse être examiné ;

3.° Un certificat des autorités locales, attestant que les deux hectares auront été sarclés avec succès par ledit instrument, sera joint au Mémoire qui sera envoyé au concours.

4.° Les personnes qui voudront concourir, sont priées d'envoyer leurs noms, qualités et domiciles au Secrétaire Perpétuel de la Société, à Evreux, avant le 1.er Janvier 1826. Les Mémoires et pièces justificatives pourront être envoyés jusqu'au 20 Mars de la même année ; ce terme est de rigueur.

Les lettres et Mémoires seront adressés, *francs de port ;* on pourra même se servir de la voie de la correspondance avec la Préfecture.

5.° Ne peuvent concourir tous les Membres résidans de la Société.

SCIENCES ET ARTS.

M. *Delarbre* aîné, maître de forges à Conches, a été nommé Membre Correspondant.

Rapport fait en séance publique des Sociétés savantes du Département de l'Eure, le 27 Août 1824, sur les travaux de la Section des Sciences de la Société d'Agriculture, et sur ceux du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie ; par M. L. H. Delarue.

M. le Président et Messieurs,

Chaque fois que j'ai l'honneur de vous rendre compte des Travaux de la Section des Sciences de votre Société d'Agriculture et de ceux du Comité central de votre Société de Médecine, j'éprouve un sentiment d'inquiétude naturel à tout homme qui ne se fait pas illusion sur l'étendue de ses devoirs et sur la faiblesse de ses moyens. Placé entre la crainte de fatiguer votre attention par la sécheresse de mon sujet, l'austérité de mon langage et la barbarie de mes expressions, et celle de ne pas faire ressortir le mérite de nos collaborateurs, en vous épargnant, par mon laconisme, l'ennui des détails qui seraient nécessaires pour vous faire apprécier les services qu'ils ont rendus ; je sens encore plus vivement aujourd'hui la difficulté de ma position, après avoir entendu M. le Président de la Section d'Agriculture se plaindre de l'aridité de sa matière, qu'il a néanmoins

pu embellir des charmes de la poésie, dont les secours me sont impitoyablement refusés.

M. le Secrétaire de la Section de Littérature, qui n'a étudié la modestie à la mode que pour en éviter les ridicules, va sans doute réclamer aussi votre indulgence, et à l'instant même il aura le bonheur qui lui est familier, de vous convaincre par l'élégance de son style et la pureté de sa diction qu'il n'avait des droits qu'à vos suffrages.

Moins heureux que mes collègues, je vous la demande donc toute entière, puisque j'en ai seul besoin et je tâcherai de l'obtenir, parce qu'en vous rappelant avec rapidité les noms de quelques Savans, dignes de votre estime, je n'oublierai pas que les Sciences ne sont aimables que dans la solitude.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, la Société royale et centrale d'Agriculture, la Société centrale d'Agriculture et des Arts, la Société royale des Antiquaires de France et celle des Antiquaires de Normandie, l'Athénée des Arts et la Société Phylomatique de Paris, l'Académie royale des Sciences de Rouen, la Société libre d'Emulation et la Société d'Agriculture de la même ville, l'Académie royale des Sciences et la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, les Académies de Dijon, de Lille, de Limoges, de Metz, de Nancy, de Nantes et d'Orléans, la Société Phylomatique de Bordeaux, les Sociétés Linnéennes de Paris et de Caen, les Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angoulême, de Boulogne, de Chartres, de Montauban, de Mont-Brisson, de St.-Etienne, de Troyes et de Versailles; les Sociétés de Médecine,

de Chirurgie et de Pharmacie de Paris, d'Amiens, de Caen, de Douai, de Marseille, de Metz, de Nîmes, de Rouen, de Toulouse et de Tours; la Société de Flore de Bruxelles, et la Société de Minéralogie d'Jéna ont entretenu avec vous des relations utiles, et vous leur avez envoyé votre Journal en échange de leurs intéressantes productions.

Vous avez reçu de M. le Baron *Bigot de Morogues*, son Traité de l'influence des Sociétés savantes, littéraires et agricoles sur la prospérité publique; du Docteur *Moreau*, des Réflexions sur les Etres qui président à l'ordre général de l'Univers; de M. *Lamouroux*, le Résumé d'un cours élémentaire de Géographie Physique; de M. *Lefrançois*, de Caen, un Rapport sur une question relative au port de cette ville, et de MM. *Durassié* et *Trocard*, un Mémoire adressé aux Chambres, sur le nouveau mode de navigation appliqué au Drot.

Un auteur anonyme vous a envoyé un Mémoire sur l'origine et l'emploi des roues hydrauliques pendantes, improprement appelées flottantes.

M. *Lefrançois*, ingénieur, vous a fait un Rapport lumineux sur le moulin à battre le blé, proposé par M. *Foubert*.

Le Docteur *Vitalis*, qui s'est éloigné trop tôt de notre Province, où les amis des Sciences le regrettent, a consigné ses profondes connaissances en Chimie et les résultats heureux de sa longue expérience, dans un ouvrage auquel il a donné le titre modeste de *Cours élémentaire de teinture sur laine, soie, lin, chanvre et coton et sur l'art d'imprimer les toiles*.

M. *Dubuc* a décrit les phénomènes chimiques auxquels l'incendie du clocher de la Cathédrale de Rouen a donné lieu, par la fusion et la combustion des métaux qui s'y trouvaient.

M. *Pattu* nous a fait connaître la fabrique de fromage de Hollande établie dans le Calvados, et il a fait un rapport sur les plaques de porcelaine que l'on fabrique à Caen, et que l'on propose de substituer à celles qui sont en usage pour la désignation des rues et le numérotage des maisons.

L'esprit d'analyse et d'investigation qui fait donner un grand prix aux objets les plus dédaignés qu'il considère, a conduit le même M. *Pattu* à nous démontrer par ses expériences sur la chaux hydraulique, que le secret des Romains pour la fabrication du mortier est chimérique; que nous avons le moyen de donner, en peu de tems, à nos ouvrages de maçonnerie, la solidité de ceux des tems les plus reculés, et qu'il ne s'agit pour atteindre ce but, que de choisir et de préparer convenablement les matériaux que nous employons. On peut donc enfin espérer que ces ouvrages seront bientôt moins défectueux et que nous préviendrons les dégradations et les pertes qui résulteraient d'une insouciance trop prolongée.

M. *Payen* a publié un Mémoire sur les bitumes, leur extraction et leurs emplois utiles.

M. le Comte *des Guerets* a proposé d'introduire le pizé dans les départemens du nord de la France, où il offrirait des avantages incontestables pour la construction des habitations rurales.

M. *Morin* a fait l'analyse des concrétions contenues

dans un engorgement stéatomateux trouvé vers la partie inférieure et latérale du côté gauche de la langue d'un perroquet mort d'apnée. Il a fait aussi celle de la racine de pivoine *pæonia officinalis* (*Linnæus*), et il a fait avec succès des recherches sur la composition chimique de la racine de fougère mâle, *polypodium filix mas*.

M. *Boutigny* a trouvé par l'analyse, la cause de l'infection de l'eau du bassin de votre Jardin Botanique, il y a remédié au moyen d'un agent chimique dont la propriété désinfectante ne peut plus être révoquée en doute, et il a introduit ici l'usage d'une encre indélébile pour marquer le linge à la manière des anglais.

M. *Herpin* a rédigé une instruction sur la manière de faire commodément et à peu de frais les expériences et les observations d'agriculture, et il a décrit plusieurs instrumens nouveaux pour conserver et améliorer les vins ; un appareil de distillation continue, au moyen duquel on peut obtenir à la fois deux sortes d'esprits, aux degrés déterminés ; un nouvel alambic à l'usage des Pharmaciens et des liquoristes, et une nouvelle fontaine filtrante domestique, au moyen de laquelle on peut séparer à volonté du liquide à filtrer, les corps étrangers qu'il contient et prévenir les inconvéniens qui résultent du séjour du liquide sur son dépôt.

M. *Auguste Leprevost* nous a fait connaître un procédé employé à Guernezay, pour la fabrication du cidre.

M. *Dubrunfaut* a écrit sur la saccharification des fécules et l'amélioration de la bierre qui en provient.

M. *Rever* a employé le lait avec succès pour la

clarification du sirop de pomme ; ses recherches sur le platine l'ont porté à penser que ce métal avait été connu des anciens, et l'examen attentif qu'il a fait de la statue en bronze doré trouvée dernièrement à Lillebonne (dont il vous a donné la description et un fragment), lui a procuré l'occasion de vous soumettre de nouvelles conjectures sur les arts du statuaire et du doreur chez les Romains.

Les Mémoires que M. *Herault* et M. *de Caumont* nous ont communiqués, l'un sur les roches et sur les terrains intermédiaires du Calvados, l'autre sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux et sur celle du Département de la Manche, sont des guides que pourront suivre avec sécurité les Naturalistes qui voudront se livrer aux mêmes études dans le Département de l'Eure.

Un Mémoire sur les diabases globuleuses des environs de Domfront, par M. *Desnos*, d'Alençon, et le Rapport favorable que M. *Lefrançois* en a fait à la Société, ont procuré à notre Section l'avantage de le posséder au nombre de ses correspondans.

M. l'Abbé *Delarue* prouve, dans un Mémoire intitulé *Recherches historiques sur l'étude de la Botanique à Caen*, que cette aimable science a fait dans tous les tems les délices des habitans de cette ville.

Le rapport qui vous a été fait sur les travaux de M. *Gaillon*, Naturaliste à Dieppe, à l'occasion de ses expériences microscopiques et physiologiques sur une espèce de conferve marine, vous a fait apprécier les découvertes nouvellement faites par ce Savant estimable : et la Société s'est empressée de répondre au

vœu de notre Section, qui désirait se l'adjoindre à titre de correspondant.

M. *Lamouroux* vous a fait présent de son introduction à l'histoire des animaux rayonnés ou zoophites pour l'Encyclopédie méthodique, et d'une Notice sur le bon Sauveur de Caen.

M. *Revel* vous a adressé son Rapport sur le 2.e Cours gratuit de M. *Lombard*, relatif aux Abeilles.

M. *Rever* vous a communiqué des observations qu'il avait faites sur les yeux des caymans et des crocodiles.

M. *de Mortemart* vous a fait part de ses recherches sur les différentes races de bêtes à laine de la Grande-Bretagne.

Et M. *de Courteilles* vous a payé son tribut académique, en écrivant sur l'amélioration de la race des chevaux normands.

L'importance de l'anatomie n'a été bien appréciée que dans ces derniers tems, mais son utilité est si généralement reconnue aujourd'hui, que personne n'oserait se dire Médecin, s'il n'osait pas aussi se dire anatomiste; car il n'est plus permis, parmi nous, de faire encore la Médecine à tâtons, et à la manière des Chinois. Pour faciliter aux commençans l'étude de cette science, qui est la base la plus solide de l'art de guérir, pour en rappeler le souvenir aux Praticiens éloignés des amphithéâtres et pour procurer aux gens du monde, eux-mêmes, les moyens de suivre ce précepte du Sage, qui dit : *Nosce te ipsum*, et qui n'apprendraient jamais à se connaître s'il fallait vaincre les répugnances et s'exposer aux dangers des dissec-

tions, plusieurs amis de l'humanité ont eu recours à différens moyens :

Les uns, comme de nos jours le Doct.r *Autamarchi*, ont fait graver avec soin et dans de grandes proportions des planches anatomiques du corps humain ; et les autres, comme le célèbre *Laumonier*, dont le talent en ce genre égalait celui des Italiens, en ont modelé en cire les différentes parties. Mais sans parler de l'insuffisance de ces moyens d'instruction, qui ne sont guères propres qu'à satisfaire la curiosité, ils ont beaucoup d'autres inconvéniens non moins graves, tels que les frais considérables qu'il faudrait faire pour s'en procurer une collection complète, l'immensité du local nécessaire pour leur exposition, la difficulté de leur conservation ; leur fragilité, et enfin l'impossibilité de les réunir et même de les rapprocher pour en étudier l'ensemble.

M. *Auzoux*, de St.-Aubin-d'Ecrosville (Eure), a vaincu tous ces obstacles, et avec un seul mannequin qui ne tient pas plus de place que son modèle, dans un salon, où il pourrait même devenir une pièce d'ornement, il nous apprend toute l'anatomie humaine.

L'intérêt que M. le Préfet, MM. les Membres du Conseil général, nos Sociétés et les hommes instruits ont ajouté aux démonstrations de M. *Auzoux*, ne me permet pas de me livrer au plaisir de vous raconter les impressions qu'elles m'ont fait éprouver ; elles ont été les mêmes chez tous les amis de l'humanité, et nous désirons tous qu'un exemplaire complet de son utile production soit très-incessamment placé dans la Bibliothèque publique de notre Département.

M. *Auzoux* est ici, il donnera volontiers une

séance aux personnes qui auront le désir de connaître ses procédés (1).

Nos archives ont été enrichies d'Observations et remarques pratiques sur l'administration du seigle ergoté, contre l'inertie de la matrice dans la parturition, suivies de quelques réflexions sur l'emploi du médicament applicable au traitement d'une maladie devenue trop fréquente chez les nouveaux nés, par M. *Desgranges ;* d'une Observation très-intéressante de médecine infantile par M. *Girard ;* d'un Mémoire sur les maladies qui ont régné dans les environs de Houdan (Seine et Oise), en 1822 et 1823, par M. *Fourcault ;* de l'Observation d'une mélene, suivie de réflexions générales sur cette maladie, par M. *Moreau ;* d'un Essai sur les phlegmasies du tissu muqueux, par M. *Faulcon ;* de Propositions sur divers points de Médecine, par M. *Crevel ;* de l'Observation d'une pleurésie intermittente tierce, guérie par le quinquina, par M. *Reis ;* de plusieurs Observations de Médecine-pratique et de remarques pratiques sur la convalescence et les rechûtes, par M. *Chardon ;* de Considérations générales sur les sympathies et particulièrement sur celles de l'estomac avec différentes parties du corps humain, et d'un Mémoire sur le traitement de l'érysipèle phlegmoneux, par M. *Sablairolles ;* d'un Mémoire sur les lésions de la moëlle épinière, par M. *Tommelling ;*

(1) Sur l'invitation de M. le Préfet, Président, M. *Auzoux* a fait en séance une démonstration du mannequin qu'il avait exposé, et le Conseil général du Département en a voté l'acquisition à l'unanimité.

de l'Observation d'une phlegmasie chronique intestinale, avec réaction sur encéphale, par M. *de Borville ;* des Observations d'une péritonite, d'une pleuro pneumonie compliquée de gastro-entérite et d'une maladie de la peau, suivies de Réflexions, par M. Etienne *de Colleville ;* de Considérations médico-légales sur une accusation d'empoisonnement par l'acétate de morphine, par M. *Sarrau de Montmahoux ;* de Considérations générales sur l'exercice de la Médecine et la Police Médicale, par M. *Dumont ;* de Considérations sur l'indivisibilité de la Médecine et de la Chirurgie, et de la description du procédé opératoire du Docteur *Lisfranc-de-Saint-Martin*, pour pratiquer l'amputation du pied dans les articulations tarso-métartarsiennes, par M. *Colombe ;* d'un Mémoire sur l'extirpation des doigts et des orteils, par M. *Carault ;* d'un Mémoire sur la cataracte congéniale, par M. *Luzardi ;* de l'Observation d'un polype utérin, avec renversement complet de l'utérus, guéri par l'extirpation, par M. *Rebut ;* de l'Observation d'une hémorrhagie par la rupture d'une veine variqueuse de l'ovaire gauche, par M. *Foulon ;* de l'Observation du rétrécissement d'un organe essentiel, guéri en très-peu de tems par une métartase singulière ; d'un Mémoire sur les bons effets des attouchemens avec la pierre infernale, aidés d'une compression mécanique et de l'usage des collyres astringens dans le traitement du staphylome de la cornée transparente, par M. *Delarue*, Docteur en Médecine ; d'un Mémoire sur l'utilité des pièces d'anatomie artificielle chirurgicale, par M. *Amelinne ;* des Rapports faits à l'Académie royale de Médecine et à la Société Médicale d'Emulation de

Paris, sur les pièces d'anatomie artificielle de M. *Auzoux*; et enfin de l'histoire d deux sourdes-muettes qui entendent et parlent très-bien depuis qu'elles ont été traitées par M. *Deleau*, qui raconte ce fait avec naïveté, sans avoir la prétention de passer pour avoir fait un miracle.

La fièvre jaune, qui est encore un sujet de controverse pour les Médecins, nous a procuré de Nouvelles Considérations par M. *Devezo*, et un Rapport fait par le Docteur *Pariset* au Conseil supérieur de Santé, sur un Mémoire envoyé aux Ministres du roi de France par le Docteur *Almadovar*.

La maladie de la pierre est si cruelle et les moyens de s'en délivrer causent tant de douleurs, ils sont accompagnés de tant de dangers, que les plus habiles lithotomistes ont toujours cherché à simplifier cette opération. M. *Dumont*, de Bernay, a publié une Dissertation sur la taille recto-vésicale; mais M. *Civial* a proposé de détruire la pierre dans la vessie, sans l'opération de la taille. MM. *Percy* et *Chaussier*, Commissaires de l'Académie royale des Sciences ont assisté à plusieurs opérations de M. *Civial*, et ils en ont rendu le compte le plus satisfaisant.

Partisan éclairé de la doctrine Physiologique, dont il fait souvent d'heureuses applications, M. *Moulié* a guéri une gastro-antero-céphalite aiguë en six heures de tems; au moyen de six sangsues seulement, et il a guéri, avec le même nombre de sangsues, une inflammation d'un autre genre, qui durait depuis six semaines.

M. *Gintrac*, lauréat de notre dernier concours, nous

a adressé des Observations et des Recherches d'un grand intérêt, sur la cyanose ou maladie bleue, et il y a joint un exemplaire du procès-verbal de la séance publique tenue en 1825, par l'Ecole royale de Médecine de Bordeaux.

Le célèbre Professeur *Chaussier* a fait paraître un Recueil précieux de Mémoires, Consultations et Rapports sur divers objets de Médecine légale.

M. *Lair* a donné une seconde édition de son Essai sur les Combustions humaines, et le Docteur *Mayer* (Charles), Médecin de la Cour de Russie, nous a envoyé, de St.-Pétersbourg, un Traité des plaies pénétrantes de la poitrine, écrit en bon latin, et où il fait preuve tout à la fois d'un grand talent et d'une profonde érudition.

M. *Gosselin* nous a remis des Réflexions sur les abus qu'il avait remarqués dans l'exercice de la Pharmacie; M. *Ledos* a fait un Mémoire contre la doctrine d'un homme que son prétendu remède a rendu trop fameux pour le malheur de l'espèce humaine; et M. le Préfet, en nous adressant l'extrait d'un Rapport présenté à S. Ex. le Ministre de l'intérieur, par l'Académie royale de Médec., contre les dangers des préparations connues sous le nom de purgatif et de vomi-purgatif du sieur *Leroi*, nous a chargé de publier les mesures que le Gouvernement avait prises contre l'auteur de ces funestes remèdes, le Comité central a tâché de seconder les intentions bienfaisantes de notre premier Magistrat; mais il ne faut pas nous le dissimuler, malgré les plaintes qui s'élèvent de toute part contre le charlatanisme et malgré les poursuites rigoureuses de l'autorité

contre les empyriques, il y aura probablement toujours des charlatans, parce que la crédulité publique les protège contre la sévérité de nos lois, et les indemnise amplement des frais de leurs condamnations, *vulgus vult decipi.* Je n'ajoute pas *ergo decipiatur*, je fais au contraire les vœux les plus ardens et les plus sincères pour qu'une sage et solide instruction dont on ne doit pas craindre les progrès, éclaire enfin les hommes sur leurs véritables intérêts, sur leurs intérêts les plus chers, et les prémunisse tout à la fois contre les moyens d'être dupes et contre les moyens d'en faire. Mais je vous retiens trop long-tems avec les ennemis de l'humanité; nous serons en meilleure compagnie avec ses bienfaiteurs.

Nos collègues ont continué de propager avec zèle et désintéressement, la vaccine qui nous est chère à plus d'un titre et à laquelle nous devons entr'autres bienfaits, l'établissement des Sociétés studieuses qui nous procurent l'honneur de vous réunir aujourd'hui.

Parmi les vaccinateurs dont les travaux de cette année nous sont plus particulièrement connus, je dois citer M. l'abbé *Troussel*, curé de Chambray; M. *De la Croix*, propriétaire à St.-Gervais-d'Asnières; M. *Bougarel*, Docteur en Médecine; M. *Potet*, Chirurg.; mademoiselle *Mulet*, Sage femme à Evreux; et M. *Diard*, Officier de santé à Amfreville-la-Campagne. Ce modeste, je puis même dire cet obscur Praticien, habitué à faire le bien sans ostentation et sans aucune autre prétention que celle de le bien faire, a nécessairement fixé l'attention du respectable Maire de sa commune, et ce digne Magistrat lui a en quelque sorte arraché

le secret de ses bonnes œuvres : les vaccinations heureuses pratiquées par M. *Diard* s'élèvent à 2.475. M. le Préfet sera prié de le désigner à la munificence du Gouvernement.

Nos préjugés tenaient autrefois la Médecine vétérinaire à une grande distance de la Médecine humaine ; l'anatomie comparée nous a appris à les rapprocher sans les confondre, et les élèves instruits des écoles d'Alfort et de Lyon siégent honorablement dans nos Académies, à côté des savans élèves des écoles de Paris ; de Montpellier et de Strasbourg. M. *Leprevost*, artiste vétérinaire à Rouen, nous a remis des notes sur quelques maladies des moutons les plus communes dans les Départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure ; et M. *Carville*, artiste vétérinaire à Evreux, nous a remis de nouvelles observations sur le claveau, dont il a prévenu ou arrêté les ravages par la clavélisation, et sur quelques autres maladies des animaux domestiques.

M. *Dargnies*, des Andelys ; M. *Pinet*, de la Rochelle, et M. *Haime*, de Tours, nous ont fait parvenir avec exactitude leurs Observations Météorologiques ; le Comité central de la Société de Médecine fait toujours les siennes avec le même soin ; et M. *Bosson*, de Mantes, a rédigé une Notice sur la trombe qui a ravagé les arrondissemens de Dreux et de Mantes.

L'Etablissement que les Autorités ont mis à la disposition de nos Sociétés, s'embellit et prospère sous la direction du Conseil qui l'administre. Par les soins assidus de M. *Beaucantin*, le jardin ne laissera bientôt plus rien à désirer, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément ; et par sa persévérance, M. *Ruault de Beaulieu*

aura très-incessamment établi dans la Bibliothèque l'ordre qui devra toujours y régner.

Avec la protection de M. le Préfet, nous avons encore obtenu du Gouvernement de nouveaux ouvrages d'un grand intérêt, et pour ajouter aux moyens d'instruction qu'elles se plaisent à réunir dans cet Etablissement, nos Sociétés y ont déposé, à leurs frais, la collection des Mémoires de l'Académie Celtique, celle des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, celle des Annales de Physique végétale, celle du Bulletin général des Sciences et des Arts; et tous les ouvrages qui leur ont été donnés, au nombre desquels je dois ajouter le traité en italien, des antiquités de la patrie de *Pertinax*, par *M.* le Comte *Vencenzo di Abbate d'Alba*.

Vos Cabinets ont été enrichis de plusieurs morceaux de bois pétrifié, donnés les uns par M. *de Blosseville*, de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx; les autres, par M. *Desormeaux*, d'Evreux; de quelques échantillons de la minéralogie du Mont-Dol, par M. *Rever;* de quelques minéraux du Département de l'Orne, par M. *Deshayes*, d'Alençon; d'une superbe branche de *Raphio*, arbre du voyageur, et de plusieurs autres échantillons d'histoire naturelle, par M. *Desjardins*, Docteur-Médecin au Hâvre; d'un oiseau de proie, par M. *Olivier*, d'Evreux; de la collection d'oiseaux indigènes que M. *Rever* nous a procurée; de quatre médailles antiques, grand bronze, qu'il a obtenues de M. *Puval*, propriétaire à Aizier; d'un échantillon de papier paille de la fabrique de M. *Desétables*, de Vire; d'un échantillon de papier-glace de la fabrique de

MM. *Frère*, de Rouen ; d'un échantillon de papier d'iotiocule trouvé dans un livre gothique, par M. *Rever ;* d'un modèle de son vide bouteille pour les liqueurs gazeuses ; de la règle à parallèles, avec trois rochers et un traçoir, et du mécanisme remontant le poids d'une horloge avec le mouvement d'une cloche, exécutés par M. *Barbey*, de Beuzeville ; d'un instrument d'optique établi par M. *Dumont*, d'Evreux ; et des plus belles lithographies à l'huile de M. *Malapeaux*, achetées par nos Sociétés, pour les exposer dans la salle de leurs séances, où les amateurs peuvent les examiner à loisir.

M. *Philippe*, maître de pension de l'Université, à Evreux, a déposé sur le bureau un cahier d'exemples de diverses écritures qu'il a fait, pour le soumettre au jugement des connaisseurs.

Malgré la barbarie de leur langage, les Sciences ont aussi leur Littérature, mais malheureusement elle n'est pas plus gaie que leurs démonstrations, car elle ne se compose que de notices Nécrologiques.

Nous avons perdu parmi nos membres honoraires, M. le Baron *Savoye-Rollin*, et parmi nos correspondans, M. le Baron *Dumont de Courset*, et M. l'abbé *Dargnies*, M. *Freteau*, D. M. à Nantes, a été dignement loué par notre collègue M. *Priou*, héritier de son talent et de ses vertus.

Le Doct.r L. *Valentin* a fait une Notice du plus grand intérêt sur l'illustre *Jenner*; et la Société Académique de Bourg, Département de l'Ain, a ouvert une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de *Bichat*.

Le Comité central de votre Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie avait mis au concours la question de l'hydrocèle, pour le prix qu'il devait décerner dans cette séance. Il n'a reçu qu'un Mémoire, sous l'épigraphe : *Homo naturæ minister et interpres tantum facit et intelligit, quantum de naturæ ordine, re vel mente observaverit, nec amplius scit aut potest.*

En conséquence, il n'y a pas de concours, l'auteur est invité à retirer son Mémoire; et pour ne pas déranger l'ordre des questions publiées, le Comité décernera dans la séance publique de 1825, le prix qu'il a proposé sur l'hydropisie de l'ovaire; en 1826, celui de l'hydrorachis; et en 1827, celui de l'hydrocèle.

Les Mémoires devront lui être parvenus ayant le premier Janvier de chaque année.

L'exposition publique des produits de l'industrie du Département, qui a été faite l'année dernière, avec solennité, sous les auspices de M. le Préfet, et dont personne n'a dû perdre le souvenir, a mis la Section des Sciences de votre Société d'Agriculture à même de realiser la promesse qu'elle avait faite de décerner des prix aux artistes, fabricans et manufacturiers dont les produits auraient plus particulièrement fixé votre attention.

D'après le rapport qui lui a été fait sur les résultats de cette exposition, la Société n'a pas cru pouvoir se permettre de rivaliser avec la munificence royale, en offrant des récompenses à ceux qui avaient eu l'honneur d'en recevoir de la main du monarque elle applaudit à leur triomphe; et comme il ne lui était pas possible

dans les autres parties de la haute industrie d'établir des distinctions entre des rivaux d'un égal mérite, elle n'a pu que leur donner des éloges ; mais elle a remarqué des bas de coton de la fabrique de M. *Hersent*, d'Evreux ; de la colle forte fabriquée par M. *Piquefeu*, de Pont-Audemer, et une matrice ou enclume pour la confection des socs de charrue, inventée et exécutée par M. *Chacou*, de Muzy, sur laquelle M. *Le Mayne* lui a fait un Rapport au nom d'une Commission spéciale. En conséquence, elle a décerné trois médailles d'encouragement : la première à M. *Chacou*, à cause de l'utilité de son invention ; la seconde à M. *Piquefeu*, à cause de l'introduction, dans notre Département, de la branche d'industrie qu'il exerce ; et la troisième à M. *Hersent*, à cause de la bonne qualité des produits de sa fabrique.

Programme du Prix que, sur la proposition de sa Section des Sciences, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure décernera dans sa séance publique de 1826.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur la Géologie du Département de l'Eure ou d'une portion quelconque de son territoire.

Les Mémoires devront être remis au Secrétaire de la Société, *francs de port*, et avec les autres précautions d'usage, au plus tard le 31 Décembre 1825.

Les Membres résidans sont seuls exclus du concours.

L'Oiseau Bourdon.

On voit à Mariette, ville bâtie au confluent du Muskirgum avec l'Ohio, sur les ruines d'une très-grande ville et forteresse des Indiens, l'oiseau-bourdon, aussi remarquable par sa beauté que par ses caprices. Il n'est pas plus gros qu'une forte abeille. Les couleurs de son plumage varient à l'infini. Selon qu'on le regarde sous un jour, il est d'un vert luisant; sous un autre, il est d'un bleu magnifique; sous un troisième, il paraît d'or; enfin, il est impossible de déterminer la multitude de couleurs qu'il réfléchit. Cette petite créature ne se nourrit que du suc des fleurs, qu'il aspire avec son bec qui est très-long, et il n'y a rien de si amusant que de le voir occupé autour de chaque fleur. Aussitôt qu'il en a épuisé une, il passe à une autre; et, pendant qu'il prend son repas, il voltige toujours sans se reposer. Le mouvement de ses ailes est si rapide, qu'il est presque impossible de les apercevoir, et il produit, en volant, un bourdonnement qui lui a fait donner son nom. Il n'est pas très-farouche; mais, dès qu'on l'approche pour s'en saisir, il part comme un éclair.

On se figure difficilement combien ces petits êtres ont les passions vives, fortes, et l'humeur irritable. Quand ils ne trouvent plus de suc dans les fleurs, ils se mettent dans une telle colère, qu'ils arrachent les fleurs, et les jettent par terre. Souvent, dans les jardins où il y a des plates-bandes, on voit toute la terre couverte de fleurs qu'ils ont effeuillées dans leur rage. Ils sont très-jaloux les uns des autres. S'il s'en rencontre plusieurs sur un même tapis de fleurs, ils s'attaquent

avec une telle impétuosité, qu'on serait tenté de croire qu'ils vont se tuer à coups de bec. Quelquefois, dans la cha'eur du combat, ils se poursuivent et se battent jusque dans les appartemens dont les fenêtres sont ouvertes.

On trouve dans le même pays des insectes que l'on nomme *mouches de feu*, fort incommodes pour les personnes qui se trouvent en route, quand la nuit est obscure. Comme ils sont sans cesse en mouvement, présentant alternativement leurs parties lumineuses et leurs parties obscures, et qu'ils voltigent quelquefois en si grand nombre, que l'œil en est ébloui, on aperçoit mal les dangers que l'on court nécessairement dans un pays rempli de bois, de fondrières et de marais. La mouche de feu est un véritable phosphore, puisque tout l'intérieur de son corps est lumineux : les rayons de lumière en jaillissent par deux petites glandes placées entre la tête et les épaules. L'épaisseur de sa peau empêche que le phosphore ne s'échappe d'autres parties ; mais en l'allongeant, on voit de la lumière percer entre tous les anneaux. Celle que donne une seule de ces mouches suffit pour voir l'heure à une montre, et quand on en met dix ou douze dans un bocal, on voit assez distinctement pour lire et écrire.

(Extrait des Annales Européennes.)

LITTÉRATURE.

M. *Dulong*, avocat, membre non résidant, a été nommé membre résidant et Secrétaire de la Section de Littérature, en remplacement de M. *Pain*, décédé.

Rapport sur les Travaux de la Section de Littérature lu en la Séance publique du 27 Août 1824, par M. Dulong.

Ce n'est pas sans quelque défiance que je me hasarde à rendre compte devant une assemblée aussi nombreuse des travaux de la Section de Littérature. Je ne puis me dissimuler qu'une sorte de défaveur s'attache aux réunions littéraires des Provinces, et rien ne peut me faire espérer que notre Section de Littérature ne voie pas s'élever contre elle les mêmes préventions.

Plus heureuses, la Section d'Agriculture et celle des Sciences, grâce aux nombreux services qu'elles ont rendus à l'art agricole et à l'industrie, n'ont point à redouter qu'on veuille leur contester leur utilité.

Pour nous, Messieurs, qui n'avons pas de triomphes à compter, ne nous sera-t-il pas permis au moins d'essayer de repousser des préventions dont le résultat trop certain est de mettre un obstacle aux succès même de nos travaux.

Sans doute, si notre Section de Littérature avait la présomption de vouloir marcher de pair avec ces réunions Littéraires, qui depuis plusieurs siècles ont jeté

tant d'éclat sur notre belle Patrie, si elle songeait à usurper une sorte d'empire sur les amis des Lettres, et à se présenter comme devant tracer les règles et offrir des modèles à tous ceux qui cultivent les Muses, ce serait avec raison que chacun s'empresserait de faire justice de semblables prétentions.

Mais si au contraire l'objet immédiat de nos méditations, le but unique de nos travaux est de propager le feu sacré, si tous nos vœux tendent surtout à entretenir l'amour des lettres dans le cœur de nos jeunes concitoyens, n'aurions-nous pas aussi quelque droit d'espérer qu'on dût applaudir, sinon à nos succès, au moins à nos efforts.

Que quelques hommes recélant dans leur sein le génie des *Malherbe* et des *Corneille*, aillent chercher sur un plus vaste et plus glorieux théâtre les trophées qui les attendent : leur gloire est revendiquée par la France entière, et c'est au foyer général des Arts et des Lettres, c'est dans cette ville restée, même après nos défaites, la Capitale de l'Univers, qu'ils doivent trouver et des guides et des rivaux. Mais si nous admirons dans un vaste domaine ces arbres majestueux, orgueil de nos forêts, nos yeux ne se reposent pas non plus sans quelque plaisir sur ces modestes arbustes qui sont l'ornement de nos jardins.

Laissons donc le génie s'élancer dans la carrière brillante qui s'ouvre devant lui, laissons même se bercer de riantes illusions quelques jeunes élèves des Muses, que leur goût, leurs études, ou même par fois des prétentions exaltées enlèvent à nos contrées, il en restera toujours un assez grand nombre dont la vie plus

paisible doit s'écouler parmi nous. Quelques-uns, comme vous, Messieurs, seront appelés un jour à siéger dans ces Conseils généraux chargés de discuter et de régler les intérêts de nos Départemens ; quelques autres sont destinés à des fonctions administratives; d'autres enfin plus honorés encore, investis de la confiance de leurs concitoyens, iront s'asseoir dans nos Assemblées Législatives et délibérer sur le sort et les intérêts de la France entière.

Pensez-vous que s'il en est parmi eux, qui après avoir passé dix ou douze ans de leur enfance sur les bancs des Ecoles, aient depuis négligé le culte des Muses, ils ne regretteront pas alors d'avoir laissé échapper l'occasion d'acquérir des succès d'autant plus honorables qu'ils doivent tourner à l'avantage de la France.

Eh bien, Messieurs, s'il nous est donné d'encourager par nos conseils les jeunes élèves des Muses à n'en pas négliger le culte, si nous pouvons persuader à tous ceux dont nous cherchons à stimuler le zèle, qu'ils trouveront en nous des critiques sans amertume, et des amis plutôt que des juges; si enfin nous pouvons réussir par les prix proposés sous vos auspices, à maintenir parmi eux cette noble émulation qui leur a déjà fait acquérir sur les bancs des Ecoles de si glorieux triomphes, nous pourrons peut-être aussi trouver une ample récompense dans vos suffrages et dans la conviction que nous aurons contribué en quelque chose à préparer de plus dignes citoyens à la Patrie.

Mais pour parvenir à cet honorable but, nous avons surtout besoin d'une active coopération de la part de

tous ceux qui s'intéressent à notre Société ; nous avons besoin que vous nous aidiez à dissiper les préventions qui nous environnent. Le moyen le plus sûr, nous n'en doutons pas, c'est de continuer à accorder, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour, une attention bienveillante aux rapports de nos travaux. Cette marque d'intérêt doit, ce me semble, prouver même aux plus incrédules, que vous ne les juges pas dépourvus de quelque utilité.

Enhardi par l'espoir d'obtenir ce nouveau témoignage de votre bienveillance, j'appellerai d'abord votre attention sur un petit ouvrage de M. le Baron *Bigot de Marogue*, intitulé : *De l'influence des Sociétés Littéraires, Savantes et Agricoles sur la prospérité publique*. L'auteur n'a négligé aucun des argumens propres à faire passer dans l'esprit de ses lecteurs la conviction dont il paraît lui-même bien pénétré ; y réussit-il, c'est ce que nous vous laissons à decider. Le sujet qu'il traite, nous interdit d'énoncer notre opinion, dans la crainte d'être accusé de partialité.

M. *Bottin*, dont les momens paraissent spécialement consacrés aux recherches des antiquités, et dont nous avons eu déjà l'occasion de vous parler dans les Séances précédentes, nous a adressé un Rapport sur les Travaux de la Société royale des Antiquaires. Nous ne sommes plus à ces tems où les Savans semblaient avoir un langage à part, et où il n'était, pour ainsi dire, pas permis à un homme du monde de participer à leurs découvertes. Le style de M. *Bottin* semble au contraire inviter le lecteur à le suivre dans ses recherches scientifiques.

Un de nos collègues, M. *De la Pasture*, a enrichi notre Bulletin d'une *Notice sur quelques difficultés dans l'étude des langues étrangères*. M. *De la Pasture* a prouvé, par le style élégant et pur de cette Notice, que si déjà la Société ne le comptait pas parmi les Membres de la Section d'Agriculture, la Section de Littérature devrait s'empresser de l'appeler dans son sein.

M. *Lemaire*, dont le nom est si honorablement connu dans le monde littéraire, a adressé à la Société une *Thèse de Littérature sur l'Histoire et sur Tite-Live en particulier*. Il appartenait à un homme qui possède si bien le génie de la langue latine de nous faire apprécier cet historien orateur qui excellait à la fois dans les récits, les descriptions et les harangues. On goûte encore mieux les beautés de ce grand écrivain, après avoir lu M. *Lemaire*.

Nous avons également du même auteur un autre Opuscule écrit dans la langue même de *Tite-Live ;* il est intitulé *Dissertatio de certitudine Historicâ* et porte le cachet d'un talent mûri dans l'étude des monumens de l'histoire.

M. l'abbé *Baudard*, membre correspondant, a communiqué à la Société une *Nouvelle Notice sur Saint-Taurin, Evêque d'Evreux*. Porté par un zèle digne d'éloges, à l'étude de nos anciennes chroniques, M. l'abbé *Baudard* a cru découvrir que quelques erreurs lui étaient échappées, il s'empresse de les signaler, il s'empresse surtout de réparer le tort qu'il avait pu faire à un des historiens de St. Taurin en l'accusant d'avoir avancé un fait qui lui paraissait inexact et dont l'au-

thenticité lui paraît maintenant démontrée. Encore bien que personne ne fût disposé à s'offenser de l'attaque dirigée par M. l'abbé *Baudard* contre *Adéodat*, quelque injuste qu'elle pût être, il faut rendre hommage à la bonne foi qui l'a porté à reconnaître aussi spontanément son erreur.

La langue italienne a aussi offert son tribut à votre Société ; nous avons reçu un ouvrage écrit en cette langue, par M. le Comte *Vincenzo di Abbate*, d'Alba, sur *les Antiquités de la ville d'Albe*. Les antiquités d'Albe pourraient avoir peu d'attraits pour vous, si cette ville n'avait pas été la patrie de *Pertinax ;* mais à ce titre elle doit exciter l'intérêt des amis des Lettres et de l'Humanité. *Pertinax*, avant d'être Empereur, avait cultivé les Lettres avec le plus grand succès ; et sur le trône, il eut encore un mérite bien autrement remarquable : digne successeur des *Vespasien* et des *Titus*, il fit dire par tous les Romains, à sa mort, qu'il avait été pour eux *un bon père*, *le père du Sénat*, *le père de tous les gens de bien*.

Je n'aurai pas besoin de vous recommander un *Mémoire historique sur la bataille de Formigny*, par M. *Lambert ;* nous ne pouvons être indifférens à tout ce qui se rattache à une bataille livrée en Normandie, et dont le résultat glorieux fut de rendre à Charles VII la Normandie et la Guyenne et de délivrer ces belles contrées de l'occupation étrangère.

M. *Peley*, un des membres correspondans de la Société, lui a adressé une *Esquisse historique des événemens arrivés depuis la fin de Dagobert I jusqu'au commencement de Clovis III*. M. *Peley* a essayé

de rendre intéressante cette partie de notre histoire si tronquée, si mutilée jusqu'à ce jour ; car il faut l'avouer, si nous nous montrons en général assez indifférens pour notre propre histoire, si nous lui préférons l'histoire des Grecs et des Romains, il ne faut pas pour cela accuser les Français d'indifférence pour leur pays. De nombreux et glorieux exemples ont prouvé aux ennemis de la France que le Français chérit sa Patrie avec idolâtrie, et qu'il sait, comme les Grecs et les Romains, vaincre ou mourir pour elle. Il faut donc chercher la cause de cette indifférence dans la manière dont notre histoire est écrite. Disons mieux, nous n'avons pas d'histoire de France, à proprement parler. Peut-on donner le nom d'histoire à ces récits secs et arides qui n'offrent qu'une longue nomenclature de guerres et de crimes se succédant sans interruption? Vainement cherche-t-on, notamment dans toutes les histoires relatives aux événemens que nous retrace M. *Peley*, quelques-uns de ces détails qui donnent de la vie au tableau: les mœurs, les habitudes de la nation n'y sont pas même indiquées. M. *Peley* a cherché, par une méthode nouvelle, à appeler notre attention sur ces tems barbares, mais il faut en convenir, il n'a pu nous dissimuler la disette où il se trouvait pour composer ses Esquisses historiques ; il n'a pu remplacer les matériaux même de l'histoire qui lui manquaient. Aussi, tout en rendant justice à son zèle et au mérite de son ouvrage, sommes-nous portés à penser que vous préférerez encore les Histoires Grecque et Romaine à celle des premiers siècles de notre Monarchie.

M. *Allain*, Professeur au Collége d'Evreux, a soumis à la Société *une nouvelle Grammaire Latine*. Pour

bien apprécier un ouvrage de ce genre, vous le sentez, il faudrait être initié dans l'art d'enseigner; il faudrait avoir approfondi tous les principes d'une langue dont on nous a enseigné les élémens dans nos classes, mais que nous sommes trop disposés à négliger à notre entrée dans le monde. N'attendez donc pas de nous, Messieurs, que nous nous hasardions à émettre notre avis sur le mérite de cette Grammaire ; nous nous bornerons à vous dire que nous y avons remarqué un ordre et une méthode bien propres à faciliter les progrès des élèves; nous signalerons à votre attention des tableaux synoptiques qui offrant simultanément à l'œil, ou toutes les déclinaisons, ou les diverses conjugaisons, doivent faire ressortir les différences existant entre chacune d'elles et les graver plus promptement et plus profondément dans la mémoire. Enfin nous ajouterons que cette Grammaire nous paraît mériter un examen approfondi de la part de ceux qui s'occupent de l'enseignement.

Tels sont, Messieurs, les principaux ouvrages en prose dont j'avais à vous entretenir. Je me vois obligé cependant de faire ici mention de l'Oraison funèbre de M. *Pain*, en sa qualité de Magistrat, dont j'ai eu l'honneur de faire hommage à la Société ; comme composition littéraire, ce Discours ne mériterait pas de fixer votre attention, mais il contient l'éloge d'un homme de bien, et sous ce rapport il se recommande à tout votre intérêt.

Hélas, Messieurs, à la dernière séance publique, nous avions conservé l'espoir de voir reparaître parmi nous ce digne Secrétaire de votre Section de Littérature, nous attendions avec impatience le moment de le voir

reprendre ses honorables travaux et vous dédommager par ses rapports ingénieux de la stérilité de ceux que nous nous trouvions chargé de vous présenter en son absence. Il ne nous reste plus qu'à déplorer sa perte; vous la sentirez comme nous, Messieurs, vous qui avez été si souvent à portée d'apprécier son zèle et ses talens. M. *Pain* cependant, en quittant cette terre, a voulu laisser une dernière preuve de son amour pour les Lettres, et de son zèle pour la Société d'Agriculture. Il nous a légué ses œuvres posthumes, et je me trouve heureux de pouvoir ici consigner un monument de la reconnaissance de tous mes collègues. Dans ses œuvres posthumes, M. *Pain* se montre ce qu'il avait toujours été pendant sa vie, Littérateur aimable et gracieux, Poète ingénieux et naturel ; ses Poésies légères surtout, ces couplets échappés à sa muse dans un moment d'abandon, soit pour célébrer les attraits de la beauté, soit pour fêter une joyeuse réunion d'amis, ne me paraîtraient pas trop déplacés auprès des pièces les plus vantées dans ce genre.

Voyons maintenant quels sont les Poètes qui tentent de consoler la Société de la perte qu'elle a faite :

Si on en juge par les essais qui se renouvellent chaque jour, Horace ne paraît pas avoir encore trouvé un digne interprète de ses Odes admirables ; car de toutes parts de nouveaux traducteurs s'élancent dans la lice, et il n'en est aucun qui, depuis que *Delille* a transmis dans notre langue les beaux vers de Virgile, se soit hasardé à tenter une traduction nouvelle de ce grand Poète.

M. Léon *Gallais*, Principal du Collége de Vernon,

membre non résidant, est du nombre de ceux qui ont essayé de traduire quelques Odes d'Horace. Deux ont été par lui adressées à la Société ; dans cette traduction, M. *Gallais* a prouvé qu'il était digne de faire connaître à ses élèves un Poète qu'il a si heureusement interprété.

Comme la traduction des Odes d'Horace, celle des Elégies de Properce présente des difficultés nombreuses et presque insurmontables ; Properce n'est pas un de ces Poètes qui, l'âme tranquille et le cœur froid, s'efforce de peindre un amour qu'ils n'ont jamais ressenti ; c'est, au contraire, un amant passioné qui communique à ses vers la flamme dont son cœur est consumé. Aussi pourrait-on dire que pour bien traduire Properce, ce n'est pas assez d'être Poète, il faut être amant.

M. *Marie*, avocat, a communiqué à la Société la traduction de la première Elégie de Properce, qu'il a annoncé devoir être suivie de plusieurs autres. Nous devons l'engager à remplir ses promesses, car dans cette première Elégie, M. *Marie* nous a paru avoir lutté avantageusement avec son modèle.

M. *Petit*, élève de Philosophie au Collége d'Evreux, a adressé à la Société des *Couplets en l'honneur du 3.e régiment de la Garde royale, revenant d'Espagne*, une pièce intitulée l'*Espagne pacifiée ;* enfin des *vers à l'occasion de la pose de la première pierre de la Chapelle de l'Hospice d'Evreux*, *par* MADAME, DUCHESSE D'ANGOULÊME.

Dans ces trois morceaux, on reconnaît les plus heureuses dispositions pour la Poésie, une imagination vive et féconde, enfin tout ce qui peut faire présager

à M. *Petit* de brillans succès s'il continue à cultiver les Muses.

M. Ernest *De Blosseville*, notre collègue, dont la Société, et principalement la Section de Littérature, ressentent vivement l'absence, a adressé un dythirambe intitulé l'*Armée française en Espagne*. Vous allez en entendre la lecture dans cette séance, et nous nous abstiendrons en conséquence d'émettre un avis avant vous.

M. *De Richemont*, Président de notre Section de Littérature, que nous regrettons aussi de ne pas voir figurer parmi nous, a enfin ressaisi sa lyre, muette depuis trop long-tems ; il a composé deux pièces de vers, l'une adressée à LL. AA. RR. MADAME, DUCHESSE D'ANGOULÊME *et Madame la Duchesse de* BERRI, *lors de leur passage a Chambray ;* et l'autre intitulée : *Mes Adieux à la Maison royale de Saint-Denis, présentés par madame de L.... à S. Excell. le Duc de Tarente.*

Ces deux pièces ont été imprimées dans le Bulletin de la Société ; comme nous, sans doute, vous les avez lues ; comme nous vous avez pensé que M. *De Richemont* ne s'était pas montré indigne de lui-même ; vous aves reconnu dans ces deux morceaux, l'auteur de l'*Epître à ma Fille*.

Il est encore quelques autres petites pièces, telles que le *Souvenir*, *la Modestie à la Mode* et *le Cheval du Gascon*, qui se sont glissées incognito dans nos archives. Une circonstance qui m'est personnelle, ne me permet pas de vous en dire mon avis ; mais au surplus la dernière de ces pièces va vous être lue dans un instant et vous serez assez tôt en état d'apprécier ce qu'elle vaut.

Il ne me reste plus qu'à vous dire quelques mots du Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, en 1824. Là se trouvent les diverses pièces couronnées le 3 Mai, jour de la Fête des Fleurs ; on y lit aussi deux Discours des *Mainteneurs* : c'est le nom donné aux membres de cette Académie. Dans l'un de ces Discours, on agite la question de savoir si l'Académie des Jeux Floraux n'a pas une origine plus reculée que toutes les autres réunions Littéraires. Tout en décidant la question d'ancienneté en faveur des Jeux Floraux, comme on devait s'y attendre, la Mainteneur avoue que la Normandie fait remonter ses Palinods au 12.e siècle.

Si les descendans des Troubadours n'ont pas oublié les Palinods qui ont jadis fleuri dans notre Province, nous serions coupables, si nous n'avions pas nous-mêmes cherché à en perpétuer la mémoire ; mais nous n'avons pas ce tort à nous reprocher : vous le savez, Messieurs, nous nous étions montrés jaloux de connaître l'origine des Palinods et de signaler à la reconnaissance publique les services qu'ils ont pu rendre à la Littérature. A cet effet, la Société, dans la séance publique de 1822, avait proposé pour sujet de prix *un Mémoire sur l'origine des Palinods, leur influence sur la Littérature et les Mœurs, les causes de leur décadence et l'avantage qui résulterait pour les Lettres, de leur rétablissement.* Le concours avait été prorogé jusqu'à ce jour, dans la séance publique de 1823 ; mais il faut le dire, de tous les Mémoires des concurrens, aucun n'a rempli les vues de la Société.

Deux Mémoires cependant ont plus particulièrement appelé son attention. L'un ayant pour épigraphe ce

texte de l'Ecriture : *ab æterno ordinata sum*, annonce une profonde connaissance de nos anciennes chroniques ; il contient des recherches variées et extrêmement curieuses ; c'est évidemment l'œuvre d'un homme versé dans l'étude des historiens du moyen âge ; mais il laisse beaucoup à désirer du côté du style.

L'autre Mémoire, au contraire, qui a pour épigraphe ce passage de Sismonde Sismondi : *Ce fut de Normandie que sortirent les premiers écrivains et les premiers poètes que puisse produire la langue française*, offre tous les avantages d'un style élégant et souvent harmonieux ; il présente des tableaux pleins de mouvement et de vie, il a généralement la couleur qui convient au sujet ; mais l'auteur n'a pas pénétré assez avant dans la question, il n'a pas enrichi son Mémoires des recherches que nécessitait le sujet qu'il avait à traiter ; il s'est contenté de consulter quelques auteurs modernes, et, pour ainsi dire, de les croire sur parole, au lieu d'aller scruter les anciens chroniqueurs, seuls en état de lui donner la solution de quelques-unes des questions proposées.

Telle a été l'opinion que s'est formée la Société sur le mérite de ces deux Mémoires ; elle en a tiré la conclusion que, s'il se fût rencontré un troisième concurrent qui, aux recherches savantes et profondes du premier Mémoire, eût réuni le style séduisant du second, elle n'eût eu rien à désirer de plus, et que le prix aurait dû lui être décerné d'une voix unanime. Mais en l'absence de ce troisième concurrent, elle a décidé qu'il serait fait dans son Bulletin et dans cette séance une mention honorable des deux Mémoires précités, mais que le prix ne serait décerné à aucun.

Pour sujet du prix à distribuer dans la séance publique de 1825, la Société propose cette question : *Le climat exerce-t-il quelqu'influence sur la Littérature ?* La Société engage les concurrens à faire plus particulièrement à la Littérature de la Normandie l'application de la solution qu'ils donneront à cette question.

L'ARMÉE FRANÇAISE EN ESPAGNE.

DYTHIRAMBE.

Quæ ipse vidi.

O France, écoute encore un hymne de victoire !
Que de nouvelles fleurs parent ton front sacré !
Quelques lauriers de plus sont bien peu pour ta gloire :
Mais le sang de tes fils n'est pas dégénéré.

Ils disaient, ces mortels qui, joyeux de tes larmes,
Trouvent des pleurs aux jours de ta prospérité :
Ils disaient : « O Français, croyez-en nos allarmes ;
» Abjurez les conseils de la témérité.
» Arrêtez, arrêtez, au nom de la Patrie !
» Debout sur les rochers de l'antique Ibérie ;
» La mort a compté nos soldats.
» Ne vous souvient-il plus des embuches perfides ?
» Des poisons toujours prêts ? des poignards homicides ?
» De tant de funestes combats ? . . .

Ils disaient : et déjà nos phalanges guerrières
Des monts Pyrénées ont franchi les barrières ;
La révolte à leur vue a frémi de terreur :
Car leurs rangs sont guidés par le drapeau sans tache ;
Et ce sont des Français suivant le blanc panache
Qui n'a point oublié le chemin de l'honneur.

Mais soudain, à leurs yeux, une horde rebelle
Offre l'étendard d'Austerlitz :
» Auprès de nous, Français, la gloire vous appelle ;
» Laissez l'oriflamme et les lys ;
» Les voilà ces couleurs si long-tems triomphantes !
» Au tems où vous suiviez leurs bannières flottantes ;
» Vos fronts se couronnaient du laurier des vainqueurs.
» Sans elle, redoutez les hasards de la guerre, . . .
Valin a vu ses preux frémissant de colère,
Et le bronze a tonné sur les blasphémateurs.

Ils ont fui : les rives de l'Ebre
De ces héros audacieux
Vantaient la bravoure célèbre,
Et les exploits victorieux.
Ils ont fui : nos guerriers qu'anime un saint courage
Demandent les combats promis ;
Et leur valeur se plaint aux rochers de Pélage
De ne pas trouver d'ennemis.
Où sont-ils ces guerriers, dont l'indiscrète audace
Avait défié nos drapeaux ?
Naguère encore dans leur menace,
Ils osaient répéter le nom de Roncevaux.
Voici les héritiers des preux de Charlemagne :
Qu'ils viennent ces vainqueurs de l'infidèle Espagne,
Qu'ils viennent s'illustrer par des succès nouveaux !
Ils ont refusé des batailles ;
Et bien loin des champs de l'honneur,
Ils ont cherché l'abri des épaisses murailles,
Déjà vaincus par leur frayeur.

Sur le tombeau Du Cid, un noble fils de France
A promis de venger Ferdinand et ses droits ;

Et l'Ibérie enfin renaît à l'espérance ;
Car le sang du héros est le sang de ses rois.

O rendez-nous notre Reine captive !
Entendez-vous, Français, sa voix plaintive ?
Elle gémit auprès de son époux.
La trahison loin de nous les entraîne.
Qu'il est affreux le sort de notre Reine !
Rendez-la nous, Français, rendez la nous !

Hélas ! à peine au printems de son âge,
Elle parut sur les rives du Tage ;
Et le bonheur sourit à son époux.
Tout est changé : nous avons vu ses larmes ;
Le juste ciel protégera vos armes ;
Rendez-la nous, Français, rendez-la nous !

L'infortuné bénissait sa puissance ;
Que de regrets laissent à l'indigence
Notre Amélie et son illustre Epoux !
Frémis, frémis, ô Lion de Castille !
On nous ravit la royale famille,
Rendez-la nous, Français, rendez-la nous !

Madrid en ses murs héroïques,
A reçu les vengeurs des Rois ;
L'Alhambra les a vus sous ses voûtes antiques
Et le Guadalquivir a reconnu leurs voix.
Ils n'ont point oublié Du Guesclin et Vendôme
Ces bords par leur vaillance, autrefois délivrés ;
Et l'aspect belliqueux du héros de la Drôme
A rendu le courage aux peuples éplorés.

En vain les défenseurs de la révolte impie
Tentent le hasard des combats :

A peine ont-ils paru que la défaite expie
La honte de leurs attentats.
Pressés dans leur dernier asile,
Ils ont abandonné les palais de SÉVILLE;
Aux colonnes D'HERCULE ils se sont arrêtés.
A force de revers ils n'ont plus d'insolence;
Et ces grands criminels attendent en silence
Les coups victorieux qui vont être portés.

O qui pourrait compter de nos preux magnanimes,
Les généreux exploits ?
On compterait plutôt les parjures, les crimes
Des ennemis des Rois.

Quel obstacle opposer à la valeur rapide
De ces jeunes guerriers qui bravent les hasards ?
Sur les pas adorés du héros qui les guide,
Ils ne connaissent point d'invincibles remparts.
Rien n'a pu résister à leur ardeur guerrière,
Et sur les murs du TROCADÈRE,
Ils ont planté leurs étendards.

Ne gémis plus REINE captive,
Ne gémis plus aux bords des mers
Un BOURBON, à ta voix plaintive,
Est accouru briser tes fers.
Bientôt dans tes nobles demeures,
Aux rives du MANÇANARÈS
Tu reverras couler les heures
Et sans soupirs et sans regrets.

Quel est cette nef éclatante
Qui glisse sur l'azur des eaux ?
Toute une foule impatiente,

La suit des yeux du bord des flots;
Salut, ô Royale Famille!
Chantez Troubadours de Castille,
La liberté de Ferdinand;
Chantez dans vos cités heureuses;
Et que vos voix mélodieuses
Se mêlent à l'airain tonnant!

L'hydre des factions est enfin terrassée,
Le courroux du Seigneur n'est jamais immortel.
Voici les jours sereins: l'infortune est passée,
La main de Dieu relève et le trône et l'autel.

Au front de Ferdinand ses sujets peuvent lire
La trace des malheurs;
La jeune Reine et lui veulent pourtant sourire
A leurs libérateurs.

Qui sont-ils ces guerriers chéris de la victoire,
Qui rendent les sceptres aux Rois!
Au tems des Paladins, la Muse de l'Histoire
N'avait pas raconté de plus brillans exploits.

Honneur, honneur aux Enfans de la France!
L'humanité préside à leurs hauts faits;
Si l'Univers célèbre leur vaillance,
Il doit aussi célébrer leurs bienfaits;
Honneur, honneur aux Enfans de la France!
L'humanité préside à leurs hauts faits.

Et vous, partagez notre joie,
Vous qui partagez nos lauriers!
Chantez aussi, chantez, ô Fils de la Savoie.
Carignan combattait parmi nos Grenadiers.

Rivaux de Mélendez, aux sons de la guitare
Mariez vos divins accords !
Un riant avenir à vos yeux se prépare ;
Livrez-vous aux plus doux transports !

Si l'Espagne a pleuré sur des enfans rebelles,
Elle a vu des guerriers fidèles
Comme aux antiques jours, s'élancer aux combats ;
De Pélage et du Cid les ombres magnanimes,
Des rochers, devant eux avaient franchi les cimes,
Et semblaient diriger leurs pas.

La paix digne prix du courage
Des nouveaux Chevaliers Français,
Est revenue aux bords du Tage,
Immortaliser leurs succès.
Ils étaient sûrs de la victoire,
Car le Dieu de la guerre approuvait leurs sermens ;
Les siècles ne pourront effacer la mémoire
Louis et Ferdinand consacrent à leur gloire
D'impérissables monumens.

Ils se sont illustrés sous la même oriflamme
Les preux de la Vendée et les preux d'Austerlitz
Et le même amour les enflamme
Pour la sainte cause des Lis.

Adieu, cités de l'Ibérie,
Tes vaillans défenseurs vont revoir leur Patrie,
Vous garderez leur souvenir ;
Ils sont venus sans peur aux rives étrangères,
Ils rentrent sans reproche aux foyers de leurs pères.
O France, tu peux les bénir.

Le Cheval du Gascon. *Conte.*

Par M. Dulong.

Devant certain Gascon on parlait l'autre jour
Des effets surprenans que produit le tonnerre :
« Cadédis, s'écria mons *Versac* à son tour,
Cé qui m'est arri*b*é la sémaine dernière,
Est *v*ien plus fort qué tout cela.
Ah ! c'est vraiment une a*b*enture
Commé personne encor n'en eut et n'en aura.
*B*ous riez, je *b*ous jure
Qué la chose est très-sûre.
Ah ! *b*ous *b*ous méfiez peut-être d'un gascon ;
Mais jé déments mon origine ;
Jé n'en ai, grâce à Dieu, ni l'a*ss*ent ni lé ton ;
Mon humeur à mentir jamais né fut encline ;
J'affirme aussi qué nullé part
Versac sandis né passa pour bavard ;
Mais je crains d'ennuyer l'aimablé compagnie,
Quand jé conte uné chose, il faut qué jé *b*ous die,
J'aime à dire les quand, les pourquoi, les comment,
Oui, j'aimé les détails ; sans narrer longuement,
Moi jé n'omets aucuné circonstance,
Car jé pense qu'il faut s'expliquer clairément.
C'est pourquoi jé *v*alance.... »
—Eh ! n'importe, contez.— « Et bien soit, jé commence :
J'a*b*ais à tra*b*erser la forêt dé Bondi,
Jé m'en sou*b*iens ; c'était un *b*endrédi :
Jour dé très-funeste présage,
Disaient à mon départ quelqués faibles esprits ;

Jé n'en tins compte, aussi cetté fois-là j'appris
Que pour être esprit fort on n'en est pas plus sage.
Jé chéminais donc à chival,
Jé dois parler dé ma monture,
Un oubli dé ma part sérait vraiment fort mal,
Car c'était bien le plus vel animal:
Jé bois encore cetté noble stature,
Son œil dé feu, sa superbe encolure.
Tout à coup lé ciel s'obscurcit:
Au jour a succédé la plus horrible nuit:
Un bruit qui gronde
D'abord dans lé fond des forêts
Bientôt ménace dé plus près;
Et bientôt dé l'ombre profonde
S'échappent dé nombreux éclairs
Qui dé longs traits dé feu vont sillonner les airs.
A coups rédoublés, lé tonnerre
Semblant s'acharner sur mes pas
Dé tous côtés tombe en éclats,
Et dé branches jonche la terre.
Un autré qué *Versac* en serait mort d'effroi:
La foudre éclate enfin tout près derrière moi.
Sandis! jé l'échappai velle!!!
Uné sécousse affreuse abec un grand fracas
M'ébranle jusqué sur ma selle:
J'hésite, jé chancelle,
Mais jé né tombe pas.
Il né faut pas qué céla bous étonne,
Car jé suis, chacun sait, assez von écuyer:
Certe, autant qué personne
Jé suis ferme sur l'étrier.

Bientôt après sé dissipe l'orage,
Et lé calme partout rénaît sur mon passage.
Sans autre accident singulier,
J'arri*b*e enfin au but dé mon *b*oyage.
Là sans descendre dé coursier :
*B*ite ga*s*son, détachez ma *b*alise.
— Où donc, Monsieur, dit-il, d'un air d'étonnement,
La met-il ordinairement ?
— Où jé la mets ? quellé sottise !
Commé chacun assurément.....
Jé regarde aussitôt, jugez de ma surprise,
Est-ce un rê*b*e, un enchantement ?
Plus dé *b*alise ; lé tonnerre,
Sans qué jé m'en doutâsse, a*b*ait dé mon ch*i*val
Coupé la croupe et lé train dé derrière :
Il né restait en cette étrange affaire,
Qué les pieds dé dé*b*ant à cé pauvre animal.
J'a*b*ais fait cépendant plus d'uné lieue encore
Dépuis..... Comment ? *B*oilà cé qué j'ignore. »

Rapport fait à la Société par M. Horeau, *sur les nouvelles éditions des œuvres de* Sarrasin *et de* Ségrais, *publiées par M.* Chalopin, *imprimeur-libraire à Caen.*

Messieurs,

L'esprit patriotique a fait entreprendre une nouvelle édition des œuvres de *Sarrasin* et de *Ségrais*, poètes ingénieux, dont s'honore notre belle Normandie. L'éditeur a fait hommage à la Société d'un exemplaire de ces deux éditions dédiées à la ville de Caen, qui vit naître le premier de ces poètes près de ses murs, et le second dans son sein.

Depuis long-tems les meilleurs critiques ont apprécié le mérite de ces deux écrivains.

Sarrasin, bel esprit, élève de *Voiture*, voulut s'essayer sur la lyre de son compatriote, qui soupira de si tendres consolations à son ami *Duperrier*. Les muses l'inspirèrent moins heureusement, et la postérité a réduit son bagage poétique à l'Ode sur la bataille de Lens, qui présente de belles strophes, et au poëme satirique du *Dulot* vaincu, dont quelques plaisanteries ingénieuses ont été imitées par le satirique français.

Ségrais, plus estimé, a brillé dans le genre de l'Eglogue. Fidèle imitateur de *Virgile*, il laisse peut-être trop souvent douter s'il imite ou s'il traduit; mais au moins, en suivant son modèle, a-t-il su saisir assez habilement le caractère du genre dans lequel il s'exerçait, et faire parler ses bergers sans prétention et sans affeterie, écueil que ses successeurs n'ont pas toujours évité.

L'édition nouvelle est enrichie d'un Essai sur les Poètes Bucoliques, dans lequel les amateurs du genre aimeront à trouver des aperçus ingénieux, mêlés à une critique fine et délicate.

Le nouvel éditeur, encouragé par de nombreux souscripteurs, a voulu élever aux deux Poètes, ses compatriotes, un monument typographique qui pût rivaliser avec les belles éditions sorties des presses de la Capitale. Beauté du papier et des caractères, belle justification, correction du texte, tous ses avantages se trouvent réunis dans les deux volumes qui vous ont été adressés. Ils ne peuvent qu'orner une Bibliothèque choisie, et j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'annoncer honorablement ces deux éditions dans votre Bulletin, et de prier M. le Président d'adresser à l'éditeur les remercîmens de la Société.

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

Suite de la Liste des Correspondans.

Messieurs,

Chardon, D.-M. à Condrieu.
Civiale, D.-Ch. à Paris.
Dardonville, D.-M. à Paris.
Delasne, D.-M. à Paris.
De l'Eau, D.-M. à St.-Mihiel.
De Saincric, D.-M. à Bordeaux.
Desgranges, D.-M. à Lyon.
Et.e de Colleville, à St.-Léonard.
Fourcault, D.-M. à Houdan.
Luzardi, D.-M. à Lille.
Marchal, D.-M. à Metz.
Morin, Ph. à Rouen.

Associés Libres.

Messieurs,

Le Sous-Préfet des Andelys.
Le Sous-Préfet de Bernay.
Le Sous-Préfet de Louviers.
Le Sous Préfet de Pont-Aud.r
Aubery, à Ecouis.
Beaucantin, à Evreux.
Carville, à Evreux.
Chevalier (l'abbé), à Fourges.
Dargnies, aux Andelys.
De Flavigny, aux Andelys.
Desronzières, à Evreux.
Destenières, à Lyons.
De Valmont, aux Baux de Breteuil
De Vitermont, à Grossœuvre.
Gazan, Charles, à Huest.
Hautier, à Evreux.
Laignel de la Vatine, à Bernay.
Le Haistre, à Evreux.
Painchon (l'abbé), à Evreux.
F. Rever, à Conteville.
Roussel de Cintray, à Verneuil.
Troussel (l'abbé), à Rouvray.

Observation sur la rage contagieuse, ou communiquée par la morsure d'un chien enragé; par M. Desgranges, *D.-M. à Lyon.*

« La Science n'est que le souvenir, ou des faits, » ou des idées d'autrui. » Helvétius.

Un marchand épicier, âgé de 45 ans, d'une forte

constitution sanguine et nerveuse, sujet à des refroidissemens, et père de trois enfans, revenant de la campagne, au mois d'Août dernier, rencontra un petit chien qui cheminait sur la grande route, haletant, ayant la langue hors de la gueule, et suivait une voiture dans laquelle il ne douta pas qu'étaient ses maîtres. L'ayant voulu caresser de la main droite, le chien s'est retourné et l'a mordu au pouce; sa dentée a porté sur la partie externe au-dessus de l'ongle, endroit où était apercevable la piqûre. Celle-ci saigna un peu : le blessé la lava de suite avec son urine, topique auquel avait grande confiance *Jean Bauhin*, et dont il fait l'éloge dans son histoire de la rage des loups, publiée en 1591. Il en était déjà guéri le lendemain. Lorsqu'il est arrivé à Lyon, le chien lui a paru continuer sa route, toujours peu éloigné de la voiture.

Le marchand, rendu au sein de sa famille, a parlé de la morsure du chien, sans y mettre d'importance : sa femme voulait qu'il consultât; mais il se rit de ses frayeurs et fut loin de les partager, n'en apercevant plus aucune trace.

Trente-neuf jours se sont écoulés dans une santé parfaite : le blessé ayant suivi sa profession et mis du vin en bouteille chez plusieurs particuliers, au nombre desquels je me suis trouvé, ce qui m'a mis dans le cas d'avoir sur ce fait tous les renseignemens possibles.

Le Jeudi, 10 Septembre, il eut une nuit mauvaise et inquiète, le matin il se plaignit d'un sentiment de lassitude et d'éprouver de l'anxiété; il entrait, dans l'après-midi, dans le 40.e jour de l'accident.

La journée du 11 fut pénible; le malade changeait

souvent de place, parlait plus que de coutume, avait l'air échauffé ; son visage était enluminé, et ses yeux qui devenaient hagards, signalaient la tourmente profonde et intérieure à laquelle il était en proie.

Ces symptômes faisaient présager une explosion fâcheuse très-prochaine : on lui fit boire quelques tasses d'eau sucrée et d'eau de fleurs d'oranger ; on l'invita à prendre du repos sur son lit, ce qu'il essaya vainement plusieurs fois. Il parla d'un grand feu qu'il ressentait dans sa poitrine..... On lui dit alors qu'il avait des *vapeurs*, car il fallut bien donner un nom à sa situation. Déjà se remarquait évidemment le prodome de la rage, et le blessé éprouvait cet état que les anciens ont nommé *rage muë*.

La nuit qui suivit fut plus orageuse que la précédente ; le malade dormit peu et eut des rêves inquiétans. Le Samedi, 12, il se leva de très-bonne heure, pour respirer un air frais, ayant la tête chaude, des angoisses et une chaleur brûlante à l'épigastre. Ce jour a été le plus fatigant ; aussi le considérons-nous comme celui où le virus, mis en action, se dégageait de ses entraves et arrivait au terme de son incubation. On lui offrit de l'eau sucrée qu'il refusa en détournant ses regards. Une voisine lui donna une cueillerée d'un loock blanc dont elle usait, il l'avala avec une précipitation qui n'est pas ordinaire et qui effraya l'officieuse enrhumée.

L'hydrophobie existait.

En effet, on s'aperçut bientôt que le blessé avait horreur de tous les liquides ; il ne put en soutenir l'aspect et ne consentit point à mettre un peu d'eau dans sa

bouche pour se rafraîchir. Les corps polis et brillans, les miroirs et tout ce qui pouvait réveiller l'idée d'un fluide lui était insupportable ; il ne pouvait regarder aucune chose transparente, sans être dans un état de consternation terrible, signe réputé pathognomonique de la rage confirmée, à laquelle les malades succombent ordinairement deux ou trois jours après.

Dans ce même jour, il se plaignit d'éprouver une pesanteur et un engourdissement dans l'avant-bras et le bras droit, s'étendant jusques près de l'épaule, sans se propager à la mâchoire et au gosier ; avec faiblesse et impuissance de les mouvoir, la chaleur et la sensibilité restant les mêmes..... La rage était confirmée, second degré de la maladie déclarée, désignée dans les écoles, on ne sait trop pourquoi, sous le nom de *rage blanche*.

A 11 heures du matin, on fit consentir ce malheureux à se rendre à l'hôpital ; on le mit dans une voiture, avec sa femme et une amie, mais le bruit et le trémoussement du fiacre sur le pavé le fatiguèrent si fort qu'il demanda à y aller à pied : ayant fait à peine deux cents pas de chemin, il fut placé dans une chambre payante, barricadée, et seul avec un jeune infirmier ; ce dont il se plaignit, étant bien loin de penser qu'il pût être enragé.

La piqûre examinée à cette époque, ne montra ni gonflement, ni rougeur, ni sensibilité contre nature ; et la cicatrice, si on pouvait lui donner ce nom, n'offrait aucun phénomène local qui put signaler la présence de l'hôte perfide qui y résidait et qui, par cette voie, avait pénétré dans l'intérieur.

Interrogé par le Chirurgien-major, il lui parla de la blessure légère que lui avait faite le petit chien, à laquelle il ne croyait pas devoir son indisposition, opinion que lui confirma notre collègue. Sa langue était légèrement blanche et muqueuse ; l'intérieur de la bouche et le fond du gosier parurent un peu flogosés et sans écume pour le moment ; cependant le malade avait commencé, dès le matin, à cracher assez souvent....

La nuit ne fut pas bonne, sommeil interrompu et agité avec rêvasseries ; il mangea dans le cours de cette nuit une moitié de pomme et une moitié de pêche en deux fois. En général, il n'avait pas appétit.

Le Dimanche 13, troisième jour de la maladie, le blessé voulut, à six heures du matin, se rendre dans son domicile ; le frère de l'hôpital, qui l'avait veillé, l'accompagna. En entrant, il embrassa sa femme et ses trois enfans, dont le plus jeune est une fille âgée de 13 ans, qu'il serra plus étroitement dans ses bras, ce qui occasionna à cette jeune personne beaucoup d'effroi, croyant sentir ses joues mouillées d'un peu de salive ; déjà ce fluide abondait chez lui. Il parla raison à sa femme, et revint sans difficulté à l'Hôtel-Dieu, pour s'y trouver à la visite du Médecin ; il se plaignit d'endurer une démangeaison fort incommode par tout le corps.

Quelques heures après, vers les onze heures, une voisine étant allée le voir, il la fit asseoir à quelque distance de lui, sans en dire le motif, en quoi il fut obéi aussitôt ; car dans ces cas, les servans comme les visiteurs, ne peuvent se défendre d'un sentiment de frayeur que la voix forte et animée du malade, ses

gestes brusques et décidés, son regard farouche, ses mouvemens continuels semblent légitimer.

Dans la journée, il essaya de boire avec une paille creuse, de l'eau et du vin, dans une tasse couverte, pour lui en dérober la vue; mais le liquide aussitôt arrivé par l'aspiration sur la base de la langue, en fut rejetté par un resserrement convulsif de l'isthme du gosier et avec une sorte de fureur. Dans l'après-midi, on lui administra la poudre de la racine de plantain d'eau (*alisma plantago*), sur des rôties de pain et de beurre....

Le lundi 14 au matin, le blessé parlait raison et se disait fort rassuré sur son état, ne cachant pas qu'il se croyait perdu deux jours auparavant; cependant il paraissait agité : étendu sur son lit, il voulait dormir, et n'y réussit pas; il témoigna le désir de rester tranquille, pour complaire à la sœur qui l'en priait à chaque instant; son regard était hagard, étincelant et fixe; il crachait fréquemment une salive écumeuse, et montrait le devant de son col comme l'endroit où il souffrait le plus.

Vers le midi à peu près, il y eut une légère rémission, pendant laquelle il put boire un verre de liquide. On en profita pour lui faire avaler des bols de poudre de plantain d'eau..... Il reçut la visite de sa femme ensuite; il lui parla raison avec une tranquillité apparente, ayant annoncé qu'il se composerait devant elle pour ne pas l'effrayer.

Ses agitations augmentèrent sur le soir; il était dans un mouvement continuel, parlait sans cesse et déraisonnait par fois, ce qui donna de l'inquiétude à la sœur,

qui crut devoir le menacer du *corset* pour le contenir; il protesta avec chaleur qu'il ne le souffrirait pas, se radoucit, et promit de nouveau qu'il ferait tout pour la contenter; mais semblable au lion, rendu privé, qui souvent reprend sa férocité naturelle au moment qu'on s'y attend le moins, et cependant reste docile à la voix de son maître; de même, l'homme dans la rage furieuse, malgré sa douceur naturelle, sa bonne volonté, ses promesses même, n'est point maître de ses mouvemens; il semble ne les réprimer qu'à regret et par égard pour la personne qui le sert ou qu'il affectionne. . . ., on est loin, dans les paroxismes, de pouvoir compter sur sa mémoire et d'être certain qu'il tienne sa promesse.

Celui qui ne tarda pas à se manifester (le paroxisme) fut très-pénible et orageux; l'agitation du malade devint extrême, et ses mouvemens, sa loquacité indomptables; sa respiration parut plus gênée, il se plaignit d'ardeurs vénériennes et de douleurs en urinant; on s'aperçut que le priapisme avait lieu; il tint des propos obscènes et se pollua. Je n'ai pu savoir s'il a eu ensuite des émissions de semence spontanées et involontaires; son regard exprimait la fureur et il délirait complètement.

On crut prudent alors de l'attacher dans son lit, comme un frénétique, ce qui donna beaucoup de peines, s'étant débattu violemment.

Depuis trois jours il ne s'était pas couché, se mettant quelquefois sur son lit sans se déshabiller. La nuit fut terrible.

Le mardi 15, le délire continuait, le malade parlait sans cesse de son état, de sa boutique, et présentait

l'aspect d'un homme dans une fièvre maligne ou ataxique des plus intenses. A une heure après midi, il eut une nouvelle rémission jusqu'à sept heures du soir ; le spasme du sommet de l'œsophage tomba, et le malade put boire dans cet espace de tems, deux pintes et demi d'une tisanne émulsionnée et un gros de poudre de plantain d'eau ; c'était le cinquième : on le crut guéri, le bruit s'en répandit dans la maison, et il fut détaché..., Mais la tête resta embarassée, et le malade extrêmement faible.

Depuis 7 heures du soir, il n'a plus été possble de le faire boire ; son délire était moins féroce, mais continuel ; il avait une sputation fréquente.... Il est mort à 11 heures du soir, ce même jour, 44.e de l'accident, et le 5.e de sa maladie aiguë hydrophobique.

L'ouverture du cadavre, à laquelle on a procédé le lendemain 16, a fait voir :

1.° Dans la tête, la pie mère rouge et ses vaisseaux injectés, avec une sérosité roussâtre dans les ventricules latéraux ; le plexus choroïde était gorgé et de couleur brune, ce qui établissait une phlegmasie légère, ou encéphalite des menynges (arachnoïdite) ;

2.° Le sang huileux avec quelques bulles d'air sensibles. — N'est ce pas cet état qui a fait dire à *Sauvage* que le sang était dissous, comme dans les personnes mortes de fièvres malignes, de peste, ce qui marque, à son avis, une grande corruption ?

3.° La trachée artère a paru enflammée à sa partie inférieure, vers le lieu de sa bifurcation.

Réflexions. Ce fait prouve clairement le peu de confiance que mérite le plantain d'eau, soit pour pré

venir la rage, soit pour la combattre, quand elle est déclarée ; son insuccès a été parmi nous réel et évident, autant que le cas de rage est irrécusable pour prouver l'inoculation de cette formidable maladie, même par la voie la plus étroite possible.

Il est à remarquer que dans ce cas, le malade n'a point éprouvé de douleurs de morsure ou piqûre, ni aucune irritation à la partie blessée (au pouce de la main droite) lors de l'explosion du virus rabien et de la première manifestation de ses ravages ; que la cicatrice, difficile à reconnaître jusques-là, n'a pas été plus apercevable ensuite, et que l'*aura rabiosa*, ou le sentiment de souffrances nerveuses qui s'étend quelquefois du lieu de l'entâmure jusqu'aux mâchoires, aux glandes salivaires et dans le gosier, etc., n'a pas eu vraiement lieu.... Mais notre blessé a enduré dans le bras de ce même côté un engourdissement pénible, une sorte de paralysie musculaire qui signalaient évidemment le développement du mal, le lieu de son intromission, dans lequel sans doute s'est opérée son incubation, d'où, par irradiation, ou par communication de proche en proche, il a fini par envahir toute l'économie.

La période de l'incubation, de la durée de 40 jours le plus communément, a été la même ici, malgré l'etroitesse de la blessure, et l'insertion (présumée très-minime) d'une portioncule de salive, et malgré la forte chaleur de la saison : ces circonstances n'ont pas avancé d'un jour l'explosion de cette cruelle maladie. *Julien Paulmier* a dit avec raison, ce semble, que la rage survient plutôt après les petites morsures qu'apres les grandes, et *Bauins* rapporte qu'un homme mourut de la

rage, pour avoir été piqué par un coq qui avait cette maladie. *Jean Bauhin* en dit autant d'un autre qui fut mordu par un chat, si légèrement dans ces deux cas, qu'à peine on apercevait sur la peau l'empreinte des dents de l'animal. Ces trois Médecins ont publié des ouvrages sur cette matière.

Programme des prix proposés par la Société de Pharmacie de Paris.

Premier sujet de prix. L'usage de l'acide citrique pur, long-tems renfermé dans la pharmacie, s'étant étendu dans les arts, cet acide est devenu l'objet d'une fabrication assez considérable. En cet état de choses, ne pouvant plus se contenter de le tirer des citrons que le commerce nous procure, il a fallu faire venir le suc même de ces fruits, et plus tard le citrate de chaux provenant de la saturation du suc par la craie; mais la difficulté de se procurer le suc non altéré ni falsifié, ou le citrate de chaux sans un grand excès de carbonate, fait vivement désirer un autre moyen d'obtenir l'acide citrique, d'autant plus que nous en retirerons également l'avantage de nous affranchir d'un nouveau tribut à l'étranger. Deux voies se présentent pour atteindre ce double but, l'extraction de l'acide citrique contenu dans un autre fruit que le citron, qui croisse naturellement dans notre climat, et la formation de cet acide par un procédé chimique. Quant au premier moyen, déjà *Schéele* avait indiqué les fruits des *vaccinium oxycoccos*, *vitis idæa* et *myrtillus*, des *prunus padus* et *cerasus*, des *ribes rubrum* et *grossularia*, des *rubus chamœmorus* et *idæus*, comme contenant une

quantité plus ou moins grande d'acide citrique (voir son mémoire sur l'acide malique) ; et il n'est pas douteux qu'on n'en pût trouver un plus grand nombre, si la chimie possédait des méthodes propres à reconnaître et à isoler les acides qui s'y trouvent presque toujours réunis, de telle sorte qu'un des premiers pas à faire dans ces recherches, serait de trouver ces méthodes analytiques qui nous manquent.

Quant au second moyen, qui consisterait à former artificiellement l'acide citrique, tout ce qu'on en sait de positif se réduit presque au fait annoncé par *Fourcroy* et M. *Vauquelin*, que le chlore change la gomme en acide citrique, tandis que l'acide nitrique la change en acide oxalique.

On voit combien il reste à faire pour amener ces premières données au point de perfection et d'utilité dont elles sont susceptibles ; mais le zèle des jeunes chimistes est un sûr garant à la Société de Pharmacie qu'elle ne leur fera pas un vain appel en leur proposant les questions suivantes :

1.° Trouver des méthodes analytiques pour isoler les divers acides qui peuvent se trouver réunis dans les végétaux ;

2.° Rechercher l'acide citrique dans les fruits de notre sol autre que le citron ;

3.° Déterminer si cet acide peut en être extrait avec avantage pour les arts et pour la pharmacie ;

4.° S'assurer si on ne pourrait pas produire et fabriquer cet acide en grand par un procédé purement chimique.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Second sujet de Prix remis au concours.

Il est incontestable que la gélatine, l'albumine et le mucilage jouent des rôles très-importans dans les végétaux, et cependant on ne peut nier que nous n'ayons pas encore de donnée bien positive sur la nature et la constitution de ces corps. Néanmoins si on envisage leur degré d'utilité, soit dans la médecine, soit dans les arts, on aura lieu d'être étonné du peu d'attention accordé à des substances d'un emploi si étendu. Il est probable d'ailleurs que l'albumine n'est pas aussi répandue qu'on l'a cru généralement, et plusieurs observations prouvent que, dans bien des cas, les espèces de coagulations qu'on obtient par l'action de la chaleur, dans certains sucs ou macérations des végétaux, ne sont point dues à la présence de l'albumine, mais à de nouvelles combinaisons déterminées par l'élévation de température. Toutefois, on ne peut se refuser à admettre l'existence de ce produit dans certains végétaux; la ciguë, par exemple, paraît en contenir une assez grande quantité.

On sait que la gelée végétale n'est pas absolument identique dans tous les végétaux; les concurrens devront fixer leur attention sur ces différences, et dire si elles sont réelles ou si elles sont dues aux procédés d'extraction. Cette remarque est aussi applicable au mucilage; l'examen des diverses gommes du commerce aidera beaucoup probablement dans l'étude de cette partie de la question.

Plusieurs chimistes distingués se sont occupés de recherches sur quelques-uns des corps précédens; ainsi

on trouvera dans les annales de chimie des faits intéressans sur la gelée de groseilles et sur celle de casse, sur le mucilage de graine de lin et sur celui de lichen. Ces faits dirigeront les concurrens dans les nouvelles recherches à entreprendre, et les conduiront sans doute à résoudre ces deux questions :

1.° Déterminer les caractères comparatifs de la gélatine, de l'albumine et du mucilage contenus dans les végétaux ;

2.° Rechercher les réactifs propres à faire connaître ces divers produits.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Le terme de rigueur, pour les deux prix, est fixé au 31 Décembre 1825. Les Mémoires seront adressés, francs de port et sans lettre d'envoi, à M. *Robiquet*, Secrétaire général de la Société, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n.° 5.

Les auteurs y joindront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Les billets dont les auteurs auront remporté les prix seront seuls décachetés en séance générale, par M. le Président, immédiatement après la lecture du Rapport de la Commission du concours.

Vaccine.

Extrait d'une circulaire de S. Ex. le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, en date du 24 Janvier 1824.

« L'Ordonnance du Roi, du 20 Décembre 1820, » portant institution de l'Académie royale de Médecine,

» avait classé la propagation de la vaccine au nombre » des objets qui devaient faire partie des travaux de » l'Académie royale de Médecine.

» La suppression de la Société et du Comité central » de Vaccine, créés en 1801, était une conséquence » naturelle de cette disposition. En les supprimant, par » un arrêté du 16 Juillet 1823, le Ministre a décidé que » les états des vaccinations pratiquées dans les Départemens, et tous les documens transmis par les Préfets, » relativement à la vaccine, seraient, à l'avenir, communiqués à l'Académie royale de Médecine, qui soumettra annuellement à Son Exc. un Rapport sur les » travaux entrepris pour la propagation de la vaccine. » Les récompenses qui devront être accordées aux plus » zélés vaccinateurs, seront décernées sur la proposition » de cette Académie ; et cette Société est d'ailleurs » chargée de faire, pour tous les Départemens, les » envois de vaccin qui lui seront demandés.

» Le besoin de pourvoir aux dépenses de l'Académie » royale de Médecine, a nécessité une nouvelle fixation » des prix et médailles accordés chaque année pour la » vaccine ; et, par une décision du 10 Décembre dernier, le Roi a réglé qu'à dater de 1824, il serait accordé chaque année, aux plus zélés vaccinateurs, » savoir :

» 1.° Un prix de 1,500 francs ;
» 2.° Quatre médailles en or ;
» 3.° Cent médailles d'argent.

» Ces récompenses auront un nouveau lustre, étant » décernées sur les propositions d'un corps aussi distingué que l'Académie royale de Médecine ; et, jointes

» aux encouragemens accordés dans les Départemens, » elles seront sans doute suffisantes pour répandre de » plus en plus une méthode qui se recommande tellement » elle-même par l'intérêt de la population entière et par » l'évidence de ses bienfaits.

» La décision de Sa Majesté, du 10 Décembre, ne » s'appliquant qu'aux récompenses à accorder, à dater » de 1824, les prix et médailles pour les vaccinations » de 1823 seront les mêmes que pour 1822 ».

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant l'Eté de 1824.

Une température qui a varié de 28 à 4 degrés au-dessus de zéro, sous l'influence des vents de Sud, de Sud-Ouest, d'Ouest et de Nord-Ouest, de violens orages qui ont causé des pertes immenses par les effets désastreux de la foudre, de la grêle et des pluies abondantes qui ont altéré la bonté des récoltes ; voilà, en somme, l'histoire de l'Eté de 1824 dans le Département de l'Eure.

Analyse des maladies régnantes.

Les maladies inflammatoires ont été fréquentes ; l'usage irréfléchi des vomitifs et des purgatifs les a nécessairement aggravées et elles ont fait quelques victimes, tandis qu'un régime anti-phlogistique sagement dirigé, a toujours produit les résultats les plus heureux.

Evreux, le 30 Septembre 1824.

Pour les Membres du Comité central,

POTET, *Président* ; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

Fautes à corriger.

Pag 149 *lig.* 13. forcé de tenir les sillons ou les planches. *lisez* forcé de tenir les billons ou les planches.
— 154 — 5, infecte tout ce troupeau, *lisez* infecte tout le troupeau.
— 156 — 27. reposé, *lisez* réparé.
— 157 — 16, d'infusion d'absinthe, *ajoutez* additionnée de deux pincées de poivre.
— 157 — 21, le Piétaire, *lisez* le Piétain.
— 160 — 11, glosse authrax, *lisez* glosse anthrax.
— 335 — 21. enlevait deux ou, *lis.* enlevait, deux et.
— 336 — 16, portant une palme, *lisez* tenant une.
— 337 — 4, l'offre qu'il me faisait de les aller voir, *lisez* l'invitation qu'il me faisait à les voir.
— 337 — 20, d'Œlius, *lisez* d'Ælius.
— 338 — 25, Œlius, *lisez* Ælius.
— 339 — 5, des mêmes types, *lisez* du même type.
— *ib.* — 16, de le faire connaître, *lis.* de vous le, etc.

Avis au Relieur pour le placement des trois Pl.

Planche I.re, page 292.

Planches II et III, page 332.

Statue Antique de Lillebonne.

1. Tronçon de la cuisse droite.
2. Petits fragmens de la Statue.

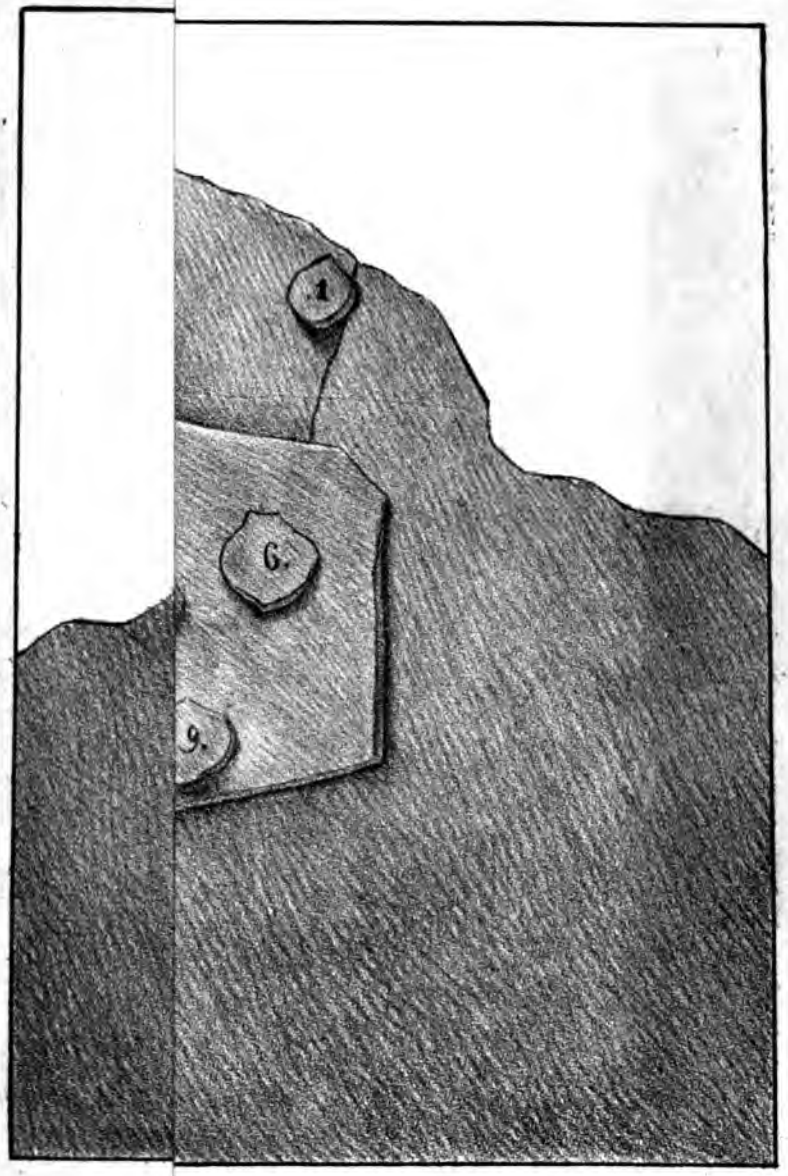
1
6.
9.

TABLE.

Liste des Membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du département de l'Eure. 6

AGRICULTURE. 9, 129, 259, 391

Membres Résidans. *ibid.*

Instruction sur les cultures sarclées ; par M. *Aug. Leprevost.* 9

Nouveau procédé employé dans l'île de Guernesey, pour l'amélioration et la conservation des cidres ; communiqué par M. *Aug. Leprevost.* 23

Sur le droit de parcours et de vaine pâture ; par M. le Marquis *de Blosseville.* 26

Programme des Prix proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture, pour la destruction de la jachère absolue et la culture des plantes sarclées. 34

Membres non résidans. 129

Rapport sur le terrain d'expérience de la Société ; par M. *De la Pasture.* 130

Sur le choix d'un bon berger ; par M. l'Abbé *Painchon.* 136

Quelques observations sur l'avantage de donner à la terre de profonds labours ; par M. *Le Moyne.* 148

Notes sur quelques maladies des moutons, les plus communes dans les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure ; par M. *Le Prevost*, vétérinaire, etc. 152

Observations sur la récolte des foins ; par M.*** 161

Nouvel engrais. 164

Membres correspondans. 259

De la culture du châtaignier dans les bois et forêts et sur les propriétés rurales ; par M. *Coget.* 260

Observations sur les moutons ; par M. l'Abbé *Painchon.* 265

Notes sur les Observations adressées à la Société d'Agriculture du Département de l'Eure, par M. *Touzé*, propriétaire-cultiv. à Hécourt, sur les améliorations à introduire dans le régime des moutons, dans la qualité de leurs laines et dans le lavage de leurs toisons ; par M. *Auguste Le Prevost.* 272

Rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture, fait par M. l'Abbé *Painchon*, dans la séance publique tenue le 27 Août 1824. 391
Programme pour le Prix d'Agriculture, qui sera décerné dans la séance publique de 1826. 400
SCIENCES ET ARTS. 37, 165, 291, 403
Membres résidans. *ibid*
Extrait d'un Mémoire inédit de M. *F. Rever*, sur les ruines du Vieil-Evreux et les objets qu'il en a retirés. 38
Notice sur une trombe de terre ; par M. *Bosson*, Pharmacien à Mantes. 45
Notes extraites du Philosophical Magasine ; par M. *Payen*. 51
Cours élémentaire de teinture sur laine, soie, coton, chanvre et lin ; par M. *Vitalis*. 53
Noms de MM. les Artistes, Fabricans et Manufacturiers du département de l'Eure, dont les produits industriels exposés à Evreux, ont été admis à l'exposition du Louvre, en 1823. 54
Encre indélébile pour marquer le linge ; par *P.-H. Boutigny*, successeur de M. *Delarue*, Pharmacien à Evreux. 55
Membres non résidans. 165
Mémoire sur les diabases globuleuses magnétiques des environs de Domfront, département de l'Orne ; par M. *Joseph Odolant-Desnos*, correspondant de la Société, à Alençon. 165
Rapport sur le Mémoire précédent ; par M. *Le François*. 172
Anatomie imitative. 174
Rapport de MM. *Bégin*, *Worbe* et *Desruelles*, sur une pièce d'anatomie imitative, présentée à la Société Médicale d'Emulation, par M. *Auzoux*. 175
Rapport fait à l'Académie royale de Médecine, par la Commission nommée pour examiner les pièces d'anatomie artificielle de M. *Auzoux*, dans la séance générale du 5 Nov. 1823. 180
Extrait de l'*Ami des Champs*, Journal d'Agriculture du départemement de la Gironde. 183
Extrait du Programme des Prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, pour être décernés en 1825 et 1830. 187
Membres correspondans. 291
Description de la Statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lillebonne, arrondissement du Hâvre, Département de la

Seine-Inférieure; suivie de l'analyse du métal, avec le dessin de la Statue, et les tracés de quelques particularités relatives à la confection de cette Antique; par M. *F. Rever.* 292
Rapport fait en séance publique des Sociétés savantes du Département de l'Eure, le 27 Août 1824, sur les travaux de la Section des Sciences de la Société d'Agriculture, et sur ceux du Comité central de la Société de Médécine, Chirurgie et Pharmecie; par M. *L.-H. Delarue.* 403
Programme du Prix que sur la proposition de sa Section des Sciences, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Dép.t de l'Eure décernera dans sa séance publique de 1826. 420
L'Oiseau-Bourdon. 421

LITTÉRATURE. 57, 193, 333, 423
Membres résidans. 57
Sur quelques difficultés dans l'étude des langues étrangères; par M. *De la Pasture.* 57
Le Prophète Jérémie et le jeune Zorobabel sur les ruines de Jérusalem; par M. ***, élève au Collége royal de Limoges. 60
Rapport sur l'article précédent; par M. l'Abbé *Feron.* 72
Stances à la Folie, reine du monde; par feu M. *Duvaucel.* 75
Couplets adressés aux braves du 3.e bataillon du 3.e régiment d'infanterie de la garde royale, venant d'Espagne, à leur arrivée à Evreux, par *Ange Petit*, élève au collége d'Evr. 78
Membres non résidans. 193
Discours de M. *De la Pasture*, Président du Collége électoral de l'arrondissement d'Evreux. 193
Les Feuilles, fragment d'un cours de Botanique élémentaire; par M. ***. 199
Stances; par M. *Léon Galais.* 209
Le Souvenir; par M. *Dulong.* 211
Membres correspondans. 333
Discours adressé à Son Altesse Royale, *Madame*, Duchesse *d'Angoulême*, par M. *Raymond Delaitre*, Préfet de l'Eure, Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, lors de la pose de la première pierre de la Chapelle de l'Hospice d'Evreux, le 12 Mai 1824. 334
Lettre de M. *F. Rever*, à MM. les Membres résidant de la Société, à Evreux. 335
Rapport fait par M. *Horeau*, sur la traduction de deux Odes d'Horace, par M. *Léon Galais.* 339
Procès d'Esope, Fable; par M. *Bessin.* 343
Bouquet offert par les Jeunes Filles de Chambray à S. A. R. *Madame*, Duchesse *d'Angoulême*, le jour où elle est venue, accompagnée de S. A. R. Madame la Duchesse *De Berri*, déjeûner chez madame la marquise *de Tourzel*, à Chambray; par M. *de Richemont*, chev. de St-Louis, maire de Rouvray 347
Mes Adieux à la Maison royale de Saint-Denis, présentes par mademoiselle de R..., à S. Ex. Mg.r le Duc *de Tarente*, Grand Chancelier de la Légion d'honneur; par l'auteur de l'*Epître à ma Fille.* 347
La Modestie à la mode; par M. *Dulong.* 349
Rapport sur les travaux de la Section de Littérature, lû en la séance publique du 27 Août 1824, par M. *Dulong.* 423